« Révéler au monde quelque chose qui lui importe au premier chef et qu'il ignorait jusque-là, lui montrer son erreur sur quelque point vital de ses intérêts spirituels et temporels, c'est le service le plus important qu'un être humain puisse rendre à ses semblables. »

John Stuart Mill



# PHILIPPE LANDEUX



LE CIVISIME OU LA RÉVOLUTION SORVALE

2097. La Cité et l'Égalité sont aujourd'hui une réalité et une évidence. Largent et la monnaie sont inconcevables et incompréhensibles. Les Citoyens vivent naturellement selon les Principes de l'ordre social et n'arrivent pas à croire que leurs ancêtres aient pu vivre autrement durant des millénaires ; ils ne peuvent imaginer la tyrannie qu'ils subissaient et, moins encore, le tyran qui régnait ; ils pensent que s'en libérer est allé de soi ; ils ne mesurent pas le courage, l'énergie, le génie qu'il a fallu pour y parvenir. Et pourtant, le passage du capitalisme au Civisme a été un second Big Bang ; il a tranché en deux le cours de l'histoire de l'Humanité : avant l'Égalité et après Largent.

# Ι

# LA SOCIÉTÉ OU LES PRINCIPES DE L'ORDRE SOCIAL

# 1. Universalisme: mondialo posture & humano imposture

Un Tout. Un Dieu. Un Univers. Une Terre. Une Humanité. Des absolus. Des concepts fabuleux. Des échelles sans barreaux: nous pouvons les concevoir, mais pas y grimper. Ils servent moins à s'élever qu'à déserter. Ils sont la promesse vaine de ceux qui n'ont rien de concret à proposer et se fourvoient ou cherchent à en imposer. En emplissant la tête de rêves pieux, ils détournent du réel et de ce qui est à portée de main ; ils réduisent à l'impuissance et à l'inaction. L'absolu confine à l'absurde. Essentialiser pour ne voir qu'Un en toute chose (quel que soit le domaine), c'est nier la réalité tangible de chacune de ces choses et les différences réelles entre chacune d'elles : c'est se dispenser d'étudier les rapports qui les régissent ou doivent les régir. Ainsi, les chantres du TOUT sont-ils, en même temps, les prôneurs du RIEN: rien n'est séparé, rien n'existe en tant que tel, il n'y a rien à faire, sinon attendre ou tout détruire pour qu'il ne reste rien. Pareils points de vue, qui amènent à tout rejeter, permettent à l'occasion des critiques judicieuses de ce qui est — comme une montre cassée donne l'heure exacte deux fois par jour —, mais le rejet systématique, au nom de TOUT, donc au nom de RIEN ou de chimères, interdit de proposer quoi que ce soit, puisque ce serait quelque chose à rejeter comme tout le reste, et ne permet pas de concevoir ce qui devrait être, puisque les postulats d'une critique sont aussi le but du critique. Nihilisme au départ ; néant à l'arrivée. Cette radicalité n'est que vacuité.

Raisonner à l'échelle de l'Univers ou de la Terre fait des hommes des êtres insignifiants, des microbes dont les problèmes sont indignes d'intérêt. Il ne faut pas compter sur les « grandes âmes » pour résoudre ce à quoi elles ne prêtent pas attention. Mais si elles ne font rien pour leurs semblables, que peuvent-elles faire à des niveaux incommensurables? Leurs prétentions n'enlèvent rien à ce qu'elles sont réellement, pas plus qu'elles ne leur confèrent une dimension que, de par la nature des choses, elles n'auront jamais.

Moins prétentieux, mais plus répandu et tout aussi délirant, l'humanisme béat ou la propension à considérer l'Humanité, concept abstrait, comme un tout réel, à ne voir dans les hommes qu'une partie de ce tout imaginaire, et à œuvrer à la destruction de tout ce qui invalide cette abstraction, dans l'espoir qu'elle devienne réalité. Mais l'Humanité n'existe pas. L'Homme n'existe pas. Il y a des hommes ; il y a des peuples. Pour qu'ils ne forment qu'Un, il faudrait qu'ils ne soient plus eux-mêmes, que chacun d'eux renonce à ce qu'il est ou qu'il soit forcé d'y renoncer. Et par qui ? Comment ? Pour devenir quoi ?

La diversité, fruit de millénaires d'histoire, fait la richesse de l'Humanité. L'Humanité unifiée et uniforme est une vue de l'esprit; l'unir et l'uniformiser au forceps serait un crime contre l'Humanité elle-même. Cela impliquerait de tout araser pour tout aligner, de tout mélanger pour tout dissoudre, de tout briser pour tout subjuguer. L'Humanité réduite en plat insipide ou bouillie infâme! Projet démentiel que ne peuvent servir que des inconscients ou des monstres. Projet qui n'est de l'intérêt ni des hommes ni des peuples, qui n'intéressait, en dernière analyse et sous divers rapports, que le capitalisme.

# 2. Nation, ni plus ni moins

Les peuples, qui se confondaient avec les nations, étaient les seuls obstacles sérieux à la marche et au triomphe du capitalisme, qui ambitionnait un contrôle total sur le monde et un marché universel. De même qu'il avait créé les nations en faisant tomber les frontières intérieures des royaumes, il chercha ensuite à abattre les frontières nationales pour ne plus rencontrer de résistance au niveau mondial. Il ne pouvait parvenir à son but qu'en niant l'existence même des nations, en les peignant (quand cela l'arrangeait) comme des constructions artificielles (comme si les océans, les montagnes, les fleuves, les distances étaient des créations humaines et politiques), en les diabolisant, en les chargeant de tous les péchés (qui étaient le plus

souvent les siens), en leur reprochant tout et son contraire, en les affaiblissant par tous les moyens. D'un côté il insufflait l'individualisme, sous le nom de droits de l'Homme, poussant à fond sa logique destructrice de toute communauté et de tout bon sens ; d'un autre, il exaltait le mondialisme, sous prétexte d'Humanité, d'écologie, de climat, de santé, etc., faisant miroiter une « société monde » ou « communauté universelle » aux yeux de ceux-là mêmes qu'il avait rendu allergiques à toute idée de nation et d'ordre social. Mais aussi artificielles qu'aient été les nations, elles reposaient malgré tout sur des réalités humaines, historiques et géographiques que les sophismes ne pouvaient balayer.

Le capitalisme n'avait pas créé les nations au hasard à partir de rien; il avait unifié (en apparence) des populations déjà liées et des territoires contigus qui, d'une manière ou d'une autre, étaient appelés à être réunis. Mais il crut pouvoir réitérer l'opération indéfiniment. Parce qu'il avait réalisé ce qui allait de soi, il chercha ensuite à imposer, dans son seul intérêt, des unions contre nature, au mépris de toutes les réalités. Il imposa la constitution de communautés de plus en plus larges qui englobaient des peuples bien distincts qui ne pourraient jamais se penser comme une nation, et dont l'union forcée, sous prétexte de paix et de prospérité, n'avait pas pour but qu'ils soient forts collectivement, mais qu'ils se paralysent mutuellement et s'affaiblissent individuellement. En somme, il les ligotait les uns aux autres pour rester seul à tirer les ficelles.

Les nations modernes avaient été forgées par des siècles d'histoire; elles étaient les seules grandes communautés viables, les seules à pouvoir s'opposer au capitalisme, pour peu qu'elles cessent de se laisser corrompre par lui. Au-delà, il n'y avait que des communautés illusoires, voulues par le capitalisme et à son profit; en deçà, il n'y avait que des petites communautés, incapables de générer par elles-mêmes la technologie moderne et de relever les défis de leur temps, esquivant peut-être les coups du capitalisme, mais assurément incapables de les lui rendre.

Toute union, tout couple, toute communauté, toute société a quelque chose d'artificiel et d'incertain, ce qui n'empêche pas qu'il en existe. Par ailleurs, l'union est la condition de la force... nécessaire dans un monde où tout est rapport de force. Le caractère artificiel des nations ne pouvait donc être retenu contre elles, surtout lorsqu'il était invoqué pour promouvoir la « communauté universelle »<sup>1</sup>, qui est artificielle à l'extrême, ou la petite communauté, qui est d'une extrême faiblesse. Du reste, le discours antinational (conforme à l'idéologie capitaliste) éludait la question des principes de la communauté. Qu'une communauté soit grande ou petite, les principes sur laquelle elle repose sont les mêmes, les rapports qui doivent prévaloir entre ses membres, entre ses citoyens, sont les mêmes, car toutes les communautés, toutes les sociétés, ont fondamentalement la même raison d'être. Du moins en théorie. La pratique avait éloigné les hommes de l'idéal tout en leur inculquant des idées qui les en maintenaient éloignés.

Plutôt que de discourir sur la nation et la taille pertinente d'une communauté, et de noyer ainsi le poisson, il est plus judicieux de réfléchir à ce qu'est une communauté en soi et d'établir à quelles règles générales elle doit obéir pour être en harmonie à l'intérieur et vis-à-vis de l'extérieur. Ceci ne consiste pas à énoncer des règles arbitraires, selon les penchants individuels et les préjugés de chacun, mais à démontrer lesdites règles, c'est-à-dire à poser honnêtement l'objet de la Société et à en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Une société applique l'adage « l'union fait la force » et a pour raison d'être de protéger ses membres, en premier lieu contre des congénères étrangers. Une société universelle, qui comprendrait tous les hommes de la Terre, ne ferait face qu'à elle-même et n'aurait donc aucune raison d'être. Ce qui divise les hommes rejaillirait, et la « société » se scinderait en autant de parties qu'il y a de peuples. Il ne peut pas y avoir de « nous » sans « eux ». On pourrait cependant imaginer qu'une société universelle, l'Humanité, aurait du sens face à une invasion extraterrestre... Et encore! Les combats révèleraient les différences de moyens et de caractère des divers peuples, et la victoire elle-même n'effacerait pas les raisons (géographiques, historiques, culturelles) pour lesquelles les peuples existent et défendent leur existence. L'ennemi commun vaincu, chaque peuple voudrait retrouver sa vie, son indépendance, sa souveraineté. Tel serait, pour chacun, le but de la victoire. L'unité factice, si tant est qu'elle ait eu lieu, aurait vécu.

tirer froidement toutes les conséquences, autrement dit d'exposer le « pourquoi » de chaque « comment ».

# 3. Les Principes de l'ordre social

Telle était la démarche du Civisme. Il postulait que l'harmonie sociale est l'apanage d'une Société assise sur ses Principes, tandis que chaos, désordre et aberrations sociales résultent d'un système qui, pour une raison ou une autre, les bafoue et ne mérite plus le nom de « société ». Il postulait également que la société naît de l'instinct de conservation, de sorte que la raison d'être de toute société est d'assurer, autant qu'il est en elle, la sécurité de ses membres et sa propre existence. Tout découle de cela.

Le premier réflexe de tout être vivant (animaux ou végétaux) est de chercher à rester en vie le plus longtemps possible. Certains comptent sur eux-mêmes pour y parvenir ; d'autres, à cette fin, s'unissent à des individus de la même espèce. Les hommes sont de cette seconde catégorie. Ils sont de nature sociable. Ils forment des sociétés pour pallier les inconvénients de la solitude.

Le premier inconvénient de la solitude, est de n'avoir que des ennemis et aucun soutien autre que ses propres forces, d'être obligé de consacrer son temps à se nourrir avec peine et à se défendre avec plus ou moins de succès. Danger permanent, précarité, incertitude. Même les individus forts ne trouvent pas leur compte car, d'une manière ou d'une autre, il y a toujours plus fort que soi. L'union avec des congénères, qui sont les principaux rivaux en toute chose, est la parade adoptée par de nombreuses espèces. Les membres de ces unions ne doivent plus être des dangers les uns pour les autres et doivent, au contraire, s'entraider pour soutenir les rapports de force imposés de l'extérieur. Étant plus forts collectivement, le danger extérieur diminue (sans jamais disparaître) et chaque membre gagne en sérénité.

Notons que ces unions, que nous appellerons désormais « Sociétés » ou « Cités », ne peuvent garantir *la vie*, autrement dit l'immortalité, à leurs membres, que nous appellerons désormais « Citoyens » ; ce qu'elles leur garantissent, c'est une *certaine sécurité*, c'est-à-dire, en premier lieu, de ne pas être agressés par leurs concitoyens et d'être défendus ou secourus par eux en cas de besoin et dans la mesure de leurs moyens.

Ajoutons donc que la sécurité n'est ni innée ni infinie. La Société n'est pas une abstraction; elle est ce que sont les Citoyens; elle peut ce qu'ils font; elle garantit les Droits qu'ils génèrent par des Devoirs envers elle, donc envers eux-mêmes. Ainsi, la Sécurité des Citoyens, la Sécurité en tant que Droit, naît du fait qu'ils se protègent mutuellement, qu'ils ont le Devoir de se protéger les uns les autres aussi longtemps qu'ils en ont la capacité. Si tous les Citoyens doivent trouver la Sécurité au sein de leur Société, tous doivent contribuer à la générer. Pour être égaux en Droits, les Citoyens doivent être égaux en Devoirs. Mais c'est surtout parce qu'il n'y a pas de Devoirs sans réciprocité, et que les Citoyens doivent donc être égaux en Devoirs, que les Citoyens sont fatalement égaux en Droits.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La Sécurité que la Société est censée apporter à ses Citoyens n'enlève pas à ces derniers le droit « naturel » de se défendre eux-mêmes, par tous les moyens en leur pouvoir, si besoin est. La Société accroît la Sécurité de ses membres en dissuadant nombre d'agresseurs potentiels de passer à l'acte, mais elle n'est d'aucun secours immédiat en cas d'agression. Autrement dit, la Société établit un climat de sécurité qui ne constitue en rien une protection individuelle. Or, le Droit des Citoyens est d'être en sécurité individuellement. S'ils ne peuvent compter sur leur Société au moment du danger, ils doivent au moins pouvoir se défendre sans entrave comme ils le feraient si la Société n'existait pas, comme s'ils n'étaient jamais sortis de l'état de Nature. Quelle que soit la manière dont ils se défendent (quand ils ont la chance de pouvoir le faire avec succès), quelles que soient les conséquences pour les agresseurs, la Société qui n'était pas là pour eux dans le danger doit être automatiquement et exclusivement avec eux après. Elle manquerait doublement à son Devoir si, oubliant que les agresseurs se sont mis eux-mêmes hors société, hors la loi, qu'ils ne sont plus rien pour elle sinon des ennemis et qu'elle ne leur doit rien sinon les punir ou les mettre hors d'état de nuire, elle s'affligeait un tant soit peu pour eux et accablait inversement ses propres Citovens: si, oubliant qu'elle ne peut pas protéger individuellement ses Citovens, elle armait encore leurs agresseurs de sophismes destinés à contester ouvertement ou insidieusement à ses Citoyens le droit de se défendre eux-mêmes de toutes leurs forces, sophismes tendant donc à paralyser leur bras au moment où ils se défendent et servant de prétexte pour les punir s'ils y parviennent.

Les Devoirs des uns garantissent les Droits des autres, et vice versa.

Il n'y a pas de Société sans Citoyens, pas de Citoyens sans Devoirs, pas de Devoirs sans Égalité, pas d'égalité en Devoirs sans égalité en Droits, pas de Droits hors de l'Égalité. L'Égalité (des Citoyens en Devoirs et en droits) est le Principe fondamental de l'ordre social.

Ces premières conséquences (Sécurité, Égalité) supposent une condition préalable : la Liberté. Des individus s'unissent pour être forts et plus en sécurité qu'ils ne le seraient isolément. Mais pour que l'union leur procure ces avantages encore fautil qu'ils s'unissent librement, volontairement. Une « union » qui contraindrait des individus à la rejoindre et les maintiendrait en son sein par la force constituerait une tyrannie et serait elle-même un danger pour eux. Sous prétexte de les protéger, elle les étoufferait. L'insécurité y règnerait autant que l'inégalité. Loin de vouloir la consolider, ses membres illusoires chercheraient à la détruire ou, pour le moins, à la fuir à la première occasion. Et quand bien même cet édifice résisterait au temps, il ne serait pas pour autant digne du nom de « Société ».

Même chose dans le cas où la présence de nouveaux venus serait imposée aux membres de l'union sans leur consentement, voire contre leur gré. Outre qu'il n'y aurait aucune union entre les uns et les autres, que les « anciens » n'auraient moralement aucune obligation envers les « nouveaux », cette situation impliquerait que la force collective, dirigée par les maîtres, soit tournée contre les pseudo « Citoyens » pour briser toute résistance de leur part et démontrerait la nature inégalitaire du système.

Même chose, encore, en ce qui concerne l'adoption de nouvelles règles. Les règles auxquelles tout ou partie des Citoyens doit se plier dans l'intérêt général, c'est-à-dire les lois, doivent recevoir l'aval de tous les Citoyens ou, pour le moins, de la majorité d'entre eux. Si elles ne sont pas conçues et adoptées

en commun, elles ne peuvent être que des projets tant que les Citovens n'ont pas été consultés clairement et n'ont pas donné leur approbation formelle. Un système qui permettrait à certains d'avoir le pouvoir de faire prévaloir leurs vues et leurs intérêts particuliers sur ceux de l'ensemble des « Citoyens », d'ériger leurs dictats en « lois » et de régner ainsi par la force sans en avoir l'air, serait inégalitaire et tyrannique; ce ne serait en rien une « Société ». Ceci étant, une fois adoptée par l'ensemble des Citovens ou la majorité d'entre eux, chacun d'eux doit non seulement respecter la loi mais encore la faire respecter, quitte à la contester pour la changer. La loi (lorsqu'elle est légitime) est le bien de tous. Que certains aient pour fonction de la garder n'interdit pas aux autres de lui prêter main forte de leur propre chef si besoin est. Il ne peut être illégal de faire respecter la loi. Il serait immoral et criminel d'accabler ceux qui la font respecter et de victimiser ceux qui la violent. Ce serait la marque d'une nouvelle tyrannie. Car quand les Citoyens n'ont pas le droit de défendre les lois, c'est qu'ils n'ont pas non plus celui de les faire, c'est qu'une minorité leur impose sournoisement les siennes et fait d'elles un instrument contre eux, tel le berger qui veille sur ses moutons dans son intérêt à lui.

Une Société est donc une libre association dans le but de survivre. (Les autres types d'association ont des buts moins vitaux. Dans le cas de la Société, on parle donc d'« association politique », l'association qui fonde la *polis*, la cité.) Ses membres, les Citoyens, doivent y adhérer librement et consentir à toute nouvelle adhésion comme à toute nouvelle règle. Chacun accepte les obligations imposées à tous (les devoirs du citoyen) pour jouir, en retour et à l'égal des autres, des bienfaits que la Société est ainsi en mesure d'offrir (les Droits du Citoyen). Il s'agit en somme d'un Contrat Social. Les animaux ordinaires le connaissent et le respectent d'instinct, d'autant plus qu'il est réduit à sa plus simple expression. Les hommes ont des capacités particulières qui ont rendu leurs rapports complexes et leurs idées confuses au point d'en méconnaître les clauses voire d'en nier l'existence.

# 4. Le Contrat Social ou les Devoirs et Droits fondamentaux du Citoyen

La Société qui existe pour protéger ses Citoyens doit satisfaire leurs besoins vitaux autant qu'il est en elle : elle leur doit tout ce qu'ils sont en droit d'attendre d'elle et tout ce qui dépend d'elle de leur procurer, via les Devoirs qu'ils remplissent envers elle. Ainsi les besoins qu'elle peut satisfaire sont à la fois un Droit et une source de Devoirs. Un exemple pour illustrer sans anticiper sur la suite : manger. C'est un besoin vital universel. Mais les individus de certaines espèces n'ont qu'à ouvrir la bouche pour se remplir la panse et n'ont donc pas besoin de leur Société pour se nourrir ; d'autres, au contraire, se nourrissent avec plus de difficulté et comptent sur leur Société et son organisation pour manger à leur faim. Un même besoin n'a donc pas les mêmes effets selon la Société, l'espèce et les capacités de chacune. Le seul besoin vital qui ne donne lieu ni à un Droit ni à des Devoirs est celui de respirer, puisque aucune Société ne peut empêcher de le faire soi-même (à moins de condamner à mort par étouffement) ni y aider (sauf cas particulier).

Les animaux sociables attendent de leur Société qu'elle accroisse leurs chances de survie et, en premier lieu, qu'elle réduise le danger que représentent les prédateurs ou les ennemis extérieurs. Cette protection, qui est fonction du nombre, peut être passive ou active. Le nombre est dissuasif et réduit par lui-même le risque individuel d'être une proie. Le nombre fait aussi d'individus relativement faibles par eux-mêmes un être collectif redoutable en matière d'attaque ou de défense. Dans tous les cas, le nombre permet une vigilance de tous les instants et une réaction aussi rapide et adaptée que possible au danger.

Il va sans dire que tous les Citoyens, pour bénéficier de la protection de leur Société, sont tenus de contribuer à la protection de leurs Concitoyens. Le type de protection (passive, active) qu'offre la Société dépend de la nature du danger et des ca-

pacités individuelles et collectives des Citoyens. Le type de contribution que chaque Citoyen doit fournir dépend de ses capacités personnelles. (À l'impossible, nul n'est tenu.) Toutes ces conditions particulières, combinées à une infinité de situations, rendent impossible d'édicter des règles précises universelles quant aux Devoirs des Citoyens et aux façons concrètes de les remplir. De manière générale, le premier Devoir du Citoyen est de défendre (physiquement) ses Concitoyens, autant que faire se peut, ou de contribuer à leur défense, contre quiconque menace individuellement ou collectivement leur existence. Le corollaire de ce Devoir est de ne pas constituer soimême une menace pour ses Concitoyens, de ne pas les agresser, sous peine d'être vu et traité en ennemi par la Société. En somme, les Citoyens ont le Devoir d'être solidaires les uns des autres et de défendre leur Cité, dans tous les sens du terme.

Réduire, pour ses membres, le risque d'être tués est le but de toute Société. Mais, chez nombre d'espèces, son rôle ne se limite pas à les protéger des prédateurs. Il consiste aussi à les préserver des périls naturels qu'il est en son pouvoir de conjurer, à savoir la faim, le froid et la chaleur. Le problème de la faim est résolu par une quête collective de nourriture, suivie d'un partage ; celui du froid, par le regroupement serré ou la construction d'abris collectifs; celui du chaud, lui aussi, par la construction d'abris collectifs. Toutes les espèces ne sont pas exposées aux mêmes dangers, mais dès lors qu'une Société connaît l'un ou l'autre et se fait un Devoir de le prévenir pour l'atténuer, à défaut de pouvoir l'écarter à jamais, tous ses Citoyens doivent être soulagés, et tous doivent y contribuer. S'il faut chasser pour manger, tous les Citovens doivent participer à la chasse. Ceci étant, plus une société couvre de besoins, moins ses Citoyens peuvent prendre part à toutes les activités qui permettent de les couvrir. (S'il faut chasser et bâtir, certains chassent, d'autres bâtissent, et tous doivent pouvoir manger et s'abriter.) Or, plus une Société a de capacités, plus elle peut faire face, plus elle doit satisfaire de besoins, y compris ceux qu'elle suscite, plus les activités des Citoyens sont diversifiées.

Nous n'avons pas évoqué, comme périls naturels, la vieillesse, la maladie et les blessures, qui sont pourtant des causes majeures de mortalité. La raison est simple : c'est que la plupart des animaux sont totalement dépourvus face à elles et que leurs Sociétés, donc eux-mêmes, ne peuvent avoir d'obligations en la matière. C'est ici que les hommes constituent une exception. Leurs capacités extraordinaires, et qui s'accroissent avec le temps (selon les sociétés et l'époque), leur permettent d'intervenir jusqu'à guérir ou pour le moins soulager les intéressés. Le Devoir de solidarité trouve chez eux de nouveaux domaines d'application et prend toujours plus de sens. Il peut être rempli de manière ponctuelle, lorsqu'un cas se présente; il peut aussi être rempli de manière permanente, dans le cadre d'une activité spécialisée. Ainsi, lorsqu'une Société est en capacité de secourir, c'est son Devoir (et celui de tous les Citoyens qui ont les capacités requises) d'apporter du secours, et le Droit de tous les Citovens dans le besoin d'être secourus.

Les Citoyens ont le devoir de préserver l'existence de leur Société. Mais la Société est une personne morale. Si elle a besoin d'être défendue dans l'instant, son existence ne peut être prolongée indéfiniment qu'avec un renouvellement permanent de ses Citoyens, c'est-à-dire avec des admissions compensant les décès. Ne sont admis dans la Société que des individus aptes à remplir les devoirs du Citoven. Les nouveaux Citovens peuvent être des étrangers, mais sont plus généralement et plus naturellement les enfants des Citoyens parvenus à l'âge mûr. Les petits ne sont donc pas Citoyens mais sont néanmoins l'avenir de la Société et essentiels pour son existence. Pourtant, toutes les Sociétés n'adoptent pas envers eux la même attitude. Certaines les chassent une fois sevrés ; d'autres les prennent en charge jusqu'à leur autonomie. Là encore, tout dépend de l'espèce et des capacités de la Société. Chez les hommes, ils sont pris en charge. S'occuper des petits participe de l'existence de la Société et mérite toute sa reconnaissance. C'est une tâche indispensable à remplir. Les personnes qui la remplissent, qui ne peuvent en remplir d'autres en même temps, et qui donnent à d'autres la possibilité de faire autre chose pour la Société

s'acquittent comme tous les Citoyens d'un Devoir et ont une activité digne de la Citoyenneté à part entière.

Certains Devoirs viennent immédiatement à l'esprit car ils procèdent directement de la raison d'être de la Société. D'autres en procèdent tout autant mais de manière moins évidente.<sup>3</sup> Le fait est que tout ce qu'une Société exige de ses Citoyens a nécessairement une utilité pour elle et constitue un Devoir pour tous les Citoyens en théorie, pour tout ou partie d'entre eux en pratique. Plus une Société est complexe, plus elle présente de Devoirs possibles, plus elle demande de qualités et de compétences particulières, moins les Citoyens peuvent les posséder toutes, plus ils doivent se spécialiser sans qu'aucun ne soit pénalisé par sa spécialisation. Là encore, fixer avec précision les Devoirs du Citoyen serait impossible. La Société doit concevoir un Devoir générique qui englobe toutes les possibilités. En l'occurrence, elle doit considérer que quiconque remplit une tâche qui doit l'être et tel qu'elle attend qu'elle le soit a rempli sa part du contrat pour être Citoyen. En d'autres termes, tout Citoyen a le Devoir de participer à la vie de la Cité selon ce que celle-ci considère comme une participation : et quiconque s'acquitte effectivement de ce Devoir. dans une de ses multiples variantes, est Citoyen — ou Citovenne.

En résumé, tous les Citoyens ont le Devoir de défendre la Cité et leurs Concitoyens, de ne pas les agresser, d'être solidaires les uns des autres, de respecter les règles établies en commun dans l'intérêt général ou pour satisfaire des intérêts particuliers légitimes, et, de manière générale et permanente, de participer à la vie de la Cité selon ce qu'elle considère comme une participation. Ce dernier Devoir est la condition pour être Citoyen; remplir chacun de ces Devoirs — les permanents comme les occasionnels — est la condition pour le demeurer. Qui-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Paradoxalement, les premiers Devoirs (tels que défendre la Cité) sont aussi ceux que les Citoyens ont de moins en moins l'occasion de remplir à mesure que la Société devient plus forte, de sorte que la Citoyenneté doit être conférée par l'acquittement de Devoirs moins éclatants.

conque manque en tout ou partie à ses Devoirs de Citoyen viole le Contrat Social et s'expose à être puni (de manière à réparer ses torts si la chose est possible, à l'empêcher ou à le dissuader de récidiver et à décourager ceux qui pourraient être tentés de prendre le même chemin), chassé (en tant que parasite ou ennemi passif) ou tué (en tant qu'ennemi actif). Ne sont Citoyens que les individus dignes de l'être, jusqu'à preuve du contraire.

Mais les Devoirs ne sont qu'un aspect de la Citoyenneté. Un Citoyen n'a pas seulement des obligations ; il a aussi des Droits. Les Droits sont la raison, l'avantage, l'intérêt tangible d'appartenir à une Société ; c'est par eux que la Société comble concrètement les besoins individuels de ses Citoyens. Un Citoyen à part entière doit s'acquitter des Devoirs du Citoyen et jouir des Droits du Citoyen ; il doit être l'égal, en Devoirs et en Droits, de ses Concitoyens. La Citoyenneté est la même chose pour tous, sans quoi il n'y a ni Citoyens ni Cité.

Les Droits d'un Citoyen ne sont pas le fruit de ses propres efforts; ils ne consistent pas davantage à jouir simplement de ses facultés naturelles. Il n'est pas Citoyen pour s'assumer seul. S'il générait ses propres Droits, il n'aurait pas besoin de la Société, il n'aurait pas besoin d'être Citoyen. Les Droits que la Cité lui reconnaît et garantit sont donc, par définition, générés et garantis par les Devoirs que ses Concitoyens remplissent envers la Cité et envers lui. Ayant envers eux les mêmes Devoirs, assurant aux autres ce que les autres lui assurent, il peut croire que ses Droits sont directement le fruit de ses Devoirs, mais ce n'est qu'une illusion. Il n'y a pas de Droit sans Société. Personne ne génère ses propres Droits. Un Citoyen ne remplit pas Des devoirs pour en recueillir les fruits mais pour mériter et conserver la Citoyenneté qui seule confère tous les Droits du Citoyen.<sup>4</sup>

4

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Un système qui ferait croire que chacun génère ses droits et ne doit tout qu'à luimême, qui exalterait l'individualisme et engendrerait et cautionnerait l'inégalité, ignorerait tout de la logique sociale et ne serait en rien une Société.

Ceci étant précisé, tous les Devoirs dont les Citoyens s'acquittent envers la Cité génèrent les bienfaits dont celle-ci est susceptible et auxquels chaque Citoyen a droit, puisque chacun est une partie de la Cité envers laquelle lesdits Devoirs ont été remplis et qu'il a lui-même fait sa part. (Inversement, ce qui n'est pas le pendant direct ou indirect de Devoirs envers la Cité n'est pas un Droit aux yeux de la Cité.) Les Droits du Citoyen — c'est-à-dire les Droits qu'une Société peut reconnaître et garantir à ses Citoyens — dépendent donc de la nature des Devoirs que ses Citoyens, pris collectivement, remplissent et de son potentiel qui, au-delà des qualités individuelles, dépend surtout du nombre de Citovens et de leur organisation. Plus les Citoyens sont nombreux, plus ils ont de talents divers, plus ils combinent leurs efforts, plus ils sont complémentaires, plus la Cité a à offrir. Le potentiel de la Cité réside dans la chaîne que forme l'ensemble des Citoyens, même si certains de ses bienfaits semblent être le fait exclusif de certains maillons, qui ne font qu'y mettre la touche finale. Nul n'est rien seul. Même le génie a besoin du terreau de la Société pour exister et s'épanouir. Tout Citoyen participe à la vie de la Cité, contribue de manière directe ou indirecte au produit commun et a, en retour, le Droit d'en profiter, à l'égal de ses Concitoyens. Nul ne doit pâtir de la fonction qu'il remplit et que la Cité a besoin que quelqu'un remplisse. Toute fonction sociale est utile ; aucune ne doit conférer de privilèges (autres que ceux propres à la fonction elle-même); aucune ne doit susciter l'ingratitude de la Société.<sup>5</sup>

Les bienfaits de la Cité se présentent sous diverses formes dont les Citoyens profitent donc de différentes manières. Les

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Tous les individus sont, par nature, différents... en beauté, en force, en talents, en capacités, en intelligence, etc. Le principe de toute union est donc de profiter également à tous bien que chacun ne puisse apporter la même chose, quoique chacun doive apporter quelque chose d'utile. C'est ainsi que les Citoyens se complètent et que la Société est forte. Tout est précieux même si, selon le moment et les points de vue partiaux, certaines qualités ou fonctions semblent être plus importantes que d'autres. «On a toujours besoin d'un plus petit que soi. » La Société ne doit pas attendre qu'une épreuve inattendue révèle cette évidence pour reconnaître que tous ses membres méritent en effet les Droits du Citoyen.

premiers bienfaits sont inhérents à l'état de Société lui-même. Ils concernent notamment la paix civile que la Société est censée assurer (via l'armée, la police, l'administration) et dont chacun jouit dès lors qu'elle est effective, et la culture (langue, traditions, imaginaire) que toute Société développe, même malgré elle, et que chacun intègre du simple fait de lui appartenir. Les *seconds* résultent de décisions publiques et d'efforts spécifiques au profit de la communauté dans son ensemble. Ils concernent notamment les grandes infrastructures et certains services publics dont tous les Citovens jouissent sans s'en rendre compte, comme s'ils allaient de soi. (Pensons, par exemple, aux routes, aux canaux, à l'éclairage public, à l'entretien des forêts, au nettoyage des rues, etc.) Les troisièmes sont le produit des Devoirs que les Citoyens remplissent individuellement ou collectivement pour satisfaire les besoins ou les envies de particuliers ou de collectivités. Ils concernent la plupart des biens et services, destinés par nature à l'usage ou à la jouissance des personnes physiques ou morales qui font valoir leur Droit à en jouir. (Par exemple, un dentiste offre un service dont jouissent les particuliers qui se présentent chez lui pour qu'il soigne leurs dents ; un producteur de pommes fournit des pommes à ceux qui veulent en manger et que personne ne peut manger à leur place.) Ces biens et services constituent les bienfaits les plus évidents, les plus attendus et les plus demandés, ceux que les Citovens regardent comme les Droits que la Cité doit expressément garantir à chacun d'eux pour pourvoir à leurs besoins particuliers (vitaux ou factices) ou assouvir leurs envies légitimes.

Tous les Citoyens ont un égal Droit de profiter des bienfaits de leur Cité. S'il ne peut en être autrement concernant les bienfaits des deux premières catégories, il doit en être de même concernant ceux de la troisième. Pourtant, ici les choses se compliquent, du moins les capacités particulières des hommes les ont-elles rendues longtemps compliquées alors que le Principe ne change pas.

Tout ce que les Citoyens font dans le cadre d'un Devoir envers la Cité est destiné à leurs Concitovens. Certaines choses sont indivisibles et profitent à tous : d'autres doivent profiter individuellement à leurs Concitovens et ne le peuvent que si elles sont divisées en parts ou si tous ceux qui le désirent en obtiennent une partie, dans la mesure du possible. Ce Principe s'observe chez les animaux, en particulier chez les gros carnassiers qui chassent de manière collective et partagent ensuite leur proie, même avec ceux d'entre eux qui, ayant d'autres fonctions, ne prennent pas part à la chasse. Dans le cas de la nourriture, il va de soi que l'obtention d'une part du produit commun n'est pas facultative : en réclamer une relève d'un « désir » qui est, en réalité, l'expression d'un besoin. Si seuls les chasseurs mangeaient, une partie des Citoyens mourrait de faim et bientôt leur Société elle-même serait anéantie. Impossible, dans ces conditions, de violer le Principe. Inutile, même, de le connaître pour le respecter. C'est précisément parce que, chez les hommes, le produit de nombre d'activités est moins vital qu'il y a moins de pression pour respecter le Principe et que celui-ci finit par être oublié. La nature même des produits, indivisibles et à usage individuel, favorise l'établissement de relations individuelles entre les producteurs et les demandeurs qui perdent chacun de vue qu'ils sont Citovens, alors que les premiers remplissent un Devoir envers la Cité et que les seconds exercent un Droit conféré par la Citoyenneté.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Autrement dit, le Principe selon lequel tous les Citoyens ont le Droit de profiter des bienfaits de leur Société s'applique à tous les produits (comme à tous les services) et pas seulement aux plus vitaux ou décrétés comme tels. Il n'y a pas à distinguer les produits selon leur degré d'utilité, car tous sont le fruit de Devoirs envers la Cité et sont donc destinés à l'ensemble des citoyens. Outre qu'il serait arbitraire et absurde de distinguer ainsi les produits — dont l'utilité dépend surtout des besoins à l'instant T de celui qui les considère, de sorte qu'un produit jugé utile peut n'avoir aucune utilité pour lui, tandis qu'un produit jugé superflu sera vital ou indispensable pour lui à ce moment —, cette distinction amènerait aussi à établir qui, parmi les Citoyens, mérite de disposer de tel ou tel et à nier, sous des prétextes divers, que tous les Citoyens ont Droit à tous. Certains auraient droit à tout, d'autres n'auraient même pas droit à ce qu'ils produisent eux-mêmes, à moins que chacun n'ait de droit que sur sa propre production… autant de conceptions contraires à la logique sociale et plus absurdes les unes que les autres.

Tous les Citoyens participent à la vie de la Cité et alimentent le pot commun. Reste la question de savoir comment ce qui est « commun » arrive dans la bouche ou entre les mains des particuliers, autrement dit comment ce qui est à tous en théorie se répartit entre chacun en pratique. Il y a deux grands modes de répartition possibles. Dans la mesure où les biens et produits ne se répartissent pas tout seuls, leur répartition est nécessairement le fait d'une volonté et d'une action : soit la Cité donne, soit les Citoyens prennent ; soit ils sont partagés, soit les Citoyens y ont accès.

Le partage se fait nécessairement sous l'égide d'une autorité, selon une certaine philosophie. L'autorité peut être celle de la communauté tout entière ou d'un chef ou d'un État. D'après les Principes, le seul partage légitime est celui en parts égales pour tous les Citovens. Étant souvent irréalisable, un tel partage consiste davantage à uniformiser les parts qu'à faire des parts réellement identiques. C'est le pis-aller des petites communautés, et une catastrophe pour les grandes. Mais si cette forme de partage n'est déjà pas satisfaisante, tout autre est fatalement inégalitaire et éminemment arbitraire, puisqu'elle implique que ladite autorité établisse des critères au gré de ses idées, de ses désirs et, finalement, de ses seuls intérêts. Quelles que soient les intentions initiales, quels que soient les prétextes avancés pour justifier l'inégalité (les besoins, les mérites, le rang, etc.), un partage sous cette forme est la porte ouverte à toutes les dérives, à tous les délires et à la plus effroyable tyrannie.

Dans le second mode de répartition, l'accès, ce sont les Citoyens qui prennent ou retirent du marché<sup>7</sup> ce qu'ils veulent, au gré de leurs besoins ou de leurs envies. La répartition s'opère alors sans l'intervention d'aucune autorité, sans autre contrainte que la nature des choses. Ce mode de répartition n'a de sens que dans un contexte d'abondance. Pour que les Ci-

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le « marché » est l'ensemble des biens, produits et services, issus de la participation des citoyens à la vie de la cité et en attente de preneurs ou de demandeurs.

toyens puissent se servir librement, il faut qu'il y ait pour tous. En théorie, le libre service donne lieu a une répartition en parts égales. En pratique, les parts de tous sont différentes mais conformes aux désirs de chacun. Ce système est égalitaire, mais l'Égalité s'applique, non aux parts, mais, plus logiquement, au Droit : tous les Citoyens ont le Droit d'accéder librement au marché, Droit conféré par la Citoyenneté elle-même.

On notera que, si *l'accès* — plus exactement 1'*accès libre* est le mode de répartition prescrit par les Principes, il n'est envisageable que dans certaines conditions. Dans un contexte de rareté, le partage égalitaire ou, mieux, une limitation du Droit d'accès, égale pour tous, doit prévaloir. Comme il a été dit, le partage égalitaire est souvent irréalisable<sup>8</sup> et n'a même souvent aucun sens. Une même part n'est pas assez pour les uns, trop pour les autres ; elle prive ou gave sans raison. Une limitation égalitaire du Droit d'accès a l'avantage de ne rien attribuer à personne, de ne pas pourvoir inutilement ceux qui ne désirent pas la chose en question, donc de conserver les stocks pour les Citoyens intéressés, tout en prévenant les abus possibles de la part de ces derniers. Ainsi, le mode de répartition doit être adapté au contexte (abondance ou rareté). Mais. à la vérité, les deux modes (accès libre et accès limité) coexistent en permanence, car, au même moment, certains biens et

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Je n'ai pas développé ce point pour ne pas alourdir le texte. Un partage égalitaire est souvent irréalisable parce que rares sont les choses naturelles ou issues d'une production qui existent en grande quantité ou en quantité suffisante et de qualité identique, de sorte qu'il est peu probable que tous les citoyens puissent recevoir exactement la même chose au même moment, en supposant qu'ils le veuillent et que telle soit l'intention du système. Et plus les citoyens sont nombreux, moins la chose est possible. La seule façon d'établir cette égalité matérielle, cette uniformité, est de nier les différences de goût, de proscrire la diversité des produits et d'imposer, dans tous les domaines, la production d'un seul type de produit. Outre que cela suppose un système des plus tyranniques, cela conduit à tuer toute fantaisie, toute initiative, toute évolution. Le système se sclérose tout seul. Par ailleurs, cette « égalité » est imparfaite si elle ne concerne pas les services, qui, à leur manière, font aussi partie du produit commun, mais elle est parfaitement liberticide si elle les concerne, car alors le système régente la vie des citoyens dans tous ses détails. L'égalitarisme est une illusion et une monstruosité : il va à l'encontre non seulement de la nature humaine mais encore de la nature des choses et des Principes de l'ordre social ; l'avoir pour but est une folie criminelle.

produits sont en abondance tandis que d'autres sont rares. Un contexte est cependant dit « d'abondance » quand la plupart des produits sont en effet abondants et que l'accès libre est ou devrait être le principal mode de répartition, l'accès ne devant être limité qu'à l'occasion, pour certains produits. Inversement, un contexte est dit de « rareté », quand la plupart des produits sont rares et que l'accès doit être généralement limité, la tentation étant alors grande d'adopter et de généraliser un système de partage ou de rationnement, même concernant les produits abondants. 9

Remarquons que, quel que soit le mode de répartition, ce que les Citoyens obtiennent de la Cité ou prennent d'eux-mêmes sur le marché devient leur « propriété ». Les propriétés sont les biens dont, par la grâce de la Cité, ils peuvent disposer exclusivement et user librement, sans contrevenir aux Droits d'autrui et dans le respect des lois. Le cas le plus emblématique est celui des denrées qui sont non seulement destinées à leur jouissance personnelle mais qu'en plus ils ingèrent; elles étaient leurs propriétés jusqu'à ce qu'ils les consomment et qu'elles fassent partie d'eux à jamais. Il en est de même des biens durables. En revanche, c'est une idée fausse et pourtant fort répandue de croire qu'un produit est la propriété de son producteur, autrement dit que le travail fonde la Propriété. Celui qui produit dans le cadre de son Devoir de participer à la vie de la Cité produit pour la Cité, non pour lui-même ; il est dépositaire de sa production le temps qu'elle trouve preneur, il n'en est pas le propriétaire. Quant à celui qui fabrique quelque chose pour son plaisir, il en est propriétaire de fait, si les matériaux utilisés n'étaient à personne, ou propriétaire de droit, si

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Le texte n'aborde pas ici la question de la monnaie, qui sera le sujet de la seconde partie, mais il est intéressant de remarquer qu'elle participait des deux modes (partage/accès). À l'ère industrielle, elle servait à conférer du droit d'accéder au marché, mais cet accès n'était jamais libre puisqu'elle servait aussi à le limiter, la limite étant, pour chaque personne, le nombre d'unités monétaires dont elle disposait, cette limite étant différente d'une personne à une autre et d'un instant à l'autre. La monnaie était donc, en même temps, un système de rationnement inégalitaire où le partage n'était pas réalisé directement par l'État, mais où l'État cautionnait le moyen du partage inégale et le partage lui-même, donc l'inégalité.

les matériaux utilisés étaient déjà à lui ; dans les deux cas, la Propriété est indépendante de la transformation apportée. Les moyens de production, qu'il s'agisse de la terre ou des machines, ne sont pas davantage des propriétés au yeux de la Cité puisque la Cité ne permet d'en disposer que pour remplir des Devoirs envers elle. Ceux qui en disposent passent pour leurs propriétaires aux yeux des particuliers, mais ne peuvent en user à l'encontre des intérêts de la Cité sous peine d'en être délestés. <sup>10</sup>

En résumé, tous les Citoyens ont le Droit de profiter également de tous les bienfaits — indivisibles et divisibles, vitaux et superflus — dont leur Cité est susceptible grâce à la combinaison des Devoirs que chacun d'eux remplit envers elle. 11 Tous ont Droit à la Sécurité de leur personne et de leurs biens. Lorsque la protection que la Cité leur doit est prise en défaut, il leur est reconnu le droit de les défendre eux-mêmes par tous les moyens en leur pouvoir. Tous les Citoyens ont, par ailleurs, Droit à une part égale du produit commun ou, mieux, doivent pouvoir accéder librement au marché des biens et services du fait qu'ils soient Citoyens, sans autres bornes que les envies de chacun, l'exercice par les autres Citovens de ce même Droit, la nature des choses et éventuellement la loi, égale pour tous. Les biens que la Société leur accorde ou leur permet de prendre sont leurs propriétés de droit ; ils peuvent en user librement et exclusivement, sans toutefois contrevenir à leurs Devoirs et aussi longtemps que les intérêts de la Cité ne s'y opposent pas. Tous ces Droits participent à la fois de la Sécurité et de la

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Voir *De la Propriété*, p. 213.

<sup>11</sup> Cette conception s'oppose radicalement à celle qui consiste à croire que seules les denrées essentielles appartiennent à la société et doivent être réparties, par elle, entre les citoyens. Cette dernière se veut audacieuse mais elle est bancale en pratique et dans son principe. C'était notamment celle de Robespierre, partisan du droit naturel, qui, le 2 décembre 1792, déclarait à la Convention que la loi devait « assurer à tous les membres de la société la jouissance de la portion des fruits de la terre qui est nécessaire à leur existence ; aux propriétaires ou aux cultivateurs le prix de leur industrie, et livrer le superflu à la liberté du commerce. » Voir p. 174.

Liberté, qui toutes deux se déclinent et souvent se confondent 12

# 5. Devoirs et Droits fondamentaux, indirects, particuliers

Arrêtons-nous sur un sujet qui peut paraître oiseux de prime abord, mais qu'il est essentiel de maîtriser pour bien comprendre ce qu'est l'Égalité, au lieu d'en avoir une conception vague ou fantaisiste annonciatrice de catastrophes justifiant un rejet non moins catastrophique.

L'Égalité n'est pas un Droit. Elle est le Principe fondamental de l'ordre social; elle ne concerne que les Devoirs et les Droits. Mais, et c'est là le sujet, elle ne s'applique pas à tous les Devoirs ni à tous les Droits. La raison est simple : tous les Devoirs et tous les Droits ne sont pas du même niveau. Il y a, pour les Devoirs, comme pour les Droits, une sorte de hiérarchie; ils forment comme une sorte de cascade. Il existe un niveau supérieur, un niveau immédiatement inférieur et un troisième niveau, inférieur aux deux premiers. Mais l'Égalité ne s'applique pas non plus de la même manière aux Devoirs et aux Droits. Il nous faut donc traiter séparément les deux sujets.

Commençons par les Devoirs. Il en existe trois types : les Devoirs *fondamentaux*, les devoirs *indirects* et les devoirs *particuliers*.

Les Devoirs *fondamentaux* sont les Devoirs du Citoyen (défendre la Cité, être solidaire de ses Concitoyens, participer à la vie de la Cité). Ce sont des Devoirs généraux, théoriques, qui, par eux-mêmes, ne veulent rien dire concrètement. Un Devoir fondamental ne peut donc être rempli qu'en s'acquittant d'un devoir dit *indirect* qui, lui, à une portée plus pratique. Inversement, quiconque s'acquitte d'un devoir indirect remplit bien le

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Pour plus de précision, voir *Principes universels de l'ordre social ou Bases de la Société à usage universel* (Philippe Landeux, TheBookEdition, 2011).

Devoir fondamental dont il découle. Par exemple : le Devoir fondamental de participer à la vie de la Cité (selon ce que celle-ci considère comme une participation) ne peut être réellement rempli qu'à travers une multitude d'activités reconnues (boucher, maçon, employé, fonctionnaire, mère au foyer, etc.) qui sont autant de devoirs indirects; quiconque exerce une activité reconnue s'acquitte d'un devoir indirect et remplit en même temps son Devoir fondamental de participer à la vie de la cité. Non seulement remplir des devoirs indirects différents n'empêche pas de s'acquitter du même Devoir fondamental, mais il n'est ni possible ni souhaitable que tous les Citoyens fassent la même chose dans le cadre d'un Devoir général. Il s'ensuit que l'Égalité n'a de sens qu'appliquée aux Devoirs fondamentaux. Les Citoyens doivent être considérés comme égaux en Devoirs dès lors qu'ils s'acquittent, chacun à leur manière, de leurs Devoirs fondamentaux. Exiger d'eux qu'ils fassent tous la même chose — ce qui est par nature impossible — pour les considérer comme égaux ou pour qu'ils puissent eux-mêmes prétendre à l'Égalité serait absurde et aurait pour but de justifier l'inégalité par un sophisme.

Ouant aux devoirs particuliers, ils sont de deux sortes. 1) Ils peuvent découler d'un devoir indirect, comme celui-ci découle d'un Devoir fondamental. Dans ce cas, ils précisent encore davantage, d'un point de vue pratique, le devoir indirect. Par exemple, dans le cadre d'une entreprise, qui a pour devoir (indirect) de produire telle ou telle chose pour la Cité, chaque employé a une fonction propre qui est son devoir particulier vis-à-vis d'elle. La Cité n'entre pas dans ces détails pour reconnaître ses Citoyens. En revanche, l'entreprise s'assure que chacun remplit bien sa fonction pour être digne de figurer au rang de ses employés. 2) Les devoirs particuliers peuvent aussi être des obligations facultatives imaginées par la Cité pour justifier des droits particuliers qui s'ajoutent aux Droits du Citoyen mais qui, à défaut, n'altèrent en rien la Citoyenneté. Ces devoirs et ces droits particuliers n'entrent pas dans la balance générale de l'Égalité.

De la même manière, les Droits fondamentaux sont les Droits généraux et théoriques du Citoyen (Sécurité, Liberté, profiter des bienfaits de la Cité). Ce sont des abstractions qui recouvrent une multitude de sens ou d'applications pratiques. Les droits indirects sont, précisément, ces applications pratiques; ils renvoient à tout ce que les Citoyens ont le droit de faire. Ainsi, un Droit fondamental se traduit par des droits indirects avant une portée concrète. C'est à travers les droits indirects que les Citovens jouissent réellement des Droits fondamentaux. Il s'ensuit que l'Égalité s'applique aux Droits fondamentaux, évidemment, mais aussi et surtout aux droits indirects, à tous les droits indirects. Les Citovens ne sont réellement égaux en Droits (fondamentaux) que si tous jouissent des mêmes droits indirects. Comment des Citovens n'ayant pas les mêmes droits pratiques, pourraient-ils être égaux dans quelque Droit fondamental que ce soit, même en théorie? Une telle Égalité serait purement déclarative ; elle n'aurait aucun fondement ; elle flatterait les naïfs et armerait les tyrans.

Prenons le cas du Droit fondamental de profiter des bienfaits de la Dité. Les Citoyens ont de multiples façons de profiter desdits bienfaits, certaines ne nécessitant même aucune démarche de leur part, chacune constituant autant de droits indirects. Mais, de tous les droits indirects, le plus important est celui d'accéder au marché. En tant que droit indirect, ce droit doit être égal pour tous les Citoyens, d'autant plus qu'il est la condition pour jouir d'une infinité d'autres droits. Sans égalité entre les Citoyens au niveau de ce droit, il n'y aucune égalité en Droits possible. Et il n'y a qu'une façon qu'il soit égal pour tous les Citoyens, c'est que l'accès au marché soit libre, sans autre condition que la Citoyenneté.

Enfin, les droits *particuliers* peuvent être de trois types. 1) Ils peuvent résulter de l'exercice d'un droit indirect. C'est le cas, notamment, du droit de propriété que les Citoyens ont sur les biens qu'ils ont retirés du marché *via* l'exercice de leur droit d'accès. L'Égalité s'applique au droit indirect d'accéder au marché mais pas au droit de propriété. La Cité ne peut pas et

n'a pas à garantir à tous les Citoyens les mêmes biens, alors qu'ils sont libres d'user du droit qui les procure. 2) Les droits particuliers sont aussi toutes les prérogatives que chaque Citoyen a dans le cadre de sa fonction pour pouvoir la remplir, qu'il n'est pas utile, qu'il pourrait même être dangereux que les autres aient. 3) Les droits particuliers peuvent aussi être le pendant de certains devoirs particuliers, c'est-à-dire d'obligations facultatives envers la Cité que les Citoyens acceptent de remplir comme condition pour jouir desdits droits. L'Égalité ne s'applique pas à ces droits qui ne concernent pas la Citoyenneté, mais tous les Citoyens qui ont rempli volontairement les devoirs en question doivent en jouir également.

Ainsi les Citoyens doivent-ils être égaux en Devoirs et en Droits. Mais cette formule est vaine ou potentiellement funeste si l'on ne distingue pas les différents niveaux de devoirs et de droits. La formule exacte est : Les Citoyens doivent être égaux en Devoirs fondamentaux et en Droits fondamentaux et indirects. On préfèrera sans doute la première, plus légère, à celle-là, plus juste. Soit ! Mais que le souci de simplification et de clarté ne dissimule pas l'ignorance de ces concepts !

# 6. Les droits légaux

Nous avons parlé, jusqu'à présent, des Droits qui découlent de la raison d'être de la Société et des rapports qui doivent s'établir mécaniquement, pour ainsi dire, entre les Citoyens. Ces Droits ne sont en rien artificiels ou fantaisistes ; ils ne relèvent pas de la volonté des hommes ; ils sont dictés par la nature des choses, donc invariables d'une Société à une autre ; toute Société digne de ce nom doit les reconnaître et les garantir. Ce sont ceux qui doivent figurer dans la Déclaration des Droits. 13

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Voir Déclaration universelle des Devoirs et des Droits des hommes, du Citoyen et de la Cité, Philippe Landeux, *Essai de constitution pour la Cité France ou la République Française* (poche), TheBookEdition, 2020, p. 21.

Paradoxalement, ces Droits éternels sont aussi ceux que l'on oublie le plus souvent au profit des droits légaux ou temporels, de sorte que la notion de « droit » ne renvoie plus qu'à ces derniers et draine un parfum d'arbitraire, voire de tyrannie. Les lois particulières que chaque Société adopte et qui marquent la différence entre les Sociétés établissent en effet des droits d'une autre nature mais qui, n'étant pas moins des droits, doivent d'autant plus être garantis par le système que le système les reconnaît lui-même. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce type de droits prend le pas sur les premiers : un système préfère décréter les droits à sa convenance que se soumettre aux lois immuables; cette préférence peut être motivée par l'intérêt comme fondée sur l'ignorance ou les deux à la fois. Un système tyrannique, qui bafoue les Principes, ne va pas s'évertuer à les rappeler et a donc tout intérêt à imposer, en toute chose, sa propre conception de la légitimité. Mais un système plus juste, disons « démocratique », peut les méconnaître de bonne foi et prodiguer des droits imaginaires qui, sous prétexte de bonnes intentions, perpétuent leur ignorance.

Quoi qu'il en soit, les droits légaux ne sont réellement légitimes que lorsqu'ils s'accordent avec les Principes et les Droits qui en découlent ou ne contreviennent ni aux uns ni aux autres. Mais la légitimité, en la matière, revêt deux aspects : nous venons de voir le premier; le deuxième concerne le mode d'adoption des lois. Une loi n'est légitime que lorsqu'elle a été adoptée par la majorité, au moins, des Citoyens, qu'elle ait été conçue en commun ou soumise à leur ratification. Un droit légal n'est donc entièrement légitime que lorsque lui et la loi sont légitimes, ce qui suppose un système véritablement démocratique. Mais il y a trois autres possibilités. 1) Une loi aussi bien que le droit peuvent être illégitimes, auquel cas il n'y a rien à respecter. 2) Une loi peut être illégitime et le droit légitime, auquel cas la nullité de la première nuit à la respectabilité du second, et la réforme nécessaire de la loi ou du système législatif risque de faire jeter le bébé avec l'eau du bain, à moins que le bon sens l'emporte. 3) Enfin, quand une loi est légitime, le droit est toujours légitime lui aussi sur la forme ; il

est *légitimé* à défaut d'être réellement et entièrement légitime. S'il est illégitime dans le fond, les Citoyens qui l'ont établi sont tenus de le respecter jusqu'à ce qu'ils reviennent de leur erreur et changent la loi. Comment pourrait-il en être autrement? Les Principes sont le bon sens même, mais ils n'ont d'autre voix que celle des hommes. Si personne ne les exprime, ils n'existent pas. Heureusement, les Principes de l'ordre social sont la sauvegarde des peuples qui les connaissent et les respectent donc d'instinct ou sont ramenés à eux par intérêt et la force des choses.

## II

Le Civisme ou théorie de LA CITÉ

Le rôle de la Cité est de garantir les Droits de ses Citoyens, afin de ne pas ajouter aux malheurs de la vie des injustices sociales. La Cité ne peut ni ne doit prétendre faire leur bonheur, car chacun en a une conception personnelle et ne peut le trouver que par lui-même.

## 1. La Carte civique

Les Principes ne sont concevables que s'ils sont applicables. L'impossibilité pratique de les appliquer oblige à viser plus bas et à adopter des principes à la hauteur, faux mais utiles. Cependant, une fois adoptés, des principes faux enferment dans une certaine logique qui prévaut encore longtemps après que les conditions aient changé et qu'elle n'ait plus lieu d'être. Vient néanmoins un moment où les nouvelles possibilités de faire ouvrent de nouvelles façons de penser.

Ainsi en a-t-il été des « sociétés » humaines qui, de par les capacités particulières des hommes, évoluent et sont passées par plusieurs phases. Ce qui distingue particulièrement les hommes des animaux ordinaires est leur capacité à fabriquer, individuellement ou collectivement, pour eux-mêmes ou pour la communauté, d'où l'extension extraordinaire que prend chez eux la notion de « bienfaits de la Cité », d'où, encore, l'importance que revêt la question de la répartition. Du mode de répartition de adopté dépend le respect ou la violation des Principes. Or l'adoption de tel ou tel mode, répondant à des besoins pratiques, est nécessairement dictée par les possibles ; c'est moins une question de volonté que de conditions et d'époque.

Les « sociétés » humaines ont évolué en taille et sur le plan technique — chacune à un rythme différent. Mais c'est dans les premiers stades de leur évolution, et en adéquation avec les

<sup>14</sup> Voir p. 17 à 19.

conditions d'alors, qu'elles ont conçu et fixé pour longtemps le mode de répartition et les idées qui s'y attachent.

Notre sujet n'est pas de passer ici en revue les différentes étapes qui ont existé et les faux principes auxquels les hommes ont pu adhérer faute de mieux; il est d'exposer le mode de répartition conforme aux Principes que nous avons établis, et que les conditions modernes permirent enfin d'adopter.

Pour rappel, le mode de répartition le plus digne d'une Société est l'accès libre au marché, pour tous les Citoyens, quitte à limiter l'accès à certains produits, soit parce qu'ils sont rares, soit pour toute autre raison que la Société (l'ensemble des Citoyens) juge à propos.

La première condition pour concevoir et adopter ce mode de répartition est une production abondante, puisqu'il faut bien que le marché soit abondamment approvisionné pour que les Citoyens aient le Droit de se servir librement, sans quoi un tel Droit ne porterait sur rien et le leur reconnaître en théorie leur ferait une belle jambe en pratique. Après des millénaires de production artisanale, l'industrialisation résolut le problème de la rareté, sauf cas particuliers. Il devint non seulement possible de concevoir ce mode de répartition, mais encore absurde de ne pas l'adopter, comme le Civisme le préconisait. Car pourquoi empêcher les Citoyens d'accéder à tout ou partie des biens dont ils ont besoin ou envie, et qui existent, alors que les producteurs sont eux-mêmes et plus que jamais en quête de clients?

La deuxième condition est la possibilité, pour une immense Cité, de savoir qui fait quoi en temps réel, qui est Citoyen, qui ne l'est pas, qui ne l'est plus, qui a des Droits, qui n'en a pas, possibilité qu'offrit l'informatique. Dans une petite communauté, tout le monde se connaît. Dans une grande Société, personne ne sait ce que fait son voisin. L'informatique est indispensable pour pallier l'inconvénient du nombre (qui a par ailleurs ses avantages en matière de potentiel, notamment

technique). Elle est indispensable aussi bien pour reconnaître les Devoirs que pour garantir les Droits. Souvenons-nous qu'un Citoyen a le Devoir de participer à la vie de la Cité, selon ce que celle-ci considère comme une participation. La Citoyenneté se mérite et se conserve par une activité dont la Cité doit s'assurer de la réalité et des résultats, ce que l'informatique rend aussi aisé de faire que son absence rendrait la chose laborieuse, incertaine et au final impossible. Mais, si l'informatique permet à la Cité de reconnaître ses Citoyens, elle permet aussi à ces derniers de se faire reconnaître partout et par n'importe qui comme tels. Or le Droit d'accéder librement au marché, conféré par la Citoyenneté, n'a de sens que si la Citoyenneté ne peut être usurpée et si les Citoyens peuvent l'attester auprès des commercants. Enfin, l'informatique permet aux commercants eux-mêmes de prouver à la Cité leur activité et de mériter à leur tour la Citoyenneté. La boucle est bouclée.

L'informatique peut être utilisée de différentes manières pour remplir ces divers objets. Le Civisme opta pour le recours à des cartes à puce appelées « Cartes civiques »<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> Il nous paraîtra extraordinaire que l'idée de cette carte ait été un prétexte, pour des gens qui se disaient « anticapitalistes », de rejeter le Civisme, alors qu'elle a été le moyen d'anéantir le capitalisme. Incapables de se projeter dans la Cité, ils voyaient dans cette carte à puce un formidable moyen de contrôle et d'oppression, à l'instar des moyens dont le capitalisme essayait lui-même de se doter. Ils ne voyaient pas le potentiel libérateur de la technologie; ils ne voyaient que l'usage perfide qu'en faisait l'oligarchie capitaliste. Carte de crédit, Carte civique, c'était du pareil au même pour eux. Ils ne réalisaient pas que la Carte civique était la condition pour dépasser la monnaie, pour fonder sur la Citoyenneté le Droit d'accéder librement au marché, pour établir enfin l'Égalité entre les Citoyens et une véritable Démocratie, pour combler leurs vœux au-delà de leurs rêves. Ils raisonnaient comme si l'accès libre au marché pour tous les Citoyens ne devait rien changer à leur monde (« société ») inégalitaire et oligarchique. Alors même qu'ils ne pouvaient empêcher l'évolution vers un usage exclusif de cartes, ils dénonçaient la virtualisation de la monnaie (qui donnait en effet des armes au système), comme si s'opposer à la suppression de l'argent liquide (tout en louant par ailleurs les crypto-monnaies) n'était pas défendre Largent tout court! Comme s'ils pouvaient s'opposer sérieusement au capitalisme et espérer le vaincre un jour en défendant Largent! Comme s'il y avait une autre façon et une autre raison d'anéantir Largent — et avec lui le système monétaire et le capitalisme — que celles avancées par le Civisme. Du reste, certains comprenaient de suite que le but d'une Carte civique était d'anéantir Largent au nom de l'Égalité et, surtout, de la Nation, ce

Nous entrons maintenant dans les aspects pratiques de la répartition et de l'organisation de la Cité selon les Principes de l'ordre social. Pour ce chapitre et pour les suivants, il faudra garder quatre choses à l'esprit :

- 1) Une Société est un ensemble complexe. Tout est lié. Rien n'est indépendant. Or les sujets ne peuvent être traités que l'un après l'autre, de sorte que, faute de pouvoir tout dire en même temps, il est impossible d'être complet à l'instant T, et certaines questions restent nécessairement en suspens, les réponses ayant déjà été apportées ou se trouvant plus loin.
- 2) La Cité est une véritable Démocratie. Les Citoyens décident : ils règlent eux-mêmes les problèmes qui se posent à eux en fonction de leur mentalité et des moyens à leur disposition en leur temps. Il ne nous incombe donc pas de régler tous les problèmes que nous pouvons imaginer. Outre que les réponses à certaines questions ne dépendent pas de nous et seraient purs bavardages dont les Citoyens concernés n'auront que faire, nous n'avons sans doute pas tous les éléments pour répondre et nous voyons peut-être des problèmes là où il n'y en aura pas.
- 3) À l'impossible, nul n'est tenu. Certains problèmes sont insolubles par nature ou à telle époque. N'exigeons donc pas de la Cité qu'elle résolve des problèmes que nul ne peut résoudre et pour lesquels elle fera au mieux.
- 4) La Cité applique les Principes de l'ordre social sans compromis. Elle ne cherche pas à reproduire le système monétaire et encore moins à perpétuer ses vices.

que leur logiciel individualiste et/ou mondialiste implanté en eux par le capitalisme leur imposait de rejeter, au nom de l'« antifascisme » ou Dieu sait quoi. (Sur *Largent*, voir p. 94.)

Donc, la Carte civique. Si nous commençons par elle, c'est qu'elle est la condition de tout le reste. Elle est notamment le moyen indispensable pour appliquer le Principe selon lequel « un Citoven a le droit d'accéder librement au marché parce qu'il est Citoyen ». Puisque c'est la Citoyenneté qui confère ce Droit, compte tenu de tout ce qu'elle implique en amont<sup>16</sup>, les Citovens doivent disposer d'un moyen de l'attester, et quoi de plus simple et de plus sûr qu'une carte à puce permettant d'accéder à une banque de données<sup>17</sup> contenant l'information à ce sujet. Mais une simple carte à puce, avec un code, n'est pas encore suffisante. Dans la mesure où ce Droit est strictement personnel, cette carte ne doit pouvoir être utilisée que par son propriétaire. Ici encore la technologie, liée à l'informatique, offre différents movens d'identification et d'authentification simples et sûrs (empreinte digitale, empreinte biométrique, etc.) pour garantir à la Cité que nul n'usurpe les Droits du Citoyen en utilisant la Carte civique d'un autre.

L'ensemble « Carte civique, réseau informatique et banque de données » est également indispensable pour s'assurer que ne jouissent des Droits du Citoyen que les personnes qui méritent toujours la Citoyenneté. Il ne faut pas oublier que la Citoyenneté (et les droits qui vont avec) est la contrepartie d'un ensemble de Devoirs, qu'elle n'est donc pas acquise une bonne fois pour toutes mais doit être méritée en permanence, de sorte qu'elle peut aussi être perdue temporairement ou définitivement, soit de manière automatique, soit sur décision de la Cité (selon la nature du manquement). Dans ce cas, la Citoyenneté doit pouvoir être suspendue immédiatement ; l'intéressé ne doit plus pouvoir exercer les Droits du Citoyen, dont celui d'accéder au marché. Inutile de courir après lui pour récupérer sa Carte civique ; il suffit de la désactiver ou de la rendre invalide. Même chose en sens inverse, lorsque l'intéressé remplit à nouveau ses Devoirs et mérite à nouveau la Citoyenneté : inutile de lui fournir une nouvelle carte, il suffit de réactiver celle

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Voir Le contrat social et les devoirs et droits fondamentaux du citoyen, pp. 12 et 20.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Voir p. 58.

qu'il a déjà. En somme, on peut parler indistinctement de « Citoyenneté » et de « Carte civique valide ou activée », puisque l'une ne va pas sans l'autre. Ceci étant, la perte de la Citoyenneté est chose extrême. À moins que les individus ne la provoquent volontairement (émigration) ou en ne respectant pas certaines règles bien connues, la Cité ne suspend ou ne retire la Citoyenneté qu'en cas de délit grave ou de crime ; elle recourt généralement à d'autres types de sanction, de sorte que la Citoyenneté est moins menacée qu'il n'y paraît.

Tous les Citoyens disposent donc d'une Carte civique valide et d'un « pouvoir d'achat » illimité en théorie. (Notons bien que ce pouvoir d'achat ne leur est pas donné par leur carte ; ils le tiennent de la Citovenneté elle-même, la carte ne servant qu'à vérifier cette dernière.) Ainsi munis, ils peuvent aller dans les magasins (destinés aux particuliers) et prendre tout ce qu'ils désirent. Toutefois, ils ne peuvent emporter ce qu'ils ont pris qu'après être passés en caisse et avoir enregistré chacune de leurs acquisitions. Cette disposition permet à la Cité de savoir ce qu'ils ont pris, mais n'a d'intérêt, sous ce rapport, que concernant les rares produits auxquels la loi limite l'accès. Le véritable intérêt de cette disposition, outre la gestion de stocks par les commerçants, est, pour la Cité, la possibilité de connaître instantanément l'activité de chaque commerce et même de chaque branche. Les commercants et les entreprises en général ont besoin que la Cité ait ces informations, car c'est d'après elles que la Cité juge s'ils ont fait ou non ce qu'il était convenu qu'ils fassent 18, et que des sanctions sont prises automatiquement contre eux 19 en cas de réponse négative. Les commercants ont donc intérêt à s'assurer que leurs clients enregistrent bien leurs « achats ». Ainsi, une fois la machine lancée, des mécanismes d'autocontrôle entretiennent le mouvement sans intervention réelle de la part de la Cité.

<sup>18</sup> Voir p. 49

<sup>19</sup> Voir p. 50.

Comme il a été dit, une Société est une chose complexe ; tous ses détails ne peuvent être exposés en même temps. Le sujet de la Carte civique illustre cette vérité : il demande mille précisions et suscite donc autant de questions dont les réponses sont elles-mêmes liées à d'autres sujets, parfois inattendus, qui tous demandent des développements. Rien n'est secondaire, mais tout n'a pas la même importance par rapport à tel ou tel sujet. Nous allons donc tirer le fil logique des sujets, depuis la Carte civique (symbole du Droit pour tout Citoyen d'accéder librement au marché), et ensuite, par ordre de pertinence, jusqu'à dérouler toute la pelote de la Cité.

## 2. Les différentes cartes & catégories de produits

Dès lors que les Citoyens accèdent au marché exclusivement *via* des cartes, des cartes deviennent le moyen universel d'accès au marché. Or les Citoyens, c'est-à-dire les particuliers, les personnes physiques, ne sont pas les seuls à devoir pouvoir accéder au marché; il existe d'autres catégories de personnes ayant ce même besoin, en premier lieu les personnes morales que sont les entreprises, les administrations et les associations.

Ces personnes morales sont composées de Citoyens qui, en tant que tels, ont le Droit d'accéder au marché. Mais ce sont elles, et non les personnes qui les composent, qui doivent avoir ce Droit, car elles ont des besoins propres (notamment en termes de quantités) et doivent pouvoir accéder à des marchés spécifiques (en plus du marché ordinaire). Il est dans la nature des choses que les particuliers se fournissent chez des détaillants; les professionnels et les entreprises, auprès de grossistes ou de commerces spécialisés. La Cité prend en compte ces différences et établit des catégories logiques de produits et de clients. Il ne s'agit pas de tout réglementer, de tout encadrer, ni même d'empêcher les abus occasionnels, seulement de prévenir les aberrations manifestes que, du reste, il ne viendrait à l'esprit de personne de commettre. Par exemple, un Citoyen n'a pas plus besoin d'un tracteur qu'un paysan n'a be-

soin de missiles... Leur refuser l'accès à ce dont ils n'ont pas besoin ne les lèsent pas puisqu'ils ne le ressentent pas.

Les produits (et services) sont ainsi divisés en deux grandes catégories : « destinés aux particuliers », « réservés aux professionnels », elles-mêmes divisées en quatre sous catégories : « accès libre », « accès limité en quantité à l'instant », « accès limité en quantité sur une période donnée », « accès soumis à conditions ». Par suite, les personnes physiques et morales sont dotées des cartes donnant accès aux produits dont elles ont besoin, à l'exclusion de certaines catégories. (Plus exactement, leurs cartes sont paramétrées en conséquence.) Grâce à l'informatique, la mise en œuvre de ces dispositions est aussi aisée que la programmation des badges d'accès des employés dans une entreprise.

Il existe au moins deux autres catégories de personnes qui, quoique étrangères à la Cité, sont présentes légitimement et ont besoin de disposer de cartes pour accéder au marché.

La première est celle des étrangers proprement dits : touristes, travailleurs en mission pour le compte d'une entreprise étrangère, étudiants étrangers, retraités résidants, réfugiés politiques. (N'entrent pas dans cette catégorie les immigrés venus légalement pour travailler et qui sont donc Citoyens<sup>20</sup> aussi longemps qu'ils demeurent dans la Cité, ni les immigrés clandestins qui n'ont pas été invités, qui se sont mis d'emblée hors la loi et auxquels la Cité ne doit rien.) Ces étrangers — dont la venue implique un accord entre la Cité et leur pays d'origine — ne sont pas Citoyens et ne peuvent disposer d'une Carte civique. Ils doivent cependant disposer d'une carte leur permettant d'accéder au marché afin d'assouvir leurs besoins spécifiques : se loger, se nourrir, se déplacer, se divertir, acquérir des souvenirs. Il faut donc ajouter une autre sous-catégorie de produits aux quatre indiquées plus haut, à savoir ceux auxquels

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Dans la Cité, la Citoyenneté est distincte de la Nationalité qui confère les droits politiques et se mérite par des devoirs particuliers. Voir p. 60.

les étrangers n'ont pas accès. Par ailleurs, ces cartes doivent avoir une validité limitée à la durée prévue du séjour, quitte à être prolongée. Notons le cas particulier des réfugiés politiques que la Cité accepte d'accueillir pour une durée indéterminée mais pas de prendre à sa charge *ad vitam æternam*. Au bout d'un temps fixé par la loi, et grâce aux facilités qui leur ont été accordées jusque-là, les réfugiés politiques doivent participer à la vie de la Cité et mériter leurs Droits comme tout Citoyen, sous peine d'être considérés comme des parasites.

La deuxième catégorie est celle des enfants, étrangers à la Cité dans le sens où ils ne sont pas Citoyens, puisqu'ils ne sont pas plus en état de remplir les Devoirs que de jouir des Droits du Citoven et sont à la charge de leurs parents et de la Cité. Un individu ne sort de l'enfance qu'en devenant Citoyen — soit en faisant des études supérieures, soit en participant à la vie de la Cité, généralement en travaillant — ou en atteignant un âge qui, normalement, ne permet plus de le considérer comme un enfant. Cet âge maximum, au-delà duquel tout individu doit mériter ses Droits ou assumer ses choix, est fixé par la loi (par exemple, 21 ans). Jusqu'à cet âge, les enfants ne peuvent disposer d'une Carte civique. Mais les priver de tout moven d'accéder au marché les priverait de toute liberté et les mettrait dans une dépendance totale vis-à-vis de leurs parents. Or, plus un enfant avance en âge, plus il a besoin d'autonomie et d'en faire l'expérience. Il est donc judicieux et légitime que la Cité dote les enfants de cartes leur donnant accès aux choses dont ils ont besoin ou envie en fonction de leur âge (ou mieux, de leur niveau scolaire), afin qu'ils puissent se les procurer sans passer par leurs parents. Ces considérations donnent lieu à une sixième sous-catégorie de produits, ceux auxquels les enfants de tel âge ou telle classe ont accès.

Via leurs cartes respectives, étrangers et enfants ont généralement accès libre aux produits auxquels la Cité les autorise à accéder. En toute logique, ils ont accès à moins de produits que les Citoyens mais le mode d'accès est le même. Si ce mode d'accès est vertueux pour les Citoyens, il n'y a aucune

raison d'en inventer un autre spécialement pour eux. Du reste, la Cité y trouve aussi son intérêt. Concernant les étrangers, cela ne peut que les ravir, les attirer, les initier à l'Égalité, leur faire regretter de ne pas être eux-mêmes Citovens et faire d'eux des prosélytes de ce système auprès de leurs concitoyens. Concernant les enfants, cela les habitue à gérer l'absence de limites autres que celles qu'ils se fixent eux-mêmes, c'est-à-dire à avoir tellement la possibilité d'abuser que l'abus n'a plus rien de séduisant pour eux et qu'être raisonnables devient la chose la plus naturelle ; cela les prépare aussi à l'Égalité et aux Droits du Citoyen. Par ailleurs, leur attribuer des cartes en fonction de leur niveau scolaire et non de leur âge. des cartes donnant accès à des gammes de produits de plus en plus larges, ne peut qu'être stimulant et ne permet plus, du moins, aux redoublants, plus âgés que leurs condisciples, de se complaire dans leur situation, voire de s'en vanter. Ils apprennent ainsi que la Cité garantit les Droits à ceux qui les méritent, et que l'âge ne fait rien à l'affaire.

## 3. Les types de validité des cartes

Les différentes cartes doivent être valides ou activées pour être utilisables. En théorie, la carte d'un Citoyen est valide à partir du moment où il participe à la vie de la Cité, jusqu'à ce qu'il cesse ; la validité de sa carte est en quelque sorte *parallèle* à sa participation. Ce cas existe, et c'est même le cas général. Mais certaines formes de participation et certaines situations présentent des conditions particulières qui, pour rester juste et logique, imposent de concevoir d'autres modes de validation. Les Principes doivent être appliqués avec pragmatisme.

Quatre modes de validation ou types de validité semblent possibles et suffisants pour satisfaire à toutes les situations : *Parallèle* ; *Temporaire* ; *Différée* ; *Permanente*.

La validité parallèle, pour une durée indéterminée, concerne tous les individus dont le statut ou la fonction confère immé-

diatement la Citoyenneté ou, pour le moins, des Droits dans la Cité, et ce jusqu'au moment imprévisible où ils perdront ou changeront de statut ou de fonction. Sont notamment dans ce cas tous les employés de quelque entreprise ou administration ou corps d'État que ce soit, et les parents autorisés à rester au foyer pour s'occuper de leurs enfants<sup>21</sup>, deux catégories de personnes qui représentent à elles seules l'écrasante majorité des Citoyens.

La validité temporaire, plus exactement parallèle et temporaire, consiste en ce qu'une carte (civique ou autre) soit valide pour une durée déterminée, sa validité prenant effet au moment de l'entrée en fonction ou de l'acquisition d'un statut. Ce type de validité est adapté aux situations prévues mais provisoires, au terme desquelles la validité de la carte expire, sauf à être renouvelée pour le même motif ou obtenue pour une autre raison. Sont notamment dans ce cas les élus (durée du mandat), les Citoyens appelés à des fonctions publiques pour un temps donné<sup>22</sup>, les étudiants (année scolaire), les touristes (durée du séjour) et les réfugiés politiques (dont le statut n'est pas éternel).

La validité différée, plus exactement temporaire et différée, consiste à disposer d'un certain temps de validité, bien après que l'action justifiant une validation d'une certaine durée ait eu lieu. Les Citoyens ont le Droit d'accéder au marché en contrepartie du Devoir de participer à la vie de la Cité. Dans la plupart des cas, la Cité accorde ce Droit et sanctionne aprèscoup si besoin est. Dans d'autres, la Cité ignore qu'un Citoyen remplit son Devoir et ne peut le reconnaître qu'au vu de la Demande<sup>23</sup> que sa production suscite et satisfait. Dans ce cas, elle doit accorder aux intéressés un certain temps de validité, des mois, des années, selon des critères bien définis (combinant temps de production et succès du produit). Ce type de validité,

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Voir p. 152.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Voir p. 56 et 66.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Voir p. 44.

qui exige de mériter la Citoyenneté autrement en attendant une éventuelle reconnaissance ou d'être déjà reconnu pour une autre œuvre en attendant la reconnaissance pour celle en cours, concerne notamment les écrivains et les artistes indépendants tels que sculpteurs, peintres, chanteurs, etc.

La validité permanente concerne les Citoyens à la charge de la Cité, à savoir les retraités, certaines victimes d'accident ou de maladie grave, les grands blessés de guerre, voire les héros nationaux, qui n'ont plus à remplir le Devoir de participer (soit qu'ils l'aient accompli jusqu'au bout, soit qu'une tragédie ou un acte hautement méritoire justifie qu'ils en soient désormais dispensés) pour jouir à jamais des Droits du Citoyen (sauf crimes ou délits de leur part) et disposer d'une Carte civique valide en permanence.

# 4. Temps positif, Temps négatif, Temps Effectif de Participation (Retraite, Chômage & Sanctions)

La Carte civique est la clé de la Cité qui est donc la serrure. Un des rouages essentiels de cette serrure, la clé de voûte de l'édifice social, c'est « la retraite ».

Un Citoyen a le Devoir de participer à la vie de la Cité pour contribuer à générer les bienfaits dont celle-ci couvre ses Citoyens. En théorie, celui qui ne participe pas ou ne participe plus n'est donc pas ou plus Citoyen. Mais les Citoyens ont aussi entre eux un Devoir de solidarité, laquelle solidarité n'a de sens que vis-à-vis de ceux qui ont besoin de leur soutien parce qu'ils ne peuvent plus se soutenir eux-mêmes. Or tous les Citoyens sont condamnés, par la Nature, à être un jour dans l'incapacité de remplir leur Devoir et dans l'obligation de faire valoir leur Droit à la solidarité de leurs Concitoyens. Ce retrait de la vie active, pour cause de la vieillesse, plonge dans un état qu'il est convenu d'appeler « la retraite » et confère aux intéressés le statut de « retraités ». Mais la mise en retrait de la Cité peut aussi être provoquée par la Cité elle-même. Car les

Citoyens participent à la vie de la Cité pour assurer collectivement les besoins individuels de chacun. Dès lors que le travail des hommes combiné à celui des machines couvre l'ensemble des besoins de la population et les surpasse même, moins de Citovens sont nécessaires pour produire, et la Cité peut en libérer, en commençant par ceux qui ont déjà fait largement leur part. Il va de soi que dispenser des Citoyens, encore valides, de participer à la vie de la Cité ne remet pas en cause leur Citoyenneté et ne compromet en rien leurs Droits de Citoyens. Les retraités disposent donc toujours d'une Carte civique dont rien, sauf délits ou crimes, ne peut plus altérer la validité, autrement dit d'une carte à validité permanente. Il n'est cependant pas interdit aux retraités de travailler ou de participer à la vie de la Cité de quelque manière que ce soit, si tel est leur bon plaisir (les entreprises ont même intérêt à les garder ou à en embaucher<sup>24</sup>), mais ils n'en ont plus l'obligation.

Mais la question de la retraite dépasse largement la question des retraités, car elle impose de forger des concepts sur lesquels reposent aussi le chômage et certaines sanctions.

Dans la Cité, la retraite n'est pas une question d'âge mais de Devoir accompli. C'est le fait d'avoir participé à la vie de la Cité pendant un temps d'une durée égale pour tous (sauf cas particuliers<sup>25</sup>), déterminée par la loi et modulable en fonction des besoins, qui ouvre le droit à la retraite. Mais la durée en question ne se confond pas avec le temps durant lequel un individu a disposé d'une Carte civique valide et était donc considéré comme Citoyen, car toute cessation d'activité ne se traduit pas par une invalidation de la carte et une suspension

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Les retraités peuvent travailler mais ne sont pas comptés pour établir les résultats conventionnels des entreprises qui les emploient, de sorte que ces entreprises ont un potentiel réel supérieur à celui qu'elles ont officiellement, d'où l'intérêt pour les entreprises d'en employer.

<sup>25</sup> Les cas particuliers concernent les activités reconnues usantes physiquement et qui, de ce fait, bénéficient de coefficients supérieurs pour que l'heure de la retraite ne sonne pas, pour les intéressés, en même temps que le glas. Ils concernent aussi les activités délaissées mais importantes pour lesquelles la Cité veut susciter de l'intérêt faute de vocations.

du Droit d'accéder au marché. Cette durée correspond à la somme des périodes durant lesquelles un Citoyen a effectivement rempli son Devoir de participer, d'où le concept de Temps Effectif de Participation (T.E.P.). Les périodes durant lesquelles un individu n'a pas participé et n'était plus Citoyen (chômage, émigration, détention, auto-exclusion) n'entrent évidemment pas en ligne de compte. Le Temps Effectif de Participation est obtenu, d'une part, en additionnant les périodes durant lesquelles la Carte civique d'un Citoven était valide, ces périodes représentant donc autant de Temps Positif; d'autre part, en soustrayant au Temps Positif cumulé le Temps Négatif cumulé. Le Temps Négatif correspond soit à des périodes d'inactivité sans suspension de la Citoyenneté (donc sans invalidation de la Carte civique), soit à des sanctions, sous forme de temps, pour défaut d'activité. Dans tous les cas, le Temps Négatif n'ajoute rien au Temps Effectif de Participation et fait reculer d'autant le moment où un Citoyen sera à la retraite

Le rapport avec les questions du chômage et des sanctions saute dès lors aux yeux.

Le plein emploi est à l'ordre du jour dans la Cité. Un pouvoir d'achat individuel illimité; une Demande globale colossale qu'aucune Offre ne pourra jamais égaler, plus d'emplois à pourvoir qu'il n'y a de Citoyens : cette situation déséquilibrée assure à tous la possibilité de travailler et de remplir ainsi son Devoir de participer. Mais la Cité n'est ni inconsciente ni insensible. Elle sait qu'un Citoyen peut traverser une mauvaise passe ou perdre son emploi ou le quitter sans en avoir déjà trouvé un autre ou, tout simplement, avoir besoin de temps pour lui. Elle doit donc permettre qu'un Citoyen puisse cesser provisoirement, pour des raisons qui lui appartiennent, de remplir son Devoir de participer, sans perdre sa Citoyenneté, tout en tenant compte du fait qu'il ne participe plus. Autrement dit, elle doit instituer ce que le Civisme appela le *Crédit de Temps* Chômage (C.T.C), c'est-à-dire un temps, égal pour tous les Citoyens, que chacun d'eux peut utiliser en cas de besoin ou de

nécessité, entre deux périodes d'activité reconnue. Le recours à ce crédit de temps maintient valide la Carte civique, mais génère autant de Temps Négatif que Positif, de sorte que le chômage ne compte logiquement pour rien dans le Temps Effectif de Participation. Le Crédit de Temps Chômage est conçu comme une roue de secours. <sup>26</sup> Il est d'une durée fixe, non renouvelable. Les Citoyens peuvent l'utiliser en plusieurs fois ou d'un coup, partiellement ou totalement. La Cité suppose qu'ils en font bon usage, mais libre à eux de le gaspiller et de repousser d'autant le moment où ils pourront prendre leur retraite, en plus de s'exposer à perdre la Citoyenneté s'ils l'épuisent et à chaque fois qu'ils manqueront à leur devoir de participer à l'avenir. Elle n'a aucune pitié pour les marioles qui oublient qu'il n'y a pas de liberté sans responsabilité.

La durée du Crédit de Temps Chômage ne doit être ni trop courte, pour ne pas être inutile ou ridicule, ni trop longue, pour ne pas desservir les intérêts de la Cité et ceux des Citoyens qui n'ont pas mesuré les enjeux pour eux. Une durée de 3 ans semble judicieuse. Reste à savoir à partir de quand les Citoyens peuvent en disposer. Ici, il n'est pas absurde d'introduire une différence entre les Citovens natifs de la Cité et les Citovens d'origine étrangère, c'est-à-dire arrivés personnellement dans la Cité pour travailler. Les Citoyens natifs ont grandi dans la Cité, connaissent les règles du jeu et sont a priori voués à servir la Cité. En outre, ils entrent dans la Cité — par les études ou le travail — bien plus tôt que des immigrés ; ils ont toute la vie devant eux, et un crédit de temps somme toute très limité. Ils peuvent être autorisés à user de leur C.T.C. dès leurs premiers pas en tant que Citoyens. En revanche, les immigrés arrivés à des âges variables et autorisés à venir pour travailler ne peuvent être autorisés à chômer à peine arrivés. Dans leur cas, un minimum de 10 ans de participation effective est requis

Le Civisme ou théorie de la Cité n'évoque pas le cas, mais, dans le même ordre d'idée, on peut très bien imaginer que la Cité accorde un certain temps de repos, sans contrepartie en Temps Négatif, en cas de décès d'un parent, d'un conjoint, d'un enfant ou d'un proche, comme en cas d'accident ou de maladie, et sans doute dans d'autres.

avant qu'ils puissent jouir du C.T.C. plein et entier. Dans l'intervalle, et pour les mêmes raisons qui ont poussé à l'adoption de cette mesure, un C.T.C. de 6 mois leur est accordé après un an de participation effective.

Enfin, les sanctions, sous forme de Temps Négatif, concernent essentiellement les entreprises — dont il sera question plus loin. Elles consistent à prolonger la vie active de ceux qui se sont mal activés, autrement dit à les « punir » par là où ils ont péché.

## 5. La règle de la Demande satisfaite

Dans la Cité, tout découle directement ou indirectement des Principes. Ce sont eux qui contiennent toutes les règles. Il suffit de les poser et de se laisser guider par eux pour résoudre les problèmes aussi bien théoriques que pratiques.

Ainsi avons-nous fait concernant les Droits, qui tous participent du Droit fondamental de profiter des bienfaits de la Cité et dont la plupart dépendent du Droit d'accéder au marché, lequel ne peut être égal, pour tous les Citoyens, que si ceux-ci y ont accès librement, donc du simple fait qu'ils soient Citoyens. Ne restait plus qu'à trouver un moyen d'attester la Citoyenneté auprès des commerçants : une carte à puce.

Paradoxalement, nous nous sommes d'abord occupés du moyen de garantir l'égalité en Droits avant celle en Devoirs, alors que les Devoirs viennent avant les Droits. Mais, s'il est vrai qu'il n'y a pas de Droits sans Devoirs, il n'y a pas non plus de Devoirs sans Droits. Or l'inégalité a toujours plus concerné les droits que les devoirs. Il fallait donc résoudre ce problème avant de se préoccuper de ces derniers.

Le Devoir fondamental du Citoyen est de participer à la vie de la Cité selon ce que celle-ci considère comme une participation. Le Devoir du Citoyen n'est donc pas de participer à sa

guise, mais de participer d'une manière reconnue par la Cité. C'est en effet à elle, qui garantit à tous le Droit de profiter de ses bienfaits, de dire si telle activité relève ou non du Devoir de participer et si le Devoir en question a bel et bien été rempli de son point de vue à elle. La reconnaissance de la Cité porte donc à la fois sur la nature de l'activité et sur ses résultats. Un Citoyen doit « faire et satisfaire » la Cité.

Il existe de nombreuses formes reconnues de participation. Toutes celles qui relèvent du domaine économique reposent sur deux règles simples :

- 1) Tout ce qui n'est pas jugé illégal, parce que délictueux ou criminel, peut être la base d'une activité reconnue, c'est-à-dire d'une entreprise;
- 2) La réalité et l'utilité d'une activité sont jugées à l'aune de la Demande qu'elle satisfait, autrement dit toute activité doit satisfaire une certaine Demande pour justifier son existence et sa continuation et mériter, à l'intéressé, la Citoyenneté ou des sanctions.

La première règle ne nécessite guère de développements et concerne la création d'entreprise dont il sera question plus loin.

La deuxième est d'une importance capitale. C'est elle que tous les acteurs économiques ont sans cesse à l'esprit, puisque leurs Droits en dépendent, et qui, de ce fait, régit la vie économique. Reprenons-la point par point.

« La *réalité* et l'*utilité* d'une activité... » Réalité et utilité sont deux choses bien distinctes. Une activité n'est réelle que si elle est réellement pratiquée et porte des fruits, de quelque qualité qu'ils soient. Avant toute chose, la Cité doit donc s'assurer qu'une entreprise n'est pas fictive, qu'elle a bien une activité de la nature qu'elle est censée avoir. Reste ensuite à savoir si ce qu'elle fait intéresse un tant soit peu la Cité et les Citoyens,

si ce qu'elle apporte a une quelconque « utilité publique ». Une activité dont le produit n'intéresse personne ne justifie ni son existence officielle ni le Droit d'accéder librement au marché que la Cité reconnaît à ceux qui remplissent leur Devoir de participer et, ce faisant, alimentent ledit marché. Pour jouir des choses utiles que les autres produisent, il faut soi-même produire quelque chose d'utile aux autres. Entendons bien que rien n'interdit de pratiquer en privé, en amateur, quelque activité que ce soit, dès lors qu'elle n'est pas illégale, mais que, dans ces conditions, elle ne concerne pas la Cité, ne constitue pas un Devoir et ne confère pas les Droits du Citoyen.

« La réalité et l'utilité d'une activité sont jugées à l'aune de la Demande qu'elle satisfait. » Le terme « jugée » est correct mais il prête à diverses confusions. La première serait de croire qu'il s'agit de « mesurer » ou de « noter » la réalité et surtout l'utilité d'une activité, comme pour établir un classement. Non ! Il s'agit simplement de dire si OUI ou NON une activité est utile du point de vue de la Cité. Puisque ce verdict est fonction de la Demande que l'activité satisfait, la deuxième erreur serait donc de croire que le jugement a quelque chose d'aléatoire, qu'il peut varier comme la Demande elle-même. Il tient bien sûr compte de la Demande satisfaite, mais il n'y a pas d'incertitude. C'est ce que précise la suite.

« ... toute activité doit satisfaire une certaine Demande... » La Cité attend de toute activité qu'elle suscite un certain intérêt de la part des Citoyens, que celle-ci satisfasse donc une Demande minimale prédéfinie à partir de laquelle elle pourra la considérer comme utile ou, inversement, en deçà de laquelle elle prendra des sanctions pouvant aller jusqu'à y mettra un terme, comme le dit la suite : « justifier son existence et sa continuation et mériter, à l'intéressé, la Citoyenneté ou des sanctions ». Cette « certaine Demande » n'est pas la Demande maximale qu'une entreprise, compte tenu de son potentiel, peut satisfaire, mais juste la Demande minimale qu'un peu de bon sens exige qu'elle satisfasse. Il va de soi que cette Demande s'ex-

prime en nombre de clients voire en quantité de produits écoulés, selon la nature de l'activité.

Mais qui est la Cité ? Qui prédéfinit la Demande à satisfaire ? Qui prend des sanctions ? Notons, tout d'abord, que, pour éviter les activités fictives ou inutiles, il faut bien établir un critère permettant de reconnaître à coup sûr celles qui sont réelles et utiles. Par suite, dans la mesure où ce critère ne va pas tomber du ciel, il faut bien que quelqu'un l'établisse, au nom de la Cité. Des organismes départementaux, appelés « Commissions des Conventions », sont spécialement chargés de cette mission (sauf dans le cas des entreprises stratégiques). D'autres Commissions forment avec celles-là le tuteur économique de la Cité. Elles seront l'objet du chapitre 7. Disons simplement, ici. qu'elles sont composées de Citoyens et ne dépendent pas, à proprement parler, de l'État, lequel est réduit à son strict minimum. Quant aux sanctions, elles ne sont pas décidées par une Commission au vu des résultats, mais appliquées automatiquement selon un barème adopté dès le départ (certaines Commissions pouvant toutefois intervenir pour apporter de la souplesse à l'édifice).

Tout ceci découle du Devoir que les Citovens ont de participer à la vie de la Cité selon ce que celle-ci considère comme une participation. Mais, s'il arrive que des Citoyens remplissent ce Devoir isolément, il est plus fréquent que les Citoyens se réunissent pour le remplir. Cela ne fait aucune différence aux yeux de la Cité. Les mêmes Principes s'appliquent. Dans les deux cas, il s'agit toujours d'une activité et d'une entreprise. Dans les deux cas, les exigences de la Cité concernent l'entreprise en tant que personne morale même si, dans le cas des entrepreneurs individuels, la personne morale se confond avec leurs personnes physiques. Dans les deux cas, l'entreprise a une certaine Demande à satisfaire, établie en fonction de son potentiel humain, de sorte que la Cité attend fatalement plus des Citoyens réunis pour remplir ensemble leur Devoir de participer que de ceux qui le remplissent seuls de leur côté, quoiqu'elle exige pareil de tous pris individuellement. Enfin, dans

les deux cas, les sanctions infligées à une entreprise sont infligées à ses employés, qu'ils soient seuls ou plusieurs.

Toutes les activités qui génèrent des produits ou des services et peuvent donc être astreintes à une Demande à satisfaire relèvent du domaine économique, les autres du domaine social (conjoints au foyer, enseignement, étudiants) ou politique, au sens de « public » (police, armée, pompiers, justice, administrations publiques). Tous les Citoyens n'en sont pas moins tenus de participer à la vie de la Cité selon ce qu'elle considère comme une participation. Mais dans ces autres domaines, les critères pour s'assurer que chacun le remplit, s'ils ne sont pas difficiles à établir, varient d'une activité à une autre et ne peuvent être établis que par loi. Nous verrons plus loin, chapitre 9, comment et par qui celle-ci est formée. Mais nous n'entrerons pas dans les détails concernant les critères à satisfaire par chacune des diverses activités possibles puisque c'est précisément à la loi de les fixer.

## 6. Commerçants et entreprises

Tous les Citoyens ont le Devoir de participer à la vie de la Cité et le Droit d'accéder librement au marché. La plupart<sup>27</sup> sont donc tantôt producteurs, tantôt consommateurs : ils produisent dans le cadre d'entreprises et consomment ce que les commerces mettent à leur portée. Mais les commerces doivent euxmêmes s'approvisionner auprès de fournisseurs et d'entreprises dont ils constituent les clients et qui, pour produire, doivent elles aussi se fournir en matériels et matériaux auprès d'autres entreprises qui sont donc, vis-à-vis d'elles, des commerces. Et ainsi de suite. En fait, tous les commerces sont des entreprises, et toutes les entreprises sont au final des commerces ayant une certaine Demande à satisfaire, ne différant les uns des autres que par la nature de leur Offre et la spécificité

 $<sup>^{\</sup>rm 27}$  La « plupart », car tous les Citoyens n'ont pas une activité productive.

de leurs fournisseurs et de leur clientèle. Nous parlerons donc indistinctement d'entreprises et de commerces.

Une entreprise est le cadre dans lequel des Citoyens remplissent leur devoir de participer à la vie de la Cité pour mériter, en retour, la Citoyenneté, c'est-à-dire les Droits du Citoyen, dont celui d'accéder librement au marché. Cette forme de participation, sur le plan économique, est appelée « travail ». Les Droits du Citoven sont le « salaire » du travailleur ; ils ne sont pas reconnus et garantis par l'entreprise qui les emploie mais par la Cité elle-même. Un travailleur est, par définition, un Citoyen. Si ses Droits ne dépendent pas de son entreprise, en revanche, sa place en son sein dépend de son travail. Car l'entreprise a des obligations envers la Cité : elle emploie des Citoyens pour aider à les remplir et est libre d'embaucher comme de renvoyer les employés qui manquent à leur Devoir envers elle et, indirectement, envers la Cité. De manière générale, l'entreprise est responsable vis-à-vis de la Cité de la qualité de son activité et est donc libre de la gérer à sa guise. Car, s'il n'y a pas de liberté sans responsabilité, il ne peut non plus y avoir de responsabilité sans liberté. C'est parce que l'entreprise est libre de gérer son activité qu'elle peut être sanctionnée par la Cité en cas de manquement à ses obligations envers elle.

Les obligations d'une entreprise sont appelées « conventions » ou « résultats conventionnels ». Elles fixent le nombre minimum de clients qu'une entreprise doit avoir sur une certaine période, et la quantité minimale de produits qu'elle doit écouler dans le même temps, pour que son activité soit jugée utile et que son existence soit justifiée. Dans le cas contraire, les premiers manquements l'exposent à des sanctions ; des manquements graves ou persistants entraînent sa liquidation.

Mais une entreprise est, vis-à-vis de la Cité, une personne morale. Les attitudes de la Cité envers elle relèveraient du bavardage si elles n'avaient aucun effet concret. Or, elles en ont. Quand la Cité reconnaît qu'une entreprise a rempli ses obliga-

tions, la Citoyenneté de tous ses employés est reconnue et renouvelée, leurs Cartes civiques sont validées. Quand une entreprise est mise en liquidation, tous les employés perdent de
fait leur emploi. Hé bien! De la même manière, quand une entreprise est sanctionnée, quand la Cité lui inflige du Temps
Négatif<sup>28</sup>, tous les employés sont sanctionnés pareillement,
tous se se voient infliger le même Temps Négatif. La Cité ne
s'immisce pas dans la gestion de l'entreprise, elle ne s'occupe
pas de savoir qui y fait quoi ; elle constate son activité et prend
des mesures en conséquence. À ses yeux, tous les employés
d'une entreprise sont l'entreprise ; ce qu'elle décide vis-à-vis
d'elle les concerne tous également ; ils sont solidairement responsables et unis pour le meilleur comme pour le pire. C'est à
l'entreprise et à ses employés qu'il appartient de gérer au
mieux leurs affaires internes.

Les individus ont besoin de travailler pour être Citoyens, et les employés doivent travailler correctement — c'est-à-dire faire au moins ce que l'entreprise attend d'eux — pour conserver leur emploi ou ne pas prendre de Temps Négatif. Que ce soit par nécessité, crainte, conscience ou passion, chacun fait son Devoir envers l'entreprise et la Cité. Ainsi, l'entreprise ellemême satisfait les exigences de la Cité. Mais elle ne saurait se contenter de cela. Car les entreprises d'un même secteur sont en concurrence, et les clients, libres de leurs choix, préfèrent la qualité. Les entreprises peuvent, en théorie, ne pas viser plus haut que leurs résultats conventionnels ; elles doivent, en réalité, rester concurrentielles (en quantité et qualité) pour ne pas perdre leurs clients et risquer de manquer à leurs obligations minimales, avec toutes les conséquences que cela implique. Elles doivent donc être dynamiques, efficaces, exigeantes, avenantes, novatrices, productives, plus attentives aux désirs du marché qu'aux critères de la Cité. Et ce que les entreprises doivent faire pour rester dans la course devient le devoir de leurs employés. Ainsi les Citoyens en tant que consommateurs aiguillonnent-ils les Citoyens en tant que producteurs. Les Ci-

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Voir p. 42.

toyens se stimulent donc eux-mêmes indirectement. Un cercle vertueux est en place. Les intérêts des uns commandent les intérêts des autres, chacun étant autre pour autrui, et l'intérêt de tous tend, bon gré mal gré, vers l'intérêt général.

Pour se fournir en matériel et matériaux, les entreprises disposent de cartes professionnelles. C'est la Cité qui les leur fournit pour qu'elles puissent remplir leur Devoir envers elle. Par ailleurs, elles emploient des Citovens, dont les Droits sont garantis par la Cité, et produisent pour le marché, pour les Citoyens, pour la Cité. Quoiqu'elles soient entièrement libres de gérer leur activité, elles ne peuvent en aucune façon être considérées comme des organismes privés, autonomes. Ce sont des organes de la Cité. Elles existent grâce à elle : elles produisent grâce à elle; elles produisent pour elle. Elles ne sont pas plus propriétaires de leur production (chose évidente en ce qui concerne les services) que des moyens de produire (chose tout aussi évidente en ce qui concerne les Citoyens qu'elles emploient), du moins aux yeux de la Cité. Elles n'en sont que les dépositaires. La production est destinée aux Citoyens et n'est entre leurs mains qu'en attendant de trouver preneurs. Les movens de production ne sont entre leurs mains qu'avec l'aval de la Cité et dans la mesure où elles produisent. En pratique, tant qu'une entreprise fait son Devoir, elle a l'impression que tout est à elle (les personnes extérieures ont cette même impression); dès lors qu'elle y manque, la Cité reprend tout puisque les laisser entre ses mains n'a plus de raison d'être.

Il en est de même, *a priori*, pour les Citoyens. Quand ils exercent leur Droit d'accéder au marché, les biens qu'ils en retirent deviennent leurs propriétés individuelles, c'est-à-dire des biens dont ils peuvent user exclusivement et librement. Les propriétés sont indispensables pour qu'ils puissent jouir de nombre de Droits que la Cité leur reconnaît. Le droit de propriété est toutefois borné par le respect des lois et les intérêts de la Cité, qui prévalent sur tout. Quand les entreprises exercent le Droit d'accéder au marché que la Cité leur accorde, il n'y a aucune différence en apparence. Elles ont l'usage libre et

exclusif des biens qu'elles se procurent ainsi, du moins aussi longtemps qu'elles servent les intérêts de la Cité ou ne les contrarient pas. Il y a cependant des différences fondamentales entre les Citoyens et les entreprises.

Les propriétés des Citoyens ont pour but de satisfaire leurs besoins personnels, ce qui est la raison d'être de la Société. La Cité ne peut les déposséder qu'en cas de force majeure. En revanche, les biens des entreprises ont pour but d'assurer leur fonctionnement, mais surtout de leur permettre de remplir leur Devoir envers la Cité. La Cité leur en assure donc la jouissance libre et exclusive tant qu'elles le remplissent; elle ne leur reconnaît plus aucun droit dessus dès qu'ils deviennent inutiles, pour elle, entre leurs mains. Dans ces conditions, qu'importe le nom sous lequel une entreprise dispose de biens? On pourrait malgré tout appeler cela des « propriétés ». Mais ce ne seraient, au mieux, que des propriétés collectives, c'est-à-dire les propriétés de l'entreprise, de la personne morale reconnue par la Cité. Ces biens, acquis par l'entreprise, ne sauraient être des propriétés privées, au sens de propriétés individuelles, car personne dans l'entreprise n'y a accès à titre individuel.

Quoi qu'il en soit, on notera que la Cité, malgré son sens du bien commun, n'est pas un système collectiviste. Les entreprises servent la Cité, en toute logique, mais elles gèrent elles-mêmes leur activité et sont en concurrence entre elles pour attirer les Citoyens, égaux en Droits, réellement libres de consommer et — comme nous allons le voir — libres d'entreprendre. Le collectivisme, lui, consiste à centraliser la gestion de toute production, à astreindre les producteurs à produire plutôt qu'à vendre, et superviser de même la répartition des produits, autrement dit à déresponsabiliser les producteurs et, au final, à organiser la misère. L'Égalité — si tant est qu'elle soit invoquée — vire alors à l'égalitarisme, à l'uniformisation absurde, au nivellement par le bas, et est le prétexte pour étouffer toute liberté, aussi bien par idéologie que par nécessité face au mécontentement universel. « Pas d'État » devient « État par-

tout ». Dans la Cité l'État est réduit aux fonctions régaliennes<sup>29</sup>. En somme, le Civisme, c'est l'Égalité sans collectivisme, du libéralisme sans capitalisme ; tout est public et privé à la fois.

Voilà pour les remarques générales à propos des entreprises. Mais comment et par qui sont-elles créées ? Et d'abord, pourquoi ?

Les motivations d'un créateur d'entreprise dépendent de sa nature. Elles sont évidentes en ce qui concerne les collectivités locales ou nationales : c'est que l'entreprise en question répond à un besoin public, un besoin qu'aucun particulier n'a voulu ou pu devancer en créant de lui-même cette entreprise. Dans ce cas, c'est la collectivité qui fait les démarches administratives requises et désigne un responsable. Dès lors, l'entreprise existe et fonctionne comme toute entreprise. Les motivations des particuliers sont plus complexes. Ils n'ont rien à y gagner en apparence, puisqu'ils ont déjà tous les Droits en tant que Citoyens et pourraient donc se contenter d'être employés. Mais l'Égalité en Droits fait ressortir les différences entre les individus qui ne peuvent plus être distingués les uns des autres que par ce qu'ils font et ce qu'ils sont. Loin de nier les mérites, l'Égalité les reconnaît sans faux-semblants. Créer une entreprise est donc un moyen, pour les Citoyens, de briller parmi leurs égaux. Du reste, il est dans la nature de certains hommes d'être entreprenants, de préférer commander plutôt qu'obéir. À choisir entre deux conditions qui garantissent les mêmes Droits, pourquoi n'opteraient-ils pas pour celle qui convient le mieux à leur caractère? Pourquoi s'en priveraient-ils? S'ils n'ont rien à gagner, ils n'ont non plus rien à perdre. Enfin, il se peut qu'un Citoyen ait une idée et désire la porter lui-même. Les raisons d'entreprendre sont multiples, mais une chose est sûre : les entrepreneurs ne manquent pas dans la Cité.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Sans monnaie, le moyen de tout asservir disparut. Chaque partie de la Cité est aussi libre qu'il est possible de l'être sans dissoudre la Société elle-même. L'État remplit les fonctions que lui seul peut remplir mais sans sortir de son lit.

Tout Citoyen a droit à plusieurs tentatives infructueuses de création d'entreprise. La Cité permet à tous d'essayer de créer une entreprise, pour ne pas risquer de passer à côté d'une bonne idée, et les autorise même à échouer, dans l'espoir qu'ils en tirent de bonnes leçons, mais elle ne peut indéfiniment accorder leur chance à ceux qui, visiblement, ne sont pas doués en la matière. Bien sûr, ceux dont les entreprises sont des succès peuvent en créer autant qu'ils veulent.

Créer une entreprise est chose simple en soi. Un Citoyen a un projet bien étudié : il le présente à la Commission des Conventions qui lui indique les contraintes que son entreprise aura à respecter, la Demande minimale qu'elle aura à satisfaire (en fonction de la nature de son activité <sup>30</sup> et du nombre de Citoyens qu'elle emploiera) une fois la période de mise en route passée, les sanctions qu'elle encourra en cas d'échec ; elle lui procure un local ou le pouvoir de s'en procurer un ; elle lui fait remettre, par la Commission des cartes, une carte professionnelle. La Commission des Conventions ne juge ni le fond ni la forme du projet ; elle examine seulement si l'activité est légale ou non. Elle ne prend aucune responsabilité ; c'est à l'entrepreneur et à son entreprise de les assumer toutes.

Désormais, l'entreprise existe d'un point de vue juridique. Son créateur en est le patron et l'unique employé. Il peut faire aménager son local, réunir matériel et approvisionnements divers ; il peut surtout embaucher. En deçà d'un certain nombre d'employés, le patron est réellement maître de tout ; au-delà, sa voix est forte mais il doit composer avec ses employés qui sont tous exposés aux sanctions que de mauvaises décisions peuvent provoquer à l'encontre de l'entreprise.

Le créateur d'une entreprise peut quitter de lui-même son entreprise ou renoncer à en être le patron, mais il est la seule per-

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> La *Demande à satisfaire* peut être exprimée en nombre de produits « vendus », en nombre de clients, d'entrées, de visites, de vues, de téléchargements, bref tout ce qui témoigne d'un intérêt de la part d'un public non négligeable.

sonne que l'entreprise ne peut licencier. Il peut également léguer son entreprise, c'est-à-dire en transmettre la direction à un héritier ou à qui bon lui semble. (Seul un héritier en ligne directe a ce même droit, étant considéré comme « patron » au même titre que le créateur de l'entreprise.) À ce sujet, le Civisme ne rejette pas le principe de l'héritage. Les Droits sont garantis par la Citoyenneté ; les Citoyens n'ont donc pas fondamentalement besoin d'hériter. En revanche, transmettre est un besoin fondamental ; c'est une raison de vivre, de travailler, de se battre. La Cité n'a aucun intérêt à briser ce puissant moteur ; elle doit au contraire l'entretenir. D'ailleurs, peu lui importe qui hérite de quoi. Pourquoi pas un héritier direct plutôt qu'un « étranger » ? Tant que l'héritage ne place pas l'héritier de fait ou désigné dans une situation illégale, elle n'a rien à redire.

Ouelques précisions pour finir. Une fois créée, l'entreprise n'a plus qu'à faire ce qu'elle est supposée faire : produire et satisfaire, au moins, la Demande minimale fixée par ses conventions. Cette Demande minimale est déterminée par la nature de l'activité de l'entreprise et le nombre de ses employés, étant ses employés tous les Citovens qui travaillent exclusivement pour elle. Plus une entreprise compte d'employés, plus les attentes de la Cité sont grandes. Dès lors qu'une entreprise embauche, pour se développer, la Demande minimale qu'elle doit satisfaire augmente. Inversement, une entreprise qui anticipe une baisse inévitable de la Demande peut donc réduire son personnel afin d'entraîner une révision automatique à la baisse de ses conventions, ce qui n'a rien de dramatique dans un contexte de plein emploi. Le vrai drame serait de permettre aux entreprises d'être plus grosses qu'utiles et que, à terme, l'économie s'effondre. Inversement, la Cité, face à certaines nécessités, peut imposer aux entreprises de produire plus, donc d'embaucher. (Elle peut aussi leur imposer d'exporter.) Enfin, les entreprises dont le potentiel réel est bien supérieur à celui que la Cité leur reconnaît peuvent se permettre d'acquérir, pour le plaisir de leurs employés, des biens qui, pour fonctionner, exigent du personnel attitré (bateaux, avions, etc.) Car

ce personnel, qui ne contribue en rien à la production de l'entreprise, ne fait pas moins partie de son personnel et contribue à faire augmenter les exigences de la Cité. Une entreprise doit donc avoir les reins solides pour s'autoriser pareille fantaisie.

#### 7. Les Commissions

Tout Citoyen a le Devoir de participer à la vie de la Cité *selon* ce que celle-ci considère comme une participation. Nous venons de voir ce que cela signifie concrètement pour les entreprises. Il nous reste à voir qui incarne la Cité pour considérer, en son nom, à partir de quand une entreprise a rempli son Devoir.

L'institution chargée de cette mission a déjà été évoquée. Il s'agit de la Commission des Conventions. En réalité, il n'y a pas une Commission des Conventions mais une, au moins, par Département. Par ailleurs, nombre de décisions qu'il appartient à la Cité de prendre, mais qui, pour des raisons pratiques ou morales, ne peuvent ni ne doivent relever ni de l'État ni d'administrations publiques ni d'entreprises, sont prises par des Commissions formées sur le même modèle.

Toutes les Commissions, à l'exception d'une seule, sont composées de Citoyens nationaux<sup>31</sup> appelés par tirage au sort pour en faire partie pendant un an. Les Citoyens nationaux susceptibles d'être appelés doivent vivre dans l'arrondissement de la Commission, cumuler 10 ans de participation effective (afin qu'ils aient une certaine connaissance de la vie active) et ne pas occuper de fonctions publiques ou être au service de l'État. Les Citoyens nationaux ne peuvent être appelés ainsi, pour faire partie d'une Commission ou être « commissaires », qu'une fois dans leur vie et ne peuvent pas se refuser à cet appel de la Cité. (Ce droit particulier des Citoyens nationaux est donc

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Voir p. 61.

aussi un devoir.) Il va de soi qu'ils ont la garantie de retrouver l'emploi qu'ils délaissent pour la chose publique, et que cette fonction leur assure la Citoyenneté, du moins s'ils la remplissent correctement. Car les Commissions font elles-mêmes leur police : il leur appartient de repérer, chasser et punir comme elles jugent bon les tire-au-flanc et les brebis galeuses qui discréditent l'institution et exposent l'ensemble des commissaires à des sanctions collectives. Enfin, chaque Commission procède elle-même au tirage sort pour son renouvellement, lequel s'effectue par tiers, tous les quatre mois, afin que les nouveaux commissaires s'instruisent auprès des anciens.

Le tirage au sort donne aux Commissions un caractère représentatif et évite qu'elles soient composées de Citovens par trop intéressés, même si cela n'empêche pas que des professionnels soient appelés à s'occuper de dossiers relevant de leur domaine, ce qui n'est pas nécessairement un avantage. Car la Cité institue ces Commissions pour qu'elles fassent preuve de bon sens, alors que des professionnels ont à la fois l'assurance voire la prétention qui enferre dans l'erreur, et un vécu et des liens sources de conflits d'intérêts. Les Commissions n'ont pas besoin d'experts en leur sein, dans la mesure où elles peuvent consulter tous les experts qu'elles veulent et juger ainsi, d'un œil neutre, l'opinion des uns et des autres.<sup>32</sup> Elles sont d'ailleurs dotées de tous les pouvoirs d'investigation : leurs convocations sont des ordres : des commissaires, dûment mandatés, peuvent aller partout. Enfin, toutes les décisions définitives qu'elles prennent sont prises en assemblée générale (à la majorité absolue, sauf cas particuliers), car c'est précisément pour que celles-ci portent le sceau démocratique qu'elles ne sont pas laissées à des bureaucrates. Ses décisions, quelles qu'elles soient, ont force de loi et sont sans appel. Il existe néanmoins un recours, le Tribunal de l'Opinion Publique, sujet qui nous mènerait trop loin ici et que nous traiterons quand il sera question de l'organisation politique de la Cité. Disons

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> On trouve ici la logique de la composition des jurys, les jurés ne devant avoir aucun lien avec l'accusé, ni aucun intérêt dans l'affaire juéée.

toutefois que les plaignants ont intérêt à être sûrs de leur cause, car les déboutés sont poursuivis et leurs peines éventuelles doublées ou alourdies.

Il existe au moins six Commissions. La Cité peut décider d'en établir d'autres, mais ces six-là sont indispensables.

La première, qui a déjà été évoquée, est la *Commission des Conventions*, celle à laquelle les entrepreneurs présentent leurs projets pour obtenir l'autorisation de créer une entreprise et savoir à quelles contraintes elle devra se plier et quelle Demande minimale elle devra satisfaire.

La deuxième est la Commission des Cartes, dite Banque, au sens de banque de données. C'est elle qui gère les infrastructures informatiques nécessaires au fonctionnement des Cartes civiques et autres; qui supervise l'entretien du réseau informatique, fournit les lecteurs terminaux, entre et actualise les données qui ne sont pas mises à jour automatiquement, conserve toutes les données, envoie régulièrement à chaque Citoven un relevé de ses données personnelles ; et, surtout, qui remet les cartes. Mais cette Commission ne prend aucune décision relative aux données; elle ne fait que les enregistrer et les répercuter. C'est une simple administration. De ce fait, elle n'a pas besoin d'être formée sur le modèle des Commissions, c'est-à-dire par tirage au sort de ses employés. Elle est libre d'embaucher son personnel comme de le licencier, comme n'importe quelle entreprise. C'est d'ailleurs une entreprise : elle a des conventions à respecter. Mais c'est aussi une administration sensible qui, comme tout secteur essentiel, ne peut donc employer que des Citoyens nationaux. Bref, elle est appelée « Commission » non parce qu'elle en est une en soi, mais parce qu'elle est au centre des Commissions, parce que c'est à elle que les Commissions transmettent leurs décisions.

La troisième est la *Commission de Révision*. C'est à elle que les entreprises s'adressent pour revoir à la baisse leurs résultats

conventionnels, que ceux-ci soient manifestement irréalistes ou que de nouvelles conditions exigent un ajustement.

La quatrième est la *Commission de Contrôle*. Sa mission est, d'abord, de tout contrôler, aussi bien le bon fonctionnement des autres Commissions (Banques inclues), la régularité de leurs opérations, la probité des commissaires, que l'activité des entreprises, indépendamment de leurs résultats. Elle traite les plaintes qu'elle reçoit mais, surtout, déploie ses commissaires sur le terrain. Enfin, elle juge les affaires de son ressort et prend les sanctions qu'elle juge à propos. Elle est elle-même sous le contrôle du Tribunal de l'Opinion Publique auquel il est possible de faire appel de ses décisions.

La cinquième est la Commission Sol, Espace et Logement, dite CommiSEL. Dans la Cité, le sol appartient à la Cité. Elle seule peut en attribuer des parcelles, que ce soit pour les occuper ou les exploiter. Mais elle ne peut agir que par le biais d'institutions, en l'occurrence les CommiSEL. Ces dernières sont donc chargées de répertorier les espaces libres et occupés ne relevant pas du domaine public (terrains, logements, locaux) et de les attribuer aux demandeurs. Dans la mesure où la loi détermine ce dont les Citovens et les entreprises peuvent disposer en la matière (en surface et en nombre), il est donc trois moyens d'accéder à un terrain (bâti ou non), un logement (maison ou appartement) ou un local: soit des personnes physiques ou morales s'arrangent entre elles sans que leur arrangement ne les place dans une situation illégale, auquel cas la CommiSEL le valide; soit des personnes physiques ou morales demandent à la CommiSEL de leur attribuer un endroit précis, sans que cela ne les mette dans une situation illégale, auquel cas la CommiSEL examine cette demande et y accède si elle n'arrive pas trop tard ou ne contrarie pas d'autres projets; soit des personnes physiques ou morales font à la CommiSEL une demande générale d'attribution d'un espace répondant à certains critères et laissent cette dernière leur faire des propositions. Inversement, quand des personnes quittent un lieu sans avoir pris d'arrangements valides, quand elles dé-

cèdent ou quand une entreprise est liquidée, l'espace en question retombe sous la coupe de la CommiSEL et est remis dans le circuit.

La sixième est la *Commission de Naturalisation*. Dans la Cité, la Citoyenneté est distincte de la Nationalité (voir chapitre suivant); chacune confère des droits et se mérite donc par des devoirs. Mais avant d'être autorisé à remplir les devoirs particuliers qu'implique la Nationalité, il faut remplir des conditions et des critères qui la justifient. C'est la Commission de Naturalisation, composée de Citoyens nationaux, qui examine les candidatures à la Nationalité pour savoir si les prétendants présentent les dispositions requises pour intégrer la famille nationale, qui la leur reconnaît une fois qu'ils ont rempli leurs premiers devoirs et qui, éventuellement, la retire à ceux qui s'en sont montrés indignes.

## 8. Citoyenneté & Nationalité

Sauf exception, il a toujours été question, jusqu'à présent, de « Citoyens », car c'est la Citoyenneté qui, compte tenu des Devoirs qu'elle implique, garantit les Droits économiques et sociaux, c'est-à-dire les Droits nécessaires au quotidien. Mais, dans la Cité, il existe un autre statut qui complète celui-là sans se confondre avec lui : la Nationalité.

« Citoyenneté » et « Nationalité » sont deux mots distincts qui, logiquement, renvoient à des notions différentes. La Citoyenneté est d'ordre économique et social. La Nationalité est d'ordre politique et sentimental. C'est la Nationalité qui confère les droits politiques, notamment ceux de représenter la Cité et de contribuer à la formation et à l'application des lois, des droits très étendus qui vont bien au-delà d'un droit de vote illusoire, des droits qui font de ceux qui en jouissent, parce qu'ils les ont mérités, les piliers de la Cité. Autrement dit, la Nationalité distingue, parmi les Citoyens, ceux qui soutiennent et perpétuent la Cité, ceux qui l'incarnent véritablement, ceux

qui en sont le cœur et l'esprit, ceux qui font d'elle une entité à part.

Des Citoyens sont liés par des Devoirs. Mais une Cité n'est pas seulement un amalgame d'individus comme n'importe quel autre ; elle ne se résume pas au même Contrat Social que les Cités voisines. C'est aussi et avant tout une race, une langue, une identité, une culture, des coutumes, des mœurs, des codes ; c'est le fruit d'une histoire. Les Principes de l'ordre social se concoivent ex nihilo, mais la Cité qui les applique n'est pas une chimère ; les hommes qui la constituent ne sont ni des feuilles vierges ni les pages d'un autre livre ; ils forment un peuple. La Cité peut accueillir des étrangers et même en assimiler, mais elle ne peut ignorer, par principe, que «l'étranger » existe par nature, sous peine de nier sa propre essence et de périr tôt ou tard rongée de l'intérieur ou écrasée de l'extérieur. Elle ne peut non plus ignorer qu'il existe aussi des étrangers mentaux, c'est-à-dire des natifs prédestinés à l'intégrer et qui, pour la plupart, sont en effet Citovens, mais qui, cependant, se sentent étrangers à elle soit parce qu'ils ne s'intéressent à rien en dehors d'eux-mêmes, soit parce que, pour une raison ou une autre, ils ont une autre patrie, soit parce qu'ils se voient comme des « citoyens du monde ».

S'il est pertinent de considérer la Cité comme étant l'ensemble des Citoyens, il serait donc désastreux de s'en tenir à cette seule définition. Car tous les Citoyens ne sont pas également attachés à la Cité et ne méritent pas, de sa part, la même confiance. En pratique, il est impératif de distinguer la Cité au sens large, c'est-à-dire l'ensemble des Citoyens, et la Cité au sens strict, son noyau dur, la Nation, c'est-à-dire l'ensemble des Citoyens réellement attachés à elle.

La Citoyenneté est un statut trop facile à acquérir et trop intéressant d'un point de vue matériel pour être le gage d'un attachement viscéral et d'un dévouement sans faille envers la Cité. La Citoyenneté ne peut justifier, à elle seule, que la Cité remette son destin entre les mains de simples Citoyens et leur

confie, les yeux fermés, ses plus chers intérêts. La Cité est juste mais pas folle! Elle n'ignore pas que les Citovens, en s'acquittant des Devoirs classiques, cherchent avant tout à s'assurer les Droits qui satisfont leurs intérêts : elle ne peut, à cela seul, savoir s'ils sont aussi disposés à défendre les siens avec la même ardeur. La Citoyenneté n'atteste pas le patriotisme. Cependant la Cité a besoin de Citoyens dans l'âme sur lesquels elle puisse compter. Puisque la Citoyenneté ne suffit pas pour reconnaître ces derniers, elle doit leur donner l'occasion de se révéler eux-mêmes. D'où l'institution d'un service national volontaire d'un an au moins, un service civil ou militaire, visant, dans tous les cas, à apprendre à défendre la Cité, sur le front ou à l'arrière. Il est essentiel que ce service soit volontaire. Un service obligatoire ne permettrait pas de sonder les âmes et ferait manquer le véritable but de son institution. En outre, il est d'autant plus important que ce service ait un caractère martial que la paix a tendance à faire oublier que défendre la Cité est le premier Devoir du Citoyen. Ce temps de service doit par ailleurs être suivi d'années de Réserve, afin que les Citoyens constituent une force utile à diverses fins et que cet engagement initial ne soit pas entaché d'opportunisme.

Mais ce dispositif ne suffit pas. Les Citoyens ayant accompli volontairement et honorablement un service national acquièrent la Nationalité et jouissent dès lors des droits politiques : ils sont la Cité au sens strict. Précisément ! Ils doivent être à la hauteur. Ils doivent incarner l'idée que la Cité a d'elle-même et posséder les compétences que requièrent les fonctions auxquelles ils peuvent être appelés. En un mot, ils doivent remplir des critères identitaires et maîtriser certaines connaissances, toute chose qu'il appartient à la Cité de définir et de juger. Mais ils doivent satisfaire ces conditions avant de prétendre à la Nationalité, avant d'être admis à accomplir un service national, même s'ils pourraient les satisfaire pendant ou après. Car, qu'ils les satisfassent avant est le signe de leurs bonnes dispositions et la preuve qu'ils sont en puissance ce que la Cité attend d'eux qu'ils soient.

Tout Citoven qui désire être plus qu'un simple Citoven doit donc s'assurer qu'il a les qualités requises (ou faire en sorte de les acquérir) et, ensuite, soumettre son cas à la Commission de naturalisation. Si son dossier est accepté, la Commission le convoque pour juger sur pièce et déjouer les fraudes. S'il est jugé digne de la Nationalité, il est convié à une cérémonie collective de naturalisation. À l'issue de celle-ci, il n'a encore rien fait, il n'a la Nationalité qu'à titre symbolique et provisoire. Il lui reste encore à accomplir son service pour la confirmer. Ceci fait, il jouit enfin des droits attachés à la Nationalité. Mais, arrivé là, il a de nouveaux devoirs à remplir, dont il doit s'acquitter pour conserver la Nationalité, car elle peut se perdre. Un Citoyen national doit servir et faire honneur à sa Nation toute sa vie, pas seulement un instant. (Tout ceci explique pourquoi il doit y avoir un âge maximum pour pouvoir prétendre à la Nationalité.)

La Nationalité n'est pas une sinécure. C'est ce qui justifie les droits particuliers de ceux qui en acceptent les contraintes. Pour résumer, les Citoyens nationaux doivent accomplir un service national d'au moins un an, servir ensuite dans la Réserve pendant des années et répondre à tous les appels de la Cité, notamment pour remplir temporairement diverses fonctions. En contrepartie, eux seuls ont le droit de contribuer de manière directe ou indirecte à la formation des lois ; de participer aux référendums; de voter aux élections et dans les assemblées politiques ; d'appartenir à un parti ou une organisation politique; de représenter la Cité et d'appliquer la loi; d'être fonctionnaires publics ou employés d'État ; d'être appelés à des missions citovennes (jurys, Commissions, T.O.P.); de diriger une entreprise nationale ; de représenter la Nation au niveau international dans quelque domaine que ce soit; eux seuls ont, en outre, droit à la terre pour l'exploiter (paysans, éleveurs, etc.) ou l'habiter (maison individuelle). Les étrangers réels ou mentaux ne peuvent en aucune façon représenter la Nation, n'ont pas à contribuer de quelque façon que ce soit à la formation des lois et n'ont pas davantage le droit de contester celles voulues par la Nation à laquelle ils ne tenaient qu'à eux

d'appartenir pleinement. Ils ne doivent avoir la main sur aucun secteur ou élément vital pour la Cité, dans la mesure où leur allégeance est pour le moins douteuse.

# 9. L'organisation politique

Les Citoyens nationaux forment la Cité au sens strict, la Nation, le Peuple, autrement dit le corps politique. C'est sur eux que s'élève l'organisation politique. Cette organisation doit, comme toute chose, être conforme aux Principes de l'ordre social, mais elle serait vaine sans une base saine. De bonnes fondations sont, ici comme ailleurs, un gage de la compétence des bâtisseurs et de la solidité de l'édifice.

L'organisation politique de la Cité est guidée par un Principe : les Citoyens (nationaux) sont la Cité ; tout ce qui est fait ou décidé au nom de la Cité ne peut être fait ou décidé que par eux en corps. De même que les Citoyens ont accepté librement le Contrat social, tout ce qui les engage exige leur accord. Le Peuple est donc souverain parce qu'il ne saurait avoir d'autre maître que lui-même, parce que tout maître autre que lui n'aurait aucune légitimité et ferait de lui son esclave.

Pour autant, Cité, Peuple, Nation sont des personnes morales qui ne peuvent agir qu'au travers de personnes physiques, qui doivent être incarnées pour avoir prise sur la réalité. Sans doute les Citoyens sont-ils bien réels, mais tous ne peuvent intervenir personnellement chaque fois qu'une décision doit être prise au nom de la Cité. La chose est d'autant plus impossible qu'ils sont plus nombreux, que le système est plus complexe, que chacun est déjà accaparé par ses occupations. Une forme de délégation est donc inévitable. Du reste, le problème se pose aussi, quoique dans une moindre mesure, dans les petites communautés, quand les Citoyens ne sont qu'une poignée. Car tout corps a besoin d'une tête, d'un chef, d'un meneur ; et il y en a toujours un, officiel ou officieux. Dès lors, comment concilier Principes, nécessités et nature des choses ? Comment

quelques-uns peuvent-ils être légitimes pour agir au nom de tous ? Comment les actes de quelques-uns peuvent-ils devenir en effet, au regard des Principes, l'expression de la volonté générale ?

Les décisions que la Cité doit prendre peuvent avoir des effets ponctuels, temporaires ou permanents. Elles sont donc de différents types ou de différentes natures. Les seules évidemment légitimes sont celles que le Peuple approuve en personne, c'est-à-dire celles qui sont validées par référendum. Mais il va de soi que le Peuple ne peut ni être assemblé en permanence ni même être consulté pour la moindre décision. Par ailleurs, sauf le cas du référendum d'initiative populaire, le Peuple dans son entier ne peut être à l'origine des questions qu'il est cependant appelé à trancher. Ainsi apparaît-il que les décisions impliquent toujours des intermédiaires, qu'elles ne sont donc que le terme d'un processus. Leur légitimité dépend moins de la façon dont elles sont imaginées, ou de qui les imagine, que de la facon dont elles sont entérinées. La question est moins de savoir si le Peuple est impliqué à un moment ou un autre dans le processus décisionnaire que s'il a en effet, d'une manière ou d'une autre, le dernier mot en toute chose. Autrement dit, tout processus recourt à une fiction mais seul compte que cette fiction n'anéantisse pas le Principe.

Le Peuple n'a pas besoin de tenir tous les maillons de la chaîne s'il est maître du dernier. C'est à cette condition que l'on peut parler de « démocratie », le pouvoir du Peuple.<sup>33</sup> Car, comme il a été dit, il est impossible que le Peuple en personne soit partout. Il doit être consulté sur les grands sujets, ceux qui engagent manifestement l'avenir de la Cité, et s'en remettre, pour le reste, à des délégués ou des représentants. Ce qu'il ne peut pas faire par lui-même, d'autres doivent pouvoir le faire en son nom avec autant de légitimité. En clair, il doit exister

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Ne sont pas plus démocratiques les systèmes qui excluent le Peuple du processus décisionnaire que ceux qui lui accordent de participer à un moment non décisif, c'est-à-dire à la toute fin, sa participation étant alors illusoire. Les uns sont de vraies dictatures, les autres de fausses démocraties.

une institution qui, sans être le Peuple, en soit l'éma-nation la plus pure, afin de l'incarner pour tout ce qui requiert son aval, hors ce qui exige qu'il soit consulté.

Le Peuple est à la fois à la base et au sommet de l'édifice. C'est de lui que tout part et à lui que tout se rapporte. L'institution qui l'incarne est, par définition, le sommet de l'organisation politique. Elle est au-dessus de toutes les institutions ; elle les chapeaute ; elle prend toutes les décisions finales ou peut s'opposer à toutes les décisions prises à d'autres niveaux ; elle est l'ultime recours des Citoyens contre tout appareil. Elle n'a pas une fonction ; elle en a mille. Le Civisme l'a baptisée : *Tribunal de l'Opinion Publique* (T.O.P.).

Pour incarner le Peuple, le Tribunal de l'Opinion Publique doit être populaire. Ses membres, appelés « Censeurs », doivent être nombreux, tirés au sort (parmi les Citoyens nationaux) et fréquemment renouvelés.<sup>34</sup> Ils sont appelés pour siéger durant une année (si toutefois ils l'acceptent), prévenus un an à l'avance (pour qu'ils se préparent à assumer cette haute et distinguée fonction), et renouvelés par tiers tous les quatre mois. Ainsi les Censeurs sont-ils bien en phase avec l'opinion publique. Mais, pour être plus sûr encore que leur opinion, sur n'importe quel sujet, soit effectivement majoritaire dans le Peuple, toute décision est prise à la majorité des deux tiers. Les hasards du tirage au sort peuvent entraîner la sur-représentation de certaines sensibilités et rendre contestable une décision prise, par le T.O.P., à la majorité absolue. La règle des deux tiers est faite pour compenser ces déséquilibres et assurer qu'un référendum n'aurait pas donné un autre résultat, c'est-àdire que la majorité au moins des Citoyens aurait soutenu la décision en question.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Ils doivent aussi être incorruptibles, ce qu'il aurait été vain d'espérer dans un système monétaire, individualiste et inégalitaire. En fait, ce ne sont pas tant les hommes qui doivent être au-dessus de la corruption que le système général qui ne doit pas être par nature corrupteur.

On objectera que la technologie moderne, notamment l'informatique et Internet, permet de consulter quotidiennement et instantanément les Citoyens, que des intermédiaires ne sont absolument plus nécessaires, que la démocratie directe est non seulement possible mais nécessaire. Il n'en est rien. Les décisions doivent être mûrement réfléchies sous peine de rendre la démocratie illusoire et chaotique. D'autant plus que les décisions à prendre ou à valider sont innombrables et exigeraient que les Citovens consacrent tout leur temps à se renseigner et à peser le pour et le contre, sauf à voter au doigt mouillé. Mais, ce temps de réflexion, les Citoyens ordinaires ne l'ont pas. Ils peuvent bien approfondir certains suiets de leur propre chef. mais ils ne peuvent tout embrasser. C'est pourquoi la Cité dispense un certain nombre de Citoyens de leurs occupations ordinaires pendant un an pour qu'ils puissent se livrer tout entiers à la chose publique. Du reste, ces Citoyens ne sont pas élus mais tirés au sort, ce qui garantit leur représentativité.

Les décisions les plus importantes sont celles qui concernent tous les Citoyens ou ont une portée générale et dont les effets sont permanents, en un mot : les lois. La première mission du T.O.P. est de valider ou de rejeter par défaut les propositions de loi faites par le Parlement ou le Gouvernement. Mais, de par sa nature, il lui incombe aussi de prononcer sur tout ce qui, en toute logique, requiert l'aval du Peuple. Sans entrer ici dans tous les détails de ses possibles attributions, disons que c'est lui qui interprète la Constitution s'il y a lieu (toute modification étant soumise à référendum); établit les conventions des entreprises relevant de l'intérêt national; arrête les dates des élections ; nomme et démet le Ministre de la Justice ; déclare la guerre et autorise les envois de troupes ; autorise la venue d'officiels étrangers ; décerne les témoignages de la reconnaissance nationale; etc. Il peut, en outre, intervenir dans n'importe quel dossier, faire appel à tous les conseillers, destituer et poursuivre toute personne publique, s'opposer au Gouvernement, casser toute décision de justice, faire marcher la force publique ou la rappeler, etc.

Dans la Cité, les « pouvoirs » législatif, exécutif et judiciaire sont réellement séparés les uns des autres et tous subordonnés au Peuple, donc au T.O.P.. Il est, de ce fait, incorrect de parler de « pouvoirs », selon la formule classique, puisque ce ne sont que des « organes ».

L'organe législatif, le Parlement<sup>35</sup>, ne fait pas les lois ; il en conçoit. Ce n'est pas lui qui les adopte ; il ne fait que les proposer. Certaines peuvent ou doivent être soumises à référendum pour être ratifiées ou rejetées directement par le Peuple ; la plupart sont soumises à l'approbation du T.O.P.

Les membres du Parlement, les Députés, ne sont pas tirés au sort comme les Censeurs, sans quoi le Parlement serait un T.O.P. bis, il aurait la même légitimité et il y aurait conflit entre les deux. Ils doivent donc être désignés autrement et, tout en ayant une certaine légitimité, ne pas en avoir au point de pouvoir prétendre représenter le Peuple. En clair, ils doivent être élus. La Cité a adopté un mode d'élection mixte. Chaque arrondissement d'environ 100.000 Citoyens nationaux élit un Député, ce qui fournit la moitié des Députés. L'autre moitié est composée de Députés désignés par les partis politiques en nombre proportionnel à celui des voix que leurs candidats ont recueillies au niveau national au premier tour. Tous sont élus pour un mandat de 5 ans, avec possibilité d'être Députés 3 fois maximum.

L'élection a lieu en deux tours. Tous les Citoyens qui remplissent les conditions requises par la loi peuvent se présenter; tous ceux qui obtiennent au moins 10 % des voix au premier tour participent au second; celui qui obtient le plus de voix au second est élu. Ceci avantage les courants les plus populaires qui sont encore avantagés par la désignation proportionnelle, mais ce mode mixte permet quand même à tous les courants de

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> On notera qu'il n'est pas appelé « Assemblée nationale » puisque ce nom, s'il devait être utilisé, conviendrait mieux au Tribunal de l'Opinion Publique.

quelque importance d'être représentés. Du reste, le Parlement ne peut ni imposer de lois ni s'opposer au Gouvernement.

Le Gouvernement est chargé de diriger la Cité conformément aux lois. Il est formé d'un certain nombre de Ministres désignés par le Président, dont ils sont les adjoints. Le Président est élu pour un mandat de 10 ans non renouvelable sur le même mode que les Députés (les conditions pour pouvoir se présenter à l'élection présidentielle étant évidemment plus dures). Les élections désignent donc un représentant du courant le plus populaire, légitime sous ce rapport. Il peut ne pas être le choix de la majorité des Citoyens, mais le suffrage majoritaire à deux tours produit surtout des Présidents par défaut, ce qui n'a aucun sens. Un référendum à mi-mandat est néanmoins prévu pour savoir si les Citoyens sont satisfaits de leur Président. Ce n'est qu'en cas de réponse négative que de nouvelles élections ont lieu.

Le Gouvernement, Président en tête, doit pouvoir gouverner sans être souverain. La souveraineté ne se partage pas. Il n'y a qu'un souverain dans la Cité : le Peuple en théorie, le T.O.P. en pratique. Inversement, le T.O.P. n'est pas le Gouvernement, lequel a malgré tout été élu (du moins son Président) : il doit être capable de s'opposer à lui sans le paralyser à chaque pas. Il n'a donc pas à valider chacune de ses décisions, comme si elles étaient des projets de loi, mais il peut faire obstruction à celles qui lui paraissent inacceptables. Entendons qu'il ne s'agit plus, pour les Censeurs, de voter à une majorité des deux tiers « pour », mais de voter, toujours à une majorité des deux tiers, « contre ». Dans un cas, ils doivent faire montre d'une adhésion massive, dans l'autre d'un rejet massif. Le Gouvernement peut ainsi se permettre d'être impopulaire, sans aller jusqu'à se couper du Peuple. Attention! Ceci ne concerne pas les lois voulues par le Gouvernement qui, comme toutes lois, doivent être ratifiées positivement par le T.O.P., sans passer par le Parlement qui n'est pas reconnu comme un contrepouvoir et ne doit pas avoir l'occasion de s'ériger comme tel. Et si le Gouvernement et le Parlement ont à se plaindre du

T.O.P., ils peuvent toujours en appeler directement au Peuple en provoquant des référendums.

Quant à l'organe judiciaire, nous l'avons dit, le Ministre de la Justice est nommé par le T.O.P., pour une durée indéterminée, jusqu'à ce que le T.O.P. décide de le démettre pour en nommer un autre. Il est donc totalement indépendant vis-à-vis du Gouvernement. Il n'est subordonné qu'au Peuple.

Voici pour l'organisation politique nationale. L'organisation locale, municipale, repose sur les mêmes Principes. Un Maire et une Municipalité doivent être élus pour diriger la commune sans pour autant confisquer la souveraineté du Peuple. La constitution doit toujours laisser aux mandants (électeurs) le moven légal et réel de s'opposer à leurs mandataires (élus) et même de les démettre. Face à la Municipalité, les Citoyens (nationaux) de chaque circonscription, appelée « Municipe », peuvent donc se réunir à volonté pour discuter et provoquer des référendums communaux sur tout objet local qu'ils jugent à propos. Entendons bien : les Citovens réunis dans leur Municipe ne décident rien au nom du Peuple ; ils peuvent seulement appeler le Peuple local à se prononcer sur un sujet. Les procédures à respecter doivent rendre généralement difficile de provoquer des référendums, afin que la Municipalité ne soit pas entravée en permanence pour satisfaire les caprices d'une minorité, et n'être qu'une simple formalité lorsque l'opinion s'enthousiasme réellement pour un sujet et exige d'être entendue.

Les Citoyens élisent également le chef de la police municipale et le juge de paix de leur Municipe. (La police ordinaire est municipale et indépendante de la Municipalité. La police nationale, aux ordres du Ministre de l'Intérieur, s'occupe des affaires qui dépassent le cadre municipal.)

Enfin, le Département est géré par l'assemblée des Maires qui délègue des Maires pour gérer, avec les Maires délégués par les autres Départements, la Région. Face à ces assemblées, les

Citoyens réunis dans leurs Municipes ont, là encore, la possibilité de provoquer des référendums départementaux et régionaux.

Cet exposé ne détaille pas toutes les procédures qu'il appartient à chaque Cité de fixer et qui peuvent être fort différentes d'une Cité à une autre, ce qui importe peu tant que les diverses modalités ne dépouillent pas ouvertement ou insidieusement le Peuple de la souveraineté.

# 10. Les échanges internationaux

Avant de faire un tableau général de la Cité, il est temps de nous arrêter sur une question qui était dans tous les esprits et dont la réponse engageait la crédibilité du Civisme.

Les Principes de la Cité sont irréfragables, et les détracteurs du Civisme se gardaient bien de venir sur ce terrain. N'ayant pas de grandes idées, ils faisaient assaut de petites. Plutôt que de voir les perspectives incroyables que le Civisme ouvrait, ils invoquaient contre lui des inconvénients pratiques imaginaires ou ridicules. L'impossibilité, pour la Cité, d'échanger avec le monde extérieur était de ceux-là.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas parlé de monnaie et de système monétaire, car ce sera l'objet de la dernière partie de cet ouvrage. Nous avons décrit la Cité sans polémiquer, sans souligner l'incompatibilité absolue entre la logique sociale et la logique monétaire, entre l'Égalité et ce que le Civisme a appelé « Largent », car, de nos jours, une Société sans argent va de soi. Mais, même si la Cité n'est pas monétaire, le monde, lui, l'est encore en partie ; il l'était en totalité lorsque le Civisme apparut. S'était donc posée et se pose encore la question de savoir comment une Société et des pays monétaires peuvent interagir.

Il est en effet évident qu'une Société a et doit avoir des rapports avec le monde extérieur. De tels rapports ont toujours existé, à toutes les époques, et sont plus que jamais nécessaires pour des Sociétés modernes. La Cité en aurait tout autant besoin. Mais elle ne serait pas monétaire. De-là l'idée que, puisqu'elle n'utiliserait pas de monnaie, elle n'aurait pas d'argent et ne pourrait donc pas échanger avec l'extérieur, toujours monétaire. Logique en apparence, ce raisonnement était pourtant démenti tous les jours par chaque être humain.

Quand les hommes évoluent dans un monde monétaire, ils ont besoin d'argent. Pourtant leur corps n'en produit pas plus qu'il ne s'en nourrit. Pourquoi en ont-ils donc besoin ? Comment s'en procurent-ils ?

Chaque individu est un organisme complexe dont toutes les parties sont complémentaires. Cet organisme a besoin d'être alimenté pour survivre, c'est-à-dire d'ingérer de la nourriture. Or, dans un système monétaire, tout est payant, y compris la nourriture. La condition pour manger est donc de se procurer de l'argent, quoique lui-même ne se mange pas. Chaque individu produit donc quelque chose ou fournit un service pour obtenir de l'argent en échange et disposer de la monnaie nécessaire à ses besoins. Autrement dit, tous les organes qui constituent leur corps et se présentent au monde sous l'aspect d'une personne fournissent un effort utile à d'autres qui, en contrepartie, procure de l'argent à leur personne, avec lequel cette personne achète de la nourriture qu'elle ingurgite et dont l'apport énergétique profite au corps tout entier, à chaque organe, à chaque cellule.

Remplacez « cellules » par « Citoyens », « organes » par « entreprises », « individu » par « Cité », le schéma est exactement le même. La Cité fonctionne non seulement sans monnaie mais encore comme une entité. Elle n'est pas une concentration d'individus s'activant chacun de leur côté pour arracher tant bien que mal des droits sous forme de monnaie ; c'est une Société dans laquelle les Citoyens ont des Droits parce qu'ils

remplissent leurs Devoirs envers elle et forment un tout. Face au reste du monde, c'est un bloc, une personne morale. Mais puisque le monde qui l'entoure est monétaire, puisqu'elle a besoin de se procurer des matières ou des produits étrangers, il lui suffit d'exporter une partie de sa production, de la vendre, et ainsi d'obtenir l'argent avec lequel elle payera ses importations. Cela ne fait pas pour autant d'elle un système monétaire. Ses Citoyens et ses entreprises fonctionnent toujours en interne sans monnaie. L'argent de la Cité ne circule pas dans la Cité; il ne sert qu'aux échanges internationaux.

Les choses ne sont évidemment pas aussi simples en pratique (elles exigent la mise en place d'organismes et l'adoption de règles), mais tel est néanmoins le principe de la solution.

Afin de procurer de la monnaie à la Cité, les instances dirigeantes peuvent décider d'exporter, c'est-à-dire d'imposer aux entreprises de destiner tout ou partie de leur production à l'exportation voire de vendre à tel acheteur étranger. Quoique les entreprises ne gardent pas l'argent pour elles, puisqu'il entre dans les caisses de la Cité, elles n'y perdent rien, au contraire : leur activité est reconnue, les Droits de leurs employés sont garantis. Pareille décision peut faire suite à un accord international ou répondre à un pressant besoin de fonds. La Cité peut aussi se contenter d'inciter les entreprises à exporter ou les y inviter. De manière générale, une règle simple pousse les entreprises à exporter ou à ne pas dédaigner les exportations : les clients étrangers comptent autant que les clients internes. Autrement dit, peu importe à la Cité qui sont leurs clients pourvus qu'elles en aient et qu'elles répondent à une Demande significative, conformément à leurs conventions<sup>36</sup>. Les entreprises qui se tournent essentiellement vers les marchés internationaux rapportent des fonds à la Cité et font de la place à celles qui visent le marché intérieur. Tout le monde est gagnant. La Cité n'intervient, comme il a été dit, qu'en cas de déséquilibre du budget national.

<sup>36</sup> Voir p. 49.

Si la Cité vend, si les entreprises vendent, les produits ont des prix. Or qu'est-ce qu'un prix sinon une somme de marges bénéficiaires arbitraires, c'est-à-dire la somme des bénéfices que chaque intermédiaire, depuis le producteur jusqu'au vendeur final, réalise? Mais, dans la Cité, le travail ne coûte rien d'un point de vue monétaire, les produits n'ont pas de prix. Ils n'en ont, sur les marchés extérieurs, que pour couvrir le coût des matières premières et des composants importés, occasionner un bénéfice pour les entreprises et, ainsi, alimenter le trésor de la Cité. La Cité et ses entreprises pourraient donc pratiquer les prix les plus bas du marché (nuls ou égaux aux coûts des matières premières et composants importés) s'il ne s'agissait de rapporter de l'argent. En l'occurrence, les prix représentent essentiellement le bénéfice que les entreprises ou la Cité décident de faire et dont la hauteur est fixée exclusivement selon des considérations politico-économiques. Dans tous les cas, les produits de la Cité sont non seulement les moins chers sur le marché international, à qualité égale, mais encore les meilleurs ou parmi les meilleurs, de sorte qu'ils sont demandés pour ne pas dire disputés. La Cité ne craint pas la concurrence et n'a pas de souci à se faire pour son budget.

La Cité a de l'argent. C'est elle qui paye les importations. Il ne reste plus qu'à savoir, d'une part, comment organiser le Trésor national, comment les entreprises lui versent l'argent qu'elles gagnent (dont elles n'ont pas fondamentalement besoin) et à qui et comment lui-même règle les notes; d'autre part, qui peut disposer de cet argent ou occasionner des frais à la Cité, comment et à quelles conditions. Citoyens, entreprises et administrations peuvent-ils acheter directement à l'étranger? Dans quelle mesure? Avec ou sans autorisation préalable? Est-il accordé à toute personne physique ou morale un budget virtuel limité? Des centrales d'achats ne peuvent-elles gérer le gros des importations ? L'accès aux produits importés doit-il être aussi libre que celui aux produits nationaux? Autant de questions auxquelles il est inutile de répondre ici, chaque Cité pouvant apporter des réponses différentes qui, par ailleurs, évoluent fatalement avec le temps.

La circulation des produits, dans un sens ou dans l'autre, est donc assurément possible, moyennant la mise en place des structures nécessaires. Le fameux problème qui condamnait soi-disant la Cité à être mondiale ou à ne pas voir le jour s'est évaporé. Reste cependant la question de la circulation des personnes qui est autrement plus délicate mais non moins insoluble.

La Cité est libre d'accueillir en son sein et sur son sol qui bon lui semble. Ses raisons prévalent sur les désirs et même sur les intérêts des étrangers qui veulent venir. Il en est de même pour tous les pays. Il s'ensuit que, si la Cité autorise ses Citoyens à voyager pour quelque raison que ce soit, ou ne les en empêche pas, encore faut-il que les pays étrangers acceptent leur venue. À cela s'ajoute le problème de l'argent. Mais un mur a deux côtés. Le problème se pose autant pour la Cité et ses Citoyens que pour les autres pays et leurs ressortissants. Les Citoyens n'ont pas d'argent individuellement alors qu'ils en ont besoin à l'étranger; les étrangers, eux, ont de l'argent mais celui-ci ne sert à rien dans la Cité. Paradoxalement, la venue d'étrangers est plus problématique que les voyages des Citoyens dont les frais peuvent être couverts par la Cité, puisqu'elle a de l'argent, comme nous venons de le voir. Les étrangers, eux, ne disposent pas, a priori, du moyen d'échange ou d'accès au marché de la Cité; ils n'ont pas de carte. Par ailleurs, en admettant que la Cité leur en fournisse une, rien n'a de prix, de sorte qu'il est impossible d'évaluer ce qu'ils consomment et donc ce qu'ils coûtent ; impossible de leur imposer un forfait à l'entrée ou de leur présenter l'addition à la sortie. La solution n'est pas individuelle, mais collective.

La Cité a adopté une solution simple mais qui implique des accords entre elle et chaque pays. Chacun fixe les conditions de sortie de ses ressortissants, et tous admettent que des touristes jouissant des mêmes libertés de consommer consomment en moyenne la même chose. Autrement dit, on suppose que des étrangers dans la Cité consomment en moyenne autant que des Citoyens à l'étranger. Or ce que dépensent ou coûtent glo-

balement ces derniers, sur une période donnée, est calculable; cela consiste en une grosse addition. Il est également aisé de savoir combien de Citoyens ont passé combien de jours dans tel pays. Partant, il est possible de déterminer, par une simple division, le coût quotidien moyen d'un Citoyen dans ce pays. La Cité sait aussi combien de jours ont passé chez elle les ressortissants de tel pays. Dès lors, il suffit d'additionner ce nombre de jours et de multiplier le résultat par le coût quotidien moven obtenu par l'opération précédente pour savoir combien les ressortissants de tel pays ont coûté globalement et théoriquement à la Cité. Ainsi la Cité et l'autre pays savent chacun combien les ressortissants de l'autre ont dépensé ou lui ont coûté globalement et qui doit quelque chose à l'autre. À partir de là, tout dépend des accords et, surtout, de « comment les Citoyens ont payé » et de « qui leur a fourni le moyen de paiement » : la Cité ou l'État étranger. Au final, l'un des États doit simplement rembourser à l'autre une différence. D'une manière ou d'une autre, ce système est toujours avantageux pour le pays qui reçoit le plus. La Cité est même la destination idéale pour les ressortissants des pays dont la monnaie est faible, puisque les calculs se basent sur elle. Quant à la Cité, il est intéressant pour elle de recevoir des étrangers pour qu'ils découvrent le Civisme et l'importent chez eux.

Voilà, dans les grandes lignes, comment la Cité, fonctionnant sans monnaie en interne, entretient des relations avec le monde extérieur, procède à des échanges et permet la circulation des personnes. Nous ne sommes pas entrés dans tous les détails<sup>37</sup>, qu'il appartient d'ailleurs à chaque Cité de régler à sa manière et d'un commun accord avec les autres pays, mais nous en avons dit assez pour voir que la chose n'avait rien d'impossible par principe. Les Principes de l'ordre social sont, au contraire, la clé de l'harmonie, la boussole infaillible de la Socié-

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Impossible d'en dire beaucoup plus ici. Voir néanmoins « Le Civisme ou théorie de la Cité » (2011, p. 226) et « Essai de Constitution pour la Cité France ou la République Française » (2020, p. 205).

té. Il n'est aucun problème qu'ils ne résolvent pas ou qu'ils empêchent de résoudre si la solution dépend des hommes.

# 11. Tableau général de la Cité

La Cité est charpentée par les Principes de l'ordre social; c'est un édifice parfait, comme est parfait tout édifice qui respecte les règles de la construction et remplit au mieux la fonction à laquelle il est destiné. De nombreuses Cités peuvent être édifiées selon ces mêmes Principes sans qu'aucune ne ressemble à une autre, sans du moins que l'on puisse les confondre. Toutes sont donc parfaites mais non point idéales, sinon aux yeux de leurs Citoyens respectifs. Autant les Principes sont objectifs et intangibles, autant l'idéal est subjectif et relatif. C'est de là que procèdent les différences entre les Cités : de leurs conditions particulières (géographiques, démographiques, climatiques, démographiques, historiques, etc.) qui, à une époque donnée, inspirent à leurs Citoyens, en tant qu'hommes, une conception de la société idéale différente de celle de leurs voisins et des générations futures. Tributaires du facteur humain, les Cités s'épanouissent chacune à leur manière quoiqu'elles aient le même tuteur. Cependant ce qu'elles ont en commun a aussi des effets partout identiques. C'est de ces effets logiques et irrépressibles, universels en quelque sorte, dont nous allons brosser le tableau à grands traits.

Au cœur du Civisme, le Droit pour tout Citoyen d'accéder librement au marché. Au cœur de la Cité, la Carte civique. Au cœur de la vie des Citoyens... qui peut le dire ? Le Droit que la Carte civique permet à chacun d'eux d'exercer, c'est-à-dire celui de consommer sans gêne, de satisfaire leurs besoins sans avoir à calculer, les détourne des préoccupations matérielles excessives, comme une personne rassasiée ne veut plus entendre parler de nourriture. Loin d'abuser de la liberté de consommer, ils en usent avec modération. Pourquoi stocker inutilement chez soi ce que l'on peut se procurer à tout instant auprès des commerçants ? Pourquoi s'encombrer de propriétés qui ne

présentent aucun intérêt pour soi ni aucun avantage par rapport aux autres ? Tous les Citoyens peuvent profiter d'une manière ou d'une autre de tous les bienfaits de leur Cité. Personne ne brille d'avoir ce que les autres ont dédaigné ou possèderont demain s'ils le veulent. Les biens n'ont pas d'autre fonction que celle d'être utiles ou de faire plaisir. Les « boulimiques », si tant est qu'il en existe, faute de réaliser eux-mêmes leur bêtise, sont regardés avec pitié. Il s'ensuit que le gaspillage est lui aussi objet de la réprobation générale, à la fois comme un acte malfaisant voire criminel, une insulte aux producteurs et une atteinte aux ressources de la Cité.

S'ils ne courent pas après les biens, même s'ils ne cherchent pas à s'en priver, après quoi les Citovens courent-ils donc? Tout dépend des individus. Mais puisque l'enjeu ne peut être « d'avoir », le but est nécessairement « d'être ». Être quoi ? C'est là, précisément, la question à laquelle il appartient à chacun de répondre. Les réponses peuvent être plus ou moins élevées (elles sont toujours plus nobles que l'obsession de posséder ou l'angoisse de manquer) et ce sont elles qui font, de Citoyens égaux, des individus différents et uniques. Même ceux qui cherchent à dépasser les autres plutôt qu'à grandir pour eux-mêmes n'y peuvent parvenir qu'en développant de réelles qualités ou en acquérant des connaissances (rien qui n'attente aux droits d'autrui), de sorte que cette compétition est aussi saine en soi qu'utile pour la Cité. De manière générale, le contexte est propice à l'élévation des caractères et des âmes, qui ne manquent donc pas de s'élever.

S'ils ne se tournent pas vers le Créateur, les Citoyens se préoccupent au moins de la création. De même qu'ils blâment le gaspillage, ils abhorrent la pollution et la destruction de la nature. La Cité est à la pointe de la technologie et a pour seul but le bien-être de ses Citoyens, lequel inclut la préservation de leur environnement. Elle doit en la matière tout ce qu'elle peut, et elle peut presque tout. Elle entretient ses forêts; elle préserve aussi bien la flore que la faune. Elle oblige les entreprises à produire propre autant que faire se peut. Car pourquoi

les laisserait-elle continuer à polluer quand produire autrement ou mettre en place des dispositifs adéquats ne leur coûte rien et est mieux pour tout le monde ? Elle organise le recyclage total des déchets, leur destruction ou leur exploitation en tant que matière première. Elle encourage la recherche dans ce sens comme celle de nouvelles énergies, autant par souci d'écologie que d'indépendance. Elle interdit les produits nocifs qui se retrouvent dans les assiettes, et l'élevage intensif qui martyrise les animaux et donne de la mauvaise viande. Elle suspend les exploitations excessives pour laisser aux espèces animales ou végétales le temps de se renouveler (les exploitants ne perdant rien de leurs Droits, étant mis au chômage forcé par la Cité elle-même). Elle est sur tous les fronts qui se présentent à elle. Elle relève tous les défis. Elle se défie elle-même sans fin. Les rêves individuels et collectifs sont inépuisables ; combinés à la libération du génie qui les rend accessibles, ils sont le plus puissant moteur de la Cité.

Dans la Cité, aucun culte n'est plus fort que celui de la patrie. Les Citoyens sont réellement égaux et conscients de former ensemble la Cité, conscients d'être liés les uns aux autres. d'avoir des droits grâce aux autres, d'être protégés par les autres, conscients de tout leur devoir, obligés moralement de leur donner autant qu'ils recoivent eux-mêmes. Ils sont plus que des individus : ce sont des Citoyens, dans les mots et dans les faits. Ils peuvent d'autant moins l'oublier que tout le leur rappelle. Au sentiment profond d'appartenir à une communauté, s'ajoute, pour les premiers Citoyens à avoir fondé la première Cité et à avoir ainsi ouvert la voie au reste du monde, une grande fierté. Leur Cité, c'est quelque chose! Et que dire des sentiments des Citoyens nationaux qui se vouent à elle corps et âmes, qui jurent de lui être fidèles, de la servir en tout et de mourir, au besoin, pour la défendre ? L'Égalité bien comprise engendre, par la force des choses, le patriotisme le plus pur, le patriotisme qui n'est rien d'autre que l'amour des siens et de

l'harmonie sociale, donc de l'Égalité<sup>38</sup>, le paroxysme de la passion pour le bonheur et l'indépendance de son peuple et de tous les peuples, donc l'amour vrai de l'Humanité.

Toutes ces dispositions d'esprit poussent naturellement à vouloir préserver le patrimoine national, d'abord en le reconnaissant, ensuite en prenant des dispositions à cette fin. Plus question de laisser à l'abandon, par manque de moyens, ce qui constitue l'héritage commun. Le goût du beau est retrouvé et cultivé. Les artistes croulent sous les demandes, parfont leur art et suscitent des vocations. Les Citoyens, portés en toute chose vers le meilleur, et toujours soucieux de se distinguer, préfèrent l'unique au quelconque, le raffiné au grossier, le parfait au correct, la qualité à la quantité, l'artisanal à l'industriel, les originaux aux contrefaçons, le recherché au simple fonctionnel, etc. L'Égalité donne à tous les goûts, à toutes les sensibilités, l'envie et l'occasion de se manifester. La Cité est, de tous côtés, un feu d'artifice permanent de merveilles. Les Citoyens sont irrésistiblement tirés vers le haut.

La langue est de même protégée, sauvegardée, transmise. La maîtriser, la bien parler, la bien écrire participe du patriotisme. (Cela entre d'ailleurs dans les critères pour pouvoir prétendre à la Nationalité, compte tenu des fonctions auxquelles les Citoyens nationaux peuvent être appelés et qu'ils doivent pouvoir remplir.) La littérature classique est le premier outil de cette transmission, de cet apprentissage. L'histoire fait aussi partie du patrimoine. Elle est discutée mais non point occultée,

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> « Patriotisme » et « nationalisme » sont techniquement des synonymes, mais l'usage a consacré des acceptions différentes. Ce qui les distingue n'est pas, comme le disait Romain Gary, que le patriotisme serait l'amour des siens, et le nationalisme, la haine des autres, mais leur rapport à l'Égalité. Le patriotisme défend l'Égalité, même si les patriotes d'antan ne savaient pas toujours en quoi elle consiste réellement ; tandis que le nationalisme y était indifférent voire franchement hostile (sans en maîtriser le concept), de sorte que les nationalistes défendaient l'idée abstraite de leur pays tout en vouant leur peuple à la tyrannie ou pour le moins à l'oppression qui sont le corolaire de l'inégalité, ce qui était on ne peut plus contradictoire. Voilà la véritable différence entre eux. Ce n'était en rien une question d'amour ou de haine envers les autres qu'ils avaient d'ailleurs plutôt tendance à respecter, comme ils aimaient que leur pays et leur peuple le fussent.

encore moins défigurée pour accabler les vivants. Les vilaines choses sont connues sans être ressassées ; les grandes, les glorieuses sont exaltées pour inspirer de nouveaux héros. L'école a son rôle dans ce formatage, mais c'est surtout du contexte général, de la Société tout entière et de chacune de ses parties, que vient l'impulsion, elle-même fruit de l'émulation. La dynamique est auto-alimentée. L'Égalité bien comprise crée le mouvement perpétuel positif.

La Cité est grande. La Cité est puissante (économiquement, militairement). La Cité peut tout, dans tous les domaines. La Cité est sûre. La Cité est juste. La Cité est bonne. La Cité est ferme. La Cité est maternelle et paternelle. La Cité suscite le respect, la confiance, l'enthousiasme, l'adhésion, l'engagement, le dévouement, le dépassement. Les Citoyens regardent l'avenir sans craindre le présent. Ils marchent la tête droite. Ils n'ont qu'un but : s'accomplir. Ils n'ont qu'un obstacle : eux.

Cela ne relève ni d'une incantation ni du hasard ni d'un miracle<sup>39</sup>. Chaque rouage de la Cité est tout simplement à sa place et tourne dans le bon sens. C'est un mécanisme bien conçu et bien huilé. La Cité est ce que doit être une Société. Tout est donc pour le mieux dans tous les domaines.

Les subalternes ne subissent plus le mépris, ils ont les mêmes Droits que tout le monde, ils remplissent à leur manière les mêmes Devoirs, ils se sentent concernés par la Cité, ils ont envie de servir, d'être utiles, d'être respectés en tant que personnes comme ils le sont déjà en tant que Citoyens. Inversement, les supérieurs hiérarchiques connaissent leurs mérites personnels, tout le monde les reconnaît, mais, en tant que Citoyens, ils n'ont pas et ne peuvent pas avoir plus de Droits que leurs

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Seuls les adeptes du système monétaire, qui croyaient fermement que tout était pour le mieux alors que, manifestement, rien ne tournait rond, pouvaient être incrédules et douter que l'Égalité, Principe fondamental de l'ordre social, produisit naturellement des fruits autrement meilleurs que ceux de Largent, c'est-à-dire de l'inégalité et de l'individualisme, principes éminemment antisociaux.

Concitoyens, ils ne sont pas et ne peuvent pas devenir des exploiteurs, des oppresseurs, des tyrans.

Toute fonction sociale, toute activité reconnue, tout travail procure la Citoyenneté, c'est-à-dire ni plus ni moins que les Droits du Citoyen. Les individus sont libres de choisir l'activité qui correspond à leurs penchants, ils peuvent même la créer. Si rien ne leur convient sur le moment, ils doivent quand même en avoir une, par défaut, mais ils n'en sont pas pour autant pénalisés, ils n'ont ni plus ni moins de Droits. Il en est de même pour ceux qui, pour quelque raison que ce soit, exercent des métiers sales ou pénibles, désagréables ou usants, que la technologie ne peut éradiquer. La Cité peut toutefois compenser leurs inconvénients avérés par des avantages en nature. autant pour dédommager ceux qui rendent des services ingrats mais indispensables que pour rendre lesdits métiers attractifs. De manière générale, les conditions de travail dans la Cité sont aussi bonnes qu'il est possible qu'elles le soient. Toutes les améliorations qui peuvent être apportées en matière de sécurité, de confort, de fournitures, de matériel, de machines, etc., le sont aussitôt que la nécessité en est ressentie. Les employés peuvent par eux-mêmes pourvoir à presque tout; leurs entreprises pourvoient au reste. Mais si tout va pour le mieux grâce à la Cité, des accidents, des catastrophes sont toujours possibles. Or c'est dans de telles circonstances que la protection et la bienveillance de la Cité sont particulièrement de mise. Les Citoyens peuvent être sanctionnés quand ils fautent mais ils ne doivent pas subir une double peine quand ils sont frappés par un malheur. La Cité n'ajoute pas l'injustice sociale aux calamités de la Vie ou de la Nature ; elle continue de leur garantir leurs Droits, comme si de rien n'était, le temps qu'ils se remettent du coup reçu, si cela est possible. Tous les Citoyens ont besoin de cette sollicitude : un jour ou l'autre, tous éprouvent durement la mort d'un parent, d'un enfant ou d'un ami, tous peuvent être personnellement victimes d'accidents ou atteints d'une maladie grave, tous vieillissent. Les entreprises aussi peuvent être mises temporairement à l'arrêt pour des causes indépendantes de leur volonté, ce dont la Cité

doit tenir compte. Ceci concerne particulièrement les exploitations agricoles, plus exposées aux aléas de la Nature que toute autre forme d'activité et, en même temps, plus essentielles que toutes les autres. Dans la Cité, le vent, le froid, la pluie, la grêle, la chaleur, la sécheresse peuvent détruire des récoltes ou des installations, mais ils ne ruinent pas les paysans, ils ne compromettent pas leurs Droits, ils ne poussent personne au suicide. La Cité permet de tout affronter, de tout encaisser et de se relever de tout. C'est pour cela qu'elle existe ; c'est pour cela que les Citoyens la constituent ; c'est cela qu'ils attendent d'elle ; c'est cela qu'ils obtiennent.

Les Citoyens sont sereins. Ils ne sont pas insouciants à l'abri d'un rempart; ils sont tranquilles parce qu'ils forment euxmêmes le rempart, parce qu'ils sont tous côte à côte face à l'ennemi ou à l'adversité. Ils ne sont pas assistés ; ils sont solidaires. Même seuls, ils restent Citoyens : la Cité couvre leurs actes en attendant de leur porter secours. Ainsi ne connaissentils pas non plus l'insécurité. D'une part, personne n'a de mobile pour la générer, puisque tout le monde est occupé et jouit des Droits du Citoyen; d'autre part, les Citoyens ont le droit absolu de se défendre, et la Cité n'a aucun complexe à réprimer sans pitié les agresseurs, puisque rien ne justifie les agressions. L'inégalité donne des excuses aux uns et des remords aux autres ; pas l'Égalité. L'immigration débridée qui était une cause majeure d'insécurité individuelle (agressions) et collective (communautarisme, remplacement) n'a plus cours. La Cité n'a pas besoin d'immigrés et les rares qu'elle accepte viennent pour travailler et sont donc Citoyens. Les seuls étrangers, dans la Cité, sont les touristes et les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, qui ne posent généralement aucun problème. Dans tous les cas, l'Étranger n'est pas sacralisé. Les étrangers honnêtes sont respectés en tant que personnes et représentants de leur peuple ; les étrangers irrespectueux, insultants, revendicatifs, dangereux, aussi nuisibles pour la Cité que déshonorants pour leur peuple, sont expulsés sans ménagement ou écrasés. S'ils n'ont pas les Devoirs du Citoyen ils

n'en ont pas moins des devoirs moraux élémentaires envers leurs hôtes.

À ce propos, il y a d'autres devoirs que les Devoirs ordinaires du Citoyen, des devoirs qui font de ceux qui s'en acquittent volontairement des Citoyens nationaux. Le droit de former ou de contribuer à la formation des lois et à leur application, de même que celui d'incarner officiellement la Cité, ne peut être reconnu qu'à des Citoyens particulièrement attachés à la Cité et à la défense de ses intérêts. La Citoyenneté exige simplement de l'honnêteté; la Nationalité requiert, en plus, du patriotisme. Pas de confusion, pas de sophismes, pas d'impostures. Les choses sont claires. Les Citoyens indignes de la Nationalité ou qui, tout simplement, ne la désirent pas n'ont pas la prétention de faire la loi et ont interdiction de s'en mêler ; les Citovens nationaux ne craignent pas de reconnaître la Citoyenneté aux personnes, natives ou étrangères, qui la méritent sans mériter davantage. Chacun sait à quoi s'en tenir, ce qui contribue à apaiser les relations et donc à renforcer la Sécurité.

Tout est en ordre à l'intérieur de la Cité. Tout est pour le mieux pour affronter le monde extérieur. Mais quelles relations entretient-elle avec les autres pays. Sont-elles fraternelles ou belliqueuses ? Les Principes ne le disent pas. Ils prescrivent d'être fort collectivement mais pas comment user de cette force. Cela dépend donc du caractère de la Cité (et de celui de ses Citoyens), mais aussi des relations que les autres pays veulent eux-mêmes avoir avec elle. On aimerait que le monde soit idyllique, que tous les peuples soient frères, que tous les hommes soient justes et bons. La réalité ici-bas est quelque peu différente. Espérons seulement que la Cité n'abuse pas de sa force ou ne soit pas contrainte de l'exercer. Du reste, les guerres étaient généralement provoquées par et pour des questions d'argent; faites par les prauvres (forcés ou manipulés), elles ne profitaient qu'aux riches.

# III

# À la lumière du Civisme

La Cité, concrétisation de la théorie du Civime, est un nouveau paradigme, une véritable Société fondée sur les Principes de l'ordre social. Elle n'est plus le système monétaire que les hommes avaient sous les yeux et qui lui-même était né dans des temps immémoriaux. Elle ne fut ni conçue ni construite par opposition à lui, mais indépendamment de lui, sans subir aucune influence de sa part, sans perpétuer aucun des préjugés qu'il inspirait. Elle a sa propre logique. Aussi offre-t-elle un point de vue inédit dans l'Histoire de l'Humanité pour regarder et critiquer le système monétaire dans lequel les hommes avaient, semble-t-il, toujours vécu, auquel ils se résignèrent longtemps faute de concevoir un autre système viable ou qu'ils ne critiquaient que de manière instinctive ou absolue, sans recul et sans issue. Elle permet de comparer deux systèmes quand, jusqu'alors, il n'en existait qu'un. Il n'en existait pas qu'un seulement en pratique : il n'en existait pas d'autre même en théorie. Les différences fondamentales entre elle et le système monétaire mettent en lumière les ressorts de ce dernier. Ce qu'il était impossible de voir, de comprendre ou simplement d'admettre en étant plongé dedans, sans autre référence que lui, saute soudain aux yeux. Et les premières observations ouvrent la porte à une compréhension de plus en plus large, de plus en plus profonde de tous les rouages physiques et mentaux du système monétaire. Il apparaît soudain que, dans un système monétaire, tout était la conséquence plus ou moins directe de la nature monétaire du système ou, plus exactement, de ce que le Civisme baptisa « Largent », une lapalissade qui, pourtant, n'avait alors rien d'une évidence.

#### III. À la lumière du Civisme

# 1. De l'échange

Toutes les Sociétés appliquent les Principes de l'ordre social et fonctionnent sans monnaie, à l'exception des « sociétés » humaines qui, depuis qu'elles étaient devenues des systèmes monétaires, n'étaient plus que des concentrations d'individus. Aucune Société ne broie ses membres et ne s'autodétruit, à l'exception des « sociétés » humaines qui n'en étaient plus. Comment les hommes auraient-ils pu être en Société quand ils se soumettaient à la logique monétaire et méconnaissaient les Principes de l'ordre social ? Comment la Cité pourrait-elle ne pas être viable quand elle est ce qu'une Société doit être. Sans doute l'exposé qui précède ne répondait-il pas à toutes les questions, mais il était certain que la Cité saurait trouver les réponses dont elle aurait besoin. Bref, la Cité était une alternative crédible au système monétaire qui, lui, n'était pas crédible en tant que système social.

Que la Cité puisse être un système non-monétaire viable anéantissait la première vérité universellement admise dans le système monétaire, à savoir qu'une monnaie est indispensable (pour échanger et donc pour vivre). La Cité prouve que non. Non seulement un système n'a pas besoin de monnaie pour fonctionner, mais encore il fonctionne mieux sans. Ceci démontre que l'affirmation selon laquelle « une monnaie est indispensable » n'était pas une vérité absolue mais simplement une croyance, une vérité relative, inculquée par le système monétaire lui-même dans lequel une monnaie était en effet indispensable pour toute chose puisque tout était pensé et organisé en fonction d'elle. On ne pouvait pas échanger selon le mode monétaire sans monnaie. On ne pouvait pas vivre sans monnaie dans un système monétaire où tout passait par elle. Mais l'échange selon le mode monétaire n'est pas le seul possible. Il peut y avoir échange sans monnaie.

Ceci amène à comprendre en quoi consiste l'échange dans l'absolu et non du seul point de vue monétaire. Dans la Cité, les Citoyens produisent pour le marché auquel tous les Ci-

toyens ont le Droit d'accéder librement pour en retirer et posséder ce que bon leur semble. Ce qui est produit par les uns, par Devoir envers la Cité, devient la Propriété des autres sans l'intermédiaire d'une monnaie. Dans le système monétaire, les personnes physiques ou morales ne pouvaient participer à l'échange que si elles disposaient de monnaie qu'elles se procuraient antérieurement en vendant à d'autres personnes physiques ou morales leurs productions, leurs propriétés ou leur travail. Il s'agissait ni plus ni moins que d'un troc via l'intermédiaire d'une monnaie pour l'un des deux protagonistes. Mais à l'heure où les entreprises produisaient pour le marché sur lequel les individus se procuraient tout — autant que la monnaie dont ils disposaient le leur permettait —, en quoi le schéma général de l'échange était-il différent de celui qui a cours dans la Cité ? Certes les entreprises ne produisaient pas par Devoir envers la « société », et les individus n'avaient le droit d'accéder au marché qu'en proportion de la monnaie qu'ils avaient et non librement du seul fait qu'ils soient Citoyens. Mais les biens, eux, circulaient de la même manière. La monnaie avait beau entretenir l'illusion que l'échange consistait toujours à faire du troc, cette forme d'échange n'en était plus vraiment et l'échange n'en était pas moins. Autrement dit, le système monétaire inculquait l'idée que des personnes doivent échanger directement quelque chose entre elles pour qu'il y ait « échange », alors qu'il y a manifestement échange dès lors que l'on ne produit pas pour soi, que s'établit une réciprocité et que les produits circulent d'une manière ou d'une autre entre protagonistes légitimes.

On pourrait ajouter que cette circulation doit être impulsée par les protagonistes eux-mêmes, ce qui exclurait les systèmes dans lesquels la production est répartie entre les Citoyens par une autorité, selon des critères à elle, donc sans monnaie, sans droit d'accès, sans liberté. Mais cette conception limitée reproduirait le réflexe du système monétaire de faire des produits les seuls objets d'échange, et des individus les seuls protagonistes de l'échange. Dans la Cité, les biens sont secondaires. Le véritable échange, la véritable réciprocité a lieu entre les

## III. À la lumière du Civisme

Citoyens et la Cité : des Devoirs contre des Droits. Du reste, la Cité représente l'ensemble des Citoyens, de sorte que les Devoirs envers elle sont en fait des Devoirs des uns envers les autres, ce qui est la réciprocité par excellence. Or telle est aussi l'approche des systèmes autoritaires qui, eux, ne voient que la dimension sociale de l'échange, et pour lesquels il est plus pertinent de parler de « mode de répartition » que de « mode d'échange », bien que la répartition entraîne fatalement la circulation des produits et donc une forme d'échange.

En fait, les hommes en Société, ou dans ce qui en tient lieu, sont complémentaires et échangent d'une manière ou d'une autre. Il n'y a pas de vie sociale sans échange. Mais prétendre que la monnaie est indispensable aux échanges réduisait la conception de l'échange à celle que le système monétaire imposait. Il était plus faux encore de prétendre qu'elle est indispensable à la Société, puisque, précisément, elle la détruisait de l'intérieur. La monnaie perpétuait la logique individualiste du troc qui est le contraire de la logique sociale ; elle permettait les échanges qui relient les hommes mais qui, sous cette forme-là, niaient les Citoyens. Et force est d'admettre qu'il n'y a pas de Société sans Citoyens.

# 2. Du moyen d'échange

Dans le système monétaire, la monnaie était un moyen d'échange parce qu'elle était échangée comme les biens qu'elle représentait sous forme d'unités de valeur et qui, sous le troc, étaient eux-mêmes échangés. Est-ce à dire que la caractéristique d'un moyen d'échange est d'être lui-même échangé, et que tout moyen d'échange doit être utilisé comme la monnaie ? Il va de soi que si l'on ne conçoit l'échange que tel qu'il était pratiqué dans le système monétaire, la monnaie est perçue comme indispensable et le seul moyen d'échange possible, au point que les concepts de *monnaie*, c'est-à-dire d'unité de valeur, et de *moyen d'échange* sont confondus.

Cependant, le Civisme démontre qu'il peut y avoir échange sans monnaie. Mais y a-t-il un moyen d'échange dans la Cité? S'il y en a un, ce ne peut être que la Carte civique qui remplace les cartes de crédit qui, elles-mêmes, n'en étaient pas un. En effet, les cartes de crédit servaient à manipuler la monnaie qui, même virtuelle, restait le moyen d'échange du système monétaire. La virtualisation de la monnaie, qui dépouillait celle-ci de tout support matériel, la réduisant à l'état d'unités inconsistantes, imposait toutefois l'adoption d'un moyen physique pour la manipuler, sans quoi les paiements auraient relevé de la transmission de pensée. Les cartes de crédit n'étaient donc pas à proprement parler un moyen d'échange, mais elles étaient indissociables du moyen d'échange qu'était la monnaie virtuelle, de sorte que la virtualisation de la monnaie prépara les esprits à voir dans des cartes un moyen d'échange.

En fait, la monnaie était constituée de deux éléments : les unités de valeur, qui n'existaient pas, et leur support matériel, qui leur donnaient une existence et permettait de les manipuler. À défaut de support matériel (métal ou papier), une interface restait nécessaire pour manipuler des chiffres qui n'étaient qu'abstraction. Ce pouvait être une carte, un terminal informatique, un téléphone, une puce, etc. Quand les unités avaient un support physique, unités et support étaient confondus et appelés « monnaie » ou « moyen d'échange ». Mais comment appeler l'interface qui remplaçait les supports matériels quand la technologie permit, en apparence, de dépouiller les unités de tout support ? Elle était toujours le deuxième élément de la monnaie ; elle participait du moyen d'échange.

Regardons maintenant ce qu'il en est dans la Cité. Les Citoyens ont le Droit d'accéder librement au marché. Ce Droit leur est conféré par la Citoyenneté, compte tenu de tout ce que celle-ci implique. Ils n'ont en théorie besoin de rien d'autre. Sauf que la Citoyenneté ne se lit pas sur la figure, à moins que les Citoyens soient peu nombreux et se connaissent tous. Hors le cas des petites communautés, les Citoyens doivent disposer

#### III. À la lumière du Civisme

d'un moyen d'attester leur Citoyenneté. Ce moyen, c'est la Carte civique. La Carte civique est donc ce que les supports matériels ou les interfaces étaient aux unités de valeur dans le système monétaire; elles sont le moyen d'échange de la Cité ou, du moins, le moyen d'accéder au marché.

Il va de soi que, si les Cartes civiques sont un moyen d'échange, c'est que la définition d'un moyen d'échange est plus large que celle qui correspond exactement à la monnaie. Qu'est-ce donc qu'un moyen d'échange de manière générale ?

Un moyen d'échange est le moyen matériel qui permet à une personne d'attester et d'exercer le droit universellement reconnu qu'elle a de profiter du travail ou d'acquérir la production d'une ou plusieurs autres, sans préjudice pour ces dernières, donc avec leur consentement.

Cette définition est autant valable pour la Carte civique que pour la monnaie, au sens d'unités monétaires. La Carte civique permet de faire valoir un droit universellement reconnu, par la Cité et les Citoyens, par les consommateurs et les producteurs ; la monnaie, elle aussi, ne valait que si elle était universellement reconnue, si elle était cautionnée par l'État et acceptée par tout le monde. La Carte civique permet de profiter du travail ou d'acquérir la production d'autrui ; la monnaie aussi. L'usage de la Carte civique ne déclenche pas un transfert de Droits (du moins pas entre individus), contrairement à celui de la monnaie, mais, dans les deux cas, la procédure est acceptée par toutes les parties car il n'y a de préjudices pour aucune d'elles *a priori*.

Disons, enfin, que l'expérience monétaire a permis de tirer deux leçons essentielles au sujet du moyen d'échange. La première est qu'il véhicule les principes, les concepts, dont il résulte et qu'il inculque à son tour aux hommes qui l'utilisent et qui en seront désormais prisonniers mentalement et physiquement. La deuxième est qu'un moyen d'échange est le paramètre le plus stable d'une Société ou de ce qui en tient lieu :

#### BIG BANG 2.

une fois adopté, il est au centre de tous les intérêts, de sorte qu'il devient quasi impossible d'en changer. Autrement dit, un moyen d'échange verrouille la Société et façonne les hommes à son image. Pour tout changer sans que les hommes ne puissent rien défaire, il suffit d'adopter un nouveau moyen d'échange, donc un nouveau mode d'échange, donc une nouvelle conception de l'échange, donc, à travers lui, une nouvelle conception des rapports sociaux, voire une nouvelle conception de la Société. Inversement, tout changement qui néglige la question du moyen d'échange et conserve l'ancien ou le supprime sans en adopter un nouveau est voué à l'échec car, d'une part, les idées qu'il promeut n'ont aucun appui solide et durable et ne sont soutenues que par la bonne volonté des hommes ou la force publique qui s'épuisent l'une et l'autre avec le temps ; d'autre part, que le moyen d'échange soit conservé ou supprimé sans être remplacé, les concepts qu'ils véhiculent prévalent toujours dans les esprits ou continuent de les hanter

# 3. Largent ou la cause des causes

Dans la Cité, la Carte civique est, en apparence, l'élément central, et elle l'est d'un point de vue pratique. En réalité, elle n'est que le moyen d'appliquer, à grande échelle, le Principe selon lequel un Citoyen a le Droit d'accéder librement au marché parce qu'il est Citoven. Tout dans la Cité tourne autour de ce Principe. Les choses qui ne contribuent pas directement ou indirectement à son application en sont des conséquences directes ou indirectes. Même l'Égalité, qui est le Principe fondamental de l'ordre social et chapeaute tous les Droits (autant que les Devoirs), qui est donc en amont dudit Principe, n'a aucun sens sans lui et n'aurait aucune portée réelle s'il ne pouvait être appliqué, ce que la Carte civique permet fort heureusement. En clair, l'Égalité serait impossible et il serait inutile voire hypocrite de l'invoquer si les Citoyens ne pouvaient être libres d'accéder au marché et n'étaient donc pas réellement égaux en Droits. L'Égalité serait alors un mot creux,

### III À la lumière du Civisme

comme c'était le cas dans le système monétaire. Nous verrons plus loin pourquoi le système monétaire était intrinsèquement inéga-litaire. Ce qui nous importe ici est de relever et de retenir que le Civisme découle tout entier d'un Principe unique, que le ressort de la Cité réside dans le Droit des Citoyens d'accéder librement au marché. Tous les Citoyens le savent parce que la Carte civique le leur inculque.

Or il en était de même dans le système monétaire : lui aussi reposait tout entier sur une chose qui n'avait jamais été identifiée et qui, de ce fait, n'avait jamais été remise en cause. Les idées les plus grotesques à ce sujet circulaient. Le ressort du système monétaire était l'élément dont tout dépendait et qu'il fallait briser pour que tout s'effondrât. Certains le voyaient dans le commerce, dans les intermédiaires, dans les riches, dans les banques, dans la spéculation, dans le libéralisme, dans la dette, dans la création monétaire, dans la thésaurisation, dans la dématérialisation de la monnaie. Chacun ses lubies mais autant de leurres. Les plus proches de la vérité le voyaient dans la monnaie elle-même et imaginaient soit d'en modifier le fonctionnement soit de l'abolir purement et simplement. Mais la monnaie n'était pas le ressort en question : elle n'en était, elle aussi, qu'une conséquence, la conséquence la plus directe il est vrai.

Certains disaient : « la monnaie n'est qu'un outil (ou qu'un moyen d'échange) », façon de parler pour ne rien dire et de se croire intelligent en proférant des énormités. Non! La monnaie était essentiellement une unité de valeur marchande. Elle servait à la fois à établir la valeur (prix) de tout ce qui était destiné à être échangé (vendu) ou pouvait faire l'objet d'un échange, et à payer ou acheter, c'est-à-dire à échanger une certaine quantité d'unités contre un service (travail) ou un bien (produit) d'une valeur équivalente. Les unités de valeur pouvaient aussi bien être utilisées comme monnaie, avec ou sans support matériel, que comme étalon de la soi-disant valeur des choses. Dans tous les cas, elles relevaient du concept. Les unités de valeur n'existaient pas, fussent-elles associées à un sup-

port matériel. Le plus puissant microscope n'aurait pas permis d'en découvrir dans une pièce d'or ou d'argent. N'importe quel chiffre pouvait être écrit sur un même bout de papier sans en changer le poids. Dès lors se pose la question : Pourquoi utilisait-on de la monnaie en tant que moyen d'échange, sachant que des unités de valeur n'avaient aucune réalité ? Réponse évidente : Parce que tout le monde croyait que la notion de valeur marchande était nécessaire pour échanger. C'est cette croyance qui obligeait à recourir à une monnaie pour établir la valeur de toute chose ; c'est l'habitude de tout évaluer et de payer pour tout qui faisait croire qu'une monnaie et la notion de valeur étaient nécessaires pour échanger. C'était un cercle vicieux.

Quiconque partageait la croyance en question cautionnait la monnaie, le système monétaire, le capitalisme et tout ce qui en découlait, qu'il en profitât ou en pâtît personnellement. Les riches la partagaient et n'avaient pas intérêt à la remettre en cause. Les pauvres la partagaient aussi alors même qu'il n'y avaient aucun intérêt. Cette croyance était au-delà des intérêts personnels. Elle était universelle non parce qu'elle était juste mais parce qu'il n'y avait pas d'alternative alors. Et il n'y avait pas d'alternative pour deux raisons. Tout d'abord, cette croyance fournissait le logiciel pour penser, de sorte qu'elle enfermait les esprits dans la conception de l'échange qui était la sienne. Ensuite, les moyens technologiques de dépasser le système monétaire (c'est-à-dire d'attester la Citoyenneté) n'existaient pas, ce qui rendit longtemps toute alternative impossible donc impensable, quoiqu'ils existèrent un temps sans que les hommes (prisonniers de la logique monétaire) ne sachent comment les utiliser à cette fin, choses que seul le Civisme permit de comprendre.

Ainsi, la monnaie qui était la cause directe ou indirecte d'à peu près tout dans le système monétaire n'était pas pour autant la cause des causes puisqu'elle était elle-même la conséquence de la croyance que la notion de valeur marchande est nécessaire pour échanger. Quand cette croyance disparaît, des prix

#### III. À la lumière du Civisme

et une monnaie n'ont aucune raison d'être, le système monétaire s'effondre, tous ses effets se dissipent. Elle était donc bien le ressort du système monétaire. Pour la désigner simplement, pour ne pas avoir à reprendre chaque fois sa définition exacte et relativement longue, le Civisme recourut au terme « Largent », contraction de « l'argent ».

Largent, ce n'était donc pas la monnaie ou les unités de valeur ou toute autre idée vague associée à «l'argent», mais la croyance que la notion de valeur marchande est nécessaire pour échanger. Telle était du moins sa définition au sens strict. Mais, comme tout se rapportait à Largent en définitive, Largent, au sens large, pouvait aussi servir à tout désigner. Cette acception présentait l'avantage de donner quelque chose à comprendre aux gens qui ne savaient pas ce qu'était Largent au sens strict, mais qui, en entendant « l'argent », se représentaient beaucoup de choses dont certaines s'approchaient en effet de Largent, comme la monnaie, la valeur, etc. Par ailleurs, ce terme personnifait l'ennemi, et si les gens ne comprenaient pas exactement de qui ou de quoi il s'agissait, du moins en comprenaient-ils assez pour ne pas le confondre avec les faux ennemis habituellement pointés du doigt. 40 Mais mettre « Largent » à toutes les sauces présentait aussi l'inconvénient de faire perdre de vue ou de perpétuer la méconnaissance de sa définition stricte, raison pour laquelle celle-ci devait être rappelée régulièrement.

La monnaie procédait de Largent. Mais Largent, lui, d'où venait-il? D'où venait la croyance que la notion de valeur marchande est nécessaire pour échanger? Jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle, cette croyance était inculquée aux hommes par le système dans lequel ils vivaient et par la pratique de l'échange monétaire. Mais à l'origine? Cette croyance n'a rien de naturel. Elle est

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Les « faux ennemis » n'étaient pas « faux » dans le sens où ils n'étaient pas des ennemis mais dans la mesure où ils n'étaient pas l'ennemi principal, de sorte que focaliser sur eux constituait une diversion involontaire ou, pire, volontaire qui sauvait la mise au système. Tomber dans cette erreur ou dans ce piège était fatal dans tous les cas.

même complètement absurde à bien y réfléchir. Comment avait-elle pu se former et entrer dans l'esprit des hommes ? Le Civisme avançait à ce sujet une théorie qui n'a rien de scientifique, qui est peut-être même fausse d'un point de vue historique, mais qui a le mérite de tout expliquer.

Souvenons-nous qu'il est question de savoir comment, dans des temps immémoriaux, les hommes ont pu croire que les choses ont une valeur marchande, comment ils en arrivèrent à croire que des unités pouvaient représenter les objets et être nécessaires aux échanges. Ils ne purent évidemment pas concevoir de leur propre chef ce qui était a priori inconcevable. Ces hommes simples n'inventèrent pas l'argent pour répondre à des besoins et encore moins à ceux que l'argent lui-même fit naître. Ils n'imaginèrent rien, ils n'inventèrent rien : ils échangèrent tout simplement de la seule facon possible alors et intégrèrent les mécanismes de l'échange tel qu'ils le pratiquaient. Ils firent du troc, forme d'échange naturelle entre personnes physiques ou morales. Bien sûr, si l'on envisage le troc comme l'échange d'un objet contre un autre, on ne voit pas comment cela résout le problème. Mais si on imagine l'échange d'un objet contre plusieurs, ce qui arriva nécessairement, alors les notions d'unité et de valeur apparaissent. La valeur de l'objet en question est mesurée en quantité d'autres objets qui servent d'unité. Et chaque échange reproduisait le même schéma. La notion de valeur était née et avec elle la croyance qu'elle est nécessaire pour échanger (Largent). Il arriva aussi, fatalement, que, l'échange direct étant impossible, ils pratiquassent l'échange indirect ou en deux temps : un premier échange permet d'obtenir quelque chose qui peut être échangé, avec un tiers, contre l'objet réellement désiré, le « quelque chose » servant donc de moyen d'échange. À ce stade, les unités de valeur étaient des objets, des biens pouvant être désirés pour euxmêmes ou pour leur capacité à servir de moyen d'échange et d'unité. Tout ou presque pouvait, à l'occasion, servir de moyen d'échange. Avec le temps, certains biens devinrent des moyens d'échange habituels. Puis la recherche de moyens d'échange toujours plus pratiques, en matière de transport et

de garantie de la valeur, déboucha sur les monnaies primitives (coquillages, pierres, denrées, animaux, objets métalliques), de là sur les monnaies modernes (pièces, billets) et, finalement, sur la monnaie virtuelle. Les hommes imaginèrent les monnaies et les firent évoluer dans leurs formes, mais ils n'en conçurent pas les principes, ils perpétuèrent seulement ceux que le troc leur avait enseignés : valeur, unité, moyen d'échange. Ils obéirent surtout à Largent et firent de leur mieux, selon leur époque, pour se conformer à ses commandements.

On voit mal quelle pratique autre que le troc aurait pu accoucher de toutes les notions propres au système monétaire et qui caractérisent le troc lui-même. La notion de valeur marchande ne peut naître que de la mise en équivalence des objets, puisqu'elle la suppose. Sans quoi, il faut postuler que les hommes la conçurent sans raison, pour n'en trouver qu'ensuite l'application. Mais ce débat sur l'origine de Largent importait moins que de savoir ce qu'il était, comment il se perpétuait et comment il pouvait mourir. Ce qu'il était, nous le savons maintenant : une croyance. Comment se perpétuait-il ? Par la pratique de l'échange monétaire ou du troc. Comment pouvait-il mourir, comment pouvait-il être extirpé des esprits, comment pouvait-il être anéanti ? Par la pratique de l'échange sur un autre mode, sur un mode n'impliquant pas d'échanges directs d'objets entre eux (donc entre individus) et méconnaissant les notions d'unité et de valeur marchande

# 4. Le troc : mode d'échange antisocial

Dans la Cité, les Citoyens ont Des droits parce qu'ils sont Citoyens, et ils sont Citoyens parce qu'ils remplissent, envers la Cité, les Devoirs du Citoyen. Ils ont, entre autres, le Devoir de participer à la vie de la Cité, selon ce qu'elle considère comme une participation, et chacun d'eux a, en retour, le Droit de profiter de tous les bienfaits de la Cité. Mais pour qu'ils puissent profiter réellement des bienfaits dont il n'est possible de profi-

ter que de manière individuelle ou personnelle<sup>41</sup> (produits et services), encore faut-il que le Droit d'accéder librement au marché (où lesdits bienfaits sont réunis ou du moins mis à leur portée *via* les commerçants) leur soit reconnu, comme c'est le cas dans la Cité. Ce Droit leur est alors conféré par la Citoyenneté; il est égal pour tous, quelle que soit par ailleurs la façon dont chacun en use, et il n'est limité que par la nature des choses, par l'exercice par les autres de ce même Droit et, éventuellement, par les lois particulières sur tel ou tel objet. Les produits sur lesquels les Citoyens exercent ce Droit, autrement dit les produits qu'ils retirent du marché, deviennent leurs propriétés. Tous les Citoyens ne possèdent donc pas les mêmes choses, mais ces différences sont le fruit de la Liberté, de leurs envies et des possibilités réelles, non d'une inégalité systémique.

Cette logique, qui est tout simplement celle de la Société, n'était en rien celle du système monétaire, celle qui prévalait sous Largent. Or, que le troc ait été à l'origine de Largent ou pas, le fait est que Largent (la valeur marchande ou la croyance que la notion de valeur marchande est nécessaire pour échanger) véhiculait la logique du troc, et que c'est donc en disséquant le troc, à la lumière du Civisme, que l'on peut comprendre, à la fois, les mécanismes de la logique monétaire et ses aberrations vis-à-vis de la logique sociale.

La croyance que la notion de valeur marchande est nécessaire pour échanger repose sur une inversion de cause à effet. C'est la pratique de l'échange sur un mode qui implique la mise en équivalence des objets, donc l'établissement de valeurs, qui amène à croire que la notion de valeur marchande est nécessaire pour échanger. Le mode d'échange en question, c'est le troc. Il s'ensuit que recourir à la notion de valeur marchande pour échanger suppose que l'on ne conçoit pas d'autre forme d'échange que le troc, direct ou indirect, et vice versa.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Nombre de bienfaits profitent à l'ensemble des Citoyens sans que chacun d'eux ait besoin de faire une démarche pour en profiter individuellement. Voir p. 14-15.

Le troc est un échange d'objets entre individus. Plus exactement, le troc est un échange entre individus d'objets dont ils sont respectivement propriétaires, soit qu'ils les aient produits eux-mêmes, soit qu'ils en aient fait l'acquisition. Sous le troc. les individus n'ont donc que ce qu'ils obtiennent en échange et doivent être propriétaires de ce qu'ils produisent pour pouvoir l'échanger. Ils n'ont pas de Droits en tant que Citoyens, et ils n'ont pas non plus de Devoirs envers la Cité : ils produisent pour eux pour se ménager eux-mêmes des droits via l'échange de leur production. Paradoxalement, la « société » cautionne par défaut une forme d'échange dans laquelle, non seulement, les échanges ne la concernent en rien, mais encore sont souvent contraires à l'intérêt général puisque chacun ne vise qu'à la satisfaction de son intérêt particulier. Pourquoi reconnaîtelle à un producteur la propriété sur sa production ? Pourquoi devrait-elle le protéger alors qu'il ne produit pas pour elle ? La réponse est simple : aussi aberrant que soit ce mode d'échange, il n'y en a pas d'autre, et comme il est de l'intérêt de tous qu'elle le cautionne, elle le cautionne malgré ses aberrations.

Alors que des Citoyens produisent dans le cadre du Devoir de participer à la vie de la Cité (leur production ne leur appartient donc pas) et en contrepartie du Droit de profiter de ses bienfaits, notamment en accédant librement au marché, sous le troc, les individus produisent pour eux, comme ils veulent, et sont propriétaires de leur production qu'ils échangent tant bien que mal pour en retirer ce qu'ils peuvent. La « société » n'est pas davantage concernée par la production que par sa répartition; elle ne garantit pas plus les droits qu'elle n'exige de devoirs ; elle ne joue pas le rôle qui est le sien ; ce n'est pas une Société; les individus ne sont pas des Citoyens. Tout est biaisé de manière factice. Tout part du fait que les individus produisent soi-disant pour eux alors qu'ils produisent pour le marché, et qu'ils sont propriétaires de leur production alors qu'elle est destinée à passer en d'autres mains. On voit qu'il n'y a pas loin entre la logique sociale et la réalité du troc mais que la Société est détruite ou niée pour se conformer à la logique de ce dernier.

Ouand chacun s'active pour lui et n'obtient que ce qu'il arrache aux autres, quand chacun est seul pour satisfaire et défendre ses intérêts, quand chacun est absorbé par sa personne, il n'v a pas d'esprit de communauté, c'est le règne de l'individualisme. L'échange entre individus, imposé par le troc, insuffle une mentalité individualiste. Bien sûr, les hommes seront toujours des individus qui ne verront jamais le monde qu'à travers leurs propres yeux; mais quand les individus ne se sentent rien de plus parce que le système lui-même les réduit à cela, quand ils ne pensent jamais en Citovens parce qu'ils n'ont aucune raison de le faire ou le feraient à leurs dépens, quand, en somme, ils raisonnent comme s'ils étaient dans l'état de Nature alors qu'ils sont supposés être dans celui de Société, non seulement ce qui tient lieu de Société est miné par les contradictions mais ils sont eux-mêmes malades d'être obligés d'étouffer leur nature sociable.

De même, une forme d'échange qui fait des objets les seuls enjeux, qui engendre l'idée qu'ils ont une valeur marchande, que tout peut en avoir une et devenir marchandise, qui impose de posséder pour pouvoir s'approprier, une forme d'échange qui focalise ainsi sur la matérialité des choses ne peut qu'insuffler une mentalité matérialiste, obsédée par l'Avoir et le paraître. La Société, les Principes de l'ordre social, la Citoyenneté, les Devoirs et les Droits du Citoyen: autant de questions qui ne se posent pas ou auxquelles un tel logiciel ne permet pas de répondre.

Enfin, une forme d'échange qui impose de croire que les objets échangés sont d'une valeur équivalente, quoique d'une nature différente ; que la notion de valeur est indispensable pour échanger, alors que la valeur d'un même objet peut varier à l'infini ; que tout échange consenti par les deux parties est équitable, alors que l'une a souvent le pouvoir d'imposer ses conditions à l'autre ; une telle forme d'échange est absurde, artificielle et arbitraire. Il en résulte nécessairement des déséquilibres en faveur des plus puissants, des plus astucieux, des plus malhonnêtes. Ces déséquilibres se traduisent par l'opu-

lence des uns et la misère des autres, en passant par tous les degrés possibles d'inégalité. Mais le troc dans sa forme première, c'est-à-dire quand il consiste à échanger des objets contre d'autres, quand les producteurs échangent entre eux, quand les protagonistes des échanges se connaissent, limite ses effets pervers au point de les masquer. C'est avec la monnaie qu'ils éclatent au grand jour et sont décuplés.

Ouand les hommes échangent les uns les autres des objets produits à la sueur de leur front, ils en connaissent la valeur, une valeur qui n'a rien à voir avec la « valeur marchande ». Alors de multiples considérations entrent en ligne de compte pour satisfaire, au mieux, les intérêts de chacun. Le nombre de ces considérations diminuent quand les protagonistes de l'échange ne se connaissent pas et font simplement des affaires. Elles se réduisent à une question de valeur marchande lorsque la monnaie entre en scène, chacun des protagonistes essavant de gagner le plus possible ou de dépenser le moins possible, autrement dit de faire une bonne affaire sur le dos de l'autre. D'autant plus que la monnaie apparaît précisément lorsque les échanges se multiplient et deviennent plus complexes, entre des protagonistes plus nombreux et inconnus les uns des autres. Si une certaine humanité prévaut dans les échanges par troc classique, la monnaie, elle, établit des rapports froids entre vendeurs et clients. Dans un système monétaire, tout le monde comprend vite qu'avoir de la monnaie ouvre toutes les portes car tout le monde en a besoin, de sorte que s'en procurer devient l'obsession universelle et que chacun se prête au jeu des valeurs marchandes, parfois à son profit, souvent à ses dépens. Les déséquilibres intrinsèques au troc permettent à certains d'avoir plus de monnaie que d'autres et, par le pouvoir que cela leur donne, d'en avoir toujours plus, aggravant ainsi les déséquilibres. Mais à ces déséquilibres produits par les seuls échanges et le jeu des pseudo valeurs marchandes s'ajoutent les déséquilibres produits par le vol sous toutes ses formes. Les unités monétaires sont des objets convoités dont il est possible de s'emparer illégalement, par la force ou par la ruse. La chose étant possible, il est fatal qu'elle advienne. Ceci

étant, le système monétaire est si absurde et si injuste que la limite entre légalité et illégalité est moins une question d'effets que de méthode ou de position sociale.

Nous ne développerons pas davantage ici le sujet de la monnaie. Tout ce que nous avons dit précédemment sur le troc vaut pour elle; beaucoup de choses restent à dire qui doivent être développées à part. Nous en avons cependant assez dit pour reconnaître les grands traits du monde monétaire alors même que nous avons principalement étudié les mécanismes du troc classique. Nous voyons qu'il y a loin entre une Société digne de ce nom et ce que les communautés humaines deviennent quand elles recourent au troc ou à la monnaie, quand les échanges qui relient les hommes ou maintiennent des relations entre eux se pratiquent sur un mode qui, paradoxalement, les éloigne en tant que Citoyens, en raison de règles particulières qui ignorent et bafouent tous les Principes de l'ordre social.

# 5. Principes de fonctionnement de la monnaie

Dans la Cité, les Citoyens ont le Droit d'accéder librement au marché parce qu'ils sont Citoyens et d'en retirer ce que bon leur semble (dans les limites de la nature des choses et des lois). Ils jouissent de ce Droit aussi longtemps qu'ils sont Citoyens, aussi longtemps qu'ils remplissent individuellement leurs Devoirs envers la Cité.

Dans le système monétaire, les individus accédaient au marché *via* la monnaie, en proportion des unités monétaires dont ils disposaient et qu'ils s'étaient procurées en vendant leur force de travail ou leur production, ou en les dérobant d'une manière ou d'une autre. Ils retiraient du marché ce que la quantité de monnaie qu'ils avaient leur permettait d'acheter. Le droit d'accès qui leur était ainsi conféré par la monnaie, acquise aux dépens d'autrui, s'épuisait à mesure qu'ils l'exercaient, à mesure qu'ils achetaient, qu'ils payaient, qu'ils dépensaient. S'ils

ne reconstituaient pas leur stock de monnaie, bientôt ils n'avaient plus accès au marché, ils n'avaient plus droit à rien.

Dans le système monétaire, le droit d'accéder au marché n'était pas, comme dans la Cité, un droit du Citoyen, mais le droit de ceux qui avaient de la monnaie; c'était la monnaie, non la Citoyenneté, qui le conférait; c'était elle qui l'incarnait, indépendamment des individus et de leurs actes, indépendamment des mains entre lesquelles elle se retrouvait (Ne disait-on pas : « L'argent n'a pas d'odeur. »); tous les moyens étaient bons pour s'en procurer, les meilleurs, les plus lucratifs, étant ceux qui ne ressemblaient ni de près ni de loin à un Devoir envers la Société.

Pour comprendre la logique de ce droit dans le système monétaire, pour comprendre la logique de la monnaie elle-même, il faut une fois de plus revenir au troc.

Le troc est un échange d'objets entre individus. C'est la raison pour laquelle la monnaie, qui peut représenter tous les objets sous forme d'unités de valeur et qui, dans un échange, permet à un des deux protagonistes d'en proposer à la place d'un objet réel, c'est la raison, dis-je, pour laquelle la monnaie était ellemême échangée et passait ainsi de mains en mains. Comme personne ne la produisait (hormis l'autorité émettrice) et que tout le monde en avait besoin (tant elle était pratique pour cette forme d'échange), individus et entités diverses faisaient leur possible pour s'en procurer (normalement en vendant quelque chose) avant de devoir la dépenser et d'être obligés de s'en procurer à nouveau. La monnaie circulait ; elle allait et venait en permanence ; pour qu'il y en ait ici, il fallait en prendre ailleurs. Ainsi fonctionnait-elle selon le principe des vases communicants.

Mais comme elle circulait selon le jeu des valeurs et la capacité des uns et des autres à s'en procurer, comme elle ne pouvait pas se répartir également, comme elle avait tendance à se concentrer en certaines mains, comme elle incarnait des droits,

c'est-à-dire des fragments de pouvoir, les gens entre les mains desquels elle se concentrait avaient du pouvoir sur ceux qui dépendaient d'eux pour en avoir un peu, du pouvoir qui leur permettait d'amasser encore davantage ce dont tout le monde avait besoin et d'accroître encore leur pouvoir. Devant cette mécanique, d'aucuns se bornaient à constater que certains avaient de la chance ou étaient plus doués que d'autres. En proie au réflexe individualiste, ils ne voyaient que les joueurs, les rendant responsables de tout ; ils comptaient pour rien la règle du jeu à laquelle tous les joueurs se pliaient, faisant d'eux des pions sur l'échiquier. Pour notre part, nous remarquerons donc que, après le principe des vases communicants, la monnaie fonctionnait aussi selon le principe de l'attraction, principe que traduisait l'expression « l'argent va à l'argent ». De par ses propriétés et sa nature, la monnaie avait tendance à se concentrer entre quelques mains et à réduire progressivement le nombre de gens auxquels elle donnait du pouvoir. 42 Il y avait nécessairement des riches et des pauvres dans un système monétaire : des riches de plus en plus riches, des pauvres de plus en plus pauvres. Ceci s'explique aussi par la nature inégalitaire du système monétaire. Puisque ses mécanismes généraient l'inégalité, la force des choses ne poussait donc pas vers l'Égalité mais vers toujours plus d'inégalités.

En résumé, la monnaie fonctionnait selon deux principes :

- 1) celui des vases communicants,
- 2) celui de l'attraction.

Et, pour en terminer avec les généralités, ajoutons que la règle majeure du système monétaire était de gagner de la monnaie

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Au bout de ce processus de concentration, la logique voulait qu'il n'y ait plus qu'un ultrariche, l'élu de Largent sur Terre, comme les rois sont soi-disant les élus de Dieu. La chose n'était pas possible techniquement. En revanche, que tout le pouvoir que Largent donnait finisse par se concentrer entre les mains d'un petit groupe de multi-milliardaires prétendant régner sur le monde ne relevait ni de la fiction ni du « complotisme » ; cela se produisit et devint notoire en 2020.

ou de ne pas en perdre, sachant que la monnaie était un besoin vital universel, qu'elle consistait en unités anonymes et vagabondes, que, pour en avoir, il fallait la prendre aux autres. En fait, la règle en question devenait : en gagner par tous les moyens, même les plus honteux ou criminels; en accumuler, même sans raison; en dépenser le moins possible, même quand en lâcher plus aurait été juste ou utile. En somme, la monnaie obligeait en permanence à faire des choix mesquins ou désastreux. Mais elle était pratique pour échanger (sur le mode du troc)! La belle affaire! Personne ne se souciait qu'elle fût aussi et surtout la mère de tous les vices et le moteur de tous les fléaux. Personne songeait seulement à lui attribuer ses effets, comme si elle n'en avait pas, comme si elle n'existait pas, comme si elle pouvait exister sans en avoir! Alors qu'elle était tout, elle était comptée pour rien dans les malheurs du monde.

# 6. La monnaie, c'était du droit

Dans la Cité, la Citoyenneté confère le Droit d'accéder au marché. Dans le système monétaire, ce droit était conféré aux individus par la monnaie. La monnaie n'était donc pas autre chose que du droit.

Dans la Cité, les Citoyens ont le Droit d'accéder *librement* au marché (dans les limites de la nature des choses et des lois). Dans le système monétaire, le droit des individus d'accéder au marché était mesuré et limité par la quantité d'unités monétaires dont ils disposaient à l'instant T. (À cette limite fixée par la monnaie s'ajoutaient aussi les limites naturelles et légales qui, bien souvent, étaient moins étroites et moins contraignantes, de sorte que les individus étaient davantage arrêtés par leur porte-monnaie que par elles.) Il s'ensuit que chaque unité monétaire incarnait ou représentait un peu de droit d'accès au marché.

Mais le Droit d'accéder au marché, que ce soit dans la Cité ou dans le système monétaire, est lui-même la clé de presque tous les droits, du moins de tous les droits qui exigent de pouvoir accéder au marché pour en jouir. Le marché est l'ensemble des produits et services en attente de clients, des produits et services indispensables ou simplement agréables, des produits et services sans lesquels la vie sociable est impossible ou pour le moins sinistre. En fait, ces produits et services sont les bienfaits de la Cité ou de ce qui tient lieu de Société; ils sont le moyen pour les Citoyens ou les individus de jouir réellement de la Sécurité et de la Liberté qui leur sont promises ; y avoir accès est la condition pour jouir de la plupart des droits reconnus ou tacites. Un Droit n'est pas la possibilité d'user de ses facultés naturelles (respirer, marcher, etc.); un Droit est un avantage social, un avantage que seule la Société peut procurer ; il consiste à profiter de quelque chose généré par la force collective. Les produits et services destinés aux particuliers ne sont pas les seuls bienfaits sociaux mais ils en font partie et sont même les plus vitaux sinon les plus attendus. D'autant plus que le Droit d'accéder au marché suppose une organisation sociale achevée, une spécialisation, une complémentarité et donc une interdépendance poussées à l'extrême, autrement dit l'impossibilité pour les individus d'être autonomes. 43 Dans ces conditions, il est aussi essentiel d'avoir le droit d'accéder au marché que ce droit ne soit pas illusoire, c'est-à-dire qu'il permette bien à tous de pouvoir accéder réellement à tout ce que la société a à offrir afin que nul ne soit privé abusivement de ses bienfaits et des droits qu'ils représentent.

Par exemple : quand l'organisation sociale est telle que rares sont les gens qui disposent de terres et produisent de la nourriture, le besoin vital de manger doit nécessairement être assuré par les paysans et les éleveurs et garanti aux autres par la Société. Manger est la première condition pour rester en vie et participe du Droit à la Sécurité que la société doit garantir.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Des Citoyens forment un corps ; ils comptent les uns sur les autres. Des Citoyens à part entière sont le contraire d'individus vivant en tout ou partie en autarcie.

Pouvoir manger est un Droit. Si manger implique de pouvoir accéder au marché, alors le Droit d'accéder au marché, donc à la nourriture, représente aussi le Droit de manger et est le moyen de faire valoir ce Droit.

Il en est de même pour l'habillement. Ceux qui ne produisent pas de vêtements, parce qu'ils ont d'autres occupations, ne doivent pas aller tout nus et mourir de froid! Il faut bien qu'ils s'habillent. Or s'ils ne peuvent s'habiller qu'en accédant au marché, c'est que le Droit d'accéder au marché contient celui de se vêtir.

Il en est de même pour le logement. Ceux qui ne produisent pas de logements doivent néanmoins pouvoir se loger. Si l'accès aux appartements et aux maisons, qu'il s'agisse de les posséder ou simplement de les occuper, passe par le Droit d'accéder au marché, en l'occurrence par la monnaie, c'est que la monnaie représente le droit de se loger.

Il en est de même pour les véhicules et tous les moyens de transport qui servent à se déplacer voire à voyager autrement qu'à pied. S'il faut pouvoir accéder au marché pour les acquérir ou en disposer, alors le Droit d'accéder au marché est aussi celui de se déplacer, de voyager, etc.

Il en est de même pour les divertissements en tous genres (restaurant, cinéma, spéctacle). Si tous ne s'offrent qu'à ceux qui ont le Droit d'accéder au marché, alors le Droit d'accéder au marché représente, en partie, le Droit de se divertir.

En somme, tous les produits et services disponibles sur le marché permettent de jouir de Droits différents et variés qui, tous, sont contenus dans le Droit d'accéder au marché dès lors qu'accéder au marché est la condition pour accéder à ces produits et services. Il apparaît donc que le Droit d'accéder au marché représente ou contient la plupart des Droits, qui tous participent de la Sécurité et/ou de la Liberté..

Tous les Citoyens ont le Ddroit d'accéder à ce que leurs Concitoyens produisent, car la Citoyenneté atteste qu'ils leur apportent eux-mêmes quelque chose. Il en était de même dans le système monétaire où les individus accédaient à la production des autres via la monnaie qui, théoriquement, attestait qu'ils avaient eux-mêmes travaillé pour en avoir. La différence est que, dans la Cité, tous les Citoyens jouissent d'un égal Droit d'accès, puisque tous ont le Droit d'accéder librement au marché, tandis que, dans le système monétaire, non seulement le moyen d'accéder au marché n'était pas garanti par la « société », puisqu'il appartenait aux individus de se le procurer, mais encore l'étendue de ce droit était différente d'un individu à un autre, puisque la monnaie qui l'incarnait et le confèrait ne pouvait pas se répartir également. Autant, dans la Cité, tous les Droits liés au Droit d'accéder au marché, reconnu à tous les Citoyens, sont eux-mêmes des Droits du Citoyen, autant, dans le système monétaire, les droits de manger, de se vêtir, de se loger, de circuler, de se divertir, etc., qui passaient par le droit d'accéder au marché, en l'occurrence par la monnaie, n'étaient pas reconnus en tant que droits, c'est-à-dire comme des possibilités ou des libertés que la « société » devait garantir, puisqu'ils passaient par la monnaie que chacun devait normalement gagner par lui-même; qui plus est, tous les individus n'en jouissaient pas dans la même mesure et n'étaient donc pas égaux en la matière, puisqu'ils dépendaient de l'argent que chacun avait. Quelle était donc cette « société » qui osait appeler « citoyens » des gens auxquels elle ne reconnaissait ni ne garantissait pas même le droit de manger et qui laissait les uns crever de faim pendant qu'elle permettait à d'autres de se gaver?

Cette comparaison entre la Cité et le système monétaire amène à comprendre que la monnaie, qui incarnait tant bien que mal les droits, servait paradoxalement à en dépouiller la plupart des gens. Ces droits, sous forme monétaire, étaient limités et souvent dérisoires, très loin des Droits du Citoyen. L'accès au marché, par le biais de la monnaie, n'était en rien comparable au Droit d'accéder librement au marché que confère la Ci-

toyenneté. 44 Être payé, c'était être volé; c'était être privé de tous les droits au-delà de cette paie ; c'était du moins voir l'étendue de ses droits bornée sans autre raison que celle de se conformer à la logique monétaire. Car, à quoi cela rimait-il? À qui cela profitait-il? Aux consommateurs qui ne pouvaient pas satisfaire tous leurs besoins et toutes leurs envies bien que les produits existassent? Aux entreprises qui ne pouvaient pas écouler leur production ou devaient la réduire parce que des clients potentiels n'avaient pas l'argent requis? Aux travailleurs qui s'échinaient dans des activités pénibles ou rédhibitoires et qui, loin d'en retirer toute la reconnaissance sociale possible, n'en étaient que plus exploités et opprimés ? Et que dire des catégories de personnes qui n'étaient même pas payées, auxquelles la « société » ne reconnaissait pas de droits (économiques) et qui étaient donc privées de toute indépendance, notamment les mères au foyer ? Personne — à l'exception d'une infime minorité — n'était gagnant dans ce Monopoly grandeur nature. Tout le monde était frustré par la monnaie et courait sans cesse après pour en avoir, c'est-à-dire pour avoir les droits qu'elle incarnait. Le système monétaire était ainsi un jeu dramatique dont l'enjeu était les droits et de la vie des gens.

Nous comprenons maintenant pourquoi, aussi évidente qu'elle soit, l'idée que *la monnaie n'est rien d'autre que du droit* et que *tous les droits passent par elle* heurtait les esprits capitalistes. Ils croyaient en Largent alors même que le monde qui en découlait était aberrant. Ils ne pouvaient tout simplement pas se dédire. Leur ego leur interdisait de reconnaître l'évidence pour leur éviter d'admettre qu'ils avaient été dupes. Ils savaient que tout passait par la monnaie, que pour avoir le moindre droit et satisfaire le moindre besoin il fallait avoir de l'argent, mais ils n'arrivaient ni à concevoir ni à dire que « la monnaie, c'est du droit ». Ils savaient que le système ne pouvait pas reconnaître et garantir ce que la monnaie obligeait les individus à se ménager eux-mêmes. Ils comprenaient intuitive-

<sup>44</sup> Voir p. 137.

ment que voir des droits dans ce qui ne pouvait être autre chose condamnerait la monnaie qui les incarnait tout en ne permettant pas de les respecter. (Sans parler de ceux qui, fiers d'être un peu plus riches que leurs voisins ou simplement contents d'avoir enfin quelque chose, croyaient avoir intérêt à préserver un système qui, pourtant, les écrasait.) Dès lors la véritable nature de la monnaie leur échappait et devenait pour eux mystérieuse : certains ne voyaient en elle que des unités de valeur, qu'un moyen d'échange, qu'un instrument, qu'un moyen de pouvoir, que de l'énergie, Satan, etc. Quand cela n'était pas faux ou absurde, c'était trop restreint pour être utile. Ces facons insipides d'appréhender la monnaie étaient surtout un moyen inconscient de ne pas la dénoncer vraiment, pour s'empêcher de combattre le système monétaire efficacement, pour n'avoir pas à défier Largent et pour se complaire dans des postures aussi acceptables que stériles.

Du reste, même en admettant que la monnaie ne soit pas devenue du droit d'accéder au marché et la condition pour jouir de tous les droits dont on ne pouvait jouir réellement qu'en jouissant de celui-là, elle n'en avait pas moins jamais été autre chose que du droit. La monnaie servait à faire du troc : elle représentait, sous forme d'unités, les objets en général et ceux contre lesquels elle était échangée. Or les objets échangés étaient des propriétés (selon le système). Le troc est un transfert de propriétés et de droit de propriété. Les premières monnaies étaient d'ailleurs des biens qui ne servaient pas seulement de moyen d'échange, qui étaient désirés pour eux-mêmes et possédés au même titre que n'importe quelle propriété. C'est précisément la raison pour laquelle elles purent être échangées sur le mode du troc. Quelles qu'aient été, par la suite, les formes et les matières des monnaies, elles furent toujours considérées comme la propriété de leurs détenteurs provisoires, lesquels engageaient donc bien des propriétés dans les échanges. Les unités monétaires ont donc toujours été des propriétés et du droit de propriété. Plus on en avait, plus nos propriétés virtuelles étaient étendues, plus elles pouvaient être échangées contre des biens considérés comme des propriétés importantes.

Ainsi, la fameuse « valeur marchande » n'était donc rien d'autre qu'une mesure de la propriété. Cela était si vrai que le patrimoine de quelqu'un, constitué de biens réels, était estimé en monnaie.

Par quelque bout que l'on prenne le sujet, la monnaie, c'était du droit : du droit d'accès à la fin, du droit de propriété depuis toujours.

# 7. L'impossible Égalité

Dans la Cité, les Citoyens sont égaux en Devoirs et en Droits. Mais c'est parce qu'il est reconnu à tous le Droit d'accéder librement au marché, parce que ce Droit est attaché à la Citoyenneté, laquelle est facilement vérifiable grâce à la technologie moderne, qu'ils sont réellement égaux en Droits, qu'une dynamique est à l'œuvre pour assurer leur égalité en Devoirs, et que l'Égalité n'est pas un mot creux. Et c'est cette Égalité qui permet non seulement de comprendre ce qu'est l'Égalité elle-même, dans toutes ses subtilités, mais encore de voir tous les mensonges, toutes les erreurs, tous les pièges qui entouraient la notion d'Égalité sous Largent.

Nous avons déjà dit que l'Égalité concerne, d'une part, les Devoirs fondamentaux (notamment participer à la vie de la Cité, selon ce que celle-ci considère comme une participation), d'autre part, les Droits fondamentaux et indirect. <sup>45</sup> Accéder librement au marché est un droit indirect ; il découle du Droit fondamental, pour tout Citoyen, de profiter des bienfaits de sa Cité. Par ailleurs, nous avons vu, dans le chapitre précédent, que le Droit d'accéder au marché contient ou représente luimême une multitude de Droits : manger, se vêtir, circuler, se divertir, etc. <sup>46</sup> Ces Droits sont également des droits indirects ;

<sup>45</sup> Voir p. 23.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Nous mettons ici de côté la question du logement qui, dans le système monétaire passait par la monnaie, mais qui, dans la Cité, ne passe pas par la Carte civique, même

ils découlent eux aussi du Droit fondamental de profiter des bienfaits de la Cité qui, lui-même, englobe les Droits fondamentaux à la Sécurité et à la Liberté. L'Égalité en Droits n'est pas l'égalité en biens. La Cité reconnaît à tous ses Citoyens le Droit de profiter de tous ses bienfaits, donc la possibilité d'y accéder librement, mais il leur appartient d'exercer ce Droit, de choisir ce dont ils veulent profiter, de sorte qu'ils n'en retirent pas tous la même chose sans pour autant être brimés. Il faut que le Droit d'accéder au marché soit libre afin qu'il n'ait d'autres bornes que la nature des choses et éventuellement les lois, qu'il ne soit pas borné artificiellement, autoritairement, inutilement et désastreusement ; il faut, en outre, qu'il soit libre pour être égal entre tous les Citoyens, sans quoi il est nécessairement limité et inégal ou nivelé par le bas, ce qui, dans les deux cas, suppose une forme de tyrannie.

Dans le système monétaire, le droit d'accéder au marché était limité par la monnaie que chacun avait à l'instant T, puisque c'était elle qui incarnait ce droit sous forme d'unités ; il était inégal entre les individus, puisque la monnaie ne pouvait pas se répartir également<sup>47</sup>; et il était même inégal pour chaque individu par rapport à lui-même, puisque la monnaie devait être dépensée pour pouvoir jouir des droits qu'elle incarnait. Le système monétaire était intrinsèquement inégalitaire. La tyrannie y était exercée par les hommes qui bénéficiaient de l'inégalité et qui commandaient voire exploitaient les autres, mais surtout par la monnaie elle-même qui imposait ses règles iniques et, par-dessus tout, par Largent (la croyance que la notion de valeur marchande est nécessaire pour échanger) qui soumettait tous les esprits à cette logique et obtenait le consentement général malgré des critiques à la marge. L'Égalité, telle que décrite plus haut, y était absolument inconcevable. Non seulement Largent empêchait de remettre en cause la monnaie, mais encore les préjugés et les habitudes inculqués par le sys-

si être logé est évidemment un droit du Citoyen. Voir p. 59. Pour plus de détails, voir aussi *Le Civisme ou Théorie de la Cité* (2011, p. 245).

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Voir p. 106.

tème monétaire empêchaient de remettre fondamentalement en cause quoi que ce soit. La nature sociable des hommes leur faisait sentir que quelque chose n'allait pas, que leurs « sociétés » ne tournaient pas rond, mais ils étaient incapables d'en mesurer toute l'absurdité et encore moins d'en saisir le pourquoi. Par suite, soit ils se résignaient à l'inégalité et se faisait, consciemment ou non, les valets de Largent, soit ils prônaient une conception dénaturée de l'Égalité qui intégrait l'inégalité inhérente au système monétaire dont ils n'envisageaient pas de sortir, ce qui revenait à la première option. En effet, prôner l'inégalité ou moins d'inégalités, accepter les effets de Largent sans comprendre qu'il en était la cause ou chercher à les contenir sans remettre en cause Largent lui-même, c'était toujours cautionner bon gré mal gré Largent et le système monétaire, c'était ignorer, dans un cas comme dans l'autre, en quoi consiste l'Égalité bien comprise.

Mais ce n'était pas seulement parce que Largent formatait les esprits que les hommes n'arrivaient pas à concevoir l'Égalité; c'était aussi parce qu'il fut très longtemps impossible de l'appliquer, quand bien même elle aurait été judicieusement conçue. Encore une chose que seul le Civisme permet de comprendre.

La Cité exige deux conditions : 1) la capacité de produire en masse pour satisfaire la Demande globale élevée que suscite le Droit d'accéder librement au marché, sans lequel l'Égalité est un vain mot, 2) la capacité, pour les Citoyens, de se faire reconnaître partout et, pour la Cité, de contrôler aisément leur activité et de valider leur Citoyenneté en temps réel, afin que l'égalité en Devoirs et en Droits ne soit pas une formule creuse. La première de ces conditions ne commença à être remplie qu'avec l'industrialisation; la deuxième, qu'avec l'informatique. Avant l'industrialisation, la production était artisanale, les rendements étaient faibles : impossible de reconnaître le Droit d'accéder librement au marché, impossible d'échapper à la monnaie qui limite le droit d'accès et à laquelle correspond

d'ailleurs ce mode de production<sup>48</sup>. L'industrialisation avait levé la première difficulté mais laissé la deuxième entière, de sorte qu'elle n'avait pas permis de sortir du système monétaire. Elle fut d'ailleurs si lente, si progressive, que les hommes ne virent pas qu'ils entraient dans un nouveau monde et continuèrent à penser comme dans l'ancien. Au vrai, l'informatique n'ébranla pas davantage leurs croyances, tant elles étaient profondément ancrées en eux. Il n'empêche que toutes les conditions étaient désormais réunies, qu'il était aussi certain que l'Égalité adviendrait bientôt par la force des choses qu'il était impossible qu'elle advienne plus tôt ; il n'empêche que l'idée impensable sur le comment y parvenir, comment tourner la technologie contre Largent et la mettre enfin au service des Citoyens, de la Société et de l'Égalité, existait déjà et avait pour nom le Civisme

# 8. Des échecs passés

Dans la Cité, les Citoyens sont réellement égaux en Devoirs et en Droits grâce à la Carte civique — ou tout autre moyen technologique impliquant l'informatique — qui permet, d'une part, de concevoir et de garantir le Droit, pour tout Citoyen, d'accéder librement marché, ce Droit étant désormais conféré par la Citoyenneté que la Carte civique rend aisé d'attester ou de vérifier, d'autre part, de constater facilement l'activité des entreprises et ainsi de s'assurer que tous participent bien à la vie de la Cité selon ce qu'elle considère comme une participation, première condition pour être Citoyen et avoir des Droits dans la Cité. C'est la technologie qui, utilisée à bon escient, permet de penser correctement l'Égalité, de l'instaurer et de la maintenir. Ce sont l'industrialisation puis l'informatique qui permirent d'envisager et enfin d'appliquer les Principes de l'ordre social à grande échelle et de manière inédite.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Le troc est un échange de propriétés entre producteurs propriétaires de leur production, et la monnaie ne sert jamais qu'à faire du troc.

Ceci reprend ce qui a été dit dans le chapitre précédent. Nous aurions pu faire, alors, les réflexions qui vont suivre, mais, outre qu'elles auraient alourdi le texte, elles méritent qu'un chapitre particulier leur soit consacré.

L'Égalité, telle que le Civisme la conçut, était absolument inédite. Ce qui était inédit, ce n'était pas qu'il fallait sortir du système monétaire (ce système était tellement aberrant que beaucoup de penseurs avaient pressenti la chose), mais l'idée que les Citoyens aient le Droit d'accéder librement au marché du fait même qu'ils soient Citoyens, que le Droit d'accès ne soit plus limité artificiellement du fait qu'il soit conféré par la Citoyenneté et non plus par une monnaie. Ce qui était inédit, c'était de ne plus voir la technologie comme un mal mais comme une nécessité et de compter sur elle pour révolutionner le mode d'échange. Ce qui était inédit, c'était de ne pas vouloir revenir en arrière faute de savoir comment aller de l'avant ; c'était de comprendre que l'évolution mettait enfin à la portée des hommes les moyens de la Révolution (pour peu qu'ils sachent en quoi elle consiste). Ce qui était inédit, c'était de ne plus reproduire en tout ou partie le système monétaire sous prétexte de s'opposer à lui : c'était de bâtir la Cité d'après les seuls Principes de l'ordre social.

Le Civisme considérait que l'Égalité, telle qu'il la concevait, était le but de la Révolution, qu'elle avait toujours été plus ou moins vaguement le point de mire de tous les révolutionnaires et même de tous les hommes, dans la mesure où elle est le summum social vers lequel leur nature sociable les porte. Il considérait qu'il n'y a pas d'autre Égalité que celle qu'il prônait, que toute autre forme « d'Égalité » n'était que concessions à Largent et entorses aux Principes, imposture, démagogie, impuissance ou cynisme. Mais il savait aussi que cette Égalité exige des conditions matérielles — production de masse et informatique — qui n'existaient que depuis peu, et qu'elle était donc hors de portée jusqu'à une époque très récente. Partant, elle était de même inconcevable. Mais si elle était inconcevable dans sa version pure, absolue, les notions qui lui sont

consubstantielles étaient déjà senties. Outre un système nonmonétaire, l'Égalité suppose des Citoyens, des Citoyens qui forment une Cité, un peuple, une patrie, une nation, des Citoyens égaux et libres qui ne reconnaissent d'autre maître qu'eux-mêmes, c'est-à-dire le Peuple, et ne souffrent aucune forme de tyrannie, pas même de leur part. L'Égalité va donc de pair avec les notions de patriotisme, de démocratie (souveraineté populaire), d'indépendance (souveraineté nationale) et de non-ingérence.

Ces informations renferment le secret de la dynamique de l'Histoire.

Largent n'ayant pas été anéanti, puisque les moyens de dépasser la monnaie n'existaient pas, sauf dans les derniers temps du système monétaire, l'Égalité absolue n'avait jamais été atteinte, pas même en théorie. Il s'ensuit que Largent et l'inégalité avaient toujours été le lot de l'Humanité (du moins depuis des temps immémoriaux), et avec eux l'individualisme, le matérialisme, l'appât du gain, l'exploitation, l'oppression, la pauvreté, l'opulence d'une minorité, la sujétion, le despotisme, l'impérialisme, etc. Des capacités exceptionnelles avaient élevé les hommes au-dessus des animaux ordinaires, mais une technologie rudimentaire avait instauré entre eux des rapports contraires aux Principes de l'ordre social, qu'ils connaissaient d'instinct, et créé pour longtemps un contexte dont les effets inéluctables contrariaient leur nature sociable. Quoique impuissants, les hommes n'avaient pas subi en silence. L'Histoire témoigne de la révolte incessante des opprimés contre leurs oppresseurs, des esclaves contre leurs maîtres, des paysans contre leurs seigneurs, des pauvres contre les riches, des nations contre les tyrans, des peuples contre les capitalistes, des occupés contre les occupants, des patriotes contre les mondialistes. Touts ces combats, à toutes les époques, ont eu pour leitmotiv tantôt l'Égalité, tantôt la Liberté, tantôt la Justice, tantôt l'Indépendance, tantôt la Libération, autant de causes qui, en dernière analyse, se rapportent à l'Égalité bien comprise et étaient autant de cris contre Largent et l'inégalité.

Mais l'heure n'était point à l'Égalité. Tous ces combats étaient soit perdus d'avance, parce qu'ils visaient un but aussi haut que flou, soit gagnés mais décevants, parce qu'ils étaient aussi justes qu'insuffisants. L'Égalité est ou n'est pas. Il n'y a pas de milieu. Certaines situations sont pires que d'autres mais « un mieux » n'est pas « le meilleur », de sorte que, si une amélioration fait oublier les injustices passées, elle fait aussi mesurer les injustices présentes. Certaines victoires rapprochaient du but qui, pourtant, paraissait toujours aussi éloigné et appelaient de nouveaux combats.

De tous ces combats, les seuls qui pouvaient déboucher sur une victoire nette étaient les guerres d'indépendance ou de libération. Le pays est tenu voire occupé par une puissance étrangère, le peuple tout entier est opprimé, la souveraineté nationale est violée. L'ennemi est identifié. Il doit être chassé. L'entreprise n'est pas simple mais elle est souvent couronnée de succès à la longue car un gouvernement ne saurait être éternellement le maître d'un autre peuple que le sien. Ainsi tous les empires — nés de la soif de pouvoir et d'or de quelquesuns — se sont-ils effondrés à plus ou moins long terme (parthe, perse, macédonien, romain, mongol, arabe, ottoman, espagnol, portugais, japonais, allemand, anglais, français, russe, etc.). La domination purement militaire est, de toute, la plus « facile » à briser car la plus superficielle, la plus évidente et la plus légitime à repousser. Les seules dominations quasi irréversibles sont les colonisations de peuplement, quand la population autochtone est submergée voire génocidée par une population étrangère. Même dans ce cas, la population nouvelle finit par rompre avec la mère patrie et forme un nouveau pays sans que cela n'intéresse les autochtones rayés de l'Histoire.

Une fois libéré du joug étranger, un peuple se trouvait dans la même situation que tous les peuples : face à lui-même, face à l'inégalité et à Largent, face aux puissants et aux riches, face au mépris et à la trahison des « élites ». Alors la tyrannie ne venait plus de l'extérieur, mais de l'intérieur. Elle était moins odieuse, moins cruelle, mais tout aussi inacceptable et révol-

tante. Alors, faute de pouvoir anéantir Largent et l'inégalité, l'attention se tournait vers leurs effets et leurs bénéficiaires. Tous les combats étaient légitimes même si les démarches étaient illusoires, les moyens pas toujours judicieux et les résultats jamais heureux. L'Égalité était au bout du bout de la logique de chacun d'eux même si leurs ambitions conscientes étaient plus modestes. Qu'il se soit agi de s'opposer à l'exploitation, d'exiger de meilleures conditions de travail, de réclamer des augmentations de salaire, des baisses de prix ou d'impôt, une meilleure redistribution des richesses, la fin de certains privilèges, plus de démocratie, de dénoncer le capitalisme, la course au profit et la marchandisation du monde, de prévenir ou d'en réparer les désastres, de contenir ou de chasser telle ou telle oligarchie, au fond, il s'agissait toujours de combattre l'inégalité inhérente à Largent, que ces combats fussent menés au nom de l'Égalité, de la Liberté, de la Nation, de la Justice sociale, du pouvoir d'achat, etc. Certains mouvements de grande ampleur furent appelés « révolutions » : ils avaient fait impression, ils avaient renversé des régimes politiques mais aucun n'avait fondamentalement bouleversé la nature monétaire et inégalitaire des choses. Pire ! Leurs succès avaient fait le lit des riches et de Largent; ils leur avaient, malgré eux, déblayé le chemin. Les tyrannies factices abattues ne restait que le principe même de la tyrannie : Largent.

Il existait trois types de régimes sous Largent : contre Largent, pour Largent, pour et contre à la fois. Tous supposaient que le système était toujours monétaire. Ceux qui étaient contre Largent cherchaient à en contenir les effets par leur propre tyrannie, qui s'ajoutait donc à la sienne qui semblait dès lors plus douce. Ceux qui étaient pour Largent se soumettaient à toutes ses lois, impitoyables pour les hommes, impitoyables pour les peuples, impitoyables pour la nature. Ceux qui étaient à la fois pour et contre Largent n'étaient jamais assez contre pour ne pas finir complètement pour. Largent était le roi naturel du système monétaire. Chassez le naturel, il revient au galop. Il est vrai qu'il n'avait pas toujours occupé la position éminente qui était la sienne sous le capitalisme. Il s'était long-

temps heurté aux structures sociales traditionnelles et à l'instinct social des hommes ; il s'était même heurté aux puissances temporelles qui, quoique engendrées par lui, étaient trop jalouses de leur propre pouvoir pour tout lui concéder. Toutefois, les riches rivalisèrent souvent avec les puissants — et ce depuis la plus haute antiquité — avant de cohabiter avec eux puis de les supplanter par la force des choses. Cette évolution était fatale. À l'heure où la technologie avait rendu les hommes interdépendants, où tous avaient un besoin vital d'accéder au marché, où la monnaie était au centre de leurs interactions, Largent était dans toutes les têtes et régnait sur le monde.

Pendant des siècles nos pères avaient lutté contre Largent sans le savoir et pour l'Égalité sans toujours se l'avouer. Ils s'étaient levés à l'appel de la Justice — qui n'est rien d'autre qu'une émanation de l'Égalité — et avaient conquis un à un les fameux « acquis sociaux ». Des mots. Des miettes. Des illusions. Largent avait repris les uns et menacait de reprendre les autres. L'inégalité, loin d'être résorbée, ne faisait que croître. Révolte et résistances étaient à l'ordre du jour. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les mêmes victoires débouchaient sur les mêmes échecs. Nos pères ne pouvaient pas gagner contre Largent; ils durent faire contre mauvaise fortune bon cœur. Mais les temps changèrent. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la technique donna aux hommes des moyens qu'ils n'avaient encore jamais eus pour faire ce qu'il leur suffisait désormais d'oser penser. Ils pouvaient égrener de nouveau le même chapelet de revendications — légitimes dans un système monétaire mais insipides du point de vue des Principes<sup>49</sup> ou légitimes au regard des Principes mais vues de l'esprit dans

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Les revendications « légitimes dans un système monétaire mais insipides du point de vue des Principes » étaient toutes les mesures monétaires justes mais dans une logique sociale au rabais. Elles visaient généralement à répartir l'argent autrement, afin de donner plus de droits, *via* la monnaie, à ceux qui en étaient particulièrement dépouillés à cause d'elle (augmentations de salaire, primes, baisses d'impôts, de taxes, gel des prix, etc.). Elles pouvaient aussi viser à altérer le fonctionnement de la monnaie (monnaie fondante, revenu universel, etc.). Elles étaient la sauvegarde du système monétaire.

un système monétaire<sup>50</sup>; ils pouvaient rejouer le film comme s'ils n'en connaissaient pas déjà la fin; ils pouvaient commettre les mêmes erreurs que leurs pères en se croyant plus malins qu'eux alors même qu'ils n'avaient plus leurs excuses... ou ils pouvaient tirer enfin les leçons de l'Histoire, arrêter de se contorsionner devant Largent et marcher droit au but : l'Égalité, la seule, la vraie, façon Civisme.

# 9. Des contradictions mortelles du système monétaire à l'ère industrielle

Dans la Cité, tout est en harmonie, parce tout est conforme aux Principes de l'ordre social. Dans le système monétaire, tout était aberrant, parce que tout était conditionné par Largent et sa logique qui n'est pas celle des hommes, sociables par nature. Mais il y a pire! Largent s'était imposé aux hommes dans un temps où il était malgré tout nécessaire; il était toujours là, à une époque où il n'avait plus de raison d'être. Il était apparu à l'ère artisanale; il survivait toujours à l'ère industrielle. Que dis-je « il survivait »? Il régnait! Les conditions qui l'avaient vu naître avaient disparu mais, alors qu'elles auraient dû l'emporter avec elles, tel un anachronisme, jamais il n'avait été aussi puissant.

Subjugués par Largent, les hommes ne se firent pas cette réflexion; ils ne virent pas en quoi fonctionner et raisonner comme à une époque désormais révolue était absurde et fatalement source de problèmes; ils ne le virent pas parce que la transition avait été progressive et que, en outre, ils étaient prison-

<sup>50</sup> Les revendications « légitimes au regard des Principes mais vues de l'esprit dans un système monétaire » étaient celles qui faisaient abstraction du système monétaire et ne semblaient guidées que par les Principes. Elles concernaient notamment les propositions politiques comme la Démocratie. Leurs partisans oubliaient qu'elles n'avaient aucun sens dans l'inégalité, sous Largent, que, s'ils étaient parvenus à leurs fins, ce qui aurait déjà été un miracle, leurs systèmes auraient été faussés, illusoires et voués à l'échec, que, d'une manière ou d'une autre, Largent et les riches auraient repris la main tôt ou tard. Elles étaient donc une autre façon de sauvegarder le système monétaire sous prétexte de le contenir ou de le contourner.

niers de sa logique. Du reste, ils n'avaient finalement que très peu de recul. Le basculement de la production artisanale à la production industrielle s'était opéré en deux siècles, voire moins, ce qui est dérisoire au regard de l'histoire humaine. Le changement avait donc été relativement rapide ; l'inertie des préjugés ne s'était pas encore épuisée. De prime abord, c'était un peu comme lorsqu'on retire une nappe d'un coup sec et que rien ne bouge sur la table. Il apparaît cependant que la meilleure analogie est celle du galet jeté à fleur d'eau qui ricoche un certain nombre de fois mais finit toujours par couler. Ce jour n'était plus très éloigné ; ils vivaient les derniers rebonds.

Largent était né du troc, c'est-à-dire de l'échange de propriétés entre individus qui en étaient généralement les producteurs ; il était donc né dans un contexte de production artisanale. Ce mode de production a perduré durant des millénaires. La seule évolution au niveau du mode d'échange avait été l'adoption de la monnaie qui servait à faciliter le troc. La monnaie était donc elle-même intimement liée à ce mode de production. Dès lors, comment aurait-elle pu être adaptée au mode de production industrielle où personne ne produit plus rien seul et ne possède pas le fruit de son travail<sup>51</sup>, même si elle entretenait cette fiction? Et surtout, pourquoi le mode de production industrielle condamnait-il la monnaie qui correspond tant bien que mal au mode de production artisanale ?

Notons, pour commencer, le lien entre le mode de production, les biens produits, les biens échangés et le mode d'échange. Tous ces éléments se confondent et forment pour le moins une chaîne. Modifier le mode de production a nécessairement des répercussions ; cela doit entraîner une modification au niveau du mode d'échange afin qu'il soit adapté au mode de production. C'est cette modification qui n'avait pas eu lieu, pour

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Lorsque les hommes produisent isolément, il en résulte un produit qu'ils peuvent regarder comme leur. Mais lorsqu'ils produisent de manière collective dans le cadre d'une entreprise, personne n'est individuellement le producteur des produits qui en résultent, chacun n'est qu'un maillon de la chaîne de production qui appartient à l'entreprise (patrons, actionnaires).

les raisons que nous avons vues plus haut. Nous nous intéressons maintenant aux raisons de l'inadaptation du mode d'échange monétaire au mode de production industrielle.

Le premier élément de réponse, le plus évident, réside dans la différence entre le mode de production artisanale et le mode de production industrielle : la productivité et la quantité de produits. Une production artisanale est de faible rendement : tous les produits sont rares. Au contraire, la production industrielle est d'un rendement élevé : la plupart des produits sont abondants. L'industrialisation doit donc apporter l'abondance à tous. Mais c'est précisément l'inadaptation du système monétaire au mode de production industrielle qui empêcha les hommes de retirer les bienfaits d'une évolution indéniable.

Le deuxième élément de réponse est donc à chercher dans les mécanismes du système monétaire qui font que ce mode d'échange était grosso modo adapté au mode de production artisanale, mais était totalement inadapté au mode de production industrielle. Autrement dit : pourquoi la monnaie était-elle adaptée à une production faible et inadaptée à une production massive ? Le Civisme avance que la monnaie, étant fondée sur la notion de valeur, ne pouvait pas se répartir également et avait même tendance à se concentrer<sup>52</sup>, de sorte qu'il y avait non seulement des riches et des pauvres mais encore que les riches étaient de moins en moins nombreux quoique de plus en plus riches, tandis que le nombre de pauvres, toujours plus pauvres, grandissait. Il s'ensuit que la Demande globale, c'està-dire la somme des pouvoirs d'achat, était relativement faible, quelques riches ne pouvant compenser la masse des pauvres. Or il s'agissait là d'une constante liée à la nature et au fonctionnement de la monnaie : dans un système monétaire, la Demande globale est relativement faible. Quand la production elle-même était faible, les choses s'équilibraient vaille que vaille. Mais quand la production était massive, il n'y avait plus assez de clients pour l'absorber, il devenait inutile de produire

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Voir p. 105-106.

autant, des gens étaient au chômage, ce qui faisait encore baisser la Demande. Voilà pourquoi la monnaie était fondamentalement inadaptée à l'ère de la production industrielle! Voilà la contradiction à l'origine des problèmes que le capitalisme cherchait à surmonter par tous les moyens plutôt que de remettre en cause le système monétaire lui-même!

Dans la Cité, les Citovens sont libres d'accéder au marché. La Demande est théoriquement illimitée. Il n'y a aucun problème pour absorber la production. En supposant néanmoins que la Demande réelle baisse, la Cité dispose de divers leviers pour réduire la production sans attenter aux Droits de ses Citoyens.<sup>53</sup> Dans le système monétaire, les entreprises étaient théoriquement livrées à elles-mêmes : elles devaient gagner de l'argent, donc vendre leurs produits, ou disparaître. La technologie leur avait permis de développer leur production et de vendre plus, mais elle les avait aussi condamnées à produire beaucoup et à bas coûts, donc à vendre toujours plus pour combler les pertes. Les avantages que pouvait tirer une entreprise plus moderne que les autres étaient annulés quand toutes l'imitaient et se modernisaient. Dès lors les entreprises déversèrent sur le marché un flot de produits que leur pays ne pouvait plus absorber. Paradoxalement, le progrès rompait donc tous les équilibres et menacait de briser la machine, à moins de trouver des solutions. Plus exactement, le système monétaire n'était plus adapté au progrès et menaçait de tout bloquer, à moins d'imaginer des expédients.

Considérons un pays donné, avec une certaine population. Soudain, la capacité productive est décuplée. Mais le pouvoir d'achat de la population ne suit pas et ne pourra jamais suivre.

<sup>5</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Elle peut, par exemple, revoir à la baisse le Temps Effectif de Participation (voir p. 42), afin de provoquer des départs à la retraite sans perte de droits pour les intéressés. Elle peut décider une révision générale à la baisse des Conventions des entreprises pour qu'elles relâchent leurs efforts. Elle peut aussi cibler certains domaines. Elle peut réagir en fonction du problème sans jamais attenter aux Droits de ses Citoyens, ce qui rend les solutions envisagées acceptables d'autant plus qu'elles sont nécessaires.

Les entreprises peuvent produire mais elles ne trouvent pas assez de clients en interne, du moins dans l'état actuel des choses. Comment y remédier ?

Puisqu'il n'y avait pas assez de clients à l'intérieur, le premier réflexe, de la part des entreprises, fut d'en chercher à l'extérieur. La première solution fut d'exporter. Mais quand toutes les entreprises du pays firent de même, quand toutes les entreprises de tous les pays industrialisés recoururent à cette solution, le problème réapparut. Cette solution mise en œuvre par les entreprises qui n'avaient ni la volonté ni les moyens individuels de mettre en cause le système monétaire n'était qu'un expédient, une fuite en avant.

Dans le même ordre d'idée, un pays développé qui n'avait pas assez de clients en interne pouvait imaginer faire main basse sur des pays étrangers moins puissants pour s'en réserver le marché. C'est en effet ce que firent la plupart des pays européens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, après l'essor de l'industrie. Tel fut le véritable motif de la « colonisation ».<sup>54</sup> Au lieu de résoudre le dilemme suscité par Largent, ils recoururent à un procédé immoral et confirmèrent, par cette expérience, que, à la longue, le crime ne profite jamais. Les colonies, tel le tonneau des Danaïdes, ruinèrent les colonisateurs qui durent tout donner à des pays partant de rien. Elles ne furent une bonne affaire que pour des entreprises particulières financées par l'État, donc par les contribuables, donc en plombant un peu plus la Demande intérieure. Mauvais calcul!

À la recherche de clients, les entreprises pouvaient aussi penser à leurs propres employés et les payer convenablement pour

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> En France, Jules Ferry, le chantre de la colonisation, mit en avant des mobiles civilisationnels pour les gogos mais révéla aussi le véritable ressort de cette entreprise : « La question coloniale, c'est d'abord la question des débouchés. La politique coloniale est fille de la politique industrielle. L'Europe peut être considérée comme une maison de commerce qui voit décroître son chiffre d'affaires car la consommation européenne est saturée. Il faut faire surgir de nouvelles couches de consommateurs. » (28 juillet 1885)

qu'ils en deviennent (des clients). Telle fut l'idée de Henry Ford. Mais, une fois que cette idée se généralisa et que les pauvres montèrent, pour ainsi dire, d'un cran, les mécanismes monétaires (en particulier l'inflation) relativisèrent l'augmentation de leur pouvoir d'achat et comprimèrent à nouveau la Demande (tout étant désormais produit de manière industrielle). L'ordre des choses se rétablit. Le problème resta entier.

Le temps de la production de masse sonna aussi l'heure du crédit à la consommation. Mais pourquoi le système permit-il aux gens d'avoir à leur disposition de l'argent qu'ils n'avaient pas encore gagné et fit-il ainsi d'eux les consommateurs qu'ils n'auraient pu être sans cela sinon, précisément, parce que, selon la règle normale du jeu monétaire, la Demande n'était pas assez forte à l'instant T pour écouler la production ? Cela résolvait le problème un jour mais en créait d'autres pour le lendemain. Car cet argent emprunté, les gens devaient le rendre... et avec intérêts. Non seulement ils n'étaient pas longtemps les clients qu'ils avaient pu être un instant mais les dettes pouvaient encore les plonger dans un cycle infernal et broyer leur vie. Par ailleurs, un système qui reposait sur l'endettement devait tôt ou tard faire faillite.

Avant de voir d'autres astuces visant à fausser les règles du jeu pour le faire durer aussi longtemps que possible au lieu d'en changer, arrêtons-nous sur l'immigration et les délocalisations.

Les entreprises avaient besoin de vendre et, comme il manquait des clients, elles devaient baisser leurs prix. Pour ce faire, elles pouvaient soit être moins gourmandes et accepter de réduire leurs marges, soit baisser leurs coûts de production. Mais, dans le système monétaire, une entreprise était avant tout une « machine à fric » pour le patron et les actionnaires. Pas question, donc, de toucher à leurs dividendes. Quant aux salaires, nous avons vu que la tendance était à la hausse, aussi modeste fut-elle. Les coûts de production ne pouvaient donc baisser qu'en rognant sur certaines dépenses (sécurité, matériaux, etc.), en produisant davantage avec le même outil, en ré-

duisant le personnel tout en maintenant le niveau de production (augmentation des cadences, amélioration des techniques, etc.), en ne déclarant pas certains employés (pas de charges), enfin, en employant des immigrés moins exigeants à tous niveaux que les locaux, ou en délocalisant purement et simplement la production. Établir des usines dans des pays à la main d'œuvre bon marché, parfois après avoir fermé les usines ici, n'avait évidemment pas pour but de donner du travail aux pauvres étrangers. Le seul et unique but était de produire moins cher ailleurs tout en continuant à vendre ici. Dans le cadre du système monétaire, il était logique et légitime qu'une entreprise recoure à ce procédé. Mais quand toutes les entreprises y recouraient, les emplois étaient détruits et le savoir-faire se perdait. Alors que la Demande n'était déjà pas suffisante, des chômeurs ne pouvaient que la faire s'effondrer, de sorte que les entreprises, consultant leur intérêt individuel, n'en étaient que plus enclines à recourir à ce procédé qui ruinait le pays. Les mêmes raisons poussaient les entreprises qui ne pouvaient pas délocaliser l'emploi à recourir à de la main d'œuvre immigrée. Cela faisait leur affaire à court terme, mais pas du tout celle des autochtones qui y perdaient leurs emplois ou n'en trouvaient plus, sinon des mal payés. Cela pouvait aider ponctuellement une entreprise face à une Demande globale faible mais ne pouvait que faire baisser la Demande globale elle-même quand toutes les entreprises y recouraient. <sup>55</sup> Or il était fatal que ce qu'une entreprise fît, parce que son intérêt financier le commandait, beaucoup d'autres le fissent aussi, quelles que fussent les conséquences globales et même s'il s'avérait à la longue qu'elles avaient joué contre elles-mêmes. Ainsi l'immigration voulue en raison d'une Demande globale faible devenait rapidement un phénomène massif qui faisait baisser encore la Demande globale, ce qui incitait les entreprises à réclamer toujours plus d'immigrés. Le désastre économique était

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Déjà moins bien payés que les autochtones, il était aussi de notoriété publique que les immigrés envoyaient une partie de leurs revenus (salaires, prestations sociales) à leur famille restée dans leur pays d'origine, geste légitime mais qui sapait un peu plus la Demande dans leur pays d'accueil.

inévitable. Mais ce désastre n'était rien comparé au désastre sur le plan humain. Ces millions d'hommes déplacés, déracinés, importés pour concurrencer les autochtones tendaient aussi à submerger ces derniers, à changer la population du pays, à détruire le pays lui-même. Or les autochtones n'avaient pas été consultés; ils n'avaient pas consenti à leur suicide collectif. Cette invasion leur avait été imposée d'abord par le grand patronat, au nom de Largent et avec la bénédiction de l'État, puis par les capitalo-gauchistes, au nom des droits de l'Homme, de l'antiracisme, du sans-frontiérisme, du mondialisme, de l'individualisme, autrement dit de Largent, encore! Le fait est que les droits des autochtones, bien plus tangibles, avaient été foulés au pied, que leur existence était négligée voire niée et qu'une situation explosive avait été créée. Cette nouvelle fuite en avant devait se solder par le pire des drames.

Dans le système monétaire, la Demande était une question, non de besoin et d'envie par rapport à un bien ou un service, mais avant tout de pouvoir d'achat, lequel passait par la monnaie. Il était donc tentant pour l'autorité monétaire (État, banque centrale, etc.) de créer de la monnaie quand elle en avait besoin personnellement ou pour soutenir l'économie quand la Demande globale était à l'évidence trop faible, l'idée étant que l'augmentation de la masse monétaire augmenterait la Demande. Mais une monnaie métallique ne pouvait pas être créée à volonté, pas plus que ne pouvait l'être une monnaie papier gagée sur du métal ou quelque autre bien réel (dans ce cas, la chose était toutefois possible dans une certaine mesure, au prix de la dévalorisation de la monnaie). Pour que l'autorité monétaire puisse augmenter à volonté la masse monétaire, il fallait donc que la monnaie ne soit plus gagée sur rien et que nul ne puisse contester cette décision. La fiction monétaire ne reposait plus alors que sur la force de l'autorité. Tous les pays industrialisés adoptèrent progressivement cette conception. Ils purent ainsi recourir sans limite à la planche à billets. Mais l'aspect matériel de cette opération était encore trop contraignant et ils envisagèrent de supprimer l'argent liquide, autrement dit de passer à la monnaie exclusivement virtuelle. Une

fois de plus, la cause de cette évolution était que, dans un système monétaire, la Demande globale est toujours faible, du fait des mécanismes de la monnaie, et que, à l'heure de la production industrielle, elle était même trop faible, quelle que soit la masse monétaire. Quoique cette évolution consistât en gesticulations aussi vitales que stériles, elle était aussi inévitable qu'irréversible. Dès lors, croire qu'un retour à l'étalon or était possible et nécessaire était une vue de l'esprit : c'était se soumettre à Largent tout en dénonçant les dérives fatales du système monétaire pour se donner bonne conscience, mais sans comprendre la contradiction mortelle que le capitalisme cherchait à surmonter par tous les moyens, et sans avoir soimême de solution.

Enfin, le summum de l'absurdité : puisque, selon les règles ordinaires du système monétaire, il y avait trop de pauvres et donc pas assez de consommateurs, il ne restait plus qu'à payer les gens pour qu'ils puissent consommer. La monnaie qui devait en théorie s'obtenir contre du travail s'obtiendrait désormais de l'État contre rien, juste pour que le capitalisme ne s'effondre pas, comme si, dans ces conditions, le système n'allait pas marcher définitivement sur la tête. Différentes modalités étaient proposées sous divers noms : revenu d'existence, revenu de base ou revenu universel. Toutes ces mesures étaient présentées comme éminemment sociales alors qu'elles étaient essentiellement capitalistes. Elles galvaudaient les Principes pour sauvegarder Largent. Que dis-je? Elles assuraient son triomphe. Car des revenus versés par l'État, qui plus est en monnaie virtuelle, mettaient les droits et la vie des bénéficiaires entre les mains de l'État. Or, dans un système monétaire, l'État n'était jamais que l'instrument des ultrariches et des banques, lesquels n'étaient eux-mêmes que les premiers valets de Largent... de Largent qui avait une logique propre et dont

le but était de tout soumettre implacablement à sa logique et à sa tyrannie. 56

L'échec de chaque fuite en avant donnait lieu à une nouvelle tentative de fuite non moins désastreuse. Tout plutôt que de remettre en cause le système monétaire et de contrarier Largent! Tout détruire, tout sacrifier, tout accepter plutôt que d'admettre que le système était vicié à la base. À ce rythme, il n'y aurait bientôt plus rien à sauver. Tout allait être englouti, écrasé, ravagé au nom de Largent. Alors celui-ci atteindrait le faîte de sa puissance. Mais il règnerait sur des ruines... Quel intérêt ? Sans doute était-il destiné à régner, mais les hommes n'étaient pas faits pour être ses esclaves. D'autant plus que, réduits à cette condition de facon de plus en plus flagrante, ils devaient finir par s'interroger sur sa cause et par honnir leur maître ; ils allaient découvrir que ce maître n'existait pas (au sens physique), qu'il n'avait jamais existé, que, s'ils avaient cru un moment l'avoir sous les yeux et le tenir dans les mains, il n'était plus et n'avait jamais été qu'une croyance dans leurs têtes. Le Civisme leur apprit que, s'il était fatal qu'il en soit ainsi, il était désormais possible et nécessaire qu'il en soit autrement.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> L'idée d'un revenu universel n'était pas nouvelle. Elle avai été émise pour la première fois par Thomas Paine en 1797, sans faire recette. Dans les années 1930, Jacques Duboin avait concu la théorie de l'économie distributive selon laquelle l'État devait émettre mensuellement des crédits en quantité égale à la valeur globale de la production et les partager entre tous les citoyens, sans condition de participation. Les crédits en question n'auraient pas circulé mais auraient simplement été déduits du compte des acheteurs. Modifiant ainsi le fonctionnement de la monnaie jusqu'à lui retirer sa raison d'être, tout en la conservant, cette théorie qui était toujours monétaire se voulait néanmoins radicalement anticapitaliste alors qu'elle était le salut du capitalisme. Mais elle non plus ne fit pas recette en son temps. Enfin, dans les années 2010, l'idée d'un revenu de base ou universel alloué par l'État fut de nouveau agitée dans les milieux dits « de gauche ». J'en fis alors la critique et prédit que les capitalistes la reprendraient bientôt à leur compte. En 2017, le candidat socialiste à l'élection présidentielle l'inscrivit dans son programme. En 2021, après avoir détruit les économies au nom du coronavirus, les capitalo-mondialistes la présentèrent comme une nécessité sociale

# 10. Citoyenneté vs revenu universel

Dans la Cité, la Citoyenneté confère à tous les Citoyens le Droit d'accéder librement au marché, Droit qu'ils exercent *via* la Carte civique ou tout autre moyen informatique. D'aucuns pourraient voir, dans ce Droit garanti par la Cité, des ressemblances avec les idées de revenu universel, de base ou d'existence garanti par l'État. S'il y en a, il y a aussi entre eux des différences fondamentales.

Les Citoyens ont le Droit d'accéder librement au marché parce que des individus qui ont également participé à la vie de la Cité et contribué ensemble à générer les bienfaits dont elle est susceptible ont un égal Droit d'en profiter à leur guise. D'autant plus qu'un Droit d'accéder librement au marché est la condition pour que les Citoyens soient réellement égaux en Droits et que l'Égalité soit, conformément aux Principes de l'ordre social. En somme, la Cité ne fait qu'appliquer les Principes et reconnaître autant que garantir à ses Citovens les Droits qui en découlent. Ce serait un comble de considérer cela comme de la tyrannie, même potentielle, comme si un système qui entretiendrait l'inégalité et violerait les Droits des Citoyens serait moins tyrannique! Il faut bien que la Citoyenneté et les Droits qui vont avec soient reconnus et garantis par la Cité pour que les Citoyens en jouissent! Sans quoi, il n'y a pas de Citoyens, pas de Société, pas de Droits. Du reste, la Cité n'est pas l'État. Il existe un État. Mais « la Cité » est une notion beaucoup plus large: c'est l'ensemble des Citoyens ou, dans le cas présent, l'ensemble des instances et administrations représentatives composées de Citoyens (nationaux) tirés au sort qui matérialisent la personne morale qu'est la Cité. Enfin, si l'accès à certains produits peut être limité par la loi, égale pour tous, il est impossible de rogner les Droits d'un Citoyen en particulier, et rare de pouvoir lui ôter la Citoyenneté, sauf cas extrêmes. Le Droit d'accéder au marché, par lequel passe la plupart des Droits, n'est pas un levier entre les mains des autorités; il n'est pas permis d'y attenter pour un oui ou pour un non.

Les idées de revenu universel, de base ou d'existence, quelles que fussent par ailleurs les variantes entre les différentes formules, se présentaient elles aussi comme des avancées sociales alors qu'elles méconnaissaient les Principes et étaient monétaires donc intrinsèquement antisociales. Elles étaient dans la droite ligne de tous les crimes que le capitalisme perpétrait en se parant de pseudo nobles idéaux — tels les droits de l'Homme — pour en imposer aux naïfs. Pour commencer, il ne s'agissait en rien de se conformer aux Principes de l'ordre social, mais d'essayer de surmonter la contradiction du système monétaire à l'heure de la production industrielle, en l'occurrence le fait que la Demande (le pouvoir d'achat global) était trop faible par rapport à l'Offre, autrement dit qu'il n'y avait structurellement pas assez de clients. La simple connaissance de cette contradiction permettait de prévoir que, tôt ou tard, le capitalisme, après avoir épuisé toutes les autres options, en viendrait à donner de l'argent aux gens pour qu'ils soutiennent la Demande et fassent tourner la machine. Les gens allaient donc être payés non plus en tant que travailleurs mais en tant que consommateurs. Aucune philanthropie ou justice dans tout cela! Il s'agissait moins de satisfaire les besoins des hommes que ceux d'un système aux abois.

Aucun argument en faveur d'un revenu universel n'était véritablement social puisque toute idée de revenu cautionnait le système monétaire et impliquait que les droits seraient incarnés et conférés par la monnaie, non par la Citoyenneté elle-même, qu'avoir de la monnaie importerait plus qu'être Citoyen, même si être « citoyen » pouvait être la condition pour en avoir — alors même que la « citoyenneté » était un concept flou, pour ne pas dire vide de sens. Toute idée de revenu universel relevait davantage de la logique monétaire que de la logique sociale et révélait une méconnaissance totale de ce que sont les Droits et les Devoirs du Citoyen, la Citoyenneté et une Société digne de nom. Du reste, il va de soi qu'un tel revenu, quel qu'ait été son montant, n'équivaudrait jamais le Droit d'accéder librement au marché, qu'il serait toujours bien en decà, qu'il serait même ridicule en compa-

raison. Car ces idées, proposées par des capitalistes qui s'ignoraient, seraient mises en œuvre par des capitalistes conscients de l'être et grands profiteurs du système, n'ayant que mépris pour le peuple et ne voulant pas que les pauvres deviennent riches, et encore moins leurs égaux, donc leurs rivaux. Un revenu pour survivre, d'accord! Mais pas plus! Point trop n'en faut pour les gueux! Le système monétaire était inégalitaire et insufflait aux riches, les heureux gagnants de l'inégalité, un orgueil démesuré. Quand bien même l'idée de payer les consommateurs, pour sauver un système en manque de clients, aurait été bonne en théorie, à condition toutefois de leur assurer un revenu élevé, les privilégiés devaient la saboter pour conserver leurs privilèges. Voilà pourquoi la fuite en avant de la dernière chance devait se terminer comme toutes les autres: en gamelle.

Tout revenu était limité et dérisoire comparé au Droit d'accéder librement au marché. Certaines formules proposaient cependant un revenu égal pour tous. Mais ce n'était jamais qu'un revenu de base, libre à chacun de le compléter par ses propres moyens, sauf à scléroser le système monétaire. Du reste ce revenu variait du seul fait des dépenses, des ponctions, des amendes, etc. Ainsi, quand ces revenus étaient « égaux » au départ, pour permettre à leurs promoteurs d'invoquer l'Égalité et de vanter leur fibre sociale, le système n'en était pas moins inégalitaire que d'ordinaire à l'arrivée, monnaie oblige! À moins de modifier le fonctionnement même de cette dernière, façon économie distributive<sup>58</sup>, et donc son mode de création... idée géniale qui avait juste l'inconvénient de conserver un paramètre (la monnaie) par habitude, tout en sapant sa raison

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> De même la Noblesse et le Clergé refusèrent de mettre la main à la poche quand les divers ministres de Louis XVI leur demandèrent de le faire pour sauver le royaume de la banqueroute, refus qui contraignit le roi à réunir les États généraux, seul corps habilité à créer de nouveaux impôts, réunion qui provoqua la Révolution qui leur fut fatale. Il faut savoir jeter du lest au bon moment.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Voir la note 56.

d'être<sup>59</sup> et sa viabilité, un peu comme on prétendrait préserver un bel édifice en retirant les poutres qui le soutiennent.

Mais ces fausses belles idées, qui avaient malgré tout du sens, pouvaient être reprises dans des buts moins avouables. Qui avait les moyens de les mettre en œuvre ? Comme toujours, les puissants, c'est-à-dire les riches, les valets de Largent. Pourquoi pouvaient-ils vouloir mettre en œuvre de vastes mesures qui n'intéressaient a priori que les pauvres pour lesquels ils n'avaient que mépris? Parce qu'ils finirent par comprendre qu'elles ne menaçaient en rien leurs intérêts, qu'elles préservaient, au contraire, le système dont ils étaient les grands gagnants, qu'elles leur donneraient encore plus de pouvoir et qu'ils avaient besoin de ce pouvoir pour tenir bien serrés des pauvres qui n'en pouvaient plus et qui pourraient un jour se révolter. Or de quoi s'agissait-il? Ni plus ni moins que de placer les droits et la vie des gens entre les mains du gouvernement, donc de l'oligarchie ploutocratique. Sous prétexte d'assurer à tous un revenu décent, une caste assurait son pou-

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> La monnaie circulait parce qu'elle servait à faire du troc. Elle était une unité de valeur parce que, par la mise en équivalence des objets, le troc fait naître la notion de valeur marchande. Autrement dit, des unités de valeurs n'avaient de sens que si elles circulaient comme sous le troc, si elles passaient de mains en mains. Or cette circulation entraînait fatalement une inégale répartition. Il s'ensuit que conserver la monnaie tout en cherchant à établir l'égalité monétaire impliquait de modifier le fonctionnement de la monnaie elle-même pour qu'elle ne circulât plus, pour qu'elle ne fût plus que des crédits alloués et créés à volonté par l'État. Mais, à bien y réfléchir, les prix n'auraient plus aucune raison d'être dans un tel système et auraient été purement arbitraires. Dès lors, pourquoi conserver la monnaie ? Cela n'avait techniquement aucun sens. Pareille idée ne s'expliquait que par l'habitude (les préjugés monétaires) et le besoin inconscient de recourir à la notion de valeur marchande (Largent), de mettre un prix sur tout et donc de disposer d'unités de valeur pour y accéder. Par ailleurs, modifier ainsi le fonctionnement de la monnaie devait nécessairement avoir pour but de générer une Demande globale égale ou supérieure à l'Offre, afin que toute la production soit absorbée, contrairement à ce qu'il en était dans un système monétaire normal. Autrement dit, les allocataires n'auraient pas été dotés d'un pouvoir d'achat faible, mais d'un pouvoir d'achat tel qu'ils auraient eu plus d'argent que d'objets pour le dépenser. En somme, ils pourraient consommer librement ou autant qu'il leur serait possible, comme s'ils n'avaient pas de monnaie. Mais alors, si la monnaie ne devait plus être une gêne, pourquoi la conserver, avec ses milles inconvénients, au lieu de la supprimer de l'équation et de reconnaître tout simplement, aux allocataires, le droit d'accéder librement au marché ? Comment pouvait-on être si proche de la Cité et en même temps si éloigné? Même explication que précédemment.

#### BIG BANG 2.

voir absolu sur les masses. Qui pourrait protester contre la politique de ceux qui — déjà intouchables — pourraient à tout instant réduire ses revenus voire lui couper les vivres? Le système distribuerait des os et plus personne n'oserait bouger une oreille.

Ces idées de revenu universel furent d'ailleurs mises en avant au moment où il était aussi question de supprimer l'argent liquide. Il est vrai que l'argent liquide permettait des trafics illégaux, mais il permettait aussi une certaine liberté face à un État avide et tyrannique. Or ce que les trafiquants perdraient justement, l'État se ferait fort de le compenser autrement pour maintenir la « paix sociale ». Ne seraient perdants, comme toujours, que les « citoyens » ordinaires. Et si l'on ajoute à tout cela que la monnaie serait désormais créée de manière artificielle par ceux-là mêmes qui décideraient à qui en accorder...

Représentons-nous le tableau : les valets de Largent créeraient la monnaie, une monnaie qui dépendrait entièrement d'eux, qui pourrait être suivie à la trace, qui ne permettrait aucun écart, même légitime, qu'ils distribueraient ou retireraient selon leur bon plaisir, bref une monnaie qui leur permettrait de tout savoir, de tout contrôler et de contenir chacun dans les clous qu'ils auraient eux-mêmes tracés. Le Paradis pour les milliardaires, l'Enfer pour tous les autres.

La force des choses poussait le capitalisme vers cette ultime solution. Il crut très subtil d'adopter ce qui avait été proposé par des naïfs. Il sortit les grands moyens. Il mit le paquet. Cette fois, tout serait verrouillé. L'Histoire serait finie. Encore! Mais c'était sans compter sur l'anachronisme de la monnaie à l'ère industrielle, sur l'absurdité qu'elle avait toujours été et sur les hommes qui étaient plus que le troupeau de bétail qu'il croyait. Les capitalistes ne voyaient pas au-delà de Largent. Même ceux qui n'avaient rien à y gagner faisaient avec parce qu'ils ne concevaient pas un monde sans, même quand tout s'écroulait manifestement à cause de lui. L'absence

d'échappatoire était néanmoins pour beaucoup dans cet état psychologique.

La mise en place de ces revenus d'un type ou d'un autre tourna fatalement au fiasco. Ils ne tinrent pas leurs promesses, ils ne remplirent pas leur objectif économique et ils n'empêchèrent pas la révolte. Le système put se traîner quelque temps encore, mais une donnée nouvelle avait fait son apparition : la diffusion du Civisme. L'idée qui manquait. L'idée qui était impensable. L'idée à laquelle préparaient, mieux que tous les livres, les cartes de crédits, la disparition de l'argent liquide, les revenus universels, la combinaison de tout cela. L'idée qui existait depuis 1997 et n'avançait pas se répandit alors comme une traînée de poudre et provoqua l'explosion.

Le Civisme aurait pu être appliqué depuis le début du XXIe siècle, la technologie était déjà suffisante pour ce faire. Il aurait pu éviter, mieux que des discours creux soi-disant anticapitalistes, que le capitalisme ne basculât dans l'extrême pour un baroud d'honneur. Mais s'il ne put éviter le pire, il en tira le meilleur. Le capitalisme développait lui-même la technologie (et les structures qui vont avec) dont il avait besoin et qu'il n'eut plus qu'à détourner à ses propres fins. Même un revenu universel, associant les droits — sous forme de monnaie virtuelle — à un statut, préfigurant les Droits conférés par la Citoyenneté, fut plus un avantage qu'un handicap, de sorte que, si l'idée méritait d'être combattue (en vain quand le capitalisme était décidé à l'imposer), elle n'était pas dépourvue d'intérêt d'un point de vue révolutionnaire. L'expérience vérifia la pertinence des adages « Scier la branche sur laquelle on est assis » et « À quelque chose malheur est bon ».

Reste la question initiale : en quoi des Droits garantis par la Cité sont-ils différents d'un revenu universel ? Tout d'abord, ces Droits sont bien plus étendus qu'une misérable allocation ; ils établissent la Liberté et l'Égalité entre les Citoyens ; ils ne sont d'ailleurs reconnus qu'aux Citoyens, qu'aux individus

ayant rempli leurs Devoirs envers la Cité, et non garantis sans raison, sans logique à l'univers; ils sont reconnus comme Droits — contrairement à la monnaie qui pourtant n'était pas autre chose —, comme apanage de la Citoyenneté, et ne sont pas exposés aux abus, aux prédations d'une minorité toute-puissante. Ensuite, il n'y a pas d'oligarchie, typique de l'inégalité: la Cité est une véritable démocratie, un système dans lequel les lois sont réellement l'ouvrage du peuple. Les Citoyens sont la Cité, quand, sous le capitalisme, il y avait 1% de maîtres, 99% d'esclaves. Alors oui, sans doute, peut-on trouver des ressemblances entre un repas en cellule et un buffet à volonté. Mais il y a aussi de grandes différences et, quoique rien ne soit parfait, il faudrait être fou pour préférer en conscience le premier au second.

# 11. De la confusion entre citoyenneté et nationalité

Dans la Cité, la Nationalité est un statut facultatif qui s'ajoute à la Citoyenneté et confère les droits politiques à ceux qui ont rempli volontairement les devoirs qu'elle implique. Il y a donc des Citoyens tout court et des Citoyens nationaux (des Citoyens de France et des Citoyens français). Les uns et les autres n'en sont pas moins égaux en Droits en tant que Citoyens puisque les droits attachés à la Nationalité n'entrent pas dans la balance, sauf concernant les Citoyens nationaux qui, eux, sont égaux et en tant que Citoyens et en tant que nationaux que les Citoyens tout court ne veulent pas être ou n'ont rien fait pour devenir.

Nous avons déjà dit tout cela, et bien plus, dans un chapitre précédent. Mais le sujet de l'argent était alors évité, de sorte qu'il n'était pas possible d'expliquer pourquoi, dans le système monétaire, les notions de Citoyenneté et de Nationalité étaient confondues au point que l'idée de les distinguer semblait saugrenue. En les distinguant, le Civisme permit à la fois

<sup>60</sup> Voir Citoyenneté & Nationalité, p. 60.

de réaliser qu'elles étaient confondues et de comprendre pourquoi cette confusion était inévitable dans le système monétaire, donc pourquoi cette confusion était inhérente à Largent.

Avant d'aller plus loin, reconnaissons donc que les notions de Citoyenneté et de Nationalité étaient confondues. Dans aucun pays n'existait le statut de « citoyen » distinct de celui de « national ». Les citoyens étaient les nationaux. Les non-nationaux n'étaient pas citoyens, ils étaient étrangers, immigrés. La nationalité s'acquérait par la naissance (droit du sang ou droit du sol), par la présence un certain temps, par le mariage ou par quelque autre motif dont aucun n'attestait la fidélité personnelle envers la nation. Rares étaient les pays où elle impliquait des obligations particulières, notamment militaires. Partout elle conférait essentiellement les droits politiques dont on ne pouvait cependant jouir qu'à partir d'un certain âge. (Dès lors, à quoi servait-il d'en être revêtu avant ?)

En fait, la «citoyenneté» renvoyait systématiquement à la « nationalité » pour la simple raison que, sans cela, elle ne voulait rien dire par elle-même. Cette association ou confusion des termes établissait ainsi une sorte de moyenne : elle donnait à la citovenneté un peu du sens retiré à la nationalité, mais, en donnant un faux sens à la première ou un sens qu'elle n'avait pas, elle empêchait de donner tout son sens à la seconde. Cela ne renforcait pas le concept : cela détruisait les deux notions. Pire! Cela masquait un vide qu'il ne venait à l'esprit de personne de combler. Bien sûr, cette bouillasse conceptuelle avait des effets négatifs qui pouvaient être ressentis mais pas réglés, faute de pouvoir remonter à leur cause. Ainsi les projets de réforme du mode d'acquisition de la nationalité se heurtaient à un mur et tombaient tous à l'eau ou n'incisaient qu'à la marge. Une cohérence totale était impossible parce qu'une autre logique était à l'œuvre : celle de Largent.

Dans la Cité, la Citoyenneté s'acquiert par le Devoir de participer à la vie de la Cité et confère les Droits du Citoyen, dont celui d'accéder librement au marché. Dans le système moné-

taire, le droit d'accéder au marché était incarné par la monnaie qu'il appartenait à chacun de gagner comme il pouvait. Ce droit, et tous ceux qui passaient par celui-là, ne s'acquérait pas nécessairement en travaillant, et le travail lui-même était, de toutes les activités lucratives, celle qui payait le moins, quand nombre d'activités qui, dans la Cité, relèvent de la participation, ne payaient pas du tout. Le système monétaire ne connaissait ni les Devoirs ni les Droits du Citoven; il n'imposait pas plus les uns qu'il ne garantissait les autres. Des droits existaient mais ils ne dépendaient pas de la Citovenneté. L'important était d'avoir de la monnaie, pas d'être Citoyen. La Citovenneté, telle que le Civisme l'entend, n'existait pas, et le terme « citoyen » n'avait aucun sens. Mais comme ce terme existait néanmoins, désignant vaguement quelqu'un appartenant à une communauté, sans précision des conditions, la notion de « citoyenneté », aussi insipide qu'elle ait été, existait aussi et devait être accolée à une autre pour la rendre plus consistante, en l'occurrence à la « nationalité » qui, déjà, conférait les droits politiques. Mais la facilité avec laquelle la citoyenneté-nationalité s'acquérait et le peu d'assurance qu'elle offrait à la « cité », en matière de fidélité, ne permettaient pas d'y attacher des droits politiques étendus. Le bon sens limitait les dégâts. Ce faisant, il en produisait de nouveaux. Car si le véritable pouvoir politique n'appartenait pas aux « citoyens » en général, à qui appartenait-il ? Fatalement à une poignée de particuliers. Du reste, les droits politiques étaient nécessairement ridicules et illusoires dans un système monétaire, puisque ce système était intrinsèquement inégalitaire donc oligarchique voire ploutocratique, en aucun cas démocratique. Sans démocratie, les droits politiques officiels étaient inutiles pour la plupart des « citovens » et pouvaient être réduits à rien. Ils n'ont de sens — et sont alors aussi étendus que possible — que dans l'Égalité qui fait de vrais Citoyens, de vraies Cités et des Peuples réellement souverains.

Les questions de statuts importaient finalement peu dans un système qui, de toute façon, bafouait les droits. Dans la Cité, c'est le contraire. Les Droits sont garantis mais pas gratuits.

Par ailleurs ils ne sont pas tous de la même nature et ne se méritent pas de la même manière. Ce qu'il faut faire pour obtenir les uns ne justifie pas de jouir des autres. Les Droits économiques et sociaux, essentiels au quotidien, correspondent à la Citoyenneté; ils se méritent en participant à la vie économique et sociale de la Cité. Les droits politiques correspondent à la Nationalité; ils placent le destin de la Cité entre les mains de ceux qui en jouissent, et se méritent en acceptant de faire pour elle des sacrifices. La Citoyenneté n'est pas la Nationalité. Il est indispensable de ne pas confondre les deux afin de ne reconnaître les droits politiques qu'aux Citoyens qui en sont dignes sans priver de tout statut ou traiter en étrangers ceux qui méritent au moins la Citoyenneté. Confondre les deux expose à accorder les droits politiques à des individus qui ne devraient être que Citoyens ou à leur refuser jusqu'à la Citoyenneté pour prévenir cet abus. L'absence de nuance condamne donc à être toujours dans l'excès, la démagogie et l'injustice. Or le système monétaire empêchait, précisément, d'être nuancé en la matière.

### 12. De la Démocratie

Dans la Cité, les Citoyens sont réellement égaux en Droits, et le Civisme a prévu des institutions qui ont fait du Peuple le réel souverain, qui ont donné aux Citoyens (nationaux) en corps le dernier mot en toute chose et le pouvoir de tout contester, de sorte que rien ne peut plus se faire en leur nom contre leur gré. La Cité aurait pu ne pas adopter ces institutions mais, dans ce cas, elle en aurait adopté d'autres qui auraient eu le même effet. Car, de la même manière qu'il était logique et fatal que les riches aient ou finissent par avoir le pouvoir dans un système monétaire, il est fatal et logique que le Peuple ait ou finisse par avoir le pouvoir dans un système égalitaire. Quand la force des choses détermine un but, toutes les combinaisons y conduisent, même celles qui cherchent à s'y opposer. La chose était valable pour l'oligarchie inhérente à l'inégalité, à la monnaie et, en dernière analyse, à Largent;

elle est aussi valable pour la Démocratie qui suppose l'Égalité, donc un système à la fois non-monétaire et patriotique<sup>61</sup>.

Le Civisme permit enfin de comprendre que l'Égalité implique le Droit, pour tous les Citoyens, d'accéder librement au marché, car la jouissance d'un tel Droit est la condition pour que les Citoyens soient réellement égaux dans tous les Droits qui passent par celui-ci et qui sont eux aussi l'apanage de la Citoyenneté. C'est ce Droit d'accéder librement au marché que la monnaie interdisait de reconnaître et de garantir, imposant à la place un droit limité et inégal, imposant donc l'inégalité en droits entre soi-disant « citoyens ». A contrario de la Cité, le système monétaire était inégalitaire : certains avaient plus de droits que d'autres, plus de pouvoir, et formaient donc une caste qui détenait le pouvoir qu'elle consolidait par des institutions. Ce n'étaient pas les institutions qui donnaient le pouvoir à cette caste ; c'était la puissance financière qui lui donnait le pouvoir temporel et donc celui d'adopter les institutions qui lui agréaient. Les peuples qui réclamaient la Démocratie sans remettre en cause la monnaie, parce qu'ils ne comprenaient pas qu'elle était bien plus qu'un instrument et que le système monétaire était par nature oligarchique, ne comprenaient rien non plus à l'Égalité et étaient vaincus d'avance par Largent. Du reste, ils ne voyaient pas davantage que le système monétaire réduisait les Citoyens qu'ils croyaient être à des individus qui plus est inégaux en droits. Or comment aurait-il pu y avoir Démocratie sans Citoyens, donc sans Société?

L'aspiration à la Démocratie n'en était pas moins légitime. Elle est profonde, viscérale ; elle tient à la nature sociable des hommes. Largent pouvait bien leur embrouiller l'esprit, il ne

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Un système patriotique n'est rien d'autre qu'une Cité, c'est-à-dire un ensemble d'individus conscients de former un tout distinct du reste de l'Humanité, liés les uns aux autres par des Devoirs et égaux en Droits en tant que Citoyens. Le patriotisme s'oppose ainsi à l'universalisme abstrait qui interdit la constitution de sociétés ancrées dans le réel, nie celles qui existent, rejette la notion de Devoir, invente des droits et prône une Égalité insipide, universalisme qui tend au mondialisme et n'est qu'une conséquence de l'individualisme inhérent à Largent.

pouvait annihiler leur instinct. La Démocratie est inscrite dans le Contrat social; elle découle de l'acte d'association politique<sup>62</sup>. Souvenons-nous que les Sociétés naissent (ou existent) pour assurer autant que faire se peut la sécurité de leurs membres; que ceux-ci mettent librement leurs forces en commun pour jouir chacun de la protection collective et en retirer les mêmes avantages que tous les autres ; que la sécurité serait compromise sans la liberté d'adhérer à cette union et sans l'égalité entre Citoyens, puisque l'un et l'autre cas supposent une forme de tyrannie, donc un danger. Tout Citoven sait d'avance ce qu'il peut attendre de sa Société, car toute Société doit à ses Citovens fondamentalement la même chose. Faire partie d'une Société, c'est donc avoir ratifié personnellement le Contrat social (fut-il tacite) et chacune de ses clauses. Les autres lois, adoptées au gré des besoins, doivent de même être validées par les Citoyens, du moins par la majorité d'entre eux ; elles ne peuvent en aucun cas altérer le Contrat social sous peine de dissoudre la Société. Nul ne peut introduire quelque nouveauté que ce soit sans que les Citoyens en corps y consentent. Aucune loi ne peut être maintenue si les Citoyens en corps la réprouvent. Ainsi les Citoyens en corps sont le Peuple souverain: les lois sont leur ouvrage direct ou indirect<sup>63</sup>, rien n'est légitime, concernant la Société, qui n'ait été accepté par eux. Le seul régime politique digne d'une Société et conforme aux Principes de l'ordre social est la Démocratie.

Ceci est la théorie. Mais pourquoi un système égalitaire, un système dans lequel tous les Citoyens ont le Droit d'accéder librement au marché serait-il démocratique par la force des choses? Pourquoi un égal pouvoir d'achat donnerait-il à tous les Citoyens le même poids politique? Pourquoi le pouvoir

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> L'association politique est l'acte de s'unir pour survivre et former ainsi avec ses associés une Cité ou Polis.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Les lois sont faites indirectement par le Peuple quand elles sont approuvées expressément par lui alors qu'elles ont été concoctées par une poignée de Citoyens, ce qui n'a rien à voir avec le fait de déléguer des Citoyens pour faire les lois au nom du Peuple, sans le consulter.

politique, celui de prendre les décisions au nom de la Cité, ne pourrait-il pas être accaparé par un petit groupe de Citoyens ?

La première raison est qu'un système égalitaire est nécessairement fondé sur les Principes de l'ordre social, qu'il les inculque à tous, que chacun connaît donc ces Principes et les défend. Or nous venons de voir qu'ils vont de pair avec la Démocratie. La deuxième raison est que les Citoyens, se sentant égaux parce qu'ils le sont réellement, ne peuvent accepter d'être étrangers aux décisions qui les concernent tous, et personne n'a les moyens de se placer au-dessus d'eux. La troisième raison, qui rejoint la précédente, est que tout régime autre que la Démocratie suppose l'existence d'une oligarchie, c'est-à-dire d'une petite minorité dont les intérêts particuliers sont indépendants de l'intérêt général et contraires à lui et qui a les moyens de suborner les uns pour contenir les autres. Or, dans l'Égalité, tous les Citoyens, quelles que soient leurs fonctions, tiennent leurs Droits de la Cité (des Droits aussi étendus que la nature des choses le permet), nul n'en a plus que les autres, et personne ne peut rien offrir de mieux aux Citoyens, de sorte que celui qui aurait la prétention d'asservir la Cité ne trouverait pas un Citoyen pour le servir.

Il en était tout autrement dans le système monétaire où chacun avait besoin d'argent, où certains en avaient plus que d'autres, où ceux qui en manquaient étaient, par nature, dans la dépendance de ceux qui les payaient, où ceux qui se vendaient donnaient le pouvoir à ceux qui les achetaient. Ainsi les riches régnaient d'ordinaire sur ceux qui vendaient leur travail, contre lesquels ils pouvaient recourir, au besoin, à ceux qui vendaient leur âme. Mais nous n'allons pas revenir sur les raisons pour lesquelles la Démocratie, au vrai sens du terme, était une vue de l'esprit dans un système monétaire. Ce qui nous intéresse

maintenant, c'est de savoir ce qu'entendaient par « démocratie » les démocrates sincères<sup>64</sup> et ce qu'ils attendaient d'elle.

De vrais démocrates sont des partisans intransigeants de la souveraineté du Peuple. Ils font de la volonté du Peuple la source de tous les pouvoirs et le fondement de toute légitimité. Hormis les démagogues qui ne conçoivent, comme démocratique, que la « démocratie directe », c'est-à-dire un système dans lequel toutes les décisions sont élaborées et prises en assemblée générale (et à l'unanimité, pour les plus déconnectés des réalités), les démocrates raisonnables reconnaissent que des acteurs intermédiaires peuvent intervenir dans le processus de décision, dès lors que les décisions finales appartiennent effectivement au Peuple. Ainsi admettent-ils qu'il v ait des élus. à condition que les élections se fassent au suffrage universel, que les élus soient révocables, justiciables, que leurs propositions soient validées par le Peuple pour avoir force de loi ou que le Peuple ait les moyens constitutionnels de les casser après-coup. Ils imaginent cependant un système politique dans lequel les électeurs seraient sollicités en permanence pour donner leur avis et exprimer la volonté du Peuple souverain ; ils envisagent aussi que les électeurs puissent provoquer euxmêmes des référendums sur quelque sujet que ce soit.

Sur le papier, cela ressemble en effet à la Démocratie. Mais les démocrates de cette trempe, que l'on rencontrait dans le système monétaire, ne prenaient pas garde que, faire de la Démocratie leur première revendication, voir en elle la solution à tout, c'était ne pas réclamer l'Égalité comme préalable, c'était ne pas voir le problème dans Largent, c'était ignorer ce que sont l'une et l'autre, c'était cautionner, par omission, le système monétaire, ses inégalités et ses aberrations qui rendaient la Démocratie impossible ou illusoire. Mais, s'ils ne comprenaient pas que l'Égalité est la condition de la Démocratie, que

6

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Les démocrates sincères, défendant le principe de la souveraineté du Peuple, par opposition aux imposteurs de la démocratie, c'est-à-dire les partisans d'un régime oligarchique n'ayant de la démocratie que le nom.

des Citoyens ne sont égaux que si tous ont le Droit d'accéder librement au marché, que l'Égalité bien comprise et la Démocratie au vrai sens du terme impliquent de sortir du système monétaire : si, au lieu d'envisager d'en sortir, ils ne voyaient pas l'inconvénient et l'absurdité de rester dedans, s'ils se faisaient eux-mêmes les défenseurs de Largent contre les partisans de l'Égalité bien comprise, que pouvaient-ils attendre de la Démocratie ? Sans doute espéraient-ils que des élus issus du Peuple ou soutenus par lui seraient moins avides, moins corrompus, plus attentifs à ses besoins que des agents de l'oligarchie; que des lois adoptées par lui seraient plus justes, plus humaines : que la misère et la pauvreté seraient éradiquées par la seule force de la volonté ; que l'Homme serait enfin au centre des considérations (à la place de Largent). Mais, ayant conservé le système qui engendrait des riches et des pauvres, croyant que richesse et pauvreté étaient une fatalité, ils ne cherchaient pas à établir l'Égalité qui était « monétairement » impossible, ils envisageaient simplement de multiplier les mesures monétaires et les jongleries financières (salaire et revenu minimum, hausses de salaires, salaire maximum, contrôle des prix, impôt progressif, impôt sur la fortune, création et suppression de taxes, primes, aides, assurances, prises en charge, financement de ceci, réglementation de cela, etc.) afin d'adoucir l'exploitation et l'oppression et de réduire les écarts de fortune, c'est-à-dire les inégalités monétaires. Ils s'inscrivaient, de fait, dans une logique sociale et égalitaire, mais sans avoir conscience de ce que sont véritablement une Société et l'Égalité. Largent n'était pas le problème, selon eux, mais ils s'échinaient à en contenir les effets. Ils s'apprêtaient à intervenir tous azimuts et sans fin, tels Sisyphe poussant son rocher. Et tout cela en supposant qu'ils arrivassent à prendre la main que les riches n'allaient évidemment pas leur laisser ou qu'ils reprendraient tôt ou tard!

Leur échec était d'autant plus inévitable que l'Égalité n'est qu'un préalable à la Démocratie parmis d'autres (quoique tous soient liés à l'Égalité), et l'oligarchie, qu'une conséquence de Largent parmis d'autres. N'exigeant pas l'Égalité, pour ne pas

avoir à dénoncer Largent (concept propre au Civisme) ou, pour le moins, ne pas avoir à remettre en cause le système monétaire, ils ne pouvaient pas non plus admettre que Largent et le système monétaire détruisissent aussi toutes les autres conditions de la Démocratie. Nous avons vu qu'il n'y avait pas de véritables Citoyens sous la monnaie et dans l'inégalité<sup>65</sup>, et que la Citovenneté elle-même ne voulait rien dire<sup>66</sup>. De ce fait, il n'y avait pas non plus de véritable Société. Pire! Les notions de citoyenneté et de nationalité étaient confondues, faute de pouvoir être dissociées. Les droits politiques, attachés à la nationalité, étaient ainsi accordés à n'importe qui, de sorte qu'il n'y avait même pas de corps politique solide pour fonder dessus une véritable Démocratie. Et, pour couronner le tout, le capitalisme favorisait de toutes ses forces l'immigration<sup>67</sup> comme pour dissoudre le Peuple lui-même. Les « démocrates » ne voyaient rien de tout cela ou faisaient comme si de rien n'était. Ils engageaient une partie de cartes sans en avoir une seule dans les mains. Ils prétendaient bâtir sans briques et sans outils. Ils s'entêtaient à vouloir mettre la charrue avant les bœufs. La Démocratie, c'est la cerise sur le gâteau : eux louchaient sur une cerise suspendue dans le vide.

Dans l'Égalité, la Démocratie va de soi et sert à régler, de manière légitime, tout ce qui est au-delà des droits du Citoyen; dans le système monétaire, elle n'était pas parce qu'elle ne pouvait pas être; elle était un objectif en soi précisément parce qu'elle n'était pas; c'était l'Arlésienne qui devait, un jour, assurer à la plupart des individus des droits supérieurs à l'ordinaire mais bien en deçà de ceux du Citoyen, et, accessoirement, conduire à une vague Égalité à force de réduire les inégalités monétaires.

<sup>65</sup> Voir pp. 7 et 101-102.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Voir p. 138.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Voir pp. 206 à 209.

### 13. Du faux social

Dans la Cité, les Citoyens ont le Droit d'accéder librement au marché parce qu'ils doivent être égaux en Droits, parce qu'un Droit d'accéder librement au marché est la condition pour qu'ils soient aussi égaux dans tous les Droits représentés par celui-là. En leur reconnaissant et garantissant ce Droit-là, la Cité leur assure toute la protection dont elle est susceptible et la possibilité de se protéger eux-mêmes; elle leur permet de vivre aussi libres et considérés que possible. Ils ont tout ce dont ils ont besoin, tout ce dont l'Humanité n'avait encore jamais osé rêver.

Rien de tel dans le système monétaire. Le droit d'accéder au marché passait par la monnaie ; il s'acquérait, en théorie, en travaillant, mais il était inégal d'un individu à un autre, il s'épuisait à mesure qu'il était exercé et, surtout, il était limité et généralement faible. De là des situations aberrantes et dramatiques dont les capitalistes ne s'émeuvaient pas mais qui révoltaient toute âme sensible et suscitaient les fameux « conflits sociaux » qui, en cas de victoire des travailleurs, débouchaient sur les non moins fameux « acquis sociaux ». Mais tous acceptaient le paradigme monétaire, aucun ne voyait en lui le problème. Pire ! Ceux qui en déploraient les effets croyaient pouvoir trouver en lui le remède ; ils pensaient comme le système. Las d'être tondus, ils voulaient gratter. C'était là toute leur ambition. Leurs causes étaient aussi justes que leur vue était courte.

Dans la Cité, les Citoyens ont un tel pouvoir d'achat que la Demande globale est supérieure à l'Offre, même lorsque celleci est à son maximum, c'est-à-dire lorsque le plein emploi est atteint. En fait, la Cité connaît le plein emploi en permanence. Tous les Citoyens ont de l'ouvrage. Pour ceux qui participent à la vie de la Cité en travaillant, le travail est un devoir, leur Devoir. Mais, dans le système monétaire, les pouvoirs d'achat individuels étaient généralement faibles et, à l'heure de l'industrie, la Demande globale était inférieure à l'Offre, de sorte

que cette dernière devait baisser, ce qui signifiait ruine de certaines entreprises et chômage, lequel réduisait encore la Demande globale, avec les mêmes conséquences. Autrement dit, le chômage était lié à la nature monétaire du système. Mais plutôt que d'envisager de sortir de ce système, et avant d'oser réclamer des aides financières pour les chômeurs, les prolétaires revendiquèrent le fait de travailler comme un « droit ». Le raisonnement était compréhensible<sup>68</sup> mais il n'en débouchait pas moins sur une idée à la fois fausse, absurde, contreproductive et parfaitement inutile. Même si le système ne permettait pas à tous d'avoir un travail, travailler est en soi une obligation et donc un devoir ; le travail est récompensé par des droits, il n'est pas un droit lui-même. Par ailleurs, cette inversion des choses, pour s'adapter au système monétaire, faisait perdre de vue la logique sociale et désarmait idéologiquement plus que cela ne renforçait. Enfin, à quoi bon faire du travail un droit si, de toute façon, le système n'en avait pas à proposer? Non seulement cela ne changeait rien mais contribuait, de plus, à ce que rien ne changeât.

Dans la Cité, le salaire du travailleur, c'est la Citoyenneté, c'est-à-dire les Droits du Citoyen, dont celui d'accéder librement au marché. L'entreprise dans laquelle il travaille et qui a besoin de retenir ses employés (plein emploi oblige!) est aux petits soins pour lui, puisque cela ne lui coûte rien et ne peut que les mettre dans de bonnes dispositions. Du reste, tous les employés d'une entreprise sont solidaires vis-à-vis de la Cité et intéressés à résoudre ensemble et au plus vite les problèmes internes. Dans le système monétaire, les champions des luttes « sociales » réclamaient des augmentations de salaire dérisoires, l'amélioration des conditions de travail (de l'argent pour tel ou tel poste), de la reconnaissance (des primes ou des augmentations), le droit de faire grève et de former des syndicats afin d'arracher un peu d'argent, comme il a été dit. Mais les

<sup>6</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Raisonnement: le travail procurait des droits *via* le salaire. Un salaire était vital. Chacun ayant le droit de vivre, donc d'avoir de l'argent, donc de travailler, le travail, qui assurait l'existence, était donc un droit.

#### BIG BANG 2.

miettes obtenues n'étaient jamais satisfaisantes et le combat reprenait bientôt, dans le même esprit, avec les mêmes résultats. Toute cette énergie dépensée pour rien! Encore une fois, ces revendications étaient légitimes dans le cadre du système monétaire; elles n'en étaient pas moins insignifiantes comparées aux véritables Droits du Citoyen et à l'Égalité bien comprise. Elles étaient tellement plus favorables au capitalisme qu'aux travailleurs, elles ignoraient tant ce qu'est une Société digne de ce nom, que c'était un comble de les dire « sociales », surtout après avoir connaissance du Civisme!

Et il en était ainsi en tout chose. Dans la Cité, les Citoyens disposent d'un crédit de temps chômage qu'ils peuvent utiliser quand bon leur semble et qui, dans l'intervalle, leur assure la jouissance des Droits du Citoyen. Le chômage ne réduit pas leur pouvoir d'achat. Dans le système monétaire qui génèrait lui-même du chômage, des aides aux chômeurs furent aussi mises en place, moins par humanité que pour prévenir les révoltes de la faim; mais elles étaient inférieures aux salaires, même quand ceux-ci étaient déjà à peine suffisants pour vivre. La même remarque peut être faite à propos des retraites. Lutter pour obtenir des augmentations d'indemnités cautionnait et entretenait surtout le système monétaire qui créait la misère.

Dans la Cité, un Citoyen malade consulte son médecin, récupère à la pharmacie les médicaments qu'il lui a prescrits, ou va à l'hôpital sans se poser de question. Il en a le droit et il n'a rien à perdre. C'est la fonction du personnel médical de le prendre en charge ; c'est ainsi que ces personnes remplissent leur Devoir envers la Cité et méritent, à leur tour, les Droits du Citoyen. Dans le système monétaire, les médecins devaient être payés, et longtemps les pauvres ne purent se soigner. Une « grande conquête » fut la prise en charge des malades ou le remboursement de leurs frais par l'État. Mais bien souvent l'État ne couvrait ni tous les problèmes ni tous les frais, de sorte que les pauvres furent toujours moins bien soignés qu'ils auraient pu l'être. La « sécurité sociale », financée par les impôts, ne suffisait pas. Des mutuelles, financées par leurs adhé-

rents qui bénéficiaient seuls de leurs aides, complétaient le dispositif (quand elles n'étaient pas le seul dispositif). Mais tout le monde n'avait pas les moyens d'en avoir une. Dans un système monétaire, tout était payant indépendamment du fait que certains avaient peu d'argent, même s'ils travaillaient, et étaient donc privés de ce à quoi ils auraient dû avoir droit ou n'en jouissaient qu'au prix de grands sacrifices. Ici, il est question de santé, mais le même problème se posait avec les diverses assurances obligatoires (notamment habitation et voiture) qui, sous prétexte de rembourser les frais en cas d'accident, étranglaient un peu plus ceux qui étaient déjà sur la corde raide. Du reste, les assurances essayaient toujours de payer le moins possible et cherchaient la petite bête pour ne pas payer du tout, de sorte qu'être assuré ne garantissait rien. Toutes ces précautions, tous ces va-et-vient d'argent, tous ces tracas pour quoi ? Dans la Cité, une seule assurance : la Citoyenneté. Quoi qu'il arrive, les Citovens peuvent acquérir tout ce dont ils ont besoin et faire appel aux professionnels de quelque domaine que ce soit.

Une catégorie de personnes renvoie aux différents thèmes que nous venons d'évoquer : les handicapés. Un handicap peut être de naissance ou faire suite à un accident ou une maladie. S'il empêche de s'assumer, l'intéressé est à la charge de la Cité, aux bons soins de parents ou placé dans un établissement spécialisé ; s'il empêche de remplir les Devoirs du Citoyen sans pour autant ôter toute autonomie, la Cité dispense desdits Devoirs et accorde une Carte à validité permanente ; s'il n'empêche pas de remplir les Devoirs du Citoyen, l'intéressé les remplit et jouit des Droits du Citoyen. Ainsi, dans tous les cas, les handicapés ont accès directement ou indirectement, via des proches ou une institution, à tous les soins et à tout le matériel dont ils peuvent avoir besoin. Dans le système monétaire, même si les handicapés recevaient des aides, celles-ci ne pouvaient pas égaler voire surpasser des salaires et n'étaient donc pas à la hauteur des coûts des soins et du matériel spécialisé, qui, eux, étaient particulièrement élevés. Tout ce dont ils avaient besoin existait mais ils n'avaient pas l'argent pour se

le procurer, ce qui n'était ni dans leur intérêt ni dans celui des entreprises dont ils étaient la clientèle. Mais Largent était sauf, Dieu merci!

Dans la Cité, les étudiants sont Citoyens. Ils peuvent vivre chez leurs parents, mais ils n'en dépendent plus. Dans le système monétaire, les étudiants n'étaient rien : ils dépendaient de leurs parents et, surtout, de leur argent. Ceux qui n'avaient pas la chance d'avoir des parents fortunés derrière eux ne pouvaient pas faire d'études supérieures<sup>69</sup>, à moins de travailler eux-mêmes (ou de trafiquer ou de se prostituer) et de ne pas être alors dans les meilleures conditions pour réussir. (La gratuité des universités, qui passait pour un grand progrès, ne changeait pas grand-chose à l'affaire.) Depuis toujours il existait cependant des bourses, des aides privées ou d'État, mais dont rares étaient les bénéficiaires et qui, souvent, n'étaient pas à la hauteur des besoins financiers d'un étudiant. Même en généralisant ce système de bourses, même en octrovant un revenu aux étudiants, on aurait encore été loin des Droits du Citoyen et de l'accès libre au marché.

Une autre catégorie de personnes, et non des moindres, semble avoir été oubliée : les mères au foyer, les femmes qui élèvent leurs enfants, les futurs Citoyens. Dans la Cité, un des deux conjoints a la possibilité de rester à la maison pour s'occuper des enfants à la charge du couple, rôle généralement dévolu à la femme ; cette activité reconnue d'utilité publique confère la Citoyenneté. Il est vrai que, dans les systèmes monétaires, l'État octroyait souvent des aides financières aux parents, en fonction du nombre d'enfants. Mais, outre le fait que ces aides étaient dérisoires (à moins d'une vraie politique nataliste), il

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> En France, l'université était pour ainsi dire gratuite (financée par l'État). Mais les grandes écoles étaient payantes, et si les parents ne pouvaient payer, les étudiants devaient emprunter, ce qui était mal commencer dans la vie. Mais même lorsque les études étaient gratuites en elles-mêmes, un étudiant a des besoins personnels qui ne sont plus ceux d'un petit enfant, il coûtait toujours en nourriture et, s'il devait prendre une chambre ou un appartement, il coûtait aussi en loyer et en voyages. Les études n'étaient donc possibles que si les parents pouvaient faire face à tous ces frais, ce que beaucoup ne pouvaient pas.

s'agissait d'aider à subvenir aux besoins des enfants, et non de verser un salaire aux parents qui s'occupaient d'eux et de leur reconnaître, par-là même, un statut. Le « progrès social » en la matière, du moins ce qui était présenté comme tel, était même à l'opposé. Puisque rester à la maison ne rapportait rien et rendait dépendant de celui qui travaillait, l'idéal était que tout le monde travaille et de payer une nounou pour s'occuper des gosses (car il fallait bien que quelqu'un s'en occupe), quitte à ce qu'une des deux paies ne serve qu'à cela. (Garder des enfants pouvait donc être un travail pour une femme, à condition qu'ils ne fussent pas les siens.) L'arrivée des femmes sur le marché du travail avait d'ailleurs entraîné une baisse relative des salaires, si bien qu'un seul salaire par couple ne suffisait plus. Les deux conjoints devant désormais travailler, les mères au fover n'en furent que plus dénigrées. Ainsi, au lieu de dénoncer le système monétaire qui empêchait de reconnaître et de valoriser un rôle social évidemment essentiel, les chantres du « progrès social » firent exactement l'inverse : ils se soumirent à la logique monétaire et aidèrent Largent à saper les fondements de la Société.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sur le faux social en éludant la question de l'immigration (massive) au nom de laquelle le mot « social », qui n'avait déjà pas beaucoup de sens, fut complètement galvaudé, jusqu'à rendre la notion rédhibitoire. Immigration et émigration ont toujours existé, mais de manière si marginale que ces phénomènes n'avaient aucun impact et ne suscitaient pas le débat. Mais nous parlons ici de l'immigration massive organisée ou favorisée par le capitalisme, à des fins économiques, sous couvert de « droits de l'Homme ». Autrement dit, ce phénomène qui tendait à changer la population sans son consentement et contre son gré, en violation du contrat social tacite, qui bafouait le droit des Peuples à préserver leur existence et à être maîtres chez eux, qui était antisocial sous tous rapports, puisque tourné contre le Peuple qui est la Société même, qui était capitaliste dans tous ses ressorts idéologiques, puisque individualiste, sans-frontiériste et mon-

dialiste<sup>70</sup>; ce phénomène, donc, était justifié par le sophisme magique qui faisait de tout ce que voulait le capitalisme un impératif moral, de tout ce qui était fondamentalement antinational et antisocial un marqueur soi-disant de Gauche et le must du « progrès social ». En pratique, l'immigration était un tabou; il était interdit d'en parler, sinon en bien. Quoique tout soit fait pour que les immigrés ne soient jamais autre chose à leurs propres yeux, les autochtones étaient sommés de voir en eux leurs pareils, leurs égaux et même des victimes envers lesquelles ils étaient éternellement redevables, sous peine d'être accusés de racisme. Plus l'immigration était massive et dévastatrice, plus elle tournait à l'invasion et à la colonisation, plus elle était niée par ceux-là mêmes qui l'encourageaient. Mais les faits étaient là. S'il fut d'abord interdit de dire la réalité, il devint ensuite impératif de mentir à son sujet, d'imposer un vocabulaire fallacieux pour empêcher de penser ce qui était visible, afin de ne pas voir ce que l'on ne pouvait plus penser ou, au contraire, pour obliger à penser malgré soi dans le sens voulu. Le récit importait plus, dans une certaine mesure, que le réel. C'est ainsi que le mot « étrangers » fut banni sous prétexte que nous étions tous des êtres humains ou tous français ; que les concentrations d'étrangers devinrent des « quartiers populaires », comme s'ils étaient le Peuple, alors même que les autochtones n'avaient pas le droit, bien plus fondé, de considérer qu'ils en étaient un ; mais surtout, et pour ne pas nous éloigner de notre sujet, tout ce dont ils bénéficiaient et dont ils étaient les principaux bénéficiaires leur était accordé, par l'État, au titre de l'« aide sociale » et de la « solidarité nationale ». Ainsi les immigrés étaient-ils prioritaires dans l'accession aux logements destinés aux pauvres, si bien que les logements dits « sociaux » étaient, en réalité, des foyers d'immigrés. De même les « aides sociales » dites « allocations familiales » profitaient essentiellement aux immigrés qui avaient la possibilité de faire venir toute leur famille et dont le taux de

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Le capitalisme était le règne absolu de Largent, lequel véhiculait le schéma du troc, échange d'objets entre individus, d'où l'individualisme inhérent à Largent et, par suite, l'anti-nationalisme, le sans-frontiérisme et l'universalisme ou mondialisme.

fécondité était très supérieur à celui des autochtones. De manière générale, « social » ne voulait plus dire « qui concerne la société », et par extension « solidarité nationale » et « aide aux pauvres », mais : « immigrés », « gabegie en faveur des étrangers », « imposition des autochtones pour financer leur invasion », « escroquerie morale », « prime à l'arnaque », « trahison de l'État », etc. Cet abus volontaire de langage suscitait à bon droit la défiance voire la nausée et entraîna un rejet compréhensible du mot, prélude à un rejet catastrophique de la notion. Chat échaudé craint l'eau froide!

Dans l'inégalité, il ne pouvait pas y avoir de vrai social. Le mot, qui existait, perdait nécessairement de sa force. D'abord connoté positivement (car la Société est l'idéal des hommes). il finissait par être employé à toutes les sauces (progrès social, samu social, réseau social, justice sociale, acquis social, logement social, plan social). Tantôt le mot était trop fort par rapport à son objet, tantôt il était délibérément trompeur. Ouand tout est « social », c'est qu'il n'y a pas de Société. Fut un temps, cependant, où les luttes en faveur d'une meilleure organisation de la « société » et surtout d'une meilleure répartition ou redistribution de l'argent relevaient bien du domaine social; elles concernaient les droits des «citovens». Mais, même dans ce cas-là, la nature de leurs revendications et de leurs conquêtes, bien en decà de l'idéal, étaient plus pathétiques que « sociales », plus capitalistes que révolutionnaires. Sans doute n'était-il pas possible de vouloir et d'obtenir plus à une certaine époque. Il ne s'agit donc pas de blâmer les hommes qui firent ce qu'ils purent dans les limites de leur temps, mais d'observer que, à exiger moins que l'Égalité, moins que le Droit pour tous les Citoyens d'accéder librement au marché, ils firent plus le jeu de Largent que celui de la Société, ils concédèrent plus qu'ils ne progressèrent. Pour reprendre un mot d'alors : ils ne firent guère avancer le Schmilblick.

# 14. Sociétalisme & diversions capitalistes

Dans la Cité, les Citoyens sont égaux en Droits parce que les Droits sont inhérents à la Citoyenneté qui est l'unique statut et qui signifie la même chose pour tous. Ce n'est pas à l'individu que la Cité garantit des Droits, mais au Citoyen qui a rempli ses Devoirs, à l'instar de ses Concitoyens. Les Droits sont, en général, la contrepartie<sup>71</sup> des Devoirs. Mais, si d'aventure, la Cité reconnaît des droits qui ne découlent pas de devoirs, qui répondent simplement à des besoins ou des envies légitimes, elle ne peut cependant garantir des droits qui vont à l'encontre de ses propres intérêts et du bien commun.

Dans l'inégalité, sous Largent, il n'y avait pas de Devoirs envers la Société, et les principaux droits passaient par la monnaie qu'il appartenait à chacun de gagner comme il pouvait. Les absurdités et les injustices qui en résultaient donnaient lieu aux luttes sociales dont il a été question précédemment, avec les résultats que l'on a vus. Si nous faisons ici le lien entre les droits et la monnaie, en réalité ce lien n'était pas fait. Les combats pour les droits consistaient essentiellement à réclamer de la monnaie, sans voir en elle le vecteur des droits, sans remettre en cause son existence. Ceci démontre à quel point la notion de droit — et de devoir — était alors vague et insipide. Mais si les personnes les plus conscientes politiquement en étaient là, qu'en était-il des autres ? Si elles n'étaient pas capables de concevoir les Droits élémentaires et intangibles du Citoyen, qui relèvent du bon sens et de la logique sociale, quels droits facultatifs ineptes n'étaient pas capables d'inventer et de réclamer ceux qui n'avaient d'autre horizon que leur nombril ? Ouand les droits sont dissociés de tout devoir et semblent n'être qu'une question de décision, ils sont tous arbitraires, aussi bien les plus légitimes que les plus insensés.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Nous avons déjà vu que, en réalité, les Droits ne sont pas le fruit de nos Devoirs personnels, mais celui des Devoirs que les autres remplissent envers nous parce que nous remplissons les mêmes envers eux. (Voir p. 13.) Il y a donc bien un lien entre les Droits et les Devoirs individuels, mais il est indirect.

Après le « faux social », voici donc le « sociétal ». Après les combats légitimes aux objectifs dérisoires, les caprices individualistes aux prétentions démesurées. Après les droits inférieurs à ceux que la Société doit garantir aux Citoyens, les pseudo droits que la « société » devait soi-disant reconnaître à des catégories à part d'individus. Cette fois, les revendications étaient rarement financières mais elles procédaient de la logique individualiste inhérente à Largent. Elles étaient non seulement typiquement capitalistes mais encore elles servaient idéalement le capitalisme en créant sans cesse de nouvelles divisions et de nouveaux fronts, en détournant du combat social. en sapant toute résistance sérieuse, en atomisant la « société ». en multipliant les consommateurs, en cautionnant la marchandisation universelle, en détruisant tout au nom du « progrès », en justifiant après-coup ou par avance tout ce que le capitalisme faisait ou voudrait faire.

Comme toujours, les choses furent progressives. Personne ne met le doigt dans l'engrenage en connaissance de cause. Les premières revendications étaient en apparence fondées et légitimes. Elles n'en ouvrirent pas moins la boîte de Pandore.

Tout commença avec les femmes qui, de par leur constitution propre, ont toujours eu, dans la « société », un rôle spécifique, différent de celui des hommes dont elles sont le complément. Elles ont toujours été actives et utiles à leur manière. L'industrialisation n'a fondamentalement rien changé, mais elle a créé de nouvelles activités et des facilités. Produire demandait de la main-d'œuvre que les femmes pouvaient fournir, et les produits (les machines) rendaient plus aisées nombre de tâches qui pouvaient ne plus être réservées aux hommes. En somme, l'industrialisation bouscula les traditions qui cantonnaient les femmes à certaines activités et surtout à des activités non-rémunératrices. C'est d'abord pour rapporter un peu d'argent au foyer que les femmes prirent le chemin de l'usine. Nous avons déjà vu<sup>72</sup> que leur véritable combat aurait dû être de

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Voir p. 152.

faire reconnaître leurs activités traditionnelles comme une participation pleine et entière à la vie de la Cité et, à ce titre, dignes des Droits du Citoyen, dont celui d'accéder librement au marché, et non de les déserter pour gagner une misère. Nous savons que cette conception ne pouvait alors effleurer l'esprit de qui que ce soit, puisqu'elle aurait remis en cause l'existence du système monétaire qu'il était alors impossible de dépasser. Le fait est que l'évolution qui devait suivre était mal amorcée idéologiquement.

Après avoir rejoint le marché du travail, comme les hommes, les femmes voulurent légitimement être payées autant qu'eux. « À travail égal, salaire égal. » Leur cause était juste, mais leur but n'était pas l'Égalité. Jamais elles ne prônèrent l'Égalité entre tous les Citoyens ; jamais elles ne dénoncèrent le système monétaire qui établissait aussi l'inégalité entre les hommes. Toute leur ambition était et fut toujours que les femmes d'un certain niveau socio-professionnel ne soient pas plus exploitées que les hommes du même niveau qu'elles. Autrement dit, leur « égalité » avec les hommes consacrait l'inégalité entre les femmes.

Du plan économique, leurs revendications passèrent ensuite au plan politique. C'est à ce moment-là que leur mouvement prit le nom de « féminisme ». Privées depuis toujours du droit de cité, elles réclamèrent le droit de voter à l'égal des hommes. Là encore, une revendication légitime en apparence, qui, sous prétexte de corriger un abus à leur égard, entérinait l'absurde conception du droit en général et du droit de cité en particulier. Elles voulaient, en tant que femmes, le même droit que les hommes, sans se demander ce qui le fonde, sans observer que ce qui justifie d'en jouir ne réside pas plus dans le fait d'être un homme que dans celui d'être une femme. Voter, participer à la formation des lois, est le droit de ceux qui sont attachés corps et âme à la Cité et prouvent leur dévouement. C'est pourquoi dans les cités antiques, où tous les hommes étaient des guerriers, seuls les hommes étaient citoyens et avaient le droit de cité. (Dans le Civisme, cette conception antique de la

Citovenneté correspond davantage à la Nationalité.) C'est, du reste, sous prétexte que des femmes firent partie de la résistance pendant la Deuxième Guerre mondiale, que le droit de vote fut accordé aux femmes en général. Que les femmes soient privées par principe du droit de cité était injuste ; qu'elles en jouissent toutes était aberrant, comme cela l'était aussi pour les hommes. Un droit, qui est le retour d'un devoir, ne peut être fondé sur ce que l'on est mais seulement sur ce que l'on fait. La Cité ne doit reconnaître et garantir les droits politiques qu'à ceux de ses Citoyens qui s'en sont montrés dignes, qu'ils soient hommes ou femmes, et en exclure, de même, celles et ceux dont la volonté de défendre son existence et ses intérêts est douteuse. Il est vrai qu'il n'y avait aucune raison de priver les femmes, en tant que telles, d'un droit qui était déjà mal assis concernant les hommes. L'impossibilité de distinguer la Citoyenneté de la Nationalité dans un système monétaire se posait autant pour les femmes que pour les hommes et condamnait aux mêmes ambiguïtés. Il est toutefois dommage que ces combats n'aient abordé leurs sujets que de manière superficielle au lieu d'être l'occasion de les approfondir. En fait, les combats « féministes » ne firent pas avancer les Principes d'un iota. Sous ce rapport, les femmes pouvaient être fières : elles étaient aussi nulles que les hommes.

Le propre d'un mouvement qui avance est de ne pas savoir quand s'arrêter et, ainsi, de dépasser les bornes jusqu'à sombrer dans le grotesque et la folie, de passer du progrès à la destruction. Se sentant prises en considération, ayant petit à petit obtenu tout ce qu'elles voulaient, les femmes, ou plutôt les *féministes*, c'est-à-dire une minorité d'entre elles prétendant parler au nom de toutes, réclamèrent la « parité », c'est-à-dire autant de femmes que d'hommes dans certaines fonctions, essentiellement politiques. La chose était absurde en ellemême et trouvait peu de terrains d'application. Les femmes ne sont pas des hommes. Chaque sexe est porté naturellement vers certaines tâches ou fonctions plus que vers d'autres. La parité n'était évidemment réclamée, par des bourgeoises, que pour des fonctions valorisantes habituellement occupées par

des hommes. Dans les autres domaines, qu'ils soient de fait réservés aux hommes ou aux femmes, cette exigence disparaissait, preuve de son hypocrisie. Certes! Il est juste que des femmes puissent accéder aux fonctions pour lesquelles elles ont les compétences, surtout si elles sont plus compétentes que les hommes en lice, mais réserver des postes aux femmes n'est rien d'autre que du favoritisme, lequel est toujours nuisible. Imposer un nombre de femmes égal à celui des hommes dans des domaines où ces derniers sont très majoritaires est doublement injuste vis-à-vis d'eux : 1) il est normal, dans ce cas, que les postes échoient en majorité à des hommes, 2) il n'est pas normal que des hommes compétents soient écartés au profit de femmes moins compétentes. Le sexe ne doit pas être un critère de sélection. Peu importe qu'il y ait davantage d'hommes ou de femmes dans tel ou tel domaine, à tel ou tel poste, dès lors que la répartition est naturelle et la promotion méritée. La parité est une hérésie. Cette revendication n'est fondée ni sur la justice ni sur la logique; elle n'est plus sociale mais sociétale; elle est purement idéologique. Elle fut le point de bascule. C'est à partir de là que le « féminisme » devint une affaire de lesbiennes et de garçons manqués, cherchant aussi bien à castrer les hommes qu'à dé-féminiser les femmes (même délire par rapport à l'écriture), vomissant la famille et les enfants (sauf immigrés), essayant d'ériger leurs désirs en droits et leurs tares en norme.

Les femmes ne sont pas une minorité au sens propre, mais le féminisme, en fondant ses combats, non sur une catégorie sociale, mais sur un critère humain, non sur les Principes, mais sur des pulsions, donna l'exemple aux minorités de plus en plus minoritaires et, après avoir lui-même dégénéré, ouvrit la voie à toutes les prétentions démentes. Toutes les minorités définies par leur sexe, leurs pratiques sexuelles et même leur identité sexuelle imaginaire (psychologique) s'engouffrèrent les unes après les autres dans la brèche : les homosexuels hommes et femmes, les bisexuels, les travestis, puis les transgenres (fruits des miracles de la médecine moderne), en attendant les pédophiles, les zoophiles, les nécrophiles, etc. Dans tous les

cas, le schéma de leurs revendications était le même : droit à l'indifférence, droit à la différence et à la tolérance, droit à l'égalité, droit de s'afficher et de pérorer, droit de tout exiger, droit d'attaquer et de persécuter, sous prétexte de « phobie ». quiconque n'était pas en extase devant elles. Seuls leurs penchants avaient le droit de cité. Leurs fureurs avaient remplacé la morale ou en tenaient lieu. Les minorités soi-disant opprimées imposaient leur dictature. Alors qu'elles ne voulaient rien devoir à la « société » et ne lui apportaient rien, elles attendaient tout d'elle, elles comptaient sur elle pour satisfaire leurs caprices ou leurs folies, parfois même pour cautionner leurs crimes (notamment vis-à-vis des enfants), elles se flattaient d'obtenir que les « citoyens », qui étaient la « société », s'opprimassent eux-mêmes en leurs noms. Comment fut-il possible qu'elles obtinssent gain de cause? Tout simplement parce qu'elles allaient dans le sens du capitalisme. Non seulement elles ne le menacaient pas mais elles apportaient de l'eau à son moulin (division, diversion, etc.). Dans le cas contraire, elles ne se seraient jamais manifestées ou auraient été aussitôt écrasées et renvoyées dans l'ombre d'où elles n'auraient jamais dû sortir. Du reste, si toutes ces minorités — et toutes celles dont nous n'avons pas encore parlé — s'épaulaient face à la majorité et au sens commun, les revendications des unes et des autres finissaient par s'opposer, ces oppositions révélant l'absurdité de l'extrémisme idéologique. Ainsi les « féministes » qui luttaient soi-disant pour les femmes, pour leur émancipation et contre leur discrimination par les hommes, soutenaient, par solidarité sexuelle, les femmes musulmanes qui militaient pour le port du voile dit islamique, instrument et symbole de l'oppression des femmes par les hommes (sans compter qu'il était aussi un marqueur communautaire et un vecteur de guerre civile). Ainsi les femmes qui avaient obtenu le droit de faire du sport et se réjouissaient que des hommes changent de sexe étaient-elles bien embêtées que ces ex-hommes soient admis à participer à des épreuves sportives en tant que femmes, car leur potentiel génétique originel leur conférait une supériorité physique évidente, raison pour laquelle hommes et

femmes concourent toujours séparément. On peut nier le réel obstinément mais pas lui échapper indéfiniment.

Une petite précision, utile aussi pour la suite : quand nous parlons d'une « minorité », cela ne désigne pas toutes les personnes qui en faisaient objectivement partie et étaient généralement discrètes, mais les quelques énergumènes qui prétendaient la représenter et formaient ce que l'on appelle un « lobby ». Ces quelques bateleurs étaient forts de la complaisance du système, de la bienveillance médiatique, des subventions publiques et du soutien de toutes les personnes étrangères à cette minorité mais que la propagande avait intéressé à leur cause (aux dépens de la leur).

Après les minorités sexuelles, les minorités raciales. Au vrai, seuls les Maghrébins et les Africains avaient le « droit » de se penser en termes raciaux et d'être fiers de ce qu'ils étaient. Les autres faisaient partie de races qui soi-disant «n'existaient pas ». C'est pour pérenniser leur présence (utile aux entreprises), favoriser leur venue toujours plus massive (utile pour détruire la nation), imposer aux autochtones (Blancs) d'accepter moralement ce qu'ils refusaient viscéralement et fournir aux immigrés des armes légales contre eux que le capitalisme institutionnalisa 1'« antiracisme ». L'immigration-invasion n'était plus une question sociale que des citoyens pouvaient légitimement soulever et un phénomène (capitaliste) auguel ils avaient même le devoir de s'opposer : elle ne concernait plus que des êtres humains malheureux et gentils d'origine différente que seuls des monstres pouvaient rejeter. Ceux qui étaient chez eux et désiraient simplement préserver leur peuple et leur pays devenaient ainsi les méchants. Les « citoyens » étaient sommés — par les autorités qui étaient censées les défendre eux de tout concéder aux étrangers basanés et à leurs descendants. En réalité, ce mouvement fut plus le fait de capitalo-gauchistes que celui d'immigrés, si ce n'est à la marge. Quoi qu'il en soit, discours, revendications, exceptions et justifications fondés sur la race furent désormais à l'ordre du jour. L'antiracisme racialisa tout à sens unique. Pendant qu'était distillée la honte

d'être français<sup>73</sup> et blanc, le fait d'être étranger et surtout coloré était érigé en vertu, au pire en excuse. Exit une fois de plus le mérite et le droit. La même évolution s'observa ici encore : d'abord l'humilité et des demandes modérées, enfin l'arrogance et des exigences exorbitantes, tendant à ce que les immigrés soient les maîtres du pays, et les autochones des parias. Le discours « antiraciste » prétendait que les immigrés étaient une chance pour la France, qu'ils avaient construit la France, qu'ils étaient plus français que les Français, mais, en même temps, il distillait la haine de la France et des Français, il condamnait les immigrés à penser en étrangers, il les empêchait de devenir dans leur tête et dans les faits ce qu'ils étaient sur le papier, il faisait d'eux une cinquième colonne qui, avec la poursuite de l'immigration et l'explosion de leur nombre, devait fatalement se transformer en armée. Les immigrés intégrèrent ce discours, mais ils n'en furent pas à l'origine. Ils l'intégrèrent parce qu'ils ne comprirent pas quel cadeau empoisonné leur faisaient les capitalo-gauchistes. Ces derniers n'aimaient pas les immigrés ; ils se détestaient eux-mêmes, ils haïssaient leur peuple et leur pays et faisaient tout pour les détruire (comme le capitalisme). Les immigrés n'étaient pour eux qu'un instrument de leur haine. Pour reprendre une formule célèbre : l'« antiracisme », ce n'était pas l'amour des autres, c'était la haine des siens ; ce n'était pas l'amour des immigrés, c'était la haine des Blancs. Jamais les immigrés n'auraient adhéré à ce discours dans leurs pays d'origine, où il aurait été considéré comme de la démence et de la trahison, mais ils virent l'intérêt de l'adopter, en tant qu'immigrés, face aux autochtones qui semblaient tendre le bâton pour se faire battre. Et quand ils ne l'adoptaient pas, ils étaient contraints de le tenir ou d'autres le tenaient pour eux. Mais si les primo-arrivants avaient encore assez de bon sens pour sentir l'indécence d'un tel discours, leurs des-

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Ceux qui dénigraient la France et les Français en permanence jusqu'à les faire haïr étaient aussi ceux qui accordaient la nationalité française à quiconque posait un pied en France, comme s'ils attachaient soudain une grande importance à la nationalité. En réalité, ils étaient cohérents : ils décriaient d'un côté ce qu'ils désacralisaient de l'autre. Ils ne voulaient pas que tout le monde soit français mais que plus personne ne le soit ou, du moins, que la nationalité ne veuille plus rien dire.

cendants y étaient d'autant plus sensibles que, coupés de leurs racines, ils avaient grandi dans ce bain idéologique. Par ailleurs, participant malgré eux à une invasion, l'« antiracisme » leur donnait le moyen de renverser hypocritement les rôles en faisant d'eux des victimes<sup>74</sup>; et, l'invasion suscitant un rejet légitime grandissant à mesure qu'elle prenait de l'ampleur, ce rejet, présenté comme du « racisme », suscitait une intensification de la propagande « antiraciste ». Plus l'immigration était insupportable, plus il fallait accepter ses effets et même s'en réjouir<sup>75</sup> après les avoir niés puis minimisés, plus il fallait dénoncer, persécuter, bâillonner, démoraliser, diaboliser les autochtones récalcitrants, plus les immigrés osaient tout puisqu'on ne leur refusait rien, plus ils se croyaient forts et le devenaient réellement vu que l'idéologie et l'appareil d'État détruisaient tous les obstacles devant eux.

L'immigrationnisme n'était pas, à proprement parler, du sociétalisme. Il serait plutôt à ranger dans le « faux social », puisque les immigrés sont, au départ, des étrangers : ils ne font donc pas partie du corps social. Les opinions sur l'immigration sont hors débat social qui, lui, concerne les rapports entre Citoyens. Il en a fallu des sophismes et des terreurs pour en arriver à faire croire qu'être pro-immigration et pro-immigrés était le summum du discours social et la condition pour être un gentil, alors que, au terme du processus, il y avait la destruction de la société et le génocide de son propre peuple! Mais l'immigrationnisme et la présence immigrée avaient donné lieu à l'« antiracisme » qui, lui, déboucha sur une multitude de problèmes, de mouvements, d'associations, de revendications et

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Il est vrai qu'ils étaient aussi des victimes, qu'ils n'étaient pour rien d'être nés dans un autre pays que celui de leurs pères, qu'ils étaient instrumentalisés par le capitalisme et le capitalo-gauchisme. Mais les vraies victimes ou les premières victimes étaient quand même les autochtones qui, eux, n'avaient rien demandé à personne et étaient envahis et trahis au dernier degré ; ils ne pouvaient quand même pas être coupables de vouloir — comme tous les peuples du monde — exister et vivre en paix et maîtres chez eux.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Tel qui niait le « Grand remplacement », le présentant comme une thèse raciste et fasciste, voyait d'un bon œil et se réjouissait publiquement que le pays soit bientôt « créolisé ».

d'idéologies sociétalistes pro-invasion et pro-envahisseurs : mouvement « antifasciste », hystérie anti-FN<sup>76</sup>, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, propagande métissolâtre, promotion de la « diversité », exigence de quotas de divers (politique, médias, cinéma, publicité, entreprises, etc.), traque des mal-pensants vivants ou morts, détricotage du roman national. formation de ligues anti-françaises sous prétexte de défendre des minorités soi-disant opprimées, réunions sans Blancs, soutien aux clandestins dits « sans-papiers » ou « migrants », etc. À cela s'ajoutaient les revendications liées à la religion des immigrés, notamment musulmans, qui formaient une communauté dans la communauté : lieux de cultes, espaces de prière, séparation hommes-femmes, cantines sans porc, nourriture halal, voile, burkini, etc. Souvenons-nous que, bien souvent, ces revendications furent moins celles des immigrés que celles des capitalo-gauchistes qui prétendaient devancer leurs vœux. De la même manière qu'ils les stigmatisaient sous prétexte de lutter contre leur stigmatisation, ils suscitaient contre eux des rancœurs sous prétexte de ne pas les offenser. Ce sont eux qui cherchèrent à rayer du paysage toute trace de la religion catholique qui se retrouve partout dans la culture nationale et les traditions populaires; ce sont eux qui firent supprimer les croix, les crèches, les sapins de Noël, qui firent proscrire les « Joyeux Noël », les « Joyeuses Pâques », etc.

Aucun de ces combats en faveur de l'immigration ou des immigrés, de manière directe ou indirecte, ne relevait du combat social, de la conquête ou de la défense des Droits fondamentaux du Citoyen; ils constituaient, au contraire, des diversions en la matière. Pire! Considérant que l'immigration était organisée par le capitalisme, pour le capitalisme, que le capitalisme était lui-même l'expression de Largent, ces combats, en prenant fait et cause pour les instruments du capitalisme, renforçaient le capitalisme, servaient Largent et contribuaient à détruire la Société et le véritable état de droit. Ce n'est pas pour

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Le Front National était le seul parti politique ouvertement opposé à l'immigration massive, et ce depuis le début.

rien qu'ils opposaient les pseudo droits de l'Homme aux droits du Citoyen! La réduction des hommes à d'insipides être humains était la traduction politiquement correcte de l'individualisme inhérent à Largent (lequel allait de pair avec le rejet des nations, le sans-fontiérisme et donc l'immigrationnisme), preuve que leur matrice était fondamentalement capitaliste et que leur soutien objectif au capitalisme était plus qu'un hasard ou une maladresse.

Il faut, toutefois, bien distinguer les immigrés des capitalogauchistes qui, tous, semblaient aller dans le même sens alors que leurs démarches et leurs buts étaient radicalement opposés. Les immigrés défendaient leur cause, leur présence, leur colonisation. Ils pensaient comme les autochtones patriotes qui ne s'en laissaient pas conter. Ils utilisaient contre ces derniers les armes idéologiques et les opportunités que les capitalogauchistes, dans leur incommensurable stupidité, leur fournissaient. La fin justifiait le baratin. Mais les capitalo-gauchistes, eux, étaient sincères ; c'étaient des torturés du ciboulot, des tocards congénitaux, des tarés de la tolérance, des traîtres de bonne foi ; ils croyaient en leurs délires, qui masquaient des délires plus inavouables encore : ils salissaient tout au-dehors parce qu'ils se sentaient sales en dedans ; ils détruisaient tout autour d'eux parce qu'ils auraient voulu ne pas exister euxmêmes; ils avaient besoin de justifications parce que leurs postulats étaient injustifiables ; ils versaient dans le sociétalisme et le pathos parce qu'ils ne pouvaient ni aller sur le terrain social ni poser un Principe; ils étaient sectaires, haineux et violents parce que le capitalisme les avait estampillés « camp du Bien » et leur autorisait tout ; ils désarmaient moralement leur peuple, parce que le patriotisme « c'est mal », pendant que les immigrés conquéraient physiquement leur pays sous leurs yeux ou, plutôt, qu'ils le leur livraient.

Un autre grand courant sociétaliste avait pour prétexte la nature, la planète, tout ce qui dépasse les nations et permettait de voir en elles un frein qu'il fallait donc démonter pour instaurer, à la place, une gouvernance mondiale. Bien sûr que les

peuples doivent respecter, protéger, assainir leur environnement! Bien sûr que les nations doivent s'entendre pour proscrire les produits et les pratiques présentant des risques maieurs! Mais qui aurait été derrière une gouvernance mondiale sinon les grandes puissances financières? Qu'aurait été le Nouvel Ordre Mondial sinon le Royaume Universel de Largent ? Or quel était le moteur de la pollution, du gaspillage, de l'exploitation effrénée de la nature, de l'épuisement des ressources naturelles, sinon la recherche d'économies et la course au profit ? Qui présidait donc déjà à ces désastres sinon les puissances financières ? Comment auraient-elles pu être la solution à des problèmes qui ne les émeuvaient pas et dont elles étaient la cause ? Pourquoi voulaient-elles disposer de tous les pouvoirs sinon pour être libres comme jamais de tout exploiter, de tout détruire, de tout asservir ? Pourquoi voulaient-elles avoir le pouvoir par-delà les nations sinon parce que les nations pouvaient seules les contrarier et mettre le holà à leurs déprédations? Si on peine à comprendre comment des gens pouvaient ne pas voir le piège, on comprend mieux pourquoi les grosses fortunes finançaient les «écologistes» et autres chantres d'un monde unifié. D'autant plus que « sauver la planète » n'était que l'étiquette du bagage qui contenait toutes les autres idéologies capitalistes: droit-de-l'hommisme, sansfrontiérisme, immigrationnisme et antiracisme. Verts dehors, moisis dedans. Encore une fois, l'écologie est ou devrait être la préoccupation de tous. (Elle relève d'ailleurs plus du conservatisme que du progressisme.) Mais ceux qui prétendaient en avoir le monopole et accaparaient le sujet le faisaient, à la fois, pour saborder toute révolution en la matière<sup>77</sup>, pour détourner de la vraie révolution, de la révolution sociale, pour l'Égalité, contre Largent, et pour perpétuer le capitalisme ou le logiciel capitaliste — en lui apportant une caution morale qui n'en imposait qu'aux naïfs. Cette ligne politique, qui partait du bien-être des hommes pour en arriver à ne plus se

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Combien de mesures — plus souvent des demi-mesures ou des mesures ridicules — prônées par les « écologistes » s'avérèrent grotesques voire pires que le mal qu'il s'agissait soi-disant de combattre ?

soucier d'eux, voire à les piétiner, était hors du champ social et, au final, antisociale ; elle était « sociétale » au sens large, dans le sens où elle occupait le débat sans profit pour la société ou à ses dépens.

La véritable écologie, c'est-à-dire la recherche du moindre impact de la civilisation sur la nature, ne peut exister qu'à grande échelle et se décider qu'en haut lieu. C'est par des choix pertinents et des mesures courageuses que l'industrie peut être bridée et réorientée afin que cessent ses effets indésirables. C'est évidemment au niveau national et dans le cadre d'un système non-monétaire que les meilleures décisions peuvent être prises. Mais certains individus, qui espéraient un changement, croyaient pouvoir en être les artisans. Il est vrai que certaines pratiques sont un mieux pour eux-mêmes ou leur environnement, mais aucune, à leur niveau, ne saurait être décisive. D'un point de vue global, elles sont symboliques, dérisoires. Cultiver un potager, manger bio, trier ses ordures, viser le zéro déchet, planter trois graines, etc., n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan.

Ici, il faut distinguer le fait d'avoir des pratiques de ce genre sans se faire d'illusions, du fait de croire que la survie de la planète en dépend. Dans un cas, ce sont des gestes qui relèvent du civisme (au sens propre) et qui sont de mise dans la Cité; dans l'autre, c'est un angélisme ou une hypocrisie qui relève du sociétalisme et n'avait de sens que sous Largent. Car, dans ce second cas, cette frénésie détournait involontairement ou consciemment de la lutte contre Largent et allait de pair avec une pensée mondialiste, sous prétexte d'écologie, qui faisait le jeu du capitalisme. Les capitalistes avaient donc tout intérêt à encourager, à financer et ainsi à contrôler les fanatiques de cette espèce qui, forts de ce soutien, n'en étaient que plus arrogants, plus agressifs, plus sectaires, plus ridicules et, au final, plus inoffensifs (pour le système).

Le dernier avatar de toutes ces lignes sociétalistes fut l'« antispécisme ». C'était un mélange d'antiracisme, d'écologisme,

de végétarisme et d'animalisme (défense des animaux). Plus qu'un mélange, c'était l'extrême de toutes ces tendances. De l'« antiracisme » — qui postulait à chaque mot l'existence des races humaines tout en affirmant qu'elles n'existent pas, qu'il n'y a qu'une seule espèce (ce qui n'enlève rien au fait qu'il y ait des races) -, il avait tiré l'idée qu'il n'y a aucune différence entre les diverses espèces animales ou végétales, que toutes se valent, en quelque sorte. Du végétarisme combiné à l'animalisme, il avait tiré l'idée qu'il faut non seulement ne pas manger de viande ou tout autre produit dérivé des animaux mais encore défendre les animaux contre les hommes, préférer les animaux, voire les plantes, aux hommes. De l'écologisme, qui visait à protéger la planète, l'environnement et les animaux, il avait tiré l'idée, non que Largent était un fléau universel, mais que les hommes étaient le fléau, qu'ils devaient être sacrifiés pour le bien de la planète et de tous les autres êtres vivants. Les antispécistes aimaient tellement les animaux qu'ils en devenaient des ennemis de l'espèce humaine. Ils étaient comme les antiracistes qui aimaient tellement les étrangers qu'ils finissaient par détester leur propre peuple (à moins que, dans un cas comme dans l'autre, la logique n'ait été inverse). Mais, s'ils étaient prêts à tuer des hommes au nom de leur cause, ils leur préconisaient, d'abord, de ne pas se reproduire ou d'avorter. (Ces préconisations ne concernaient évidemment que les Blancs.) Leur culte de la vie était à géométrie variable.

Mais cette idéologie, comme tous les autres sociétalismes, était une idéologie d'Occidentaux. Sauf exception, c'étaient des Blancs — donc des capitalistes — qui, sous couvert d'universalisme, prônaient, en Occident, l'éradication des Blancs — comme le souhaitait le capitalisme<sup>78</sup>. Leur discours n'existait pas ailleurs; en Occident, il ne s'adressait qu'aux Blancs, alors même que, étant ouverts, tolérants, sensibles, responsables, ils étaient souvent les derniers concernés par ce qu'il dénonçait. C'était à eux seuls que tous les efforts, tous les sa-

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Voir pp. 206 à 209.

crifices, tous les délires étaient suggérés, demandés, imposés. Mais les Blancs n'en faisaient jamais assez pour se suicider! Tous les prétextes, tous les moyens étaient bons pour provoquer leur déchéance et hâter leur fin. Car que pouvait-il y avoir d'autre au bout de toutes ces dingueries? S'ils avaient triomphé, ceux qui avaient la rage de tout détruire, à commencer par eux, n'auraient rien laissé pour penser et reconstruire, du moins rien de favorable aux hommes. Le capitalisme ne s'était pas trompé quand il avait enrôlé malgré eux tous ces idiots utiles qui servaient Largent en se proclamant « anticapitalistes ».

On parle de « social », « faux social » ou « sociétal », parce qu'il est question de droits, ce qui, a priori, concerne la « société » qui seule est ou devrait être un état de droit. La différence entre ces lignes résidait dans la nature, la consistance, la pertinence, la légitimité des droits qu'elles défendaient ou revendiquaient. Une vraie ligne « sociale » ne connaît que les droits dictés par les Principes de l'ordre social ou en accord avec eux, lesquels découlent de la raison d'être de la Société et assurent sa conservation. Ces droits n'ont rien d'arbitraire : ils sont légitimes. Le « faux social » ne connaissait les droits que sous forme de monnaie, sans pour autant faire le lien entre la monnaie, les droits et l'inégalité. Il consistait à résoudre les problèmes sociaux, réels ou purement monétaires, en payant sans jamais consulter les Principes ou à étendre la solidarité nationale aux étrangers, à dilapider l'argent public en leur faveur, en appelant cela du « social ». Tantôt il cherchait à garantir, avec de la monnaie, les droits légitimes que Largent condamnait à violer; tantôt il garantissait plus que ce à quoi les intéressés, étrangers à la Cité, avaient droit au regard des Principes. Il était tantôt en deçà de ce qui est légitime, tantôt au-delà. Quand il ne s'opposait pas en vain au capitalisme, comme poussé par un reste d'instinct social, c'était le capitalisme qui le portait à repousser les frontières de la « société », comme s'il avait perdu tout bon sens. Ce deuxième aspect du « faux social » était la jonction avec le « sociétal », pour ne pas dire qu'il en relevait. Le « sociétal » se concentrait, lui

aussi, sur des objets étrangers à la Société (thèmes, choses ou personnes), à la différence que les objets de cette nature étaient sa seule préoccupation, qu'il s'embarrassait d'autant moins de prétextes vaguement sociaux qu'il cherchait ouvertement à détruire la « Société » par tous les moyens, qu'il réclamait des droits imaginaires et insensés après avoir rejeté toutes les notions qui permettent à un état de droit d'exister (Société, Nation, Peuple, Citovens, Devoirs, etc.), des droits que la nature même refuse, des droits qui devaient être reconnus et garantis par ceux-là mêmes qui les contestaient ou auxquels ils nuisaient, des droits qui, souvent, ne concernaient même pas des êtres humains. (Certaines questions méritaient, en effet, d'être soulevées et traitées, mais sans les mêler au débat social, sans galvauder la notion de droit<sup>79</sup> et sans écarter toutes les autres, d'autant plus qu'elles étaient prioritaires.) Tantôt il dénonçait à juste titre des effets du capitalisme mais sans le cibler lui, s'attaquant donc à d'autres de ses victimes et discréditant la cause, tantôt il se conformait à outrance à l'idéologie capitaliste : individualiste, nihiliste, sans-frontiériste, antinationale et. au final, antisociale. Ainsi, il était à la fois le meilleur ennemi du capitalisme, car le moins subversif, quoique très entreprenant, et son meilleur allié, car le plus ravageur, quoique plein de bonnes intentions. Bref, le sociétal était la vaseline du capital.

### 15. De la Gauche

Dans la Cité, règne l'Égalité en Devoirs et en Droits. Il n'y a ni riches ni pauvres, seulement des Citoyens qui, tous, ont le Droit d'accéder librement au marché. Le Civisme réalise enfin l'idéal de la Révolution française ou, plus exactement, de ce qui, à cette époque (dès l'Assemblée constituante, en 1789), était appelé « le côté gauche », dont le champion incontesté et

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Il apparaît que le sociétalisme était une dérive voire un aboutissement de la théorie des droits naturels, laquelle considérait que les droits sont antérieurs à la Société, qu'ils sont innés, qu'ils ne découlent pas de devoirs, ce qui était la porte ouverte à tout et n'importe quoi, selon le degré de bon sens de ses adeptes.

incontestable fut Robespierre. La « Gauche » a donc été définie par Robespierre; sa ligne politique historique n'est autre que le logiciel de ce dernier : égalitaire, populaire, patriotique et démocratique. Bien que Robespierre n'ait pas remis en cause la monnaie, parce qu'il ne pouvait ni concevoir ni combattre Largent (la technologie d'alors ne le permettant pas), bien qu'il ait senti que le système monétaire représentait un écueil, quoiqu'il ait été contraint de s'y adapter, bien qu'il ait donc eu de l'Égalité une conception faussée par les concessions qu'il était obligé de faire à la monnaie et à Largent, il n'en a pas moins défendu les notions qui, à quelques ajustements près, sont aussi celles du Civisme. Il s'ensuit : que le Civisme est fondamentalement « de Gauche » ; que les notions qui le soustendent sont, elles aussi, fondamentalement « de Gauche » ; que la Cité, qui applique à la lettre les Principes de l'ordre social, n'est rien moins que l'accomplissement de la Gauche historique; et que, puisque le summum de la politique est d'organiser la polis selon les Principes de l'ordre social, la Gauche n'est autre chose que le summum en politique.

Remarquons, de suite, que le terme « Gauche », issu de la tradition, est impropre. Le « summum » est un sommet, le degré supérieur d'une échelle ; il n'est ni de gauche ni de droite. Si le summum de la politique est d'organiser la Société selon les Principes de l'ordre social, au premier rang desquels l'Égalité — et il n'y a qu'une Égalité —, alors ce sommet n'est rien d'autre que la « Société » ou une « Société digne de ce nom » <sup>80</sup>, et tout ce qui s'écarte de cet idéal est simplement de plus en plus inégalitaire, de plus en plus injuste ou illégitime, de plus en plus antisocial. Si l'on persiste néanmoins à appeler « Gauche » ce sommet, il n'y a donc qu'une Gauche ou

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Il n'y a pas de société « parfaite » ou « imparfaite », il n'y a que des Sociétés, des vraies, régies par les Principes de l'ordre social, et des systèmes abusivement appelés « sociétés », fonctionnant selon d'autres logiques que celle de la société. Ces derniers ne sont pas des « sociétés imparfaites », ce ne sont pas des sociétés du tout. Quant aux véritables sociétés, elles peuvent être « parfaites » du point de vue des Principes, mais, en pratique, rien n'est parfait ici-bas, et les déclarer « parfaites » serait couvrir et perpétuer les imperfections que les hommes introduisent.

Gauche absolue, celle de l'Égalité bien comprise. Dans ce cas, il faut aussi convenir soit que les tendances politiques, qui rejettent ou n'intègrent pas cette conception de l'Égalité et sont de fait plus ou moins inégalitaires, sont plus ou moins de Gauche (les plus à Gauche étant celles qui s'approchent le plus des critères de la Gauche absolue, c'est-à-dire des Principes), soit — ce qui est plus logique — que toutes ces tendances, hormis la Gauche absolue, sont plus ou moins de Droite (les plus à Droite étant celles qui s'éloignent le plus desdits critères). Il faut opter pour l'une ou l'autre de ces dénominations et non passer sans cesse de l'une à l'autre. Mais, pour opter, encore faut-il connaître les Principes de l'ordre social, savoir ce que sont l'Égalité bien comprise et la Gauche absolue, avoir, en un mot, une boussole correcte. Dans la Cité, le problème ne se pose pas. L'Égalité est ; les Citoyens savent en quoi elle consiste et tous se rallient à elle, quelles que soient, par ailleurs, leurs divergences sur les autres sujets ; ils songent d'autant moins à la renverser qu'ils ne le pourraient pas. Dans le système monétaire, c'était le contraire. Largent rendait l'Égalité impossible, donc inconcevable. C'est pourtant dans ce contexte, où personne ne savait vraiment ce qu'est l'Égalité, que sont apparues les notions de « Gauche » et de « Droite ». C'est dire combien leurs critères étaient vagues a priori, et leurs contours flous.

Les notions de « Gauche » et de « Droite » sont nées en même temps pour désigner le côté où siégeaient les députés (par rapport au président de l'Assemblée), critère absurde d'un point de vue politique. C'est ainsi que certaines idées furent associées à tel ou tel côté. Mais si les côtés restaient, les majorités changeaient, et les idées passaient, avec les hommes, d'un côté à un autre. À quel moment une idée était-elle donc de Droite ou de Gauche ? Sans critères précis, les notions « de Gauche » et « de Droite » n'avaient aucun sens et pouvaient renvoyer à tout et son contraire. D'autant plus que les systèmes de pensée sont souvent incohérents et que les idées d'un même homme ne sont pas toutes du même bord, un même bord ne portant pas toujours le même nom. Comment s'y retrouver ? Comment

des hommes prisonniers de Largent, incapables d'atteindre l'Égalité, réduits à s'entredéchirer, ayant tous en partie tort, en partie raison, auraient-ils pu s'entendre sur des critères intangibles qu'aucun ne pouvait concevoir et qui auraient été une claque pour chacun d'entre eux ? Mais, aussi insipides soient-ils, les termes « Gauche » et « Droite » ont été consacrés par l'usage et ont changé de sens à l'usure.

Avant de poursuivre, établissons définitivement ce que nous avons affirmé au commencement, à savoir que le discours de Robespierre a fixé pour toujours les véritables critères de Gauche, de la Gauche historique et authentique, qui sont aussi ceux du Civisme, quoique il ait dû faire des concessions à Largent et dénaturer ainsi les Principes qu'il professait. Voyons ce qu'il disait, d'instinct, au sujet de l'Égalité et de ses notions consubstantielles.

Premier Principe: l'Égalité. « Quel est le but où nous tendons ? La jouissance paisible de la liberté et de l'égalité ; le règne de cette justice éternelle, dont les lois ont été gravées, non sur le marbre ou sur la pierre, mais dans les cœurs de tous les hommes, même dans celui de l'esclave qui les oublie, et du tyran qui les nie. » (5 février 1794) — « L'égalité est la source de tous les biens : l'extrême inégalité est la source de tous les maux. » (7 mars 1793) — « Comme s'ils [nos ennemis] ignoraient que l'égalité des biens est essentiellement impossible dans la société civile ; qu'elle suppose nécessairement la communauté qui est encore plus visiblement chimérique parmi nous, comme s'il était un seul homme doué de quelque industrie dont l'intérêt personnel ne fût pas contrarié par ce projet extravagant. Nous voulons l'égalité des droits parce que sans elle, il n'est ni liberté, ni bonheur social. Quant à la fortune, dès qu'une fois la société a rempli l'obligation d'assurer à ses membres le nécessaire et la subsistance 81, par le travail, ce ne sont pas les citovens que l'opulence n'a pas déjà corrompus, ce ne sont pas les amis de la liberté qui la désirent. » (7 juin 1792)

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> Voir les notes 6 et 11.

— « Loin de regarder la disproportion énorme des fortunes qui place la plus grande partie des richesses dans quelques mains, comme un motif de dépouiller le reste de la nation de sa souveraineté inaliénable, je ne vois là, pour le législateur et pour la société, qu'un devoir sacré de lui fournir les moyens de recouvrer l'égalité essentielle des droits, au milieu de l'inégalité inévitable des biens. » (Fin décembre 1790) — « Peuple, souvienstoi que si, dans la République, la justice ne règne pas avec un empire absolu, et si ce mot ne signifie pas l'amour de l'égalité et de la patrie, la liberté n'est qu'un vain nom. » (26 juillet 1794) — « Quand leur intérêt [celui des riches et du gouvernement] sera-t-il confondu avec celui du peuple ? Jamais. » (Juin 1793 ?)

Robespierre fut l'apôtre infatigable de l'Égalité. Le journal L'Ami du Roi résumait ainsi sa pensée : « Unité, égalité, ces deux mots disent tout. » (Fin septembre 1791) Sa conception de l'Égalité était cependant confuse. Il rejetait, avec raison, l'égalité en biens (« projet également dangereux, injuste et impraticable » 7 juin 1792), mais il n'avait pas une idée claire des Droits du Citoyen et encore moins de ses Devoirs. Le Civisme pose qu'un Citoyen a, d'un côté, le Devoir de participer à la vie de la Cité, selon ce que celle-ci considère comme une participation, et qu'il a, en retour, le Droit de profiter de tous les bienfaits de sa Cité, lequel Droit implique celui d'accéder librement au marché. Le Droit des Citoyens n'est pas seulement de ne pas mourir de faim et d'avoir le strict nécessaire ; il est de jouir de tous les bienfaits de leur Société, aussi bien vitaux que superflus. Robespierre n'aurait pas rejeté cette conception si la monnaie ne l'avait empêché de la concevoir tout en l'obligeant à composer. On sent bien qu'il était davantage résigné aux conséquences du système monétaire qu'il ne les justifiait. Mais on comprend mieux, aussi, pourquoi il ne réclamait l'égalité que pour les droits qui, a priori, ne dépendaient pas de la monnaie alors que tous passaient directement ou indirectement par elle, et pourquoi il adhérait à la théorie des droits naturels qui, en faisant des droits des objets autonomes et inaliénables, antérieurs à la société et exempts de tout devoir, était une autre façon de contourner, théoriquement mais en

vain, la monnaie, en sabordant, au passage, la véritable logique sociale. Il avait des devoirs des conceptions du même ordre, pour les mêmes raisons. Des droits flous, des devoirs flous, pas de lien entre les devoirs et les droits, pas de lien entre les droits et la monnaie, pas de lien entre la monnaie et l'inégalité... et il était malgré tout le champion de l'Égalité! Audelà des limites techniques et théoriques de son temps, il savait que la démagogie n'est pas de vouloir que des Citoyens soient égaux mais de prétendre que des individus inégaux forment Société

Premier Principe : l'Égalité. « Partout où l'égalité des droits n'existe pas entre tous les citoyens, elle n'existe plus en aucune manière, et bientôt l'état social ne présente plus qu'une chaîne d'aristocraties qui pèsent les unes sur les autres, où l'homme orgueilleux et vil se fait gloire de ramper aux pieds d'un supérieur, pour dominer sur ceux qu'il croit voir au-dessous de lui. » (fin juillet 1791) — « Quel est le but où nous tendons? La jouissance paisible de la liberté et de l'égalité; le règne de cette justice éternelle, dont les lois ont été gravées, non sur le marbre ou sur la pierre, mais dans les cœurs de tous les hommes, même dans celui de l'esclave qui les oublie, et du tvran qui les nie. » (5 février 1794) — « L'égalité est la source de tous les biens : l'extrême inégalité est la source de tous les maux. » (7 mars 1793) — « Comme s'ils [nos ennemis] ignoraient que l'égalité des biens est essentiellement impossible dans la société civile ; qu'elle suppose nécessairement la communauté qui est encore plus visiblement chimérique parmi nous, com-

Le 23 juin 1793, à la Convention, en pleine discussion sur la Déclaration des droits, il déclara: « Vous devez simplement poser les principes généraux des droits du peuple, d'où dérivent naturellement ses devoirs; mais vous ne devez pas insérer dans votre Déclaration le mot devoir. » C'était là une grossière erreur, induite par la théorie des droits naturels. Les droits sont le fruit des devoirs, et non le contraire. Pour peu que les devoirs soient correctement posés, les droits sont mécaniquement générés et fatalement garantis. L'inverse n'est pas vrai. S'il faut semer pour récolter, le droit de récolter appartient évidemment à ceux qui ont semé. Dès lors, pourquoi refuser d'établir le lien entre semer et récolter si ce n'est pour le nier ou au risque qu'il ne soit pas fait par ceux qui ont intérêt à ne pas le faire? Il n'offense pas ceux qui sèment. Il n'arrange que ceux qui veulent profiter, sans rien faire, du labeur d'autrui. Et si personne ne sème, que devient le droit de récolter dans tous les cas?

me s'il était un seul homme doué de quelque industrie dont l'intérêt personnel ne fût pas contrarié par ce projet extravagant. Nous voulons l'égalité des droits parce que sans elle, il n'est ni liberté, ni bonheur social. Ouant à la fortune, dès qu'une fois la société a rempli l'obligation d'assurer à ses membres le nécessaire et la subsistance<sup>83</sup>, par le travail, ce ne sont pas les citoyens que l'opulence n'a pas déjà corrompus, ce ne sont pas les amis de la liberté qui la désirent. » (7 juin 1792) — « Législateurs, vous n'avez rien fait pour la liberté, si vos lois ne tendent à diminuer, par des moyens doux et efficaces, l'extrême inégalité des fortunes. » (5 avril 1791) — « Loin de regarder la disproportion énorme des fortunes qui place la plus grande partie des richesses dans quelques mains, comme un motif de dépouiller le reste de la nation de sa souveraineté inaliénable, je ne vois là, pour le législateur et pour la société, qu'un devoir sacré de lui fournir les moyens de recouvrer l'égalité essentielle des droits, au milieu de l'inégalité inévitable des biens. » (Fin décembre 1790) — « Peuple, souviens-toi que si, dans la République, la justice ne règne pas avec un empire absolu, et si ce mot ne signifie pas l'amour de l'égalité et de la patrie, la liberté n'est qu'un vain nom. » (26 juillet 1794) — « Quand leur intérêt [celui des riches et du gouvernement] sera-t-il confondu avec celui du peuple ? Jamais. » (Juin 1793 ?)

Les idées de peuple, de société, de nation et de patrie allaient de soi à l'époque de Robespierre, et lui-même employait ces mots dans tous ses discours. Mais les choses qui semblent évidentes dispensent de réfléchir à leur véritable nature. Au fond, ces idées n'étaient pas claires. Le peuple, la société, la nation, la patrie, la citoyenneté, la nationalité, le corps social, le corps politique, tout cela était confondu, alors que certaines notions étaient perçues comme innées, tandis que d'autres supposaient un contrat au moins tacite. Tantôt il suffisait d'être né au sein du groupe pour lui appartenir, tantôt le même groupe impliquait un acte d'association de la part de ses membres. Les fondements de la citoyenneté étaient flous ; le terme même de

<sup>83</sup> Voir les notes 6 et 11.

« nationalité » n'existait pas. Il est vrai que, à cette époque, les gens circulaient peu. Ils naissaient, vivaient et mouraient, pour ainsi dire, au même endroit. Aussi remplissaient-ils naturellement les conditions de la Citovenneté et de la Nationalité telles que le Civisme les définit, à savoir participer à la vie de la Cité pour mériter la Citoyenneté, être membre du corps social et jouir des droits économiques et sociaux ; prouver son attachement à la Nation et la servir corps et âme pour mériter la Nationalité, être membre du corps politique et jouir du droit de cité (contribuer à la formation et à l'application des lois). Cependant, ni l'une ni l'autre ne s'acquiert à la naissance puisqu'elles confèrent des droits qui impliquent des devoirs. Citoyenneté et Nationalité sont des statuts bien distincts, hors de toute question d'argent. Or c'est la nature monétaire du système qui rendait flous les devoirs et les droits, comme nous l'avons vu précédemment ; qui détachait les droits de la citoyenneté, vidant celle-ci de tout sens, rendant impossible de l'appréhender correctement ; qui imposait de contrer les aberrations monétaires en adoptant en partie la logique aberrante de la monnaie ou en recourant à la théorie non moins aberrante des droits naturels ; qui condamnait à entrer dans des considérations étrangères aux Principes jusqu'à méconnaître ces derniers. Telle était la cause de certaines incohérences idéologiques de Robespierre qui, heureusement doté d'un fort instinct social, refusait les conséquences les plus extrêmes de la monnaie, rectifiait, en pratique, les dérives potentielles de ses propres idées et, surtout, aussi vagues qu'aient été pour lui les notions de Société, Peuple, Nation, Patrie, ne concevait pas l'état de droit, l'Égalité, la Liberté et la Justice sans elles.

Avec la Patrie vient le patriotisme. « Le patriotisme n'est ni inconséquent, ni léger, ni turbulent, comme les enfants des préjugés et des passions ; il est doux, fier, calme, intrépide, comme la raison et comme la vérité dont il tire son origine. Le patriotisme n'est que la vertu dans tout son éclat, et la nature humaine dans toute sa dignité. [...] Jamais il n'habita un seul instant dans une âme où fut conçu un sentiment vil, où fut formée la pensée d'une action lâche ou injuste. Il est au-dessus de

tous les succès comme de tous les revers. Si la liberté triomphe, il s'occupe, non de sa gloire, mais des moyens d'accroître le bonheur de son pays ; si elle succombe, il cherche quel dernier service son désespoir peut lui rendre encore. » (26 mars 1792) — « Nous resserrons les liens qui doivent unir toute l'armée. La fraternité, le patriotisme, voilà la morale, la religion, la base de la discipline de l'armée. Croyez-moi, si un Français aujourd'hui vaut mieux que dix Prussiens ; si les soldats de la République sont destinés à foudroyer les trônes, c'est parce qu'ils aiment la liberté et la patrie. » (Février 1793) — « Et comment Cloots [autoproclamé *Orateur du genre humain*] pouvait-il s'intéresser à l'unité de la République, aux intérêts de la France ; dédaignant le titre de *citoyen français*, il ne voulait que celui de *citoyen du monde*. » (12 décembre 1793)

Le patriotisme bien compris est l'amour actif de la patrie. C'est plus qu'un sentiment d'appartenance, plus qu'un constat ; c'est ne faire qu'un avec la communauté à laquelle on appartient, c'est souffrir personnellement des malheurs communs, c'est considérer comme siens propres son existence, son bonheur, son honneur et sa gloire, c'est s'engager, jusqu'au sacrifice suprême si nécessaire, pour lui épargner toute forme d'oppression (inégalité, tyrannie, invasion, occupation) et écarter d'elle tout danger ; c'est servir la patrie sans y être appelé, voire malgré les lois et le gouvernement, et sans rien attendre en retour, autre que la satisfaction d'avoir rempli son devoir. C'est le contraire de l'individualisme, qui est en deçà, et du faux humanisme, qui est au-delà, l'un et l'autre portant à trahir la patrie qui est, comme tout peuple, une portion de l'Humanité. Robespierre pensait de même. Il pensait aussi que le patriotisme authentique porte à conquérir ou à défendre la souveraineté du peuple et la souveraineté nationale. La souveraineté du peuple n'est rien d'autre que la démocratie au vrai sens du terme, le système politique dans lequel les lois sont l'ouvrage du peuple lui-même ; la souveraineté nationale, elle, signifie indépendance de la nation vis-à-vis des autres nations et, réciproquement, respect de l'indépendance des nations

étrangères ou, comme nous dirions aujourd'hui, non-ingérence dans leurs affaires

Sur la souveraineté du peuple ou la démocratie : « Si une nation n'est qu'une société d'hommes réunis pour leur intérêt commun, sous des lois et sous un gouvernement commun; si les lois ne sont que les conditions de la société déterminées par la volonté générale des associés, et le gouvernement, l'organisation de l'autorité publique établie pour le maintien des lois, qui pourra disputer à un peuple, quel qu'il soit, le pouvoir de changer à son gré et les lois et son gouvernement, et, à plus forte raison, ceux à qui il a confié la fonction de ce même gouvernement? Et, certes, si un homme pouvait dire à un peuple: « Je retiendrai, malgré vous, le pouvoir que vous avez mis en mes mains; vous ne changerez ni vos lois ni votre gouvernement, parce que j'ai des droits sur tout cela », cet homme, sans doute, n'aurait pas été établi pour le gouvernement; le gouvernement aurait été établi pour lui ; l'autorité qu'il exercerait ne serait point une charge publique, une portion déléguée de la puissance du peuple ; ce serait un droit personnel, une propriété particulière; la souveraineté du peuple serait aliénée à son profit; les lois, le gouvernement ne serait plus l'ouvrage de la volonté générale ; il n'y aurait plus de peuple ; il n'y aurait plus d'association politique; il ne resterait qu'un maître et des esclaves. » (18 novembre 1790) — « Le peuple est le souverain; le gouvernement est son ouvrage et sa propriété; les fonctionnaires publics sont ses commis. Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires. (art. 14) Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires; ils doivent lui rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect. (art. 34) » (21 avril 1793) — « La démocratie n'est pas un état où le peuple, continuellement assemblé, règle par lui-même toutes les affaires publiques, encore moins celui où cent mille fractions du peuple, par des mesures isolées, précipitées et contradictoires, décideraient du sort de la société entière : un tel gouvernement n'a jamais existé, et il ne pourrait exister que pour ramener le peuple au despotisme. La démocratie est un

état où le peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut faire lui-même. [...] dans les états aristocratiques, le mot patrie ne signifie quelque chose que pour les familles patriciennes qui ont envahi la souveraineté. Il n'est que la démocratie où l'État est véritablement la patrie de tous les individus qui le composent, et peut compter autant de défenseurs intéressés à sa cause qu'il renferme de citovens. » (5 février 1794) — « Nos adversaires m'ont fait un crime d'avoir demandé que le vœu de la nation fût consulté sur ce grand objet [l'inviolabilité du roi], comme s'il ne m'eût pas été permis de penser qu'il était des questions qui ne pouvaient être décidées que par la volonté du souverain [le peuple]. » (Fin juillet 1791) — « La source de tous nos maux, c'est l'indépendance absolue où les représentants se sont mis eux-mêmes à l'égard de la nation sans l'avoir consultée. Ils ont reconnu la souveraineté de la nation, et ils l'ont anéantie. Ils n'étaient de leur aveu même que les mandataires du peuple, et ils se sont faits souverains, c'est-à-dire despotes, car le despotisme n'est autre chose que l'usurpation du pouvoir souverain. » (29 juillet 1792) — « La législature fait des lois et des décrets ; les lois n'ont le caractère de lois que lorsque le peuple les a formellement acceptées. Jusqu'à ce moment, elles n'étaient que des projets ; alors elles sont l'expression de la volonté du peuple. Les décrets ne sont exécutés avant d'être soumis à la ratification du peuple, que parce qu'il est censé les approuver ; il ne réclame pas, son silence est pris pour une approbation. Il est impossible qu'un gouvernement ait d'autres principes. Ce consentement est exprimé ou tacite; mais, dans aucun cas, la volonté souveraine ne se représente, elle est présumée. Le mandataire ne peut être représentant, c'est un abus de mot, et déjà en France on commence à revenir de cette erreur. » (16 juin 1793)

Robespierre négligeait la nature monétaire du système, car il n'avait pas conscience qu'un système monétaire est inégalitaire par nature, donc intrinsèquement oligarchique (pouvoir d'une caste) voire ploutocratique (pouvoir des riches). Il n'en avait pas conscience alors même que tous ses efforts visaient à

neutraliser les effets de la monnaie. Ne tenant pas compte de la monnaie dans son raisonnement, il a néanmoins théorisé parfaitement la démocratie dans un grand État. Le peuple est souverain et doit donc avoir le dernier mot sur les lois, quel que soit leur objet, et sur les décisions qui engagent la nation. Mais si les citovens peuvent voter ou ratifier, ils ne peuvent délibérer en masse. Il s'ensuit qu'une forme de délégation s'impose pour imaginer les lois et autres décisions qui seront in fine soumises à l'approbation du peuple. Les délégués ne sont pas lui, ils ne sont pas le peuple, ils ne le représentent pas, ils ne sont pas les dépositaires de la souveraineté ; ils ne sont que les instruments du souverain, un rouage dans le processus législatif et décisionnaire. En son temps, Robespierre dénonçait déjà la « démocratie représentative » comme une imposture, comme une négation de la démocratie, c'est-à-dire une confiscation, par les élus, les soi-disant « représentants », de la souveraineté qui n'appartient qu'au peuple. Le Civisme est sur la même ligne; ses principes, en matière politique, sont ceux de Robespierre. Il présente toutefois des nouveautés d'un point de vue pratique : distinction entre Citoyenneté et Nationalité, d'où une redéfinition du corps politique; instauration d'une chambre composée de Citoyens nationaux tirés au sort pour représenter le Peuple, face à la chambre législative et au gouvernement, et ratifier ou rejeter les lois qui, de par leur objet, ne doivent pas nécessairement être soumises à référendum d'après la Constitution ; adoption du Référendum d'Initiative Populaire. Ce système ne retient pas la fausse bonne idée de 1793 de considérer les lois faites par l'Assemblée comme de simples projets pendant 40 jours, le temps que les électeurs se prononcent dans un sens ou dans un autre ou que, à défaut, leur silence soit interprété comme un consentement tacite.84 On sent bien que cette disposition, quoique partant d'un bon

<sup>84</sup> Constitution de 1793 : « Le projet est imprimé et envoyé à toutes les communes de la République, sous ce titre : loi proposée. (Art. 58) Quarante jours après l'envoi de la loi proposée, si, dans la moitié des départements, plus un, le dixième des Assemblées primaires de chacun d'eux, régulièrement formées, n'a pas réclamé, le projet est accepté et devient loi. (Art. 59) S'il y a réclamation, le Corps législatif convoque les Assemblées primaires. (Art. 60) »

sentiment pour mettre en pratique un bon principe, était impraticable et illusoire. Elle ne fut d'ailleurs jamais testée, la guerre ayant obligé à suspendre la Constitution qui fut ellemême remplacée par une autre lorsque les riches reprirent la main après avoir écrasé les révolutionnaires.

Sur la souveraineté nationale ou l'indépendance : « L'homme. dont les idées sont dépravées par le despotisme, s'accoutume aisément à ne distinguer les nations que par le nom de leurs rois, et les rois à la place des nations. Il lui semble que deux peuplades se confondent sous la main d'un monarque, comme deux troupeaux sous l'empire d'un même pâtre, mais dans l'ordre de la raison et de la vérité, les peuples sont de grandes sociétés d'hommes libres qui, réglant avec une puissance souveraine et leurs intérêts et leurs actions, ne s'associent, ne s'allient, ne s'identifient que par des conventions réciproques, par un consentement mutuel. » (18 novembre 1790) — « Quant aux modifications qui auraient pu être nécessitées par la révolution qui a changé le gouvernement français, ou par les mesures générales et extraordinaires que la République est obligée de prendre pour la défense de son indépendance et de sa liberté, la Convention nationale se repose sur la lovauté réciproque et sur l'intérêt commun de la République et de ses alliés. » (17 novembre 1793) — « Tous les rois auraient pu végéter ou mourir impunis sur leurs trônes ensanglantés, s'ils avaient su respecter l'indépendance du peuple français. » (5 décembre 1793) — « Ne nous reposons que sur notre constance et sur notre vertu, seuls, mais infaillibles garants de notre indépendance. » (7 mai 1794)

Les lois qui régissent la vie des Citoyens doivent être l'ouvrage des Citoyens eux-mêmes, du moins doivent-elles être soumises à leur approbation, sous peine d'être nulles au regard des Principes. Un peuple ne peut recevoir de lois que de luimême. Il en va de même des grandes décisions qui décident de son destin. Des lois et des décisions qu'il n'a pas validées ne peuvent lui être imposées que par la force ou la ruse par une puissance étrangère et tyrannique, qui n'a aucune légitimité pour le faire, avec laquelle il n'est pas dans un rapport de droit

et contre laquelle il a même un devoir d'insurrection. Si les Citoyens en corps sont souverains, la nation qu'ils forment est également souveraine, donc indépendante : aucune puissance étrangère ne peut légitimement s'immiscer dans ses affaires, lui imposer des décisions ou décider à sa place. Telle était la position de Robespierre. Il considérait que tout peuple doit être maître chez lui et libre de disposer de lui-même. 85

Sur la non-ingérence : « Je suppose, par exemple, que vous élevant à la hauteur de votre rôle et des circonstances, vous jugiez qu'il pourrait être de votre sagesse de déconcerter les projets des cours, en déclarant aux nations, et particulièrement à celles que l'on vous présente comme prêtes à faire la guerre, que, réprouvant les principes de la fausse et coupable politique, qui jusqu'ici a fait le malheur des peuples pour satisfaire l'ambition ou les caprices de guelques hommes, vous renoncez à tout avantage injuste, à tout esprit de conquête et d'ambition; je suppose que vous ne désespériez pas de voir les nations, averties par cette noble et éclatante démarche de vos droits et de leurs intérêts, comprendre ce qu'elles ont peut-être déjà senti, qu'il leur importe de ne plus entreprendre d'autres guerres que celles qui seront fondées sur leur véritable avantage et sur la nécessité de ne plus être les victimes et les jouets de leurs maîtres; qu'il leur importe de laisser en paix et de protéger la nation française qui défend la cause de l'humanité, et à qui elles devront leur bonheur et leur liberté... » (15 mai 1790) — « Quand est-ce que des hommes libres ou qui veulent l'être, peuvent déployer toutes les ressources que donne une pareille cause? C'est lorsqu'ils combattent chez eux, pour leurs foyers, aux yeux de leurs concitoyens, de leurs femmes et de leurs enfants. C'est alors que toutes les parties de l'État peuvent venir pour ainsi dire à chaque instant, au secours les uns [sic] des autres, et par la force de l'union comme par celle du courage, réparer une première défaite et balancer tous les avantages de la discipline et de l'expérience des ennemis.

<sup>85</sup> C'est lors de l'affaire d'Avignon, qui réclamait son rattachement à la France, après avoir été cédé au Pape, que Robespierre développa ses principes à ce sujet.

C'est alors que tous les chefs forcés d'agir sous les yeux de leurs concitovens, ne peuvent trahir ni avec succès, ni avec impunité: tous ces avantages sont perdus, dès qu'on porte la guerre, loin des regards de la patrie, dans un pays étranger, et le champ le plus libre est ouvert aux manœuvres les plus funestes et les plus ténébreuses : ce n'est plus la nation entière qui combat pour elle-même, c'est une armée, c'est un général qui décide du destin de l'État. D'un autre côté, en portant la guerre au-dehors, vous mettez toutes les puissances ennemies dans la position la plus favorable pour vous la faire; vous leur fournissez le prétexte qu'elles cherchaient, si elles la désiraient : vous les v forcez, si elles ne la voulaient pas, » (18 décembre 1791) — « La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger, pour lui faire adopter ses lois et sa Constitution. Personne n'aime les missionnaires armés; et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les repousser comme des ennemis. » (2 janvier 1792) X

La notion d'ingérence démocratique ou humanitaire (qui servait toujours de couverture à des opérations financières) n'existait pas à l'époque de Robespierre. Du moins le terme n'existait pas. Robespierre ne l'avait pas moins condamnée d'avance en affirmant la souveraineté des peuples, d'où découle leur indépendance, et, surtout, en s'opposant, par principe, aux guerres de conquête puis, en pratique, à la croisade « révolutionnaire » voulue par les Girondins. C'est lui qui, en 1790, avait obtenu que l'Assemblée constituante décrète que « la nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » En 1791-1792, il fit tous les efforts possibles pour que la France ne soit pas entraînée dans une guerre risquée qui, de l'aveu des Girondins, avait pour but de remplir les caisses de l'État. Ce n'était pas un pacifiste. Il rejetait l'idée d'une guerre offensive mais conseillait de mettre la France en état de défense. Lorsque les armées françaises prirent le dessus et chassèrent les armées

étrangères du sol national, il refusa qu'elles deviennent des armées de conquête et envisagea de proposer la paix, ce qui, avec sa politique en faveur des pauvres, fut la principale cause de son arrestation.

Égalité, nation, patriotisme, démocratie, indépendance, noningérence, tels étaient les piliers de la ligne politique de Robespierre, tels sont en effet les piliers de la Gauche absolue. Mais si Robespierre a défini ce qu'est la Gauche, il n'avait pas atteint lui-même la Gauche absolue. Il parlait bien d'Égalité, mais il ne prônait, en réalité, que « moins d'inégalité ». Il concevait le Principe mais il ne pouvait pas lui donner toute son application. Dans le système monétaire, les droits dépendaient de la monnaie qui ne pouvait pas se répartir également, les individus étaient fatalement inégaux, il n'y avait pas de véritables Citovens, pas de Cité, pas de véritable Société, pas de véritable nation, pas de véritable patriotisme, pas de véritable démocratie. Dès lors, quiconque défendait ces notions, sans remettre en cause Largent, n'en avait lui-même qu'une conception dénaturée. C'était cependant un prodige de concevoir, même mal, des notions, certes conformes à l'ordre social, mais aussi contraires à l'ordre des choses monétaire. Il n'en demeure pas moins que l'Égalité est ou n'est pas ; que ce qui n'est pas l'Égalité bien comprise n'est pas l'Égalité tout court ; que toute pensée qui conserve la monnaie est bon gré mal gré inégalitaire et antisociale et ne peut en aucun cas relever de la Gauche absolue. Toute pensée de ce genre est, de fait, plus ou moins de Droite. C'était là un des paradoxes de Robespierre qui a fondé la Gauche, qui en a posé les principes, alors même qu'il était de Droite, comme tout le monde. Mais il y a des degrés. Robespierre était de Droite à son corps défendant. Il cochait toutes les cases pour être de Gauche ; il ne lui manquait que de remettre en cause la monnaie et de gagner ainsi en cohérence. Il était de Droite malgré lui, et aussi peu qu'il était possible de l'être dans un système monétaire. Quiconque s'éloignait de sa ligne (à son époque ou après) était plus à

Droite que lui, et ceux qui étaient à l'opposé étaient la véritable Extrême Droite.

Nous avons vu les notions consubstantielles à l'Égalité qui sont aussi les critères de la Gauche absolue. La monnaie empêchait d'instaurer l'Égalité et de concevoir la Citoyenneté, c'est-à-dire les Droits du Citoyen dans toute leur étendue. Elle n'était pas non plus sans influence sur l'appréhension des autres notions, mais Robespierre a démontré qu'il était possible de bien les appréhender malgré elle et que, par suite, adopter d'autres notions était aussi et avant tout une question de caractère personnel. Quoi qu'il en soit, plus on renonçait à nombre de ces notions de Gauche, plus on était de Droite. En fait, tiraillés entre la logique sociale et la logique monétaire, la plupart des hommes n'allaient au bout ni de l'une ni de l'autre et inventaient des lignes politiques intermédiaires incohérentes qui, par des raisonnements tordus, empruntaient des notions tantôt à l'une tantôt à l'autre. N'étaient rigoureux que les Patriciens, adeptes du Civisme, ne concédant rien à Largent, et, à l'opposé, les capitalistes revendiqués, ayant fait leurs les lois de Largent et se montrant en toute chose les ennemis de la Société. Entre ces deux extrêmes, entre la Gauche absolue et l'Extrême Droite, il existait une multitude de nuances qui descendaient d'un cran et s'enfonçaient à Droite à chaque fois qu'elles abandonnaient une nouvelle notion.

Les notions consubstantielles à l'Égalité découlent logiquement les unes des autres (voir p. 190); de même, les notions consubstantielles à Largent, à la monnaie et à l'inégalité (voir p. 191). L'Égalité implique un système non-monétaire, des Citoyens qui forment une Cité, une nation, un peuple, une patrie, qui connaissent le sentiment patriotique, qui n'acceptent de lois que d'eux-mêmes et respectent la souveraineté des autres peuples ou nations. Largent, la monnaie et l'inégalité impliquaient des individus qui tous se battaient pour avoir de l'argent, qui ne pouvaient compter que sur eux-mêmes et pensaient ne rien devoir à personne, qui savaient être dans un rapport de force et acceptaient la loi du plus riche ou n'avaient

pas d'autre choix que de la subir, qui n'avaient pas plus de patrie que l'argent n'a d'odeur. En fait, à chaque notion consubstantielle à l'Égalité correspond une notion opposée consubstantielle à Largent, à la monnaie et à l'inégalité, tel un effet miroir.

À l'Égalité s'opposait Largent, la monnaie et l'inégalité<sup>86</sup>; à un système non-monétaire, le système monétaire; aux Citoyens, l'idée qu'il n'y avait que des individus, des consommateurs ou des êtres humains ; à la Cité ou Société, l'idée que les hommes n'avaient de liens privilégiés avec personne, qu'il n'y avait ni peuple, ni nation, ni patrie, que tous les autres étaient des proies ou des frères (surtout les autres) ; au patriotisme, l'individualisme, l'universalisme, le sans-frontiérisme, le mondialisme ; à la démocratie, l'oligarchie, la dictature ou la démocrature (dictature sous un vernis démocratique) ; à l'indépendance, la volonté d'assujettir sa nation à une autre ou de les dissoudre toutes dans un ensemble plus grand qu'elles, la limite étant le globe ; à la non-ingérence, la manie de s'occuper des affaires des autres peuples (en engageant, pour ce faire, les ressources de son propre pays que l'on cherchait par ailleurs à détruire), les idéologues étant toujours les dupes des ploutocrates.

Tous ces critères, tous ces positionnements possibles permettaient de nombreuses combinaisons et donc, au final, des lignes politiques variées et toutes plus illogiques les unes que les autres. La Gauche absolue est celle qui défendait toutes les notions consubstantielles à l'Égalité; l'Extrême Droite, ou le

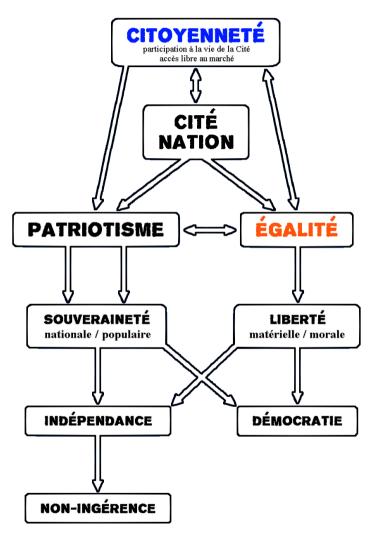
<sup>86</sup> Le système monétaire était inégalitaire; c'était un fait. Mais l'inégalité pouvait être soit déplorée mais acceptée en partie comme une fatalité, soit justifiée et prônée comme une donnée naturelle, faute de comprendre, dans les deux cas, qu'elle était inhérente à la monnaie. Ce positionnement par rapport à l'Égalité ou à l'inégalité, donc par rapport à Largent et à la monnaie, avait des conséquences sur la façon d'appréhender les autres sujets. Mais, à moins d'opter résolument pour l'Égalité bien comprise ou pour Largent, et que l'on penchât pour l'une ou pour l'autre, les positionnements subséquents étaient empreints de contradictions et aussi absurdes les uns que les autres. Ainsi, tel voulait une société inégalitaire et oligarchique, tel autre voulait l'Égalité sans société, sans peuple, sans citoyens, une Égalité en rien mais universelle.

niveau zéro de l'échelle politique, était celle qui défendait toutes les notions consubstantielles à Largent. Le niveau, sur l'échelle politique, des autres lignes politiques était fonction du nombre de notions consubstantielles à l'Égalité qu'elles défendaient ou, ce qui revient au même, du nombre de notions consubstantielles à Largent qu'elles faisaient leurs. Ainsi, des lignes politiques pouvaient être du même niveau, du fait qu'elles partageaient un nombre égal de notions d'un bord ou de l'autre, tout en étant différentes, du fait qu'elles n'adhéraient pas aux mêmes notions de chacun des bords. Pour reprendre la dénomination classique, on peut dire que plus une ligne politique contenait de notions consubstantielles à l'Égalité et à la Gauche absolue, plus elle était à Gauche par rapport aux autres lignes, sans être elle-même « de Gauche » à proprement parler, puisque aucune (excepté le Civisme) ne combattait sérieusement l'inégalité et Largent et ne pouvait donc prôner l'Égalité bien comprise. Mais ces considérations qui permettent de situer précisément chaque ligne politique sur l'échelle politique et d'indiquer son bord par rapport aux autres donnent également lieu à une classification et à des étiquettes qui n'ont plus grand-chose à voir avec celles qu'imposaient les élites politico-médiatiques du système monétaire.

Reste un dernier point : de quel bord sont les lignes politiques dans la Cité ? Dans le système monétaire, l'instinct social se heurtait à la monnaie et composait avec elle ; toutes les lignes politiques étaient bon gré mal gré inégalitaires et plus ou moins de Droite. Mais, dans la Cité, Largent et l'inégalité ne sont plus ; l'Égalité est inébranlable ; la Cité, la nation, le peuple, la patrie sont sacrés ; le patriotisme, la démocratie, l'indépendance sont des évidences. Quelles que soient les différences entre les différentes lignes politiques, aucune ne peut ni ne veut remettre en cause l'Égalité ; toutes évoluent dans une réalité de Gauche, ont un socle idéologique de Gauche et sont donc fondamentalement de Gauche, si bien que parler encore de « Gauche » n'a plus de sens. De nouveaux termes et de nouveaux critères sont nécessaires, que seul le temps fera émerger et que seule l'Histoire future pourra consacrer. En

## **LOGIQUE SOCIALE**

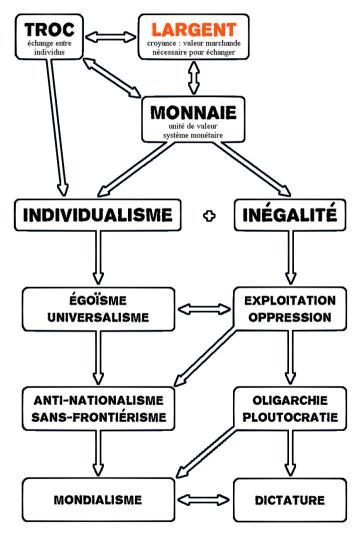
# notions de GAUCHE\* consubstantielles à l'ÉGALITÉ



<sup>\*</sup> Ces notions prises ensemble constituent la Gauche absolue. En pratique, les hommes, prisonniers de la logique monétaire, n'en concevaient, au mieux, qu'une partie d'entre elles, lesquelles étaient donc dénaturées du fait de n'être pas rattachées au tout, en plus d'être combinées à des notions liées à Largent.

# **LOGIQUE MONÉTAIRE**

# notions de DROITE\* consubstantielles à LARGENT



<sup>\*</sup> Chaque notion, prise séparément, est de Droite, mais l'ensemble constitue l'Extrême droite absolue. En pratique, les hommes combinaient des notions d'Extrême droite et de Gauche (lesquelles étaient dénaturées au passage), ce qui constituait des lignes idéologiques incohérentes, plus ou moins de Droite.

attendant, par quoi se distinguent-elles et d'où proviennent ces distinctions? Toutes ont intégré les Principes de l'ordre social.<sup>87</sup> Elles peuvent néanmoins se différencier par des manières plus ou moins dures d'appliquer ces Principes et, surtout, par leurs manières de traiter les sujets qui n'en relèvent pas expressément : identité, mœurs, vie privée, art, religion, immigration, relations internationales, projets de construction, orientations économiques ou techniques, défis collectifs, environnement, etc. Des Citoyens égaux n'en sont pas moins des individus aux sensibilités différentes.

# 16. Individualisme, universalisme, sans-frontiérisme & mondialisme

Dans la Cité, les Citovens sont égaux en Droits et savent qu'il n'y a d'Égalité qu'entre eux, entre Citovens, dans une Cité; ils sont conscients d'être Citoyens et de tout devoir à leur Cité. Ils savent aussi que la Cité applique les Principes de l'ordre social, que ces Principes découlent de la raison d'être de la Société (c'est-à-dire des raisons pour lesquelles des individus se constituent en Société) et sont intangibles et universels, c'està-dire qu'ils devraient régir toute Société, où que ce soit, à quelque époque que ce soit. Ils sont donc à la fois patriotes et universalistes. Ils aiment leur Cité, leur nation, leur peuple, leur patrie ; ils sont prêts à les défendre. Ils comprennent d'autant mieux que les autres soient attachés aux leurs. S'ils veulent leur peuple heureux et puissant, leur pays libre et prospère, ils ne veulent pas que ce soit aux dépens des autres. Ils veulent être un exemple pour le monde, pas un fléau, que ce soit par intérêt immédiat ou sous prétexte de bonnes intentions. Leur universalisme n'est ni impérialiste ni mondialiste. Leur patriotisme n'est ni égoïste ni va-t-en-guerre. Leur Égalité n'est ni abstraite ni insipide.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> Le capitalisme n'est plus là pour instiller la trahison, et les traîtres congénitaux, loin de parader, ne font pas de vieux os dans la Cité.

Dans le système monétaire, les hommes étaient portés à de tout autres sentiments. Ce système était inégalitaire : il n'y avait pas de Citoyens au vrai sens du terme, « Citoyenneté » ne voulait rien dire. Les hommes ne pouvant pas penser en Citoyens qu'ils n'étaient pas pensaient en individus indépendants que le système leur faisait croire qu'ils étaient. Ce point de vue était, à l'évidence, une absurdité. Même si le système monétaire n'était pas une Société, il n'en était pas moins un système dont les hommes faisaient partie et dans lequel ils étaient dépendants les uns des autres. Même s'ils croyaient que leur petite personne ne devait tout qu'à elle-même, la vérité est qu'ils n'existaient pas seuls et n'auraient rien été sans les autres, quels que fussent les rapports qu'ils entretenaient avec eux. En somme, le système monétaire inculquait aux hommes qui vivaient, malgré tout, au milieu de leurs semblables une mentalité de naufragé échoué sur une île déserte.

D'un simple point de vue dialectique, un système inégalitaire (et non stratifié) insuffle l'individualisme. 88 D'un point de vue pratique, le système monétaire l'insufflait pour deux raisons.

La première était que la monnaie perpétuait le schéma du troc qui est un échange entre individus, un échange dans lequel n'entre aucune considération sociale, que ce soit au niveau des protagonistes de l'échange, des objets échangés, du but ou de la fonction de l'échange, de son impact sur la « société », etc. Or les échanges sont le principal lien entre les hommes ; ils sont la manifestation quotidienne des Devoirs et des Droits du Citoyen. Mais si cette dimension leur échappe, que reste-t-il?

<sup>88</sup> Un système peut être inégalitaire et stratifié, c'est-à-dire organisé par classes inégales entre elles, en plus de l'inégalité générale. L'individualisme inhérent à l'inégalité peut alors être étouffé en tout ou partie par le fait d'appartenir à une classe donnée et d'avoir la volonté de défendre cette classe, de défendre une cause au-delà de soimême, sorte de « patriotisme » de classe. Mais que les classes existent ou qu'elles ne soient qu'une illusion d'optique, une approche en termes de « lutte des classes » dirige la colère contre d'autres classes, détourne donc l'attention de la véritable cause de l'inégalité (Largent) et, de ce fait, la perpétue sous une forme ou une autre.

La deuxième raison, qui venait conforter la première, c'est que la monnaie, qui matérialisait la notion de valeur marchande née du troc, et qui incarnait tous les droits en commençant par celui d'accéder au marché, était une propriété. Les unités monétaires appartenaient à celui qui pouvait en disposer, quelle que fût la manière dont il se les était procurées. Chacun devait s'en procurer par lui-même aux dépens d'autrui, avait des droits à la hauteur du nombre d'unités dont il disposait (d'où l'intérêt de s'en procurer autant que possible), ne jouissait de ces droits sous forme de monnaie qu'en s'en dépouillant à mesure qu'il payait ou achetait, et était seul pour acquérir ses droits, seul pour les défendre, seul pour les renouveler, seul à les gérer, seul à pâtir d'en avoir peu ou à profiter d'avoir beaucoup. Remplir ce qui, du point de vue de la Cité, est des Devoirs ne suffisait pas pour que les Droits fussent garantis. Non seulement la monnaie n'assurait pas des droits à la hauteur de ceux du Citoven (ils étaient généralement très inférieurs), mais encore elle obligeait les hommes à n'avoir d'yeux que pour leurs propres affaires misérables et à regarder « les autres » tantôt comme des pigeons tantôt comme des loups. Certes, il est dans la nature des choses que chacun se voit comme le centre du monde, mais il n'était pas normal que des Citoyens en puissance se sentissent seuls face au monde entier. C'était là, pourtant, le lot commun dans le système monétaire. « Mon argent, mes droits, ma vie, ma merde. » Les hommes ne pouvaient pas ne pas être individualistes sous Largent; c'était une nécessité et, aussi, la seule option, puisque la Société n'existait pas ou ne jouait pas son rôle.

Mais si l'individualisme était suscité par le système monétaire et l'absence de Société, il suscitait lui-même le rejet de toute Société, il s'opposait à l'établissement de l'ordre social à quelque échelle que ce soit. Né du chaos, il ne concevait pas autre chose; il s'en accommodait, il le désirait. Ayant été livrés à eux-mêmes, pour le meilleur ou pour le pire, les individus ne voulaient rien devoir à personne, ils ne voulaient pas être limités dans leurs agissements voire dans leurs possibilités de s'enrichir, ils refusaient d'appartenir à une communauté protec-

trice mais contraignante, ils en niaient l'existence, ils en rejetaient le concept. (Il est vrai que l'argent altérait les rapports qui doivent prévaloir entre membres d'une communauté, mais ces derniers étaient, malgré tout, plus liés entre eux qu'ils ne le seraient jamais avec le reste de l'Humanité et de la Création : ils étaient liés de fait par leur présence au même endroit, par leur langue, leurs coutumes, leur histoire, par une infinité de choses qu'ils avaient en commun ; ils étaient une communauté en puissance ou par défaut.) Ils recouraient, pour ce faire, à une pléthore de sophismes. Une communauté, une société, une nation était, soi-disant, une construction artificielle ; on n'en était membre que par le hasard de la naissance : c'était être étroit d'esprit que de ne pas s'ouvrir à toute l'Humanité et de ne pas se considérer exclusivement comme un être humain, membre de l'espèce humaine ; c'était se couper du monde et occasionner des guerres que de former une communauté entre gens qui se connaissent et veulent vivre en harmonie. Certes! Les nations sont en partie des constructions, mais elles sont aussi l'émanation de peuples qui, eux, existent par la nature des choses, par l'histoire et par la géographie. Être né quelque part par hasard (chacun peut croire ce qu'il veut à ce sujet) nous prédestine généralement à faire partie de telle communauté locale ou nationale et ne dispense aucunement de vivre, ici ou ailleurs, au milieu d'hommes formant une communauté (et d'y vivre en tant que membre, étranger ou parasite). Ceci étant, ne peuvent former des communautés que des gens qui sont une réalité les uns pour les autres! Quelle communauté peuvent former des gens qui ignorent mutuellement leur existence, qui n'ont aucun lien entre eux, qui ne peuvent ni remplir de devoirs les uns envers les autres ni se garantir des droits ? Pourquoi invoquer une communauté (universelle) qui n'existe pas et ne peut pas exister même en théorie, pour dénigrer celle qui existe ou pourrait exister moyennant quelques améliorations? Pourquoi, d'un côté, occulter le fait qu'il n'y avait pas de Société sous Largent, qu'il n'y avait que des individus, que les nations étaient donc en partie illusoires et, d'un autre, prôner une Société universelle inconsistante, c'est-à-dire passer d'un extrême à l'autre, au lieu de remettre en cause Largent et

de bâtir des Sociétés locales et viables à l'échelle des nations qui ne demandaient qu'à être consolidées? L'universalisme ronflant dissimulait un individualisme honteux et ignorait, autant que l'individualisme assumé, que Largent était son véritable ressort, que l'individualisme inhérent à Largent était passé dans leurs veines et leur inspirait le même discours anti-nation, un discours qui n'apportait rien aux hommes réels mais servait à Largent le monde sur un plateau. Et ce qui était vrai pour ces capitalistes inconscients l'était plus encore pour les capitalistes déclarés qui ne faisaient pas mystère d'être contre les nations pour élargir autant que possible le cercle de leurs clients et de leurs fournisseurs et gagner personnellement un maximum d'argent, quoi qu'il en coûtât aux autres.

L'individualisme n'est pas naturel chez les hommes qui sont des êtres sociables ; il leur était inspiré par Largent. Largent qui est une croyance, qui était donc dans les têtes — était toujours au début du processus psychologique qui y conduisait, quelle que fut la forme que celui prenait au final, c'est-à-dire de quelque façon qu'il se combinât au caractère personnel et quelque prétexte que chacun trouvât pour s'en accommoder. Mais quelle que fut la forme qu'il prenait, qu'il fut purement idéologique ou ouvertement intéressé, il s'opposait toujours au principe de la communauté (Société) et à la nation et débouchait donc toujours sur la même chose, sous des noms divers : droit-de-l'hommisme, sans-frontérisme, universalisme, écologisme, mondialisme. 89 Si les mondialistes motivés par le profit démontraient bien que la monnaie et Largent étaient le ressort du mondialisme, le lien entre le mondialisme « humaniste » et Largent était tout aussi évident, quoique plus subtil, puisque

<sup>89</sup> L'européisme n'était qu'un degré du mondialisme. Les mondialistes savaient bien que leur but ne pouvait être atteint que par étapes. L'Union Européenne, formée de nations fort différentes, ne pouvait pas être pensée comme une communauté et n'eut jamais pour objectif d'en être une. Sa fonction était de détruire les nations européennes. Les capitalistes avaient, du reste, créé les nations pour les mêmes raisons : détruire les communautés à l'échelle inférieure, en attendant de passer à l'échelle supérieure. Les capitalistes ne furent jamais des nationalistes (au sens de patriotes) ; ils se servaient du nationalisme, ils l'agitaient (quand cela les arrangeait), ils le singèrent, mais ils n'eurent jamais d'autre but que leurs propres intérêts.

moins matériel. Individualistes égoïstes, individualistes guimauves, capitalistes conscients, capitalistes qui s'ignoraient, tous étaient des capitalo-mondialistes<sup>90</sup>, ce qui explique pourquoi les uns et les autres se rejoignaient sur nombre de sujets, malgré des démarches en apparence différentes, les seconds n'étant que les idiots utiles des premiers.

La cause de l'individualisme était d'autant plus difficile à saisir que les individualistes formaient des clans, ce qui, de leur part, semblait paradoxal. Ils pensaient en individus, rejetaient le concept de communauté et la logique sociale, et agissaient cependant de concert avec d'autres. C'est tout simplement qu'ils voulaient détruire la société ou ce que Largent n'avait pas encore détruit, et imposer leur vision individualiste des choses, ce qu'ils ne pouvaient faire qu'en s'alliant à ceux qui partageaient la même vision, en appliquant l'adage « l'union fait la force ». Un réflexe communautaire pour anéantir la communauté! Ici encore, la monnaie pouvait jouer un rôle majeur. Les intérêts financiers individuels étaient opposés, mais les individus d'un même rang pouvaient être confrontés aux mêmes problèmes et avoir intérêt à ce que telle politique soit abandonnée, telle autre adoptée. Il ne s'agissait pas, pour eux (les riches), d'œuvrer dans l'intérêt général, mais dans celui de leur caste et surtout de leur fortune. Ils ne se faisaient les champions de la Liberté (individuelle) que pour mieux étouffer l'Égalité et exploiter sans vergogne leurs « concitoyens » et l'Humanité. Ils étaient contre l'État quand il contrariait leurs abus, et pour quand il les couvrait. Ils n'avaient pas de Princi-

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Pour le Civisme, le « capitalisme », c'était le règne absolu de Largent (croyance que la notion de valeur marchande est nécessaire pour échanger), c'est-à-dire, concrètement, un système dont la logique était celle de Largent, un système dans lequel rien ne s'opposait aux conséquences théoriques et pratiques de Largent (individualisme, course au profit, inégalité, oligarchie) qui étaient donc poussées à l'extrême. Par suite, un « capitaliste » n'était pas seulement quelqu'un qui profitait du capitalisme, qui brassait des affaires, qui faisait de l'argent avec de l'argent, mais aussi et avant tout quelqu'un qui était sous l'emprise de Largent, qui croyait en lui et adoptait sa logique sans même le savoir, qui ne le combattait pas (au nom de l'Égalité et de la Nation) et qui, quelle qu'ait été la cause qu'il défendait ou prétendait défendre, faisait bon gré mal gré le lit de Largent.

pes, seulement des appétits. Les individualistes par idéologie, ceux qui, sans le savoir, tiraient leur individualisme des mécanismes propres à Largent, se liguaient pour des motifs plus nobles en apparence, mais dans une logique tout aussi sordide, avec des effets plus désastreux encore d'un point de vue social (car leurs motifs en imposaient aux imbéciles, si bien que leurs discours imprégnaient la « société »). Sous des vernis humanistes et universalistes, la cause des nombrilistes, quelle qu'elle fut, n'était jamais que leur nombril ; derrière les « collectifs » et autres « associations », il n'y avait aucun sens de la communauté ; derrière l'amour des autres, il n'y avait que haine des siens et de soi. Une fois les voiles déchirés, ne restaient que des individus... et Largent, en creusant encore un peu.

Largent insufflait l'individualisme, donc le sans-frontiérisme et le mondialisme. Mais ces derniers (sans-frontiérisme et mondialisme) pouvaient puiser à d'autres sources, en apparence. Ils pouvaient être la conséquence d'une conception des droits innés, c'est-à-dire de la théorie des droits naturels qui, déformée, donne elle-même lieu à l'idéologie des droits de l'Homme ou au « droit-de-l'hommisme ». Si les droits sont innés, naturels, inaliénables : point de devoirs, point de citoyens, point de société, point de nation, point de frontières. Autre raisonnement : s'il n'y a que des hommes, que des frères, que des clones, point de citoyens, point de société, etc. Cette idéologie absurde se heurtait fatalement aux réalités. Qu'à cela ne tienne! Il fallait changer la réalité (détruire les nations) et tordre les concepts pour que tout collât à l'idéologie. Mais celle-ci était-elle sans rapport avec Largent? Comprenons bien que Largent n'était pas l'appât du gain, que c'était avant tout une certaine logique ayant des conséquences d'abord morales ou intellectuelles, puis physiques, pratiques ou matérielles, et enfin psychologiques (la façon de penser et de réagir au monde tel qu'il était était donc liée à la raison pour laquelle le monde était comme il était). Or la théorie des droits naturels avait vu le jour dans le cadre du système

monétaire avec pour but inconscient et vain d'en contourner les effets. Il s'agissait d'affirmer les droits élémentaires que le système monétaire bafouait — car c'est bien parce qu'il les bafouait qu'il avait paru utile de les affirmer —, comme si une affirmation pouvait suffire à les garantir, comme si des mots sur du papier pouvaient contrarier la nature des choses. Du reste, ces droits étaient relativement proches de ceux du Citoven puisqu'il s'agissait de reconnaître, par-delà le système monétaire, les Droits qu'une Société digne de ce nom doit garantir. Il était d'ailleurs moins question de l'Homme en général que de « l'homme en société ». Mais cette théorie attestait autant la fibre sociale de ses penseurs et adeptes que leur méconnaissance de la logique sociale. Ne faisant pas découler les droits de la raison d'être de la Société et des devoirs que des Citoyens doivent avoir les uns envers les autres et envers la Cité, ils éliminaient la Société de l'équation, énonçaient des droits selon leurs penchants et leurs préjugés, des droits plus ou moins fantaisistes, parfois au-delà des Principes et de la logique sociale, souvent en decà, et, surtout, ouvraient malgré eux la boîte de Pandore du droit-de-l'hommisme, faux nez du capitalo-mondialisme. En dépit de leurs errances intellectuelles, les adeptes de la théorie des droits naturels faisaient preuve de bon sens lorsqu'il s'agissait d'être concret; s'ils raisonnaient sans Société, ils n'en concevaient pas moins le peuple, la nation; ils étaient patriotes. C'était là un paradoxe avec lequel les droit-de-l'hommistes ne s'embarrassèrent pas (si tant est qu'ils aient eu besoin d'un prétexte pour échafauder leur propre idéologie). Eux poussèrent le raisonnement à l'extrême : pas de société, pas de nation non plus, seulement des individus, une planète et Largent en coulisse. Ceux qui avaient inventé le concept de droits naturels pour défendre le Peuple donnèrent le bâton pour se faire battre aux suppôts de Largent. Nonobstant leurs bonnes intentions, ils avaient faux sur toute la ligne.

Un autre courant de pensée conduisait à l'individualisme et au mondialisme, sans rapport avec Largent, *a priori* : le spiritualisme. Entendons par « spiritualisme » tous les courants de

pensée qui, négligeant l'aspect physique des hommes et la dimension matérielle du monde<sup>91</sup>, abordaient tout sous l'angle spirituel, ramenaient tout à la quête de Dieu et subordonnaient tout au salut individuel qui passe par l'abandon de soi. Dieu est Tout. Tout est Dieu. Tout est divin. Tout est de la même nature. Les séparations, les catégories, les espèces, les races, les peupes, les patries, les frontières, les distances sont artificielles, illusoires et criminelles. En somme, rien n'existe. Il ne faut pas tenir compte de ce qui est réel, visible et palpable ; il faut tout occulter, tout nier, tout détruire. Il ne faut voir dans les hommes ici-bas que des esprits à l'état pur, des parcelles de Dieu. Peut-être est-ce en effet le but de la vie, la vérité qu'il incombe à chacun de découvrir et de ressentir. Dans la Cité, cette ligne ne peut ni empêcher la révolution qui a déjà eu lieu, ni faire oublier les Principes de l'ordre social qui sont solidement ancrés. Mais, dans le système monétaire, elle passait pour une solution. Sauf qu'elle ne résolvait rien. Elle pouvait d'autant moins apporter de réponse concrète et pertinente à quoi que ce soit qu'elle dispensait de se poser la moindre question. Passe encore si ses adeptes s'étaient contentés de vivre leur foi dans leur coin. Mais nombre d'entre eux croyaient que le monde avait besoin de leurs bons offices; ils voulaient influencer une société dont ils ne reconnaissaient pas l'existence, avec des préceptes qui n'avaient aucun caractère social. Ils ignoraient tout des Citovens, des Droits du Citoven, du droit des peuples. Ils s'en flattaient même! Ils ne voyaient que des individus séparés et identiques qu'il fallait réunir pour que tous ne fassent qu'un dans la paix universelle. De tels naïfs n'auraient jamais établi la paix au nom de Dieu, mais ils apportaient assurément de l'eau au moulin des mondialistes qui faisaient la guerre aux peuples et aux nations au nom de Largent. Quant à savoir si Largent n'était pas aussi un peu à l'origine du penchant spiritualiste et du contenu même du spiritualisme, qu'il suffise de rappeler que Largent étouffait la

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Ce sont les besoins physiques des hommes qui poussent ces derniers à s'unir pour les assouvir, qui dictent la raison d'être de la Société et les rapports qui doivent s'établir entre Citoyens.

logique sociale, insufflait l'individualisme (prérequis du mondialisme), suscitait des problèmes permanents qui conditionnaient la vie et les pensées des hommes, bref, que Largent engendrait un monde aberrant et infernal que chacun devait accepter, rejeter ou combattre avec les idées qu'il inculquait ou autorisait. Les spiritualismes — comme tous les courants de pensée, à l'exception du Civisme — firent avec Largent ou par rapport à lui ; ils l'intégrèrent sans le savoir ; ils ne le menacèrent en rien malgré quelques rodomontades et le soutinrent, de fait, ne leur déplaise.

Notons bien que le spiritualisme n'est pas la spiritualité. La spiritualité est une démarche individuelle en vue de connecter son Moi au Tout. Elle suppose des connaissances, un apprentissage, des expériences et des efforts. Ce devrait être une facon de vivre personnelle, mais elle ne dépasse souvent pas le stade de la croyance intime. Le spiritualisme, lui, fait de la spiritualité une boussole de la vie collective, comme si la relation intime avec Dieu (plan vertical) apprenait à régler correctement les rapports matériels et moraux avec ses congénères et surtout avec ses concitoyens (plan horizontal), comme si l'intuition du sacré révélait les Principes de l'ordre social. Ainsi se prévaut-il d'une connaissance (réelle ou prétendue) dans un domaine pour s'ériger en expert dans un autre (voire dans tous les autres), un peu comme si un mathématicien était d'évidence un bon mécanicien. La spiritualité n'est plus alors qu'un prétexte, et le spiritualisme, qu'une posture.

Enfin, un dernier courant de pensée incontestablement inspiré par un fort instinct social mais qui, quoique n'étant pas individualiste, puisait aussi sa source dans Largent et conduisait souvent au mondialisme : l'égalitarisme ou la volonté d'instaurer une égalité en biens aussi parfaite que possible. Il va de soi que l'égalitarisme procédait de l'Égalité, mais d'une Égalité mal comprise ou qui semblait impossible à appliquer. D'un côté l'instinct social rappelait que des citoyens doivent être égaux (en droits), d'un autre, le pragmatisme misait sur l'uniformité en biens et en toutes choses pour court-circuiter et

anéantir Largent qui imposait l'inégalité en droits. C'est donc pour contrer Largent — de la seule manière qui vint à l'esprit ou qui fut praticable dans un certain contexte — que l'Égalité était dénaturée. C'est aussi en raison de l'Égalité et de Largent que les égalitaristes concevaient la société et prônaient généralement la formation de petites communautés collectivistes qui permettent de ne pas recourir à la monnaie, voire de ne pas pratiquer le troc. Ces égalitaristes-là étaient liberticides mais pas individualistes et encore moins mondialistes. Mais les petites communautés n'avaient ni le potentiel ni l'attrait des grosses concentrations d'individus et finissaient par être absorbées suite à leur implosion ou à leur écrasement. Retour à la case départ.

Mais l'esprit égalitariste ressurgissait tôt ou tard, pour les mêmes raisons. Il pouvait alors prendre deux formes extrêmes : l'égalitarisme à la Sparte, que nous venons de voir, et l'égalitarisme « anticapitaliste » ; et deux formes intermédiaires : l'égalitarisme gauchiste et l'égalitarisme marxiste.

L'égalitarisme « anticapitaliste » n'était rien moins que l'uniformité à outrance, au niveau mondial, voulue par les capitalistes pour détruire toute résistance à Largent, et imposée, dans les pays occidentaux, par les idiots utiles du capitalisme qui se gargarisaient d'Égalité pour faire bien, tout en servant la soupe à Largent ; qui voulaient l'Égalité en tout, y compris en droits, sauf dans le seul qui comptait et qui aurait été véritablement révolutionnaire : le Droit, pour tous les Citoyens, d'accéder librement au marché (à moins qu'ils n'envisageassent aussi ce droit-là, mais sans la condition de la Citoyenneté et de tout ce qu'elle implique, ce qui le rendait insipide).

L'égalitarisme gauchiste était à cheval entre les deux, plus proche cependant de l'égalitarisme originel : il était le fait de gauchistes qui croyaient s'opposer au capitalisme en fondant de petites communautés égalitaristes mais qui, par ailleurs, tenaient le discours le plus politiquement correct qui fût, un discours droit-de-l'homiste typiquement capitaliste ; qui profes-

saient donc des idées générales (inculquées par le système) à l'opposé de ce qu'ils faisaient concrètement (inspiré par leur instinct social). Cet égalitarisme n'était pas individualiste par essence mais il était paradoxalement mondialiste. Les gauchistes ne concevaient rien entre leur petite communauté vouée à l'échec et la communauté universelle qui n'existera jamais ; ils ne concevaient pas la nation et apportaient au capitalisme tout leur soutien physique et moral pour la détruire.

Enfin, l'égalitarisme marxiste se situait entre l'égalitarisme gauchiste et l'égalitarisme « anticapitaliste ». Il n'était pas individualiste, comme le premier, mais il était mondialiste en théorie et en pratique (du moins dans ses intentions), comme le second. Son projet, s'il avait dû en avoir un, aurait été un collectivisme mondial, soit le pire du communisme et le pire du capitalisme : un projet liberticide à souhait pour le plus grand bonheur de l'Humanité! Les ressorts de son égalitarisme étaient ceux de l'égalitarisme originel (contrer ou remédier aux effets inégalitaires de Largent). Les ressorts de son mondialisme étaient ceux du spiritualisme (tout est un), sans l'aspect individualiste (égalitarisme oblige!), auxquels il faut ajouter la crovance que la monnaie ne pouvait être abolie localement sans se couper du monde, d'où l'idée qu'elle devait être abolie mondialement, ce qui — aussi absurde que cela ait été — le confortait dans son universalisme. En réalité, le marxisme rejetait tout, parce qu'entaché de capitalisme, et ne proposait rien, parce que cela aurait été quelque chose. Là encore, il s'agissait du ressort spiritualiste d'après lequel tout est de nature divine, donc rien ne doit être séparé, donc rien ne doit exister en dehors du tout imaginaire. Mais, en prenant systématiquement le contre-pied du capitalisme (sachant que tout était capitaliste à ses yeux) au nom du Tout et donc au nom de Rien, et surtout en croyant le prendre, il ne proposait pas un autre modèle social ou plutôt un vrai modèle social — il s'interdisait d'autant plus d'en proposer un qu'il en était devenu incapable —, il n'était qu'un négatif du capitalisme et une chimère. En somme, il était tellement contre le capitalisme qu'il

pensait en fonction de lui et faisait, sans le savoir, là où Largent lui disait de faire. 92

Dans un monde qui tournait autour de Largent, tout était faconné par lui, tout était calqué sur lui, tout était imprégné par lui, même les idées qui s'en crovaient affranchies alors qu'elles ne l'avaient pas identifié et ne s'opposaient, tant bien que mal, qu'à une partie de ses effets. Largent, ce n'était pas seulement les riches, les banques, la monnaie, la création monétaire, les prix, les impôts, l'usure, la thésaurisation, la spéculation, l'exploitation, l'inégalité... C'était tout cela aussi, mais c'était avant tout une croyance, une croyance qui véhiculait une certaine conception de l'échange, donc une conception des rapports sociaux et une conception de la « société », des conceptions qui produisaient les effets dont nous avons donné un apercu, des effets qui, tous, contribuaient à inculquer ladite crovance, à savoir que la notion de valeur marchande est nécessaire pour échanger. C'était un cercle vicieux dont on ne pouvait sortir qu'en oubliant tout ce que l'on voyait, tout ce que l'on croyait savoir, et en se concentrant sur ce qu'est ou doit être une Société dans l'absolu, sur pourquoi elle doit être, et comment elle peut être. Il ne s'agissait pas d'être contre Largent mais pour la Société. Il ne s'agissait pas de s'opposer à ce qui était, mais de focaliser sur ce qui doit être. Il ne s'agissait pas de dévier de la route monétaire mais d'ouvrir une autre route à partir d'un nouveau point de départ. Cette route ne pouvait être que celle de l'Égalité bien comprise, celle des Citoyens égaux en Devoirs et en Droits (dont celui d'accéder librement au marché), celle de la Cité. Ça ne pouvait pas être celle du troc, de la monnaie, de la mesquinerie, de l'individualisme, de l'inégalité, de l'oligarchie, de la dictature, du capitalo-libéralisme, ni celle de l'égalitarisme, du totalitarisme, du nivellement, de l'uniformisation, du laxisme, du misérabilisme, du droit-de-l'hommisme, du sans-frontiérisme, du

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Nous avons parlé du « marxisme » et non du « communisme » en général qui, lui, relevait de l'égalitarisme originel, sans les aspects spiritualiste, mondialiste et surréalistes.

spiritualisme, du mondialisme, le tout saupoudré de moraline capitaliste ou faussement « anticapitaliste ». Ça devait être celle des Principes de l'ordre social, de l'état de droit, du bon sens et de la fierté retrouvés, du vrai patriotisme qui consiste à défendre la Nation et l'Égalité (laquelle contient la Liberté), de la vraie Démocratie qui consiste en ce que les lois soient faites ou ratifiées par le Peuple, et de la véritable humanité qui consiste à faire ce que l'on peut pour les Autres après seulement avoir fait ce que l'on doit aux siens (famille, concitoyens, Cité) ou du moins sans compromettre les intérêts légitimes de ces derniers.

# 17. Immigrationnisme & contre-révolution

Dans la Cité, les Droits sont attachés à la Citoyenneté; nul n'a de Droits sans être Citoven, sans être reconnu comme tel par la Cité. Les Droits en question sont, plus précisément, les Droits économiques et sociaux, ceux que les Citoyens méritent par des devoirs du même ordre. Les droits politiques, eux, sont l'attribut des Citoyens qui font montre, envers la Cité, d'un dévouement à toute épreuve, ce qui leur vaut une totale confiance de la part de cette dernière et un statut supplémentaire : la Nationalité. Les natifs de la Cité, c'est-à-dire les enfants des Citoyens, ne sont pas eux-mêmes Citoyens même s'ils sont a priori destinés à le devenir en méritant par leurs actes, le moment venu, la Citoyenneté, puis, s'ils le désirent et en sont dignes, la Nationalité. La Cité n'oblige personne à l'intégrer (elle laisse même aux natifs la possibilité de vivre en marge à la sueur de leur front) mais personne ne peut non plus l'intégrer sans son consentement et sans remplir ses conditions. Et ce qui est valable pour les natifs l'est tout autant pour les étrangers candidats à l'immigration.

Nul ne peut immigrer dans la Cité sans son autorisation, car nul ne peut y demeurer sans être au moins Citoyen. Outre que la souveraineté nationale n'est pas un vain mot, des étrangers en situation illégale n'ont absolument aucun droit. Aucune en-

treprise n'a le droit de les employer, et eux-mêmes n'y ont aucun intérêt puisqu'ils seraient littéralement esclaves. Immigrer dans la Cité n'est donc pas impossible, mais doit se faire dans les règles, lesquelles sont établies par la Cité, selon ses intérêts. (Ces règles ne sont pas nécessairement universelles ; elles peuvent varier selon les pays d'origine des immigrés, car les diverses immigrations ne produisent pas les mêmes effets, ce dont la Cité peut et doit tenir compte.) Ne sont acceptés que les étrangers qui viennent travailler et qui, par leur travail, méritent la Citoyenneté. Aucune autre forme de participation à la vie de la Cité ne justifie leur venue en tant qu'immigrés. L'immigration de peuplement est exclue. Une fois Citovens. les immigrés sont soumis aux lois communes. Leurs origines étrangères peuvent néanmoins jouer contre eux, pendant un certain temps, en cas de délit grave de leur part ou pour remplir les conditions exigées pour jouir de certains droits (notamment les droits politiques). Il tombe sous le sens que des gens qui viennent d'arriver se doivent d'être exemplaires (tant pour honorer leurs hôtes que pour ne pas faire honte à leurs congénères) et que, malgré tout, ils n'ont pas en eux les choses qui ne peuvent s'acquérir qu'avec le temps. En les accueillant, la Cité a relâché sa défiance, mais c'est à eux de gagner sa confiance, au risque de tout perdre.

Cette politique migratoire mesurée — ni fermée ni angélique — est à l'opposé de celle à laquelle le capitalisme poussait. Ici, il faut bien distinguer le capitalisme du système monétaire. Tout système fondé sur la notion de valeur marchande (Largent) est monétaire en puissance; tout système fondé sur la monnaie est effectivement monétaire. Le capitalisme était un système monétaire, mais tout système monétaire n'était pas capitaliste. Le capitalisme, c'était le règne absolu de Largent, qui se traduisait par la toute puissance des riches et la soumission universelle, consciente ou non, à Largent. Il nécessitait des conditions particulières, en l'occurrence l'industrialisation de la production, la spécialisation et l'interdépendance des travailleurs, et le besoin permanent, pour les individus, d'accéder au marché, conditions qui faisaient passer la monnaie au pre-

mier plan en tant que moyen d'interaction sociale, transformaient en marchandise tout ce qui a potentiellement une valeur marchande, et consacraient la prééminence de Largent dans les esprits. Mais, dans ces conditions, le système monétaire rencontrait des problèmes inédits. Si l'industrialisation faisait décupler la production, la Demande globale, elle, était toujours faible, car telle est la règle dans un système monétaire (en raison du jeu des valeurs). La recherche désespérée de clients amenait alors les capitalistes à imaginer et à essayer toutes les solutions possibles, en jouant tantôt sur un paramètre, tantôt sur un autre. Un de ces paramètres était le coût de production : le faire baisser permettait de réduire le prix de vente et augmentait en théorie la Demande. C'est d'abord dans cette optique que les capitalistes organisèrent ou favorisèrent l'immigration, pour disposer d'une main-d'œuvre moins chère que les autochtones et plus docile. Les travailleurs immigrés n'étaient pour eux qu'un ajustement comptable. Les effets à court et long termes de la présence massive d'étrangers, sur le pays « d'accueil », ne leur importaient pas. Ils s'en préoccupaient si peu que, bientôt, pour éviter que les immigrés ne s'absentassent, en rentrant de temps en temps au pays, ils leur permirent de faire venir toute leur famille. 93 Ainsi, l'immigration de travail tourna rapidement à l'immigration de peuplement, chose que seuls des chiffres relativement faibles permirent de nier et de dissimuler. Sauf que l'immigration ne cessa jamais, qu'elle fut encouragée par tous les moyens, autorisée sous toutes ses formes (même illégale), et que des quantités d'immigrés négligeables au départ devinrent des minorités de moins en moins minoritaires, des communautés étrangè-

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> Ceux qui conspuaient l'attachement à la famille et aux valeurs familiales de la part des Occidentaux (soi-disant vestige du pétainisme), qui présentaient le couple homme-femme comme un modèle désuet, s'émeuvaient que les immigrés fussent séparés des leurs et invoquaient l'humanité pour qu'ils pussent se réunir. Autrement dit, ceux qui avaient occasionné cette séparation en organisant l'immigration cherchaient à faire culpabiliser les Occidentaux pour qu'ils acceptassent une accélération de leur invosion. Car, bien sûr, le regroupement familial ne consistait pas à renvoyer les immigrés auprès des leurs, dans leur pays, mais à faire venir toutes les familles dont un membre avait posé un pied ici. Que ces arrivées massives détruisissent le cadre de vie des familles autochtones ne suscitait, en revanche, aucune émotion.

res au sein d'une communauté nationale en passe d'être submergée. Si encore les immigrés avaient été assimilés, s'ils s'étaient fondus dans le moule... Mais les travailleurs immigrés n'étaient pas regardés comme de futurs « citoyens ». Non seulement rien ne fut fait pour qu'ils le devinssent, mais encore tout fut fait pour qu'ils demeurassent à jamais des étrangers dans leurs têtes. Et, bien sûr, ce qui n'avait pas été exigé d'eux fut d'autant moins exigé de leurs parents et descendants.

La logique capitaliste initiale se comprend, sans être excusable pour autant, mais la folie immigrationniste qui suivit, engendrée par l'immigration elle-même, sembla incompréhensible. Comment un phénomène aux effets aussi profonds, durables et nuisibles à tous les niveaux put-il être cautionné même par des gens qui, pour la plupart, n'avaient objectivement rien à y gagner, qui, à long terme, avaient même tout à perdre ? Personne n'était immigrationniste avant que le capitalisme ne fasse venir des immigrés! C'est parce que des immigrés étaient présents que l'immigration devint un sujet. C'est parce que l'immigration (massive) avait lieu dans un contexte capitaliste que tous les capitalistes, même ceux qui s'ignoraient, prirent fait et cause pour elle. (Ils défendirent d'ailleurs plus l'immigration par principe qu'ils ne défendirent les immigrés eux-mêmes; l'immigrationnisme était une posture qui avait besoin d'immigrés comme faire-valoir et qui veillait à ce que ceux-ci restassent bien ce qu'ils étaient.) Il ne faut pas oublier que la recherche du profit n'était qu'un des aspects de la logique capitaliste qui puisait sa source dans Largent. Or Largent insufflait, avant toute chose, l'individualisme, donc l'anti-nationalisme, le sans-frontiérisme et le mondialisme. En temps normal, ces derniers penchants n'existaient pas ou étaient considérés comme de la folie et de la trahison. Mais lorsque l'immigration bouleversa la nation et bafoua les frontières, ils ne se continrent plus. La réalité semblait leur donner raison. Peu leur importait, au fond, les effets de l'immigration et le sort des immigrés : ils étaient le prétexte qu'ils attendaient pour s'afficher sans vergogne, déverser leurs sophismes et détruire l'objet de leur haine. Ils furent alors d'autant plus virulents qu'ils avaient tout le

système derrière eux. Malgré les désastres de plus en plus patents, ils persistaient, ils intensifiaient, ils hystérisaient. Ils ne voulaient ni voir ni savoir ni comprendre ; ils voulaient croire qu'ils étaient justes, bons, gentils, généreux, intelligents, ouverts, tolérants, raisonnables, légitimes, antiracistes, antifascistes, croire qu'ils résistaient en collaborant avec le capitalisme et les envahisseurs contre leur propre peuple, croire qu'ils sauvaient le monde et l'Humanité dont ils étaient le fléau.

Mais, si les mobiles des capitalistes expliquaient leur immigrationnisme, leur aveuglement, quant aux conséquences évidentes de l'immigration massive et continue, dépassait l'entendement. Car il était évident qu'une immigration sans frein et sans fin, accompagnée d'une apologie du métissage et d'une propagande anti-blancs, tendait à la submersion des Blancs, à leur proscription et, à terme, à leur génocide. Autrement dit, l'immigrationnisme était le fait d'Occidentaux qui prônaient ou, du moins, préparaient inconsciemment leur propre génocide, ce qui était de la pure démence, le plus haut degré de la trahison envers leurs peuples et leurs pays et le plus odieux des crimes. Mais les capitalistes n'étaient eux-mêmes que des instruments du capitalisme et de Largent. Or quelle raison ces derniers pouvaient-ils avoir d'anéantir les peuples et les pays occidentaux ? Quelle raison impérieuse peut-on avoir de tuer, si ce n'est de préserver sa propre existence? Les peuples occidentaux étaient donc potentiellement un danger mortel pour le capitalisme et Largent ? Bien sûr ! C'est en leur sein qu'ils s'étaient développés; ce sont eux qui les avaient sous le nez depuis des siècles et pouvaient avoir, en même temps, le plus de recul à leur sujet ; ce sont eux qui pouvaient désirer les anéantir et trouver comment. Dans leur logique immanente, le capitalisme et Largent savaient que leur pire ennemi serait engendré en Occident et incarné par des Occidentaux. Aussi prirent-ils les devants. Mais, ne sachant d'où viendrait réellement le danger ni quelle forme il prendrait, ils ne firent pas de détail; ils entreprirent de tuer tous les peuples occidentaux de toutes les manières possibles (avortement, métissage, promotion de l'homosexualité, politiques anti-familiales et anti-

natalistes, abrutissement, appauvrissement, abandon, poison, discrimination, démoralisation, délocalisations, etc.), la plus radicale étant l'immigration massive ; ils les tuaient à petit feu pour éviter toute réaction et réaliser plus sûrement leur dessein. Ils ne purent cependant empêcher le Civisme de naître, mais, sitôt qu'ils en eurent connaissance et prirent la mesure du danger, ils firent tout pour qu'il ne se répandît pas et accélérèrent l'éradication des Occidentaux en général et des Français en particulier. Leur plan d'étouffer la révolution dans l'œuf ayant raté, ils tentèrent de couper l'herbe sous le pied des révolutionnaires. Autrement dit, ils voulaient anéantir les Occidentaux avant que certains d'entre eux n'aient des idées véritablement révolutionnaires, mais leur but aurait été tout autant atteint s'il n'y avait plus eu d'Occidentaux pour y adhérer et les faire triompher.

Par définition, les immigrés ne sont pas des autochtones ; ils ne sont pas le fruit du même contexte. Il est dans la nature des choses qu'ils n'aient pas les mêmes références, la même culture, les mêmes conceptions, les mêmes intérêts. Suivant leurs origines, l'écart avec les autochtones est plus ou moins grand, de sorte que le fossé peut être parfois impossible à combler. Ils ont leurs raisons d'émigrer, mais c'est au pays de destination qu'il appartient de les accueillir ou non, en pesant les avantages et les inconvénients de leur présence individuelle et collective à court et long termes. Toute immigration marginale est indolore. Toute immigration massive est problématique. Certaines peuvent néanmoins se fondre dans la masse avec le temps; d'autres n'y parviendront jamais et y parviendront d'autant moins qu'elles ne cessent de gonfler par de nouveaux afflux. Toute immigration que la communauté nationale ne peut intégrer — absorber jusqu'à ce qu'elle devienne une partie d'elle-même — forme une communauté à part ; les immigrés en question sont alors ce que l'on appelle « des colons »94, qu'ils soient conscients ou non de l'être. S'ils n'en

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> Le Petit Larousse 1998 : « Colon : 1) Habitant d'une colonie, originaire du pays colonisateur, 2) Membre d'une colonie, d'un groupe de même origine fixé dans un autre lieu, un autre pays. »

sont pas conscients, cette conscience s'éveillera avec le temps et. surtout, avec leur nombre. Un pays trop accueillant risque ainsi d'être anéanti de l'intérieur par le changement de sa population, les autochtones devenant peu à peu minoritaires, la nouvelle majorité ayant probablement moins de scrupules à leur endroit. Autrement dit, une immigration massive continue expose la population d'origine à être tôt ou tard marginalisée, décimée, chassée voire exterminée. Les chantres de l'immigration inconditionnelle tous azimuts pouvaient se parer de toutes les vertus humanistes et faire mine de ne pas voir plus loin que le bout de leur nez, le fait est qu'ils forgeaient l'instrument du crime le plus atroce qui se puisse commettre contre son propre peuple, même s'il n'était pas encore consommé, et qu'ils tyrannisaient leurs concitoyens au nom des envahisseurs dont ils favorisaient eux-mêmes la venue. C'est à bon droit. que, à la Libération, ils furent regardés comme les pires « collabos » et traités comme tels. Ils restent dans l'Histoire comme les pires criminels ou, pour certains, comme les plus sombres crétins.

Mais l'immigration massive et continue constituait un crime plus grand encore que le simple anéantissement d'un peuple. Les peuples, placés dans des conditions différentes, évoluent à des rythmes différents et créent, pour eux, les conditions physiques et morales propices à de nouvelles évolutions, parfois fulgurantes. L'évolution suit un chemin sans fin. La technologie marque ses étapes. Les découvertes et surtout les inventions sont l'aboutissement du savoir à l'instant T et le tremplin des découvertes et inventions futures. Tous les peuples sont partis du même point et ont franchi, de manières assez similaires, les premières étapes; tous ne sont pas allés, par euxmêmes, aussi loin; certains ont pris une avance considérable. La prochaine étape n'est pas la même pour chaque peuple; elle dépend du point auquel chacun d'eux est arrivé. Tous sont prêts pour les évolutions qui viendront d'eux, parce qu'elles correspondront à ce qu'ils sont, à ce dont ils ont besoin, à la mentalité qu'ils ont développée. Une immigration massive, sous quelque forme que ce soit, bouleverse le cours normal des

choses. Elle traumatise les peuples en retard, qui découvrent une technologie qui ne vient pas d'eux, qui les dépasse et sert éventuellement à les écraser; elle paralyse les peuples en avance, qui n'ont rien à en tirer d'un point de vue technologique, qui se retrouvent confrontés à des problèmes d'un autre temps et qui, ce faisant, sont distraits des défis qui les attendaient, quand ils ne sont pas tout simplement mis hors d'état de les relever. L'Occident — la France en particulier — était dans ce deuxième cas de figure. L'évolution technologique avait rendu possible ce qui était impensable : instaurer l'Égalité et anéantir Largent. Mais il fallait un peuple pour faire une telle révolution : le peuple qui avait engendré cette technologie et qui avait la mentalité qui allait avec. Nous avons déjà vu que le capitalisme encourageait l'immigration massive pour paralyser voire anéantir ce peuple avant qu'il ne pût faire la révolution, avant même qu'il n'y songeât. <sup>95</sup> L'immigration avait une fonction contre-révolutionnaire. Les immigrationnistes qui ne juraient que par l'Étranger, qui ne voyaient d'ennemis que dans les patriotes<sup>96</sup> et non dans Largent, qui trahissaient et condamnaient leur peuple, un peuple qui avait le potentiel de faire la plus grande révolution de tous les temps, la seule vraie révolution, celle qui allait affranchir l'Humanité<sup>97</sup> du pire des tyrans, n'étaient donc pas seulement des « collabos » et des criminels ; plus grave encore, c'étaient aussi des contre-révolutionnaires de la pire espèce. En plus de compromettre l'existence de leur peuple sous prétexte d'humanité, ils

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> La technologie continuait donc d'avancer mais sans produire les bouleversements sociaux qu'elle aurait dû, car l'immigration minait le débat politique en attendant de détruire le corps social lui-même. Dans ces conditions, le progrès technique, *a priori* neutre, et les initiatives politiquement correctes permettaient d'occulter le problème, comme on amuse la galerie, mais pouvaient d'autant moins éviter de le prendre tôt ou tard en pleine face que le déni contribuait à l'aggraver.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> Si les immigrationnistes ne savaient plus ce qu'est la patrie, les immigrés, eux, ne l'avaient pas oublié. Ainsi, pendant qu'ils vomissaient le patriotisme chez leurs compatriotes, ils laissaient les immigrés cultiver le leur quand ils ne les y encourageaient pas. Ils trahissaient donc les leurs sans être regardés par les autres comme leurs frères. N'ayant que des ennemis, ils devaient tôt ou tard être écrasés par l'un ou l'autre camp.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> Il ne s'agissait évidemment pas d'affranchir l'Humanité d'un coup, mais de donner un exemple à tous les peuples du monde.

compromettaient l'avenir de l'Humanité elle-même en empêchant que quelque part naquît enfin l'espoir, puisque partout où le capitalisme et Largent étaient menacés cette engeance apparaissait pour l'étouffer. Or, si la révolution n'avait pas eu lieu, le capitalisme aurait recouru à des fuites en avant de plus en plus délirantes et tyranniques jusqu'à ce que la civilisation occidentale s'effondre et n'ait plus les moyens d'anéantir Largent, en plus de ne toujours pas savoir comment, à moins que cette dernière n'ait implosé sous l'effet de l'immigration avant même d'en arriver là.

Mais la Cité est la preuve qu'ils ont échoué, que l'immigration a été endiguée et que la Révolution (au nom de l'Égalité et de la Patrie) est faite. Les immigrationnistes ont payé leurs trahisons. L'immigrationnisme, qui n'a plus lieu d'exister, est désormais considéré comme ce qu'il n'a jamais cessé d'être : un crime envers la Nation et contre l'Humanité.

# 18. De la Propriété

Dans la Cité, la Propriété existe mais n'est pas un sujet de débat. <sup>98</sup> Une propriété est un bien — durable ou consommable — dont le propriétaire, reconnu par la loi, a le droit de jouir ou d'user exclusivement et librement <sup>99</sup>, un bien qu'il peut égale-

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> La théorie du Civisme n'abordait pas le sujet, mais, comme il faisait débat, la question fut traitée à part dans « Théorie de la Propriété » (2018) pour montrer qu'elle n'avait pas lieu d'être et que ne lui accordaient de l'importance que ceux qui occultaient volontairement ou non la question de la monnaie et ceux qui prônaient l'abolition de cette dernière sans vraiment comprendre ce qu'elle était et qui misaient donc sur d'autres mesures pour contrer ses effets alors même que, selon leurs propres théories, elle n'aurait plus existé.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Ce serait une erreur de croire que « librement » signifie « sans borne ». La Liberté n'est jamais infinie. Elle est à la fois garantie et limitée par la loi : garantie, dans l'intérêt des particuliers, tant qu'ils en font un usage légitime, et limitée, dans l'intérêt de tous. Les abus qui peuvent en être faits aux dépens d'autrui ne sauraient être couverts par la loi, car celle-ci est l'ouvrage des Citoyens et a pour but de les protéger. Du reste, quelle que soit la liberté qu'une société garantit, cette garantie n'existe plus hors de cette société, les autres sociétés n'étant pas tenues de la reconnaître. Un état de paix peut faire illusion, mais la première guerre rappellera cette vérité.

ment transformer, détruire, échanger, donner ou léguer. Comme tout Droit, la Propriété a pour limites le respect des Droits d'autrui, les lois (démocratiques) et les intérêts supérieurs de la Cité. Les seuls biens dont les Citoyens sont incontestablement propriétaires sont ceux qu'ils se procurent, à des fins personnelles, par l'exercice du Droit d'accéder au marché. Ne peuvent donc devenir des propriétés que des productions mises sur le marché.

Au-delà de cette conception de la Propriété au sens strict, de la Propriété « de droit », existent aussi des propriétés « de fait », c'est-à-dire des biens que les Citoyens se sont procurés légitimement ou non illégalement ailleurs que sur le marché, sans que la Cité en ait connaissance, et dont ils disposent comme s'ils étaient des propriétés. Ce sont en réalité des propriétés par défaut, des biens sur lesquels la Cité ne leur reconnaît pas plus le droit de propriété qu'elle ne leur conteste : il ne leur était pas interdit de se les « approprier » mais personne ne sait qu'ils en sont propriétaires et eux-mêmes ne peuvent généralement pas le prouver ; ils n'ont donc aucun recours en cas de perte ou de vol. Ceci concerne, par exemple, les matériaux ramassés occasionnellement dans la nature, les objets récupérés aux ordures, certains objets trouvés, mais aussi les biens reçus en don, en cadeau ou en échange sans trace écrite.

Attention! Tout ce dont quelqu'un dispose ou peut disposer sans que la Cité ne le sache n'est pas en soi une propriété « de fait ». Tout ce qui existe ou presque peut être capté, capturé, conservé, utilisé. Mais disposer d'une chose ne fait pas d'elle une possession et ne fonde pas davantage le droit de la posséder. C'est à la Cité de dire, conformément aux Principes, ce qui, par nature, peut être possédé ou non et comment en devenir propriétaire. Nul ne peut donc posséder « de droit » ou « de fait » ce que la loi a exclu du champ des propriétés, de même que nul ne peut être propriétaire de choses dont il s'est emparé par des méthodes proscrites par la loi. Bien sûr! Il est toujours possible de disposer de choses en violation de la loi et à l'insu de la Cité, mais cela constitue alors un délit voire un crime

qui, aussitôt découvert, provoque la confiscation des choses en question et des sanctions contre les intéressés.

Les propriétés ont pour but de satisfaire les besoins individuels et les envies personnelles des Citoyens. De manière générale, ces derniers possèdent ce qu'ils retirent du marché. Or le Droit d'accéder au marché leur est conféré par la Citoyenneté qu'ils méritent par leur participation à la vie de la Cité. Tous les Citoyens ont donc le même Droit de s'approprier ce qui est sur le marché, mais chacun d'eux n'est propriétaire que des biens qu'il en retire personnellement. En somme, la Propriété « de droit » est fondée sur l'exercice du Droit d'accès, lui-même libre et égal pour tous. Elle n'est en aucune facon fondée sur le travail ou les efforts personnels. En effet, le travail dans le cadre d'une entreprise est un Devoir envers la Cité; la production qui en résulte est destinée au marché et n'appartient donc ni aux travailleurs ni à l'entreprise. Quant aux efforts qu'un Citoven fournit dans le cadre de sa vie privée pour fabriquer ou modifier un bien, ils n'entrent pas en ligne de compte : le statut du bien fini est celui du bien initial ou des matériaux employés. Un Citoyen n'est propriétaire de ce qu'il fabrique que s'il était propriétaire « de droit » ou « de fait » du bien ou des matériaux utilisés pour le fabriquer. Que serait-ce s'il suffisait de modifier un bien pour le faire sien?

La Propriété signifie généralement « propriété individuelle », car elle concerne des biens matériels dont seules des personnes physiques peuvent user librement et exclusivement. La seule personne morale qui puisse également être « propriétaire » est la Cité elle-même. Le territoire, les ressources naturelles (minérales, végétales, animales), les constructions (passées et présentes), tout ce qui est produit dans le cadre d'un Devoir envers elle et tout ce qui sert à produire pour elle et grâce à elle lui appartiennent, au moins en premier lieu ou en dernière instance. Avant que les produits ne deviennent des propriétés individuelles, la Cité peut en disposer dans l'intérêt national. Territoire, ressources naturelles, constructions et outils de production sont, en revanche, les propriétés inaliénables de la

Cité : les Citoyens auxquels elle en confie des portions ou la gestion, soit pour satisfaire des besoins légitimes, soit pour exercer leur activité, n'en sont pas les propriétaires, seulement les dépositaires. Il s'agit là du point de vue de la Cité. En pratique, les Citoyens dépositaires de biens confiés par la Cité sont regardés, par toute autre personne physique ou morale, comme leurs propriétaires, et ces « propriétés » sont d'autant plus respectées qu'y attenter serait outrager la Cité elle-même.

Arrêtons-nous sur la question des outils de production : terres et machines.

Les terres concernent les paysans. Elles ne peuvent pas leur appartenir si le territoire est propriété de la Cité. La Cité a cependant besoin que son sol soit exploité pour qu'il nourrisse ses Citoyens. Aussi doit-elle en confier des portions à des exploitants. C'est donc par sa grâce que les paysans disposent de terres et pour elle qu'ils les exploitent. Les terres sont leur outil de travail pour remplir leur Devoir (et mériter les Droits du Citoyen): elles ne peuvent pas être leurs propriétés car ils n'en disposent pas à des fins personnelles et ne sont pas libres d'en changer la destination. Dans le cas contraire, des paysans qui seraient propriétaires de leurs terres auraient, en théorie, le pouvoir d'affamer les Citoyens, s'ils cessaient de les exploiter ou s'ils ne livraient pas leur production au marché. Et si toutes les terres appartenaient à des particuliers, la Cité aurait des frontières mais pas de territoire. Ces extrêmes sont des hypothèses qui ne doivent pas avoir un début de vraisemblance.

Le cas des machines est encore plus évident. Les entreprises existent avec l'accord de la Cité; elles tiennent de la Cité leur Droit d'accéder au marché; elles se fournissent en machines pour produire, conformément à leurs engagements envers la Cité. Nul ne peut donc acquérir à titre personnel les machines dont l'accès est réservé aux entreprises. 100 Pour autant les

<sup>100</sup> Ceci vaut également pour les matériaux, les produits et les objets, dont certains sont par nature réservés aux entreprises et qui tous ne sont accessibles en grande quantité qu'aux entreprises.

outils de production ne sont pas la propriété collective des personnes morales que sont les entreprises, comme une illusion d'optique permettrait de le penser, mais la propriété de la Cité. Celle-ci permet aux entreprises d'y accéder et d'en disposer aussi long-temps qu'elles existent et servent ses intérêts. Dès lors qu'une entreprise disparaît ou manque à ses devoirs, ses biens sont re-mis sur le marché ou réquisitionnés par la Cité pour être distri-bués ou utilisés comme bon lui semble.

De manière générale, la Propriété n'existe que si elle est reconnue par la Cité, laquelle ne reconnaît l'usage libre et exclusif d'un bien que lorsque cela est légitime en soi ou utile pour elle ou sans inconvénient et tant qu'il en est ainsi. Autrement dit, les lois en la matière sont dictées par les Principes et les intérêts de la Cité, ce qui serait un truisme si, dans le système monétaire, elles n'avaient été dictées par Largent sans que personne ne s'en émeuve et, surtout, ne s'en aperçoive.

Dans le système monétaire, la notion de Propriété découlait des mécanismes du troc et de ceux de la monnaie; elle était adaptée à leurs impératifs, même en dépit du bon sens et contre tous les Principes. Elle consistait toujours à jouir (ou plutôt à disposer) librement et exclusivement de ce que la loi reconnaissait comme des propriétés (privées), mais les conditions pour y accéder étaient différentes; elle ne concernait pas seulement des biens matériels destinés à un usage personnel; la liberté d'en user pouvait être en effet sans borne, selon que vous étiez puissant ou misérable; et elle était elle-même source de droits. Pour comprendre ce qu'était la Propriété dans le système monétaire, il faut d'abord comprendre ce qu'implique le troc en la matière et, ensuite, comprendre ce que la monnaie impose et permet.

Le troc est un échange d'objets (ou de services) entre individus, lesquels doivent donc être propriétaires desdits objets. Par ailleurs, lorsque le troc n'est pas une pratique marginale mais le mode d'échange ordinaire, les individus échangent des ob-

jets qu'ils ont eux-mêmes produits ou fabriqués, ce qui signifie qu'ils sont propriétaires de leur production, ce qui signifie encore qu'ils ont produit pour eux seuls, par intérêt et non par Devoir envers la Cité. Autrement dit, sous le troc, les individus n'ont pas de Devoir envers la « société », mais ils attendent d'elle qu'elle leur garantisse des droits ; ils font comme si la société n'existait pas, mais ils ont besoin d'elle pour qu'elle reconnaisse comme leurs propriétés des productions qui ne la concernent en rien, et qu'elle valide des échanges qui ne la concernent pas davantage. De fait, sous le troc, il n'y a plus de société mais seulement un système. La logique sociale est remplacée par la logique du troc. Mais comme tout le monde est plongé dans la même absurdité, il est de l'intérêt de chacun de regarder les productions des autres que leurs propriétés et que l'absurdité devienne la règle. Ainsi, des productions destinées au marché, qui, selon les Principes de l'ordre social, ne sont pas des propriétés, pas même des propriétés « de fait », deviennent, comme par enchantement, des propriétés « de droit ». Ce ne sont plus les Principes qui dictent le droit, mais les nécessités qui commandent les lois. Alors que, dans la Cité, la Propriété (de droit) découle de l'exercice du Droit d'accéder au marché, sous le troc, elle résulte du fait d'avoir produit la chose (même à partir de biens d'une propriété douteuse) ou de l'avoir obtenue en échange (même contre des biens d'une propriété douteuse); elle peut même résulter du fait de s'en être emparé en étant assez fort — par soi-même ou grâce au système — pour faire taire toute contestation. (Cette dernière pratique, plus ou moins illégitime suivant l'objet en question, est encouragée par le fonctionnement du troc qui impose de posséder ou de passer pour le propriétaire de quelque chose pour pouvoir participer aux échanges.) Cependant, même sous le troc, tout n'est pas et ne peut être une propriété, mais la notion de propriété « de droit » étant déjà fumeuse, les frontières entre propriétés « de droit », propriétés « de fait » et pures usurpations (« propriétés de force » pourrait-on dire) sont ellesmêmes très floues, ce qui facilite les confusions (le passage d'un statut à un autre) et ouvre la porte à tous les abus.

Ce qui est vrai sous le troc reste vrai sous la monnaie, quoique celle-ci en démultiplie les conséquences pour atteindre des sommets d'aberration.

Remarquons, tout d'abord, que la monnaie remplace, sous forme d'unités de valeur, les biens qui, sous le troc, seraient échangés directement contre d'autres, des biens qui seraient des propriétés (du moins selon la notion en vigueur). Il s'ensuit que les unités monétaires sont la propriété de ceux entre les mains desquels elles sont. Une propriété surprenante ! Une propriété destinée à ne pas être conservée ! Une propriété n'ayant pas d'autre usage que celui d'être donnée (sous peine de ne servir strictement à rien) ! Une propriété perdue aussitôt utilisée ! Une propriété qui, à l'heure des cartes de crédit et de l'informatique, n'avait même plus de consistance ! Mais il fallait bien qu'elles soient une propriété pour que, dans la logique du troc, elles puissent être échangées contre des biens qui, au départ, sont la propriété de quelqu'un d'autre.

En plus d'être tant bien que mal une propriété, la monnaie est un moyen d'appropriation; elle est même LE moyen d'appropriation par excellence. Logique du troc : l'échange d'objets est un transfert de propriétés. Celui qui donne la monnaie dont il est propriétaire devient propriétaire du bien qu'il reçoit en échange. Ce chassé-croisé implique deux conceptions de la propriété. (N'oublions pas que la monnaie est garantie par l'État, à défaut d'être toujours émise par lui, et que payer est donc un acte consacré par la loi, sauf dans le cas de transactions expressément illégales.) Celui qui a payé est officiellement propriétaire de ce qu'il a acheté, quand bien même la propriété du vendeur serait douteuse selon les Principes, voire aux yeux des lois. Inversement, celui qui vend ou loue une chose, qu'il soit ou non en droit de le faire, en est propriétaire tant que la loi ne dit pas le contraire ou ne l'atteint pas. En somme, est propriétaire d'une chose celui qui a dépensé de l'argent pour l'avoir et celui qui fait de l'argent avec. Par suite, une propriété est soit quelque chose qui a coûté de l'argent à quelqu'un, soit quelque chose qui lui rapporte de l'argent. Peu

importe que la chose ne soit pas nécessairement un bien destiné à un usage personnel, libre et exclusif, qu'elle remplisse ou non les critères minimums d'une propriété. Dans la mesure où la monnaie représente des biens sous forme d'unités de valeur, tout ce qui a de la valeur, tout ce que quelqu'un est prêt à vendre et tout ce que quelqu'un est prêt à acheter représente aussi de la monnaie. Ainsi, dans un système monétaire, tout est à la fois monnaie, marchandise et propriété (du point de vue du système). Par ailleurs, comme tout le monde a besoin de se procurer de la monnaie en permanence, chacun doit avoir toujours quelque chose à vendre, quitte à se vendre lui-même, en entier ou par morceaux, quitte à vendre des choses qui ne lui appartiennent pas ou qui ne devraient appartenir à personne, quitte à vendre les autres. Mais, comme on ne peut vendre que ce dont on est propriétaire, et comme chacun doit coûte que coûte posséder quelque chose pour que le système fonctionne, la « Propriété » s'étend à tout et n'importe quoi. Il reste que des choses qui ne répondent pas aux critères immuables de la Propriété ne sont pas des propriétés. Le système monétaire crée donc une nouvelle catégorie : les propriétés « de fiction », qui n'ont d'une propriété que le nom mais permettent ainsi à leurs soi-disant propriétaires de gagner de l'argent. Ce faisant, la loi s'adapte aux abus et, si elle en réprouve certains, elle en couvre beaucoup d'autres.

Il a été dit que, dans la Cité, la Propriété découle de l'exercice du Droit d'accéder au marché. Or la monnaie qui sert à faire du troc est aussi un moyen d'accéder au marché et transforme aussi les biens achetés en propriétés, selon les critères du système monétaire. Et pourtant, ces deux procédés sont le jour et la nuit. Les actions sont les mêmes, mais leurs conditions et leurs effets sont radicalement différents.

Dans la Cité, le Droit d'accéder au marché est attaché à la Citoyenneté qui, elle-même, se mérite en participant à la vie de la Cité, soit directement soit dans le cadre d'une entreprise ; il est, par ailleurs, indéfini et confère à tous les Citoyens un pouvoir d'achat illimité en théorie et, de ce fait, égal ; il n'est li-

mité, en pratique, que par les besoins et envies des Citoyens qui l'exercent, par l'exercice de ce même Droit par leurs Concitoyens, par la nature des choses et, éventuellement, par les lois sur tels objets ; il met toute chose présente sur le marché à la portée de tous les Citoyens, qui pourraient théoriquement être égaux en biens mais ne possèdent cependant que ce qu'ils ont individuellement pris la peine d'en retirer. Dans le système monétaire, il en était tout autrement, du fait de la monnaie.

La monnaie représentait les biens sous forme d'unités de valeur. Ces unités s'obtenaient en en échangeant un certain nombre contre une certaine chose. Elles s'obtenaient donc de celui avec qui on échangeait. Autrement dit, le droit d'accéder au marché qu'elles conféraient s'obtenait d'un tiers, non de la « société », sauf exception (mais, même dans ce cas, les autres conditions n'étaient pas remplies), et il n'avait aucun rapport avec la citoyenneté. Ce droit était alors constitué par le nombre d'unités cumulées dont chacun disposait à l'instant T; il n'était pas indéfini puisqu'il était limité; il donnait, en théorie, accès à tout ce qui était à vendre, mais, en pratique, il ne permettait d'acheter ou de payer que les choses dont le prix était à la portée de sa bourse, les autres choses étant, de fait, hors de portée. Chacun pouvait user librement des unités monétaires dont il disposait, mais le droit d'accéder au marché qu'elles conféraient n'était pas celui d'y accéder *librement*, puisque le nombre d'unités fixait lui-même une limite globale. (Chacun faisait ce qu'il voulait de son argent mais ne pouvait pas faire plus qu'il n'avait d'argent.) Qui plus est, cette limite variait. Le droit d'accéder au marché conféré par les unités monétaires diminuait à chaque achat, à chaque paiement, à chaque don, à chaque vol, à chaque perte (car ce droit, étant matérialisé, pouvait aussi être volé ou perdu), et augmentait à chaque vente, à chaque aumône, à chaque escroquerie, à chaque vol ; il variait dans le temps pour une même personne ; il variait, à plus forte raison, d'une personne à une autre. Ainsi, tout le monde ne disposait pas d'autant d'unités et ne pouvait également accéder au marché. La monnaie ne se répartissait pas inégalement parce que les uns s'activaient pendant que les autres ne faisaient

rien, mais parce que ce que faisaient les uns avait soi-disant plus de valeur que ce que faisaient les autres. Le jeu des valeurs suffisait à instaurer et maintenir l'inégalité. Mais l'inégalité dans le droit — vital pour tous — d'accéder au marché n'était rien d'autre que l'inégalité en droits tout court, car jouir de quelque droit que ce soit exigeait, à un moment ou un autre, d'accéder au marché. Plus on avait de monnaie, plus on avait la possibilité d'acheter et de payer, plus on avait le droit, de par Largent, de faire des choses, plus on avait plus de droits que ceux qui avaient moins d'argent, plus on avait de pouvoir sur ceux qui espéraient en recevoir de nous. Au final, ceux qui avaient le pouvoir financier faisaient les lois et fixaient le « droit » : en consacrant la monnaie comme le moyen universel d'appropriation, en permettant à chacun de posséder tout ce qu'il avait payé, ils s'autorisaient à tout acheter, incitaient les autres à tout vendre, ils achetaient tout en effet et devenaient les maîtres du monde. Encore une fois, la monnaie transformait toute chose en marchandise et en « propriété », les unes ne pouvant pas en être par nature, les autres ne pouvant pas être légitimes, vu la façon de se les approprier.

Le système monétaire qui permettait à quelques-uns de tout avoir, pendant que les autres n'avaient rien ou presque, était inégalitaire et n'était ni une Société ni un état de droit au vrai sens du terme. La Propriété qui n'est autre chose qu'un droit ne pouvait donc y exister en tant que tel. La notion existait cependant, mais elle était inepte, par quelque bout qu'on la prenne. Elle était liée à la monnaie qui était le moyen d'appropriation du système. Mais la monnaie était, entre les mains des riches, un moyen d'usurpation, d'exploitation, de corruption et d'oppression. Comment aurait-elle pu être, entre les mains de qui que ce soit, un moyen d'appropriation légitime ? Tout ce qu'elle permettait de faire était légitime ou rien ne l'était. De fait, la monnaie était le vecteur des droits, du moins de tout ce qui y ressemblait ou était présenté comme tels, mais elle n'en avait aucunement la logique; elle était non seulement étrangère à la logique sociale mais elle était encore absolument incompatible avec elle. De par son fonctionnement et ses consé-

quences, la monnaie n'était pas un moyen légitime d'accéder au marché et de s'approprier quoi que ce soit. Payer justifiait peut-être tout dans le système monétaire, mais ne justifiait rien au regard des Principes. Il n'y avait pas de Propriété digne de ce nom sous Largent. Il n'y avait qu'un gros mensonge qu'il était de l'intérêt de tous de valider.

Nous terminerons avec trois exemples : la « propriété intellectuelle », la terre et les moyens de production.

Le système monétaire permettait d'être « propriétaire » de choses immatérielles, ce qui est, par définition, un non-sens. Ces choses étaient du domaine des idées ou se rapportaient à tout ce qui était œuvre dématérialisable. Rappelons que la Propriété consiste en la reconnaissance et en la garantie, par la Société, de la jouissance libre et exclusive d'un bien destiné à un usage personnel. La « propriété intellectuelle », c'était le contraire : elle consistait à interdire aux autres de profiter d'une chose à leur portée, à moins de payer le soi-disant propriétaire ou quiconque était en droit d'exiger ce paiement. Le propre d'une idée est d'être au secret dans la tête de celui qui l'a ou d'être potentiellement connue de tous sitôt révélée. Quelqu'un qui garde ses idées pour lui ne peut en être propriétaire aux yeux de la Société, puisque celle-ci n'en a pas connaissance. Une idée ne devient une soi-disant propriété en admettant que cela ait un sens — qu'à la condition d'être confiée à la Société et de mettre ainsi tout le monde dans le secret. Il v a donc un paradoxe à vouloir mettre une idée sous la protection de la Cité, donc des Citoyens, sans que ces derniers n'aient le droit d'en profiter d'une manière ou d'une autre alors même qu'ils en ont connaissance. En réalité, cette aberration n'était possible et nécessaire que dans le système monétaire où les « droits » de chacun dépendaient de ce que chacun pouvait vendre. Ceux qui produisaient des idées — par un long travail ou dans un trait de génie — devaient gagner de l'argent grâce à elles ; ils devaient en être « propriétaires », afin de les vendre ou de les louer à ceux qui avaient les moyens de payer et ne voulaient pas être dans l'illégalité, ou

d'infliger des sanctions financières aux contrevenants pris en flagrant délit. Mais la nature même de ces « biens » les destinait à une diffusion universelle et à un usage libre. La « propriété intellectuelle » était un dispositif illusoire d'arrièregarde, comme un filet jeté à la mer pour retenir l'océan. <sup>101</sup> Le système monétaire se devait de l'instituer et de la défendre parce qu'il en allait de sa propre survie, mais la force des choses la condamnait. L'informatique et Internet la tournèrent en ridicule ; le Civisme lui porta le coup de grâce.

Personne ne dit qu'un chercheur, un inventeur, un artiste, un chanteur, un écrivain, un cinéaste, un acteur, un modèle, etc., ne doit pas retirer de droits de ses activités. Mais il n'y a pas d'autres droits que ceux du Citoven (lesquels comprennent celui d'accéder librement au marché), et seule la Cité peut les accorder temporairement en contrepartie d'une activité justifiant la Citoyenneté (laquelle doit se mériter en permanence). Qu'ils soient « propriétaires » d'une chose que nul ne peut réellement posséder ne leur servirait à rien. Le mieux que la Cité puisse faire, au sujet de leurs idées ou de leurs œuvres, est de leur en reconnaître la « paternité », c'est-à-dire les garantir, autant qu'il est en elle, que personne ne la leur contestera. Ceci vaut aussi bien pour les idées et les œuvres que leurs auteurs veulent garder pour eux, que pour celles sur lesquelles les auteurs comptent pour obtenir des droits, soit en les exploitant eux-mêmes soit en les faisant exploiter par d'autres. Quant à la façon, pour ces derniers, d'en retirer des droits, tout dépend de la manière de produire, du type de production, du type de « produit », du type d'exploitation et du mode de diffusion. De nombreuses combinaisons sont possibles et donnent lieu à différentes méthodes pour constater l'utilité de l'activité en question et pour la récompenser. Le choix de ces méthodes appartient aux « auteurs ». Le plus simple, pour tout le monde, est que ceux-ci adaptent leur activité pour créer une entreprise or-

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Exemple : Pendant que l'Occident traquait, sans grand succès, les internautes qui téléchargaient des films gratuitement, en Asie, des copies illégales de tous les films étaient en vente libre.

dinaire. Rappelons qu'une entreprise doit, selon la nature de sa production et le nombre de ses employés (Tout employé est Citoven et dispose, pour accéder librement au marché, d'une Carte civique valide.), satisfaire une certaine Demande dans un certain délai, sous peine de sanctions (Temps Négatif pour chaque employé) pouvant aller jusqu'à la liquidation de l'entreprise. La Cité n'étant pas un système monétaire, les entreprises ont toutes les facilités pour atteindre leurs objectifs, tandis que rien ou presque ne limite les consommateurs. Mais il se peut qu'une activité ne puisse entrer dans le schéma classique, soit parce qu'elle ne peut être reconnue comme « activité » avant d'accoucher d'une idée ou d'une œuvre à succès. soit parce que les « auteurs » ignoraient eux-mêmes qu'ils allaient en devenir et n'avaient donc pris aucune disposition. Dans les deux cas, l'activité qui précède l'œuvre est inconnue de la Cité et ne peut pas conférer la Citoyenneté (Droit d'accéder librement au marché et Carte civique valide). L'activité ne peut alors être reconnue qu'a posteriori et au vu du succès sous toutes les formes possibles 102. (Un succès même modeste témoigne que l'œuvre satisfait, à tort ou à raison, une certaine Demande.) Suivant le type d'œuvre et la hauteur du succès, la Cité peut accorder, selon des barèmes préétablis, un certain Temps Positif aux auteurs ; elle peut aussi, pour des œuvres exceptionnelles ou particulièrement méritantes, accorder à leurs auteurs du Temps Positif d'une durée inhabituelle, voire une Carte à validité permanente. La Cité n'est pas enchaînée par la monnaie; elle peut tout dès lors que son intérêt est en jeu. Or il est de son intérêt de permettre aux « auteurs » d'exister et donc de vivre de leurs talents ou d'être récompensés pour leurs succès. Elle ne les abandonne pas à leur sort avec le concept absurde de « propriété intellectuelle » comme bouée

<sup>102</sup> Comme il n'y a plus de monnaie, comme chacun peut accéder à tout, il n'y a plus de séparation entre « payant » et « illégal ». Tous les modes de diffusion sont légitimes. L'important n'est pas la façon dont les consommateurs accèdent à une œuvre, mais que l'œuvre intéresse les consommateurs. Pour connaître son succès, la Cité recense toutes les formes de diffusion (et elle le peut aisément grâce à l'informatique): copies physiques, copies numériques, passages radio, passages TV, diffusions en salle, téléchargements sur quelque plate-forme que ce soit, etc.

#### BIG BANG 2.

de sauvetage ; elle considère tout simplement que les œuvres ayant un tant soit peu de succès justifient, pour leurs auteurs, pour une certaine durée, les Droits du Citoyen.

Le sujet de la « propriété intellectuelle » n'avait pas été abordé dans cet ouvrage et méritait d'être développé. Les deux autres exemples à voir — terres et moyens de production — ont été traités plus haut, dans le cadre de la Cité ; reste à les traiter dans le cadre du système monétaire.

S'il est une chose qui, dans le cadre du système monétaire, était une « propriété » par excellence, c'était bien la terre. À tel point que, dans le langage courant, « une propriété » désignait, en premier lieu, un terrain ou un domaine, et « un propriétaire », un « propriétaire terrien ». La terre était la propriété de celui qui l'avait usurpée et conservée par la force ou de celui qui l'avait achetée, comme un sac de patates, soit à un usurpateur, qui n'avait aucun droit dessus, soit à l'État, qui n'avait aucun droit de la céder. Personne ne peut empêcher le plus fort de se prétendre propriétaire de ce qui ne lui appartient pas. Mais pourquoi l'État, lui, cédait-il, fut-ce contre de l'argent, tout ou partie de son territoire ? Au vrai, l'État ne le cédait jamais : il se réservait toujours le droit de reprendre les portions dont il avait besoin, quitte à indemniser les soi-disant propriétaires. Il n'en demeure pas moins qu'il en vendait ou en louait des morceaux à des personnes physiques ou morales soit pour remplir ses caisses, car il avait, comme tout le monde, besoin d'argent, soit pour satisfaire les besoins personnels (logement) ou économiques, voire les caprices, desdites personnes. Il reste également que les personnes qui en disposaient s'en croyaient réellement « propriétaires » et pouvaient, en effet, dans une large mesure, agir en tant que tels, comme si l'État, c'est-à-dire la communauté, n'avait plus son mot à dire. Ainsi des riches pouvaient acquérir d'immenses domaines pour leur seul plaisir, des domaines qu'il pouvait être interdit de traverser et dont il était assurément interdit, à toute autre personne, d'exploiter les ressources. Autrement dit, la « communauté » garantissait à des particuliers, sous prétexte qu'ils

payaient, le droit de nuire, par omission, aux autres membres, après leur avoir sans doute nui une première fois pour se procurer l'argent en question. Il en était de même lorsque le sol était vendu pour être exploité : la « communauté » garantissait à des particuliers, sous prétexte qu'ils payaient, le droit d'exploiter comme ils voulaient un bien commun, d'exploiter comme ils voulaient les hommes qu'ils engagaient pour travailler, de vendre à qui ils voulaient le produit de l'exploitation, sans même accorder une priorité au marché local ou national, et de s'enrichir aux dépens de la « communauté ». C'était un nonsens de bout en bout! C'était néanmoins la logique monétaire! Celui qui payait était propriétaire de ce qu'il avait payé, et si l'État était assez stupide ou traître pour vendre son sol, celui-ci appartenait dès lors à ceux qui avaient les movens de l'acheter, qui étaient également propriétaires de ce qu'ils en tiraient, quelles que fussent les conséquences. Et même si l'État intervenait après-coup pour conjurer les effets les plus terribles d'une telle logique et de ses propres défaillances, ce ne pouvait être que poudre aux yeux pour satisfaire l'opinion sans remettre en cause les fondamentaux. Il est vrai que, quel que soit le système, le sol ne produit de richesses que s'il est exploité par des hommes qui, eux-mêmes, ne l'exploitent que s'ils y trouvent leur intérêt (à moins d'y être contraints par la force). Mais, dans le système monétaire, un État qui se souvenait qu'il en était propriétaire en régentait l'exploitation et devenait lui-même exploiteur. La logique monétaire ne se combine pas avec la logique sociale. Ce doit être tout l'une ou tout l'autre.

Quand elle est utilisée pour produire, la terre est un moyen de production. Les règles qui valent pour elle valent aussi pour les autres moyens de production : machines, matériaux, matières premières, usines, entreprises en général, etc. Dans le système monétaire, les règles étaient fixées par la monnaie qui était le moyen d'appropriation de ce système. Or la monnaie ne pouvait pas servir à acheter, à s'approprier, sans que les moyens de production, qui avaient un coût et un prix, n'appartinssent, eux aussi, à ceux qui les achetaient parce qu'ils en

avaient les moyens. Les acheteurs et propriétaires pouvaient être une personne physique (patron), plusieurs personnes physiques (associés, actionnaires) ou une personne morale (entreprise). Les movens de production étant la clé de l'entreprise. qui les possédent tient entre ses mains le destin de l'entreprise : l'entreprise elle-même est sa propriété, comme l'est également la production. Dans le système monétaire, une entreprise n'était rien d'autre qu'une machine à rapporter de l'argent à son ou ses propriétaires par la vente de sa production. Elle ne donnait pas de travail à ses employés : elle achetait leur travail. Les employés étaient en quelque sorte sa propriété. S'ils étaient moins dociles que des machines, s'ils étaient trop gourmands, elle en changeait, en réduisait le nombre ou se déplacait elle-même. Son rêve était d'ailleurs de pouvoir s'en passer en les remplacant par des machines, afin de rapporter toujours plus d'argent à son ou ses propriétaires et d'être toujours compétitive par rapport à ses concurrentes. C'est peu de dire qu'il n'y avait, dans cette logique, aucune dimension sociale alors même que tout était lié à la « société » 103, mais il n'y avait pas non plus de dimension humaine. Des patrons pouvaient faire du sentiment un certain temps, mais la logique monétaire était supérieure et implacable. Le scandale de la propriété « privée » des movens de production, qui permettait à des particuliers d'user de biens communs et de la force collective à leur convenance et dans leurs seuls intérêts, ne remettait pas en cause la notion même de Propriété mais les mécanismes de l'appropriation qui, dans le système monétaire, étaient liés au fonctionnement de la monnaie, qui était ce qu'elle était. Il était donc inutile et ridicule de critiquer la notion de Propriété telle qu'elle existait dans le système monétaire sans remettre en cause le système monétaire lui-même. Inversement, il était inutile et ridicule de remettre en cause le système monétaire tout en continuant à prêter quelque attention à la question des

<sup>103</sup> Une entreprise ne peut exister qu'avec l'accord de la « société ». Une partie des moyens de production appartiennent incontestablement à la « société » (emplacement, matières premières); l'entreprise ne peut ou ne devrait pouvoir en disposer, là encore, qu'avec son accord. Ses employés sont des citoyens au moins en puissance. Elle produit pour le marché, pour les « citoyens », pour la « société ».

moyens de production pour savoir qui doit en être propriétaire. *Sublata causa, tollitur effectus.* <sup>104</sup> À moins, bien sûr, de dénoncer le système monétaire sans véritablement en saisir l'essence, de n'en critiquer que la forme ou de prôner simplement l'abolition (locale ou mondiale) de la monnaie au lieu de se proposer, à l'instar du Civisme, d'anéantir Largent au nom de l'Égalité bien comprise et de la Nation.

La Propriété n'existe pas dans l'absolu. Elle n'existe que si elle est un droit, et il n'y a de Droits qu'en Société. La Propriété est donc une question plus que secondaire. La première vraie question à poser, le premier problème à résoudre, est : Qu'est-ce qu'une Société ? Ensuite : Qu'est-ce qu'un Droit ? Répondre judicieusement à ces questions fournit, par déduction, toutes les réponses à toutes les questions d'ordre social. Mais ce sont-là, précisément, les questions que la monnaie interdisait de poser afin que sa logique, sa conception propre du droit et son existence même ne fussent pas contestées, afin qu'elle permît de bafouer tous les Principes de l'ordre social sans y trouver rien d'anormal de son point de vue à elle. Par suite, elle devenait le moyen de s'approprier sans vergogne dans un monde où elle avait tout transformé en marchandise. Peu importait d'où venait l'argent. Peu importait ce qu'il achetait. Peu importaient les conséquences désastreuses à tous les niveaux. Celui qui payait n'avait plus à se justifier de choses injustifiables. Payer lavait tous les péchés. Celui qui payait avait tous les « droits ». Le système fermait les yeux pour ne pas avoir à de se regarder en face. Tout le monde était a priori logé à la même enseigne. Tout le monde vendait et achetait en permanence. Mais les uns en étaient réduits à se vendre eux-mêmes à d'autres qui étaient en position de les acheter; les uns ne possédaient rien, d'autres possédaient tout; les uns possédaient pour vivre, d'autres pour exploiter, d'autres, encore, pour paraître.

<sup>104</sup> La cause supprimée, l'effet disparaît.

Dans la Cité, posséder est une fin en soi. Tous les Citoyens, jouissant du Droit d'accéder librement au marché, peuvent, en théorie, posséder les mêmes choses et possèdent, en pratique, à peu près tout ce qu'ils désirent. Ils ne sont ni frustrés ni ialoux les uns des autres, du moins à ce niveau-là. Chacun possède ce qui lui convient et se moque de ce que possède le voisin. Les Droits du Citoyen ne dépendent pas de l'étendue des propriétés. Les propriétés sont des droits particuliers 105 dont les Citoyens se contentent de jouir; elles ne permettent pas de se procurer du Droit d'accéder au marché et d'avoir ainsi plus de droits que les autres, puisque ce Droit ne s'obtient que de la Cité, en contrepartie du Devoir de participer, et est déjà aussi étendu que possible pour tous ; pour les mêmes raisons, y accéder n'exige pas, non plus, de renoncer à tout ou partie du Droit d'accès conféré par la Citoyenneté. Les biens ne sont désirés que pour leur utilité. La Propriété n'a aucune fonction sociale inconsciente. Posséder peu n'est pas plus dégradant que posséder beaucoup n'est valorisant. Au vrai, posséder beaucoup, sans raison, a même plutôt tendance à être perçu comme un signe extérieur de dérangement mental. Du reste, nul ne peut posséder ou user de ses propriétés aux dépens de la Cité et de ses Concitoyens, puisqu'il n'y a pas de Propriété sans Société et que la Société, loin de garantir ce qui lui nuit, le proscrit. Ainsi, tout ne peut être une propriété — notamment ce qui appartient à la Cité elle-même et n'est disponible que par sa grâce — et l'usage libre et exclusif d'un bien se perd dès lors qu'il porte atteinte aux Droits des autres Citoyens ou contrarie les intérêts de la Cité ou, encore, si celle-ci est impuissante à le garantir contre des ennemis intérieurs ou extérieurs. Telle est la limite d'un Droit. Telle est la limite de la Liberté. Telle est, aussi, la limite de la Propriété.

<sup>105</sup> Voir p. 23.

#### 19. De la Révolution

La Cité est une évolution révolutionnaire par rapport au système monétaire. Bien que le Civisme ait été une théorie révolutionnaire, dans la mesure où il révolutionnait tous les concepts (Droit, Société, Citoyenneté, Égalité, Propriété, échange, révolution, libéralisme, patriotisme, Largent, etc.) et où il nécessitait une révolution (au sens de décision radicale) pour entrer en vigueur, il ne prônait pas la « table rase »; il ne raisonnait pas ex nihilo; il ne rejetait pas tout ce qui était — et aui était fatalement entaché voire dénaturé par Largent comme intrinsèquement capitaliste; il faisait la part des choses entre ce qui est normal, nécessaire et immuable d'un point de vue social et ce qui n'existait que sous l'influence de Largent. Non seulement il proposait quelque chose — contrairement aux autres courants qui critiquaient sans rien proposer ou rien de sérieux — mais encore il proposait quelque chose de structuré, de réaliste et d'inattaquable. Certes ! Passer de Largent à l'Égalité, ou de la monnaie à la Citovenneté comme fondement du Droit d'accéder au marché, constituait une rupture philosophique; mais le passage était possible parce que les conditions s'v prêtaient enfin, parce que les évolutions passées avaient préparé le terrain (physique et moral) à cette évolution, parce que l'ordre des choses monétaire étouffait sous ses contradictions et qu'un saut qualitatif, qu'il ne pouvait effectuer lui-même, était devenu vital, parce que des possibilités nouvelles et prodigieuses ne pouvaient rester longtemps inexploitées. En clair, le Civisme proposait, comme mesure première et incontournable, de remplacer les cartes de crédit par des Cartes civiques, ce qui ne présentait aucune difficulté technique puisque c'était la même technologie (une carte à puce), puisque c'était même cette technologie qui en avait donné l'idée. C'est en cela que le Civisme s'inscrivait dans l'évolution des choses. Il offrait tellement l'apparence de la continuité que d'aucuns n'y voyaient aucune révolution, ni dans les choses, ni dans les idées. Et pourtant! En finir avec le système monétaire et l'inégalité, établir la Société et l'Égalité, compter sur la force des choses inhérente au mode d'échange pour tout

changer et assurer les conquêtes, et non plus sur la seule volonté des hommes, qu'était-ce d'autre ?

Le Civisme ridiculisait les idées qui, jusqu'à lui, passaient pour « révolutionnaires » mais qui n'allaient pas jusqu'à remettre en cause la monnaie ou versaient dans le mondialisme à l'instar du capitalisme, aucune ne concevant Largent et encore moins de l'anéantir au nom de l'Égalité (en Devoirs et en Droits) et de la Nation (les Citoyens). Il se heurtait donc à ces révolutionnaires de pacotille qui ne voulaient pas de la véritable Égalité, de la seule Égalité possible. Mais il se heurtait aussi à tous ceux que les sophismes des premiers avaient prévenu contre l'Égalité et à tous ceux que Largent avait acquis à sa cause sans même qu'ils s'en rendissent compte. Autrement dit, il se heurtait à peu près à tout le monde. La révolution était à portée de main, mais les esprits n'étaient pas mûrs.

Une course de vitesse était engagée entre la révolution et le capitalisme (Largent). La victoire de l'un serait la mort de l'autre. Le capitalisme le savait. Même s'il ignorait comment il pouvait être écrasé, il savait par qui : par ceux-là mêmes qui l'avaient vu naître, qui l'avaient subi et qui ne le souffraient plus. Or c'est en Occident qu'il était naît. C'est en Occident qu'était le danger pour lui. C'est dans un esprit occidental que pouvait jaillir l'idée qui scellerait sa perte. C'est un peuple occidental qui lèverait l'étendard de la révolution. Faute de savoir lequel, il résolut de tous les anéantir en poussant chacun d'eux à s'anéantir lui-même. Déjà, de par sa logique individualiste, donc antisociale, donc anti-nationale, donc sans-frontiériste, donc mondialiste, mais aussi inégalitaire, donc ploutocratique, donc super-ploutocratique (hyper-classe mondiale), il leur avait insufflé le mépris pour tout sentiment patriotique (sauvegarde des peuples) et les avait amenés, sous prétexte de paix et de fraternité, à renoncer à leur souveraineté nationale au profit d'entités plus vastes (Europe, ONU), non pour qu'ils soient plus forts ensemble mais pour qu'ils se dissolvent et se réduisent mutuellement à l'impuissance. Il n'avait pas tué le patriotisme au niveau des nations, à force de calomnies, pour

qu'il ressuscitât au niveau européen ou autre. Il ne voulait pas de peuples forts et fiers, mais des peuples faibles et honteux. Dans cette optique, il encouragea également toutes les revendications individualistes et sociétalistes qui les affaiblirent encore davantage. Mais son coup de maître fut de faire de l'immigration — organisée d'abord pour des raisons économiques (dans la logique monétaire) — son arme fatale. Un déferlement incessant d'immigrés change, à la longue, le peuple d'origine et étouffe avec lui ses velléités. Par ailleurs, pour que ce peuple acceptât sans broncher cette invasion, et pour qu'il en redemandât sans voir le sort auquel il était voué, il fallut la lui vendre comme un bienfait, le convaincre que s'v opposer était très méchant, lui inspirer un amour immodéré de l'autre et une haine irrationnelle de soi, bref le lobotomiser. Et pendant que ce peuple s'enfonçait dans cet enfer physique et moral, pendant qu'il se débattait pour ne pas descendre jusqu'à la tombe, il ne s'occupait évidemment pas de révolution. Ouand bien même il aurait su en quoi elle consistait, il n'aurait pas pu la faire. Les immigrés n'en voulaient pas ; les traîtres (mondialistes et capitalo-gauchistes) ne voulaient qu'une chose : toujours plus d'immigration, d'antiracisme, de repentan-ce et de démence ; les « patriotes » et tous ceux qui n'étaient pas tombés dans le piège de l'une ou l'autre des diverses idéologies insufflées par le capitalisme voyaient les dangers que les uns et les autres faisaient courir à leur peuple et à leur pays et n'aspiraient qu'à arrêter les délires et les dégâts. Ces derniers n'étaient pas des réolutionnaires mais ils servaient malgré tout et même malgré eux la révolution.

La révolution devait établir l'Égalité entre les Citoyens. Pas une « égalité universelle » qui ne veut rien dire ! L'Égalité entre les hommes qui se sentent un destin commun, qui ont des rapports réels entre eux, qui remplissent des devoirs les uns envers les autres et s'assurent mutuellement des droits. Tous les hommes ont ce genre de rapports avec d'autres hommes mais pas avec toute l'humanité. Tous les hommes sont Citoyens (au moins en puissance) mais pas de la même Cité. Il est dans la nature des choses que les hommes forment diffé-

rentes Cités, différents peuples, différents pays, différentes nations, différentes patries. C'est au sein de leurs Cités respectives que les Citovens doivent trouver l'Égalité ou se battre pour l'établir. C'est au niveau des nations telles que l'Histoire les a faconnées que pouvait avoir lieu la révolution. Personne ne peut faire la révolution chez le voisin; personne n'accepte que le voisin vienne faire la révolution chez soi. Il appartient à chaque peuple de faire la révolution pour lui-même s'il en a le désir et la possibilité. Mais, pour qu'il en ait la possibilité, puis le désir, encore faut-il qu'il existe. Un peuple qui n'existe plus ne peut pas faire la révolution. La première condition de la révolution était donc que chaque peuple préserve son existence, c'est-à-dire son identité, sa substance et sa souveraineté. Or, en Occident, leur existence était menacée par le capitalisme, d'abord dans une logique de profit, ensuite dans un but contrerévolutionnaire. Malheureusement, il était impossible de parer au danger en frappant directement le capitalisme au cœur, puisque tel était précisément le but de la révolution que les peuples n'étaient pas en état de faire en raison de tous les pièges mortels que le capitalisme avait semés sous chacun de leurs pas. Tous ces pièges (européisme, sociétalisme, immigrationnisme, invasion, délinquance, terrorisme) étaient assurément des diversions. Il n'en demeurait pas moins que, pour qu'un peuple pût un jour s'attaquer au capitalisme lui-même et faire la révolution, il devait les voir, les dénoncer, les contrer et retrouver ses esprits autant que recouvrer ses forces. Il faut d'abord parer les coups de l'adversaire pour pouvoir les lui rendre; il faut contenir ses attaques pour qu'elles ne produisent pas leurs effets dévastateurs ; il faut l'empêcher d'agir à sa guise pour le tenir bientôt à sa merci. Un peuple qui désirait faire la révolution devait, de même, s'opposer à tous les stratagèmes auxquels le capitalisme recourait pour le détruire ; il devait briser les instruments capitalistes de sa destruction, ne futce que par instinct de conservation. Ce n'était pas là tomber dans les pièges du capitalisme ; c'était les déjouer pour préserver l'essentiel : la vie et un possible avenir. Ce n'était pas là vaincre le capitalisme mais le tenir en échec et obtenir un répit.

Mais un peuple pris dans les filets du capitalisme pouvait-il s'en libérer ? Non, s'il attendait trop. Non sans peine dans tous les cas. Car le capitalisme s'ingéniait à créer des situations humaines inextricables pour exercer ensuite un chantage à l'humanité. Soit un peuple faisait montre d'humanité jusqu'à mourir d'asphyxie, soit il se sauvait au prix d'injustices et de cruautés. Un peuple qui refusait d'être gentiment génocidé devait donc s'attendre à être diabolisé. Mais vient un moment où la perspective de la mort ne laisse d'autre choix que le sursaut et fait compter pour rien le qu'en-dira-t-on. L'excès de mal active les défenses immunitaires. Un peuple croyant toucher le fond pouvait très bien rebondir. Il était même fatal qu'un peuple occidental se ressaisît tôt ou tard et tranchât le nœud gordien d'une manière ou d'une autre. Il était même probable que les autres suivraient son exemple.

Mais conjurer le péril mortel de l'immigration et mettre hors d'état de nuire les immigrationnistes 106 afin que la nation se retrouve n'altéra en rien la nature capitaliste ou monétaire du système; cela n'affecta pas Largent. Il fallait parer au plus pressé, mais la racine du mal était toujours là. La cause des effets étouffés n'avait pas disparu et travaillait à nouveau. Il est vrai qu'une nation décidée pouvait contrarier Largent, comme on couvre une marmite, mais Largent ne pouvait exister sans que les mécanismes qui lui étaient propres ne fussent à l'œuvre et ne suscitassent sinon les mêmes effets du moins les mêmes exigences. Le capitalisme n'avait pas pris la tournure qu'on lui connaît par hasard. Il ne faisait qu'obéir à Largent. Et Largent était toujours là ! Les mêmes problèmes ressurgirent. Les mêmes questions se posèrent. Mais comment une nation venant tout juste d'échapper à la mort par la faute du capitalisme, désormais instruite des effets funestes des diverses

<sup>106</sup> Les immigrés étaient l'arme de destruction massive du capitalisme. Mais il n'y avait d'immigrés que parce qu'il y avait une politique d'immigration et une idéologie immigrationniste. Toutes les idéologies capitalistes (sans-frontiérisme, sociétalisme, écologisme, etc.) avaient intégré l'immigrationnisme, de sorte que dénoncer ce dernier, c'était les dénoncer toutes, que le terme « immigrationnistes » désignait tous les idiots utiles du capital, tous les ennemis du Peuple et de l'Humanité.

mesures prises par lui et de la nature criminelle des politiques qu'il avait soutenues, aurait-elle pu envisager les mêmes solutions, apporter les mêmes réponses, recourir aux mêmes artifices que lui ? Or le capitalisme avait tout tenté, tout essavé. Quoi que la nation ferait, le capitalisme l'avait fait avant elle. Résolue à ne pas marcher dans ses traces, elle était paralysée et de nouveau menacée (d'effondrement économique). Tant de liberté d'action et de moyens technologiques pour en être réduite à ca? N'avait-elle finalement que gagné un peu de temps? Non! Une nation qui a renoué avec le patriotisme ne baisse pas les bras; elle a tous les courages. Et puisqu'il était devenu évident que, dans l'état où en étaient les choses, il fallait soit agir en capitaliste soit sortir du capitalisme, et comme la première option était exclue, ne restait donc que la seconde, celle qui, justement, demandait le plus de courage... du courage intellectuel... le courage de remettre en cause les idées reçues. La nation fut enfin prête à entendre le message du Civisme, à comprendre ce qu'était Largent, à voir en lui l'ennemi de toujours et le tyran à abattre, à l'anéantir au nom de l'Égalité bien comprise ; elle fut prête pour faire la révolution.

Autant le Civisme était inaudible, pour la plupart des gens, quand le capitalisme était triomphant et ensorcelant, autant il séduisit en masse quand il apparut que la victoire sur le capitalisme avait été illusoire parce que le système était toujours monétaire. Alors les leurres capitalistes ne furent plus là pour détourner l'attention de Largent. Ultime vestige du capitalisme, ce dernier était intact et se dressait comme un nez au milieu de la figure. La question ne fut plus de savoir s'il existait, s'il était responsable, s'il était une bonne chose, mais « comment l'anéantir ? ». Et le Civisme fut la seule théorie « anticapitaliste » qui répondait aux besoins, la seule qui fut sur une ligne sociale et nationale, égalitaire et patriotique, la seule qui fut à la fois structurée et réaliste. Le retour de la nation avait disqualifié toutes les autres qui, du reste, ne comprenaient rien non plus à Largent et à l'Égalité.

La révolution était impossible quand, pour quelque raison que ce fut, les esprits n'y étaient pas disposés ; elle fut inéluctable quand elle devint la seule issue. Ceci étant dit, comment sortir concrètement du système monétaire? Tout simplement en contribuant personnellement à faire basculer le rapport de force en faveur du Civisme; en cessant de se poser la question et en faisant soi-même le pas dans sa tête. Le plus dur n'était pas devant, mais derrière. Le plus dur avait été de penser la Cité, de s'affranchir des préjugés monétaires et de retrouver les Principes de l'ordre social. C'était chose faite, pour la première fois dans l'Histoire de l'Humanité. Dès lors, à moins que la Terre elle-même ait été anéantie ou qu'une catastrophe nous ait ramené à l'Âge de pierre, rien ne pouvait plus empêcher l'avènement de la Cité dans un futur proche, car elle répondait à la fois à l'exigence de justice et aux besoins de son temps. Comment se ferait concrètement la transition, cela importait peu. Il était impossible d'établir une stratégie à l'avance, faute de troupes. Il était absurde et inutile de se demander quelle serait la stratégie à adopter lorsque les partisans du Civisme (dits les Patriciens) seraient en force et que le moment de passer à l'action serait venu, car personne ne pouvait dire quelles seraient alors les conditions, tandis que l'on pouvait affirmer que la victoire serait certaine. L'important n'était pas de savoir ce que les révolutionnaires devraient faire exactement, mais que ceux-ci fussent capables d'exploiter, à l'avantage de la révolution, toutes les situations possibles. À eux, donc, de s'organiser et de forger l'instrument qui leur permettrait de prendre le pouvoir dans tous les cas et d'une manière ou d'une autre. Car ils devaient bien sûr prendre le pouvoir, d'une part pour ne pas le laisser aux mains des suppôts de Largent, d'autre part pour mettre en place tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la Cité (lois, infrastructures, organisations), ce qui ne pouvait se faire que par le haut. Ceci fait, ils purent fixer le jour de l'entrée en vigueur des Cartes civiques, jour où l'Égalité serait établie, la révolution accomplie, la monnaie abolie et Largent anéanti. 107 Ainsi fut fait.

<sup>107</sup> Observant une corrélation, avec un temps de retard, entre l'évolution de la techno-

logique et celle des droits, et remarquant que l'évolution fulgurante de la technologie au XX° siècle devait nécessairement produire une évolution tout aussi fulgurante des droits au XXI°, le Civisme prédisait que la révolution aurait lieu entre 2030 et 2040, dans tous les cas avant 2050. Voir *Le Civisme illustré* (Philippe Landeux, TheBook-Edition, 2011, p. 79).

# TABLE

I. L	a Société ou les Principes de l'ordre social	
1.	Universalisme:	
•	mondialo posture & humano imposture	1
2.	Nation, ni plus ni moins	2 5
3.	Les Principes de l'ordre social	3
4.	Le Contrat Social ou les Devoirs et Droits fondamentaux du Citoyen	9
5.	Devoirs et Droits	9
٥.	fondamentaux, indirects, particuliers	21
6.	Les droits légaux	24
II. I	Le Civisme ou théorie de la CITÉ	
1.	La Carte civique	29
2.	Les différentes cartes & catégories de produits	35
3.	Les types de validité des cartes	38
4.	Temps positif, Temps négatif, Temps Effectif de	
_	Participation (Retraite, Chômage & Sanctions)	40
5.	La règle de la Demande satisfaite	44
6.	Commerçants et entreprises	48
7. 8.	Les Commissions	56
	Citoyenneté & Nationalité	60 64
9. 10.	L'organisation politique Les échanges internationaux	71
11.	Tableau général de la Cité	77
11.	Tubleau general de la Cite	, ,
III.	À la lumière du Civisme	
1.	De l'échange	89
2.	Du moyen d'échange	91
3.	Largent ou la cause des causes	94
4.	Le troc : mode d'échange antisocial	99
5.	Principes de fonctionnement de la monnaie	104
6.	La monnaie, c'est du droit	107
7	L'impossible Égalité	113
8.	Des échecs passés et à venir	116

9.	Des contradictions mortelles		
	du système monétaire à l'ère industrielle	122	
10	Citoyenneté vs revenu universel	132	
11.	De la confusion entre citoyenneté et nationalité	138	
12.	De la Démocratie	141	
13.	Du faux social	148	
14.	Sociétalisme & diversions capitalistes	156	
15.	De la Gauche	171	
16.	Individualisme, universalisme, sans-frontiérisme		
	& mondialisme	192	
17.	Immigrationnisme & contre-révolution	205	
18.	De la Propriété	213	
19.	De la Révolution	231	
Sché	emas		
	Logique sociale		
	et notions consubstantielles à l'Égalité	190	
	Logique monétaire		
	et notions consubstantielles à Largent	191	
	Notes importantes		
$n^{\circ}$			
1	Sur l'impossible ou illusoire unité universelle		
2	Sur le droit inaliénable de se défendre		
5	Sur le respect et les droits dus à tous les Citoyens		
6	Sur l'absurde distinction entre les biens de première né-		
	cessité et les autres bienfaits de la Cité		
8	Sur l'impossible égalité en biens		
9	Sur la monnaie et son double mode de répartition		
11	Sur l'absurde distinction entre les biens de première né-		
	cessité et les autres bienfaits de la Cité (bis)		
15	Sur l'hostilité à l'idée d'une Carte civique (à puce)		
33	Sur les dictatures et les fausses démocraties		
38	Sur la distinction entre patriotisme et nationalisme		
42	Sur la concentration ultime de l'argent		
49	Sur les revendications insipides		

- 50 Sur les vues de l'esprit dans un système monétaire
- 53 Sur les leviers économiques de la Cité
- 54 Sur les vraies raisons du colonialisme de Jules Ferry
- 56 Sur les propositions de revenu universel
- 59 Sur la nécessaire circulation de la monnaie
- 61 Sur le patriotisme
- 69 Sur l'illusoire « université gratuite »
- 73 Sur l'énervement de la nationalité
- 80 Sur la société « parfaite »
- 82 Sur la nécessité de reconnaître l'antériorité des devoirs
- 86 Sur les incohérences idéologiques
- 88 Sur la lutte des classes
- 89 Sur l'européisme et le mondialisme
- 90 Sur le capitalisme et les capitalistes selon le Civisme
- 93 Sur la fausse fibre familiale des immigrationnistes
- 95 Sur la diversion technologique
- 96 Sur la trahison perdante des immigrationnistes
- 98 Sur le faux problème de la Propriété
- 99 Sur le sens de « librement »
- 103 Sur la nature publique (ou sociale) d'une entreprise
- 106 Sur les immigrationnistes
- 107 Sur la date approximative de la Révolution

# DU MÊME AUTEUR

# <u>Publié</u>

Largent ou l'Égalité : il faut choisir (« La révolution nécessaire, laquelle ? » Éditions Golias) (2009)

# Disponibles sur commande (The Book Edition)

# Révolution française

•	Robespierre, l'Âme de la Révolution	(2013)
•	Robespierre parle aux Français	(2013)
•	La Guerre de l'Ouest dite de Vendée, 1793-1794	(2014)
•	Le Tribunal révolutionnaire de Paris	(2017)
•	Les arrêtés du Bureau de police générale	(2018)
•	Le Grand Comité & les représentants en mission	(2019)

Rév	volution de demain		
•	Principes universels de l'ordre social ou bases de la		
	Société à usage universel	(2011)	
•	Réquisitoire contre Largent ou théorie de l'Égalité	(2011)	
•	Le Civisme ou théorie de la Cité	(2011)	
•	Le Civisme illustré	(2011)	
•	Tout sur Le Civisme, la Révolution du XXI <sup>e</sup> siècle	(2013)	
•	Vive la Nation!	(2014)	
•	Révolution – Pourquoi renverser Largent ? Comment		
	instaurer l'Égalité ?	(2015)	
•	Théorie de la Propriété	(2018)	
•	Contre Courants - Critiques de la théorie de l'Économie		
	distributive & autres projets alternatifs, doctrines,		
	mesures, courants de pensée	(2018)	
•	Le temps des Gilets jaunes	(2020)	
•	Dixit - Aphorismes & Pensées du jour	(2020)	

•	Essai de Constitution pour la Cité France	(2020)
•	À bas le pognon!	(2020)
•	Big Bang 2 – Le Civisme ou la révolution sociale	(2021)

Contact: phil.ppe@live.fr

Blog: http://philippelandeux.hautetfort.com

ISBN n° 979-10-90965-38-6 Achevé d'imprimer en juin 2021 par TheBookEdition.com à Lille (Nord-Pas-de-Calais) Imprimé en France